

| Rapport annuel...

> Document de référence



...2001|



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Sommaire

> Rapport d'activité 2001

Profil	01
Message du Président et du Directeur Général	02
Crédit Agricole S.A. : une banque universelle	04
Chiffres-clés 2001	06
Banque de proximité en France	08
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	20
Banque de grande clientèle	30
Banque de détail à l'étranger	40
Gestion pour compte propre et divers	45
L'action Crédit Agricole S.A.	46
Le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.	48
Organigramme de direction du groupe Crédit Agricole S.A.	50
Organigramme financier simplifié du groupe Crédit Agricole S.A.	52
Principales filiales de Crédit Agricole S.A.	54
Le groupe Crédit Agricole	55
L'organisation du groupe Crédit Agricole	56
Un acteur majeur en France et dans le monde	57
Un groupe uni et décentralisé	58
Bilans et résultats consolidés simplifiés du groupe Crédit Agricole	60
Les Caisses Régionales de Crédit Agricole	62
Les implantations internationales du Groupe	65

> Etats financiers et informations juridiques et administratives

Rapport de gestion	69
Annexe : suivi et contrôle des risques	109
Comptes consolidés pro forma	131
Comptes consolidés	169
Comptes individuels	233
Informations juridiques et administratives	245
• Renseignements concernant la société	246
• Renseignements concernant le capital	249
• Assemblée générale mixte du 22 mai 2002	256
• Responsables de l'information financière et du contrôle des comptes	260
• Table de concordance COB	264



Le présent document de référence a été enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 7 mai 2002 sous le numéro R.02-098. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

| Profil

30 000

salariés en France
et dans le monde.

1,47

milliard d'euros
résultat net pro forma 2001,
part du groupe.



Crédit Agricole S.A. a été constitué, fin 2001, dans le cadre de l'ouverture du Crédit Agricole au marché. Groupe bancaire diversifié, figurant parmi les leaders européens, Crédit Agricole S.A. est représentatif de l'ensemble du groupe Crédit Agricole, dans toutes ses composantes et dans tous ses métiers.

Grâce aux positions de premier plan conquises par les Caisses Régionales dans les activités de banque de proximité et par ses filiales dans leurs métiers respectifs, Crédit Agricole S.A. affirme sa vocation de banque universelle, présente dans l'ensemble des métiers de la banque et de l'assurance.

Crédit Agricole S.A. conduit une stratégie destinée à amplifier les développements du Groupe pour conforter son leadership dans la banque de proximité en France et poursuivre la construction de sa dimension européenne.

Il souhaite ainsi associer l'ensemble de ses partenaires, particulièrement ses actionnaires et ses collaborateurs, à un projet de croissance durable et rentable.

Message du Président et du Directeur Général



Marc Bué
Président

Jean Laurent
Directeur Général

> Une année d'exception

2001 restera comme une année d'exception dans l'histoire du Crédit Agricole.

Une année d'exception parce que c'est celle qui a vu notre Groupe mener à bien son projet de cotation avec la construction, puis l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., le 14 décembre 2001. Cette opération financière majeure, l'une des plus importantes réalisées en France dans le secteur bancaire depuis 10 ans, marquait la concrétisation d'un projet partagé par les dirigeants de toutes les entreprises du Groupe, en même temps que l'aboutissement d'un vaste mouvement de restructuration du Crédit Agricole, destiné à préparer son entrée en bourse. En donnant naissance à Crédit Agricole S.A., nous avons exprimé notre volonté de présenter au marché une entreprise bancaire conforme à l'identité du Crédit Agricole, représentative de sa réalité économique, financière et commerciale, attractive pour les investisseurs et tous nos actionnaires :

- une entreprise représentative de l'ensemble de notre Groupe, de ses métiers, de ses clients, de sa dimension de proximité comme de son implantation internationale ;

- une construction originale car elle nous permet d'accéder aux marchés financiers tout en confortant ce qui a fait la force du Crédit Agricole : son identité mutualiste, sa vocation de service pour ses clients, son implication profonde dans le développement local, son imbrication étroite dans le tissu économique ;

- une démarche attractive, puisque l'équilibre entre les différents pôles de Crédit Agricole S.A., en termes d'activité et de contribution aux résultats, et son fort ancrage dans les métiers de la banque de proximité lui donnent la solidité et la visibilité nécessaires pour être appréciée des investisseurs.

L'accueil du public pour le titre Crédit Agricole S.A. est venu couronner ce processus et confirmer la pertinence de notre projet. La souscription des actions a rencontré en effet un succès réel aussi bien auprès des actionnaires individuels, avec 2,5 millions de souscriptions, qu'auprès des investisseurs institutionnels français et européens. Au-delà de ce succès initial, d'autant plus remarquable que le contexte de marché n'était pas favorable, tous les publics auxquels nous nous sommes adressés nous ont manifesté leur intérêt et leur confian-

ce en s'associant à la naissance de Crédit Agricole S.A. : les clients et les sociétaires des Caisses Régionales, les investisseurs français, britanniques et européens, les collaborateurs du groupe Crédit Agricole qui ont largement souscrit à l'offre réservée aux salariés. Et le beau parcours réalisé par le titre Crédit Agricole S.A. depuis son introduction en bourse témoigne de notre capital de confiance auprès des marchés financiers.

Nous souhaitons désormais partager avec l'ensemble de nos actionnaires un projet de croissance durable et rentable. A périmètre comparable, les résultats enregistrés en 2001, pour le premier exercice de Crédit Agricole S.A., s'inscrivent dans cette perspective : avec un Produit Net Bancaire de 6,3 milliards d'euros, en croissance de 10,3 %, et un résultat net, part du groupe, de 1 468 millions d'euros, qui augmente de 5,5 %, Crédit Agricole S.A. a montré non seulement une forte capacité de résistance à l'environnement économique dégradé de l'année 2001, mais aussi une réelle dynamique commerciale qui lui a permis de renforcer ses positions dans ses différents métiers. Ces performances sont d'autant plus satisfaisantes qu'elles traduisent la capacité de notre Groupe à faire face à la volatilité de la conjoncture, à maîtriser ses risques et à contrôler ses bases de coûts tout en poursuivant ses dynamiques de développement.

Au-delà des conquêtes commerciales, tous les métiers du Groupe ont continué à innover pour répondre aux besoins de leurs clients, à rationaliser leurs structures pour gagner en efficacité et à améliorer leurs équilibres

de gestion pour progresser en performance. Les initiatives stratégiques récentes de Crédit Agricole S.A., qu'il s'agisse de prendre position sur le marché polonais, le plus important d'Europe centrale, de concrétiser des partenariats en Asie dans la gestion d'actifs, de développer nos positions européennes dans le courtage d'actions et dans la banque privée, ou encore de confirmer notre position de leader en France dans les services bancaires à distance, témoignent toutes de la vitalité du Groupe et de son potentiel de croissance.

Depuis maintenant plus d'un siècle, l'histoire du Crédit Agricole est une belle aventure bancaire, au service de tous les acteurs économiques. Le Crédit Agricole a su se développer jusqu'à changer de dimension pour devenir une banque universelle. Aujourd'hui, dans un environnement économique qui se transforme profondément, le Crédit Agricole a choisi d'amplifier sa croissance pour conforter son leadership dans la banque de proximité en France, poursuivre la construction de sa dimension européenne, et affirmer ainsi sa vocation mondiale.

Avec Crédit Agricole S.A. et ses filiales, avec les Caisses Régionales, le Crédit Agricole est en ordre de marche, prêt à amplifier ses développements dans tous ses métiers. Une nouvelle page de son histoire s'ouvre désormais.



Marc Bué



Jean Laurent

Crédit Agricole S.A. : une banque universelle

6,31

milliards d'euros
Produit Net Bancaire 2001, pro forma.

1,47

milliard d'euros
Résultat net consolidé 2001,
part du groupe, pro forma.

Introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

A la suite des opérations de réorganisation interne menées préalablement à l'introduction en bourse, Crédit Agricole S.A. détient 100 % des filiales spécialisées du groupe Crédit Agricole, ainsi qu'une participation de 25 % dans le capital des Caisses Régionales⁽¹⁾. Au 30 avril 2002, les Caisses Régionales détiennent 73 % environ du capital de Crédit Agricole S.A. et le public, dont les salariés du Groupe, environ 27 %.



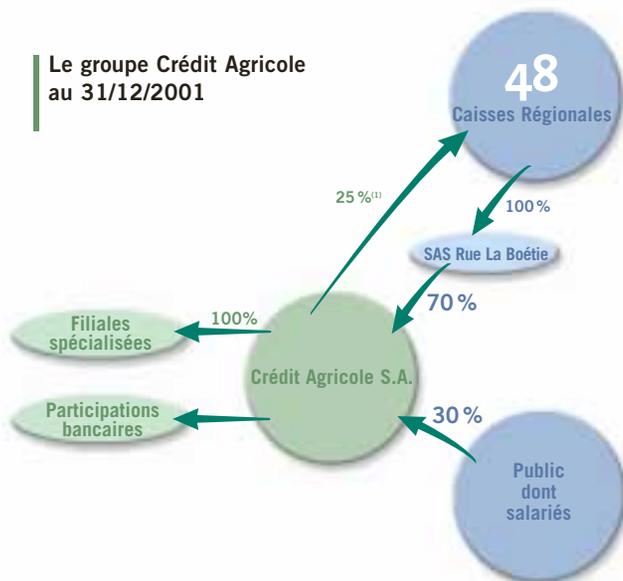
Banque de proximité en France

16,1 millions de clients.
1^{er} réseau bancaire.
1^{er} banquier à distance.
N°1 de l'épargne bancaire.
N°1 du crédit à l'habitat.
N°2 du crédit à la consommation.

25 % du capital des Caisses Régionales

Filiales Sofinco, Transfact,
Ucabail, Cedicam.

Le groupe Crédit Agricole au 31/12/2001



(1) A l'exception de la Caisse Régionale de la Corse



Banque de grande clientèle

N° 1 en Europe de la recherche
sur les valeurs françaises
(Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux).

N°2 pour les opérations dirigées sur les
marchés primaire et secondaire actions
en France en 2001 (alliance CAI-Lazard).

Filiales Crédit Agricole Indosuez
Crédit Agricole Lazard Financial Products
UI.

16,7

milliards d'euros
Capitaux propres + FRBG en 2001.



Gestion d'actifs, assurances et banque privée

235 milliards d'euros d'encours gérés.
N°2 du marché français des OPCVM.
N°3 sur le marché français de
l'assurance-vie.

Filiales Crédit Agricole Asset Management, BFT
Predica, Pacifica,
Crédit Agricole Indosuez/BGP Indosuez.



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Fonctions centrales
Banque centrale

Gestion pour compte propre
et divers

Banque de détail à l'étranger

20 partenariats en Europe.
N° 2 du crédit à la consommation en Europe.

Participations bancaires

IntesaBci (Italie)
Banco Espírito Santo (Portugal)
Banque Commerciale de Grèce (Grèce)
Lukas, EFL (Pologne).

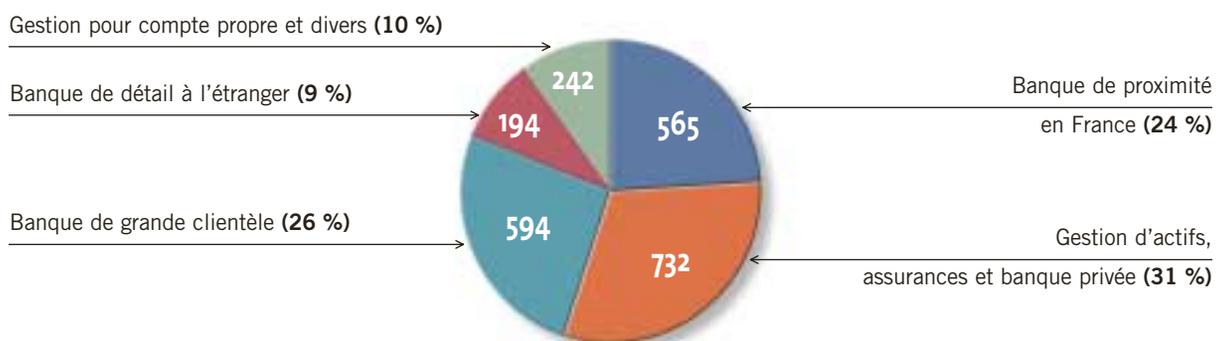


Chiffres-clés 2001

En millions d'euros données pro forma	2000	2001	Evolution en %
Produit net bancaire	5 724	6 314	10,3
Charges d'exploitation	(3 897)	(4 351)	11,6
Résultat brut d'exploitation	1 827	1 963	7,4
Résultat courant	1 947	2 327	19,5
Résultat exceptionnel	(219)	333	n.s.
Dotations aux FRBG	(143)	(44)	n.s.
Résultat net part du groupe	1 391	1 468	5,5
Résultat net part du groupe avant écarts d'acquisition	1 596	1 765	10,6

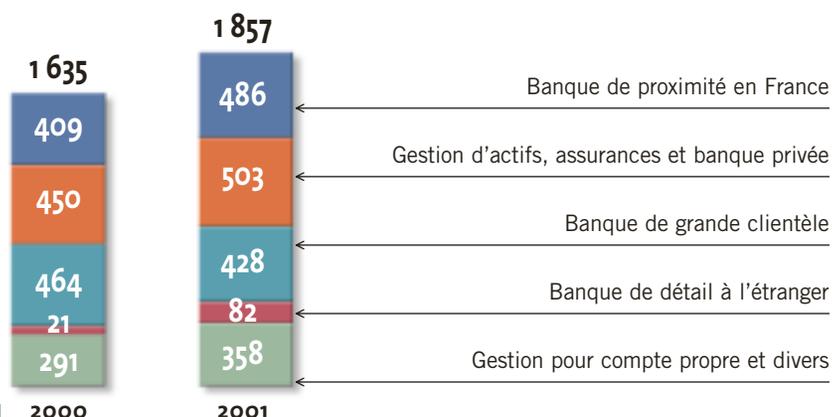
Notation long terme des émissions du groupe Crédit Agricole par les agences de rating

• Standard and Poor's	AA
• Moody's	Aa1
• Fitch	AA+



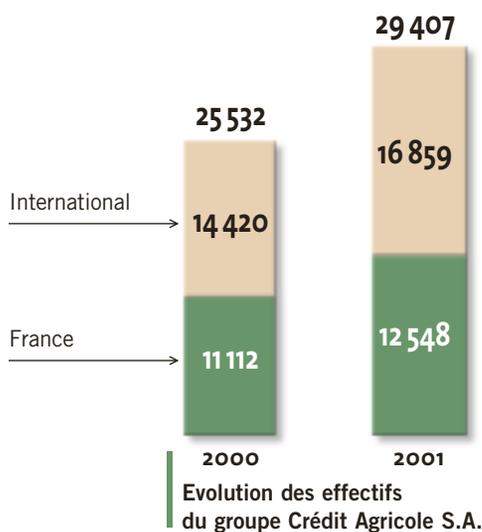
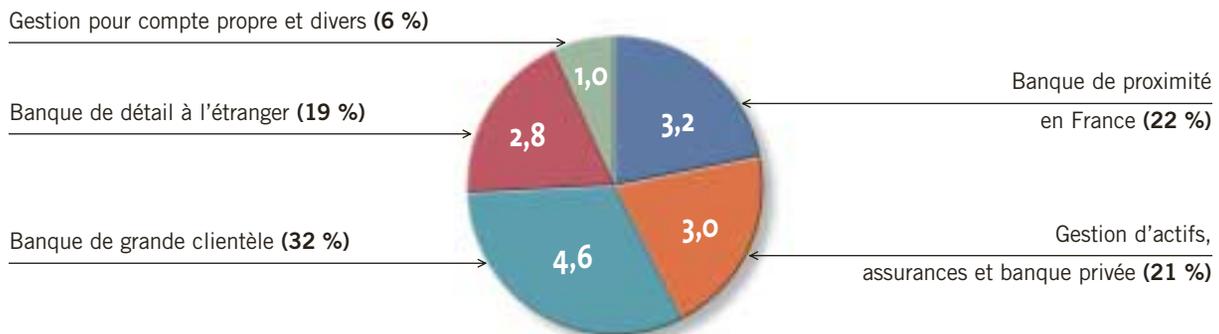
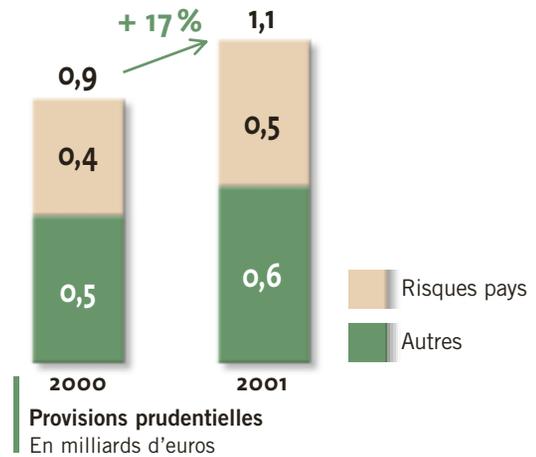
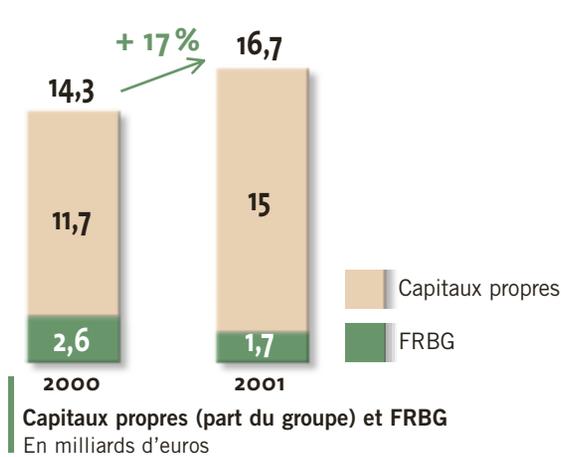
Répartition du résultat courant (avant impôts)

En millions d'euros - données pro forma



Résultats nets des pôles (avant amortissement des écarts d'acquisition)

En millions d'euros - données pro forma



Indicateurs de performance

	2001
Rentabilité des capitaux propres*	13 %
Ratio international de solvabilité (dont Tier 1)	9,1 % 8,5 %
Taux de distribution**	36,4 %

* Résultat net part du groupe avant écarts d'acquisition / capitaux propres moyens, hors FRBG.

** Dividende proposé / résultat net consolidé part du groupe.

|Banque de proximité en France|



L'année 2001

Une croissance saine et solide des résultats

Malgré le ralentissement de la conjoncture économique, les activités de Banque de proximité en France ont réalisé une bonne année sur le plan commercial et financier. Les Caisses Régionales ont continué d'étendre leur offre de produits et de services et renforcé leurs positions sur plusieurs marchés. L'activité a été également soutenue dans les filiales spécialisées, notamment grâce à une politique continue d'innovation commerciale. L'amélioration des équilibres de gestion a permis d'enregistrer une forte croissance du résultat net* de ce pôle en 2001 à 486 millions d'euros (+ 18,8 %).

* Avant amortissement des écarts d'acquisition

Le métier

Le pôle Banque de proximité en France regroupe les activités de vente de produits et services bancaires et d'assurances destinés aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France. Ces activités associent étroitement Crédit Agricole S.A. et ses filiales avec les Caisses Régionales, dans lesquelles Crédit Agricole S.A. détient, depuis son introduction en bourse, une participation de 25 %⁽¹⁾.

Crédit Agricole S.A. coordonne la mise en œuvre des stratégies commerciales au sein de l'ensemble du Groupe en définissant, en liaison avec les Caisses Régionales, les grandes orientations des plans marketing et de communication. Il conçoit également les gammes de produits d'épargne bancaire et de prêts à moyen et long terme commercialisés par les Caisses Régionales. Les filiales de Crédit Agricole S.A. développent une offre complémentaire de produits et de services de banque et d'assurance : crédit à la consommation, valeurs mobilières, assurance-vie, assurance dommages, moyens de paiement, crédit-bail.

Les Caisses Régionales de Crédit Agricole assurent la distribution de ces produits et gèrent la relation commerciale de proximité avec leurs clients. Premier réseau bancaire en France, avec des positions commerciales de premier plan auprès de leurs différentes clientèles, l'ensemble formé par les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. est la première banque des Français, avec plus de 16 millions de clients.

16,1*

millions de clients.

1^{er}

réseau bancaire.

1^{er}

banquier à distance.

N°1

de l'épargne bancaire.

N°1

du crédit à l'habitat.

N°2

du crédit à la consommation.



Contribution du pôle
au résultat courant 2001
de Crédit Agricole S.A.



Part des fonds propres
alloués en 2001

* Les données commerciales du pôle Banque de proximité en France se rapportent à l'ensemble constitué par les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A..

(1) Le Produit Net Bancaire du pôle Banque de proximité en France de Crédit Agricole S.A. n'intègre pas l'activité des Caisses Régionales, qui sont consolidées par mise en équivalence dans le résultat d'exploitation du pôle.

| Banque de proximité en France



Avec plus de 16 millions de clients et plus de 13 millions de comptes à vue, le Crédit Agricole est la première banque des Français et le premier financier de l'économie française. En dépit du ralentissement de l'activité économique, l'année 2001 a été caractérisée par un fort dynamisme de l'activité commerciale des Caisses Régionales et des filiales spécialisées, qui ont conforté ainsi les positions de leader qu'occupe le groupe Crédit Agricole dans la plupart des produits et des segments du marché.

13,2

millions de comptes
de dépôts à vue.

7500

agences.

8800

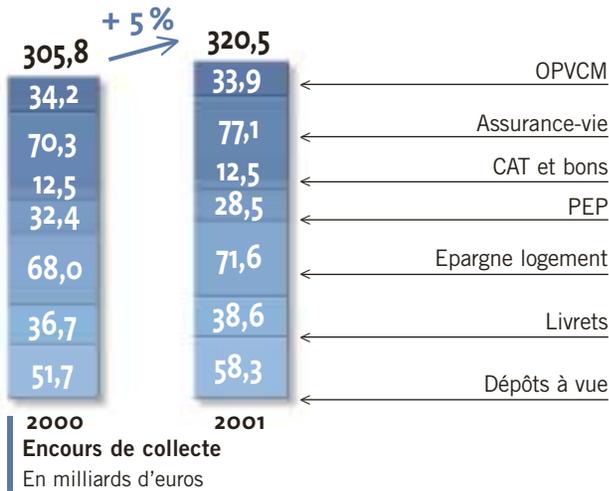
automates bancaires.

Nouvelle progression des performances commerciales et financières des Caisses Régionales

Grâce à la forte pénétration des Caisses Régionales auprès de la clientèle des particuliers, des entreprises et des professionnels, le groupe Crédit Agricole est la première banque française sur le marché de la collecte bancaire (part de marché estimée à 21 %). L'exercice 2001 a vu un nouvel accroissement des encours de collecte qui ont atteint 320,5 milliards d'euros, en hausse de 5 %. L'activité a été soutenue dans la plupart des segments, avec une mention particulière pour les dépôts à vue (+ 12,8 %) et l'assurance-vie (+ 9,7 %).

Les encours de crédit ont également continué à progresser pour s'établir à 204,7 milliards d'euros fin 2001, en hausse de 5 %. L'activité a été particulièrement soutenue sur les marchés de l'habitat (+ 4,7 %), des entreprises (+ 7,1 %) et de la consommation (+ 10,2 %), qui représentent les deux tiers des encours de crédit.

Les Caisses Régionales ont également intensifié leur politique de distribution de produits et de services financiers (cartes bancaires, assurance-vie, assurance dommages). Le taux d'équipement de la clientèle, mesuré par le nombre de produits ven-



du par compte à vue, s'établit ainsi à 7,06 fin 2001 contre 6,73 en 2000.

Malgré les charges exceptionnelles de l'exercice, liées notamment au passage à l'euro et à la mise en place des 35 heures, les Caisses Régionales ont enregistré une nouvelle amélioration de leur coefficient d'exploitation à 62,5 %, contre 62,8 % à fin 2000 (données conformes à la norme comptable CRC 2000-4).

Au total, grâce à un maintien du coût du risque au niveau faible de 0,33 % (coût du risque/créances), et malgré un renforcement de leur politique prudentielle de provisionnement et de dotation au FRBG, la quote-part de résultat des Caisses

Régionales, consolidée par mise en équivalence dans les résultats du pôle Banque de proximité en France, a progressé sensiblement à 347 millions d'euros, en hausse de 17,6 % durant l'exercice.

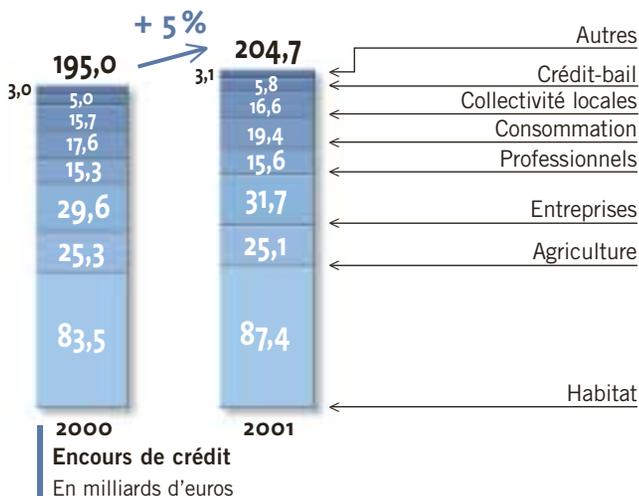
Une politique continue de conquête commerciale

Fort des positions de premier plan conquises sur ses différents marchés de proximité, le groupe Crédit Agricole a l'ambition de consolider ce leadership et d'intensifier sa présence commerciale. Il s'appuie pour cela sur le dynamisme et la puissance du réseau décentralisé des Caisses Régionales et sur une politique continue d'innovation, tournée vers la connaissance des clients et de leurs besoins.

Le Groupe peut ainsi valoriser les atouts de l'ensemble de ses composantes et sa structure unie et décentralisée en s'appuyant :

- sur les savoir-faire développés par ses différentes filiales pour créer de nouveaux services et les intégrer dans une offre de service globale de banque et d'assurance ;
- sur la densité et la proximité du réseau des Caisses Régionales, de loin le premier réseau bancaire en France avec près de 7 500 agences, pour développer la relation commerciale et le conseil auprès de ses clients ;
- sur le modèle de distribution multicanal de la Banque à Accès Multiple (téléphone, Minitel, Internet, TV interactive) pour améliorer l'accessibilité et la compétitivité de l'offre de services.

La clientèle de la banque de proximité est segmentée en quatre marchés : les particuliers, les professionnels (agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales), les entreprises, et les collectivités publiques et territoriales. Sur chacun de ces marchés, la segmentation en groupes de clients homogènes et la spécialisation des chargés de clientèles permet de rechercher la meilleure adaptation de l'offre et du réseau de distribution, en réponse aux attentes des clients.



Banque de proximité en France

> Les particuliers

Auprès de sa clientèle de particuliers, le groupe Crédit Agricole met en œuvre une stratégie commerciale fondée sur la fidélisation de sa clientèle autour des services de banque au quotidien et le renforcement de ses positions sur les segments de marché les plus porteurs.

L'équipement des comptes à vue en conventions de services a continué de croître à un rythme soutenu avec un nombre de Comptes-Services dépassant 7 millions début 2002, soit un doublement

en 3 ans. 70 % des clients du Crédit Agricole sont désormais équipés en Comptes-Services qui permettent de contractualiser la relation commerciale autour d'une offre diversifiée de produits et de services de la banque du quotidien.

Dans le domaine des cartes bancaires, l'année 2001 a été marquée par le déploiement du Porte-Monnaie Electronique (MONEO) en Bretagne, à Poitiers, Montpellier, Bordeaux et Lyon. MONEO sera désormais systématiquement inclus dans les nouvelles cartes émises par le Crédit Agricole, accélérant ainsi l'équipement des clients. Le Crédit Agricole joue un rôle moteur dans ce projet interbancaire en représentant à lui seul plus du tiers des porte-monnaies chargés et des commerçants équipés.

Avec près de 12 millions de cartes début 2002, le Crédit Agricole a maintenu sa position de leader dans les cartes bancaires. Les efforts de segmentation de la gamme ont porté leurs fruits avec plus d'un million de clients équipés de cartes Maestro fin 2001 (+ 40 %) et une progression de 25 % pour les cartes Gold MasterCard, démontrant ainsi la capacité du Crédit Agricole à servir la gamme la plus large de clients.

2001 a également confirmé la dynamique de développement et d'équipement sur la clientèle des jeunes de moins de 25 ans. Plus de 100 000 Comptes-Services Mozaïc ont été commercialisés, portant le taux d'équipement sur les 18-25 ans à 73 %, et environ 100 000 nouvelles cartes Mozaïc ont été émises. Au total, plus de 1,6 million de jeunes bénéficient aujourd'hui de la gamme Mozaïc. Lancé fin 2000, le livret Tiwi, destiné aux plus jeunes (moins de 11 ans), a permis d'ouvrir plus de 600 000 comptes en 2001, ce qui représente environ 20 % des enfants des clients du Crédit Agricole.



7
millions
de Comptes-Services.

12
millions de cartes
bancaires en 2002.

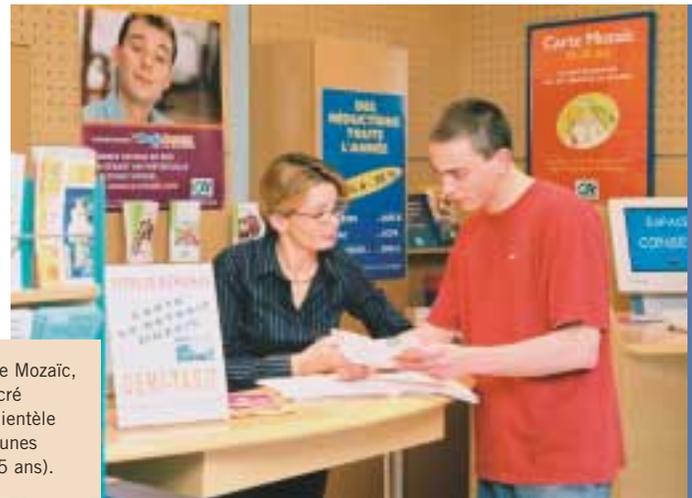
2,2
millions de PEA.

Le programme de fidélisation TLJ ("Tous les Jours des avantages") a été déployé dans 21 Caisses Régionales et a enregistré plus de 400 000 adhésions à fin 2001. Le réseau de partenaires de TLJ, auprès desquels les adhérents obtiennent des avantages, s'étend désormais à une cinquantaine d'enseignes nationales, représentant 7 000 points de vente, et 1 850 partenariats locaux, notamment avec des commerçants clients des Caisses Régionales.

Après de la clientèle intermédiaire et haut de gamme, le Crédit Agricole a conquis, en quelques années, des positions de premier plan grâce à une stratégie de différenciation commerciale centrée sur la constitution d'actifs et la gestion de patrimoine. Sur ce segment, qui représente 3 millions de ménages clients mais 80 à 90 % des encours d'épargne, le Crédit Agricole met en œuvre une stratégie continue d'enrichissement de son offre, avec l'appui de ses filiales spécialisées dans la gestion d'actifs, et de personnalisation du conseil, grâce aux équipes commerciales dédiées dans les Caisses Régionales.

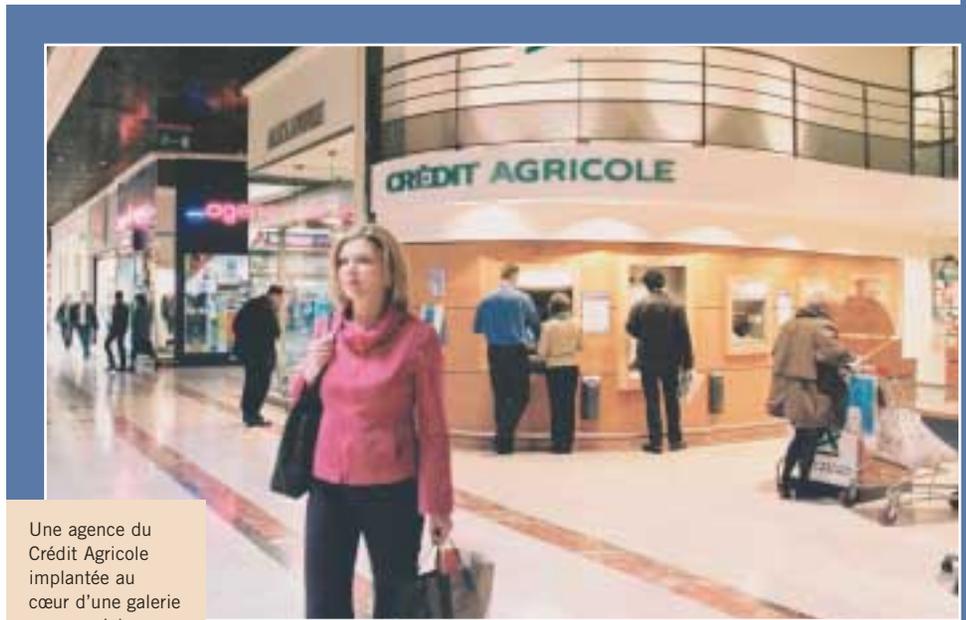
Durant l'année 2001, l'offre de produits s'est ainsi élargie de nouveaux supports destinée à ces clientèles :

- Floriane, contrat d'assurance-vie conçu par Predica et donnant accès à un fonds composé de 70 OPCVM gérés par Crédit Agricole Asset Management ;
- Donaflore, une offre intergénération qui formalise et simplifie la démarche de donation ;
- CA Funds, la SICAV luxembourgeoise gérée par CA Asset Management ;
- Master Sélection, une offre multigestion donnant accès à deux fonds de fonds ;
- une offre de warrants, conçue par Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux.



Espace Mozaïc, consacré à la clientèle des jeunes (12-25 ans).

Le dispositif commercial a également été renforcé avec la généralisation des outils informatiques de simulation et de conseil, et le redéploiement des forces de vente avec 6 500 conseillers spécialisés dans la vente et la gestion patrimoniale des clientèles intermédiaires et haut de gamme. Ce dispositif s'enrichira en 2002 avec la commercialisation d'un Compte-Services adapté et une offre de mandat de gestion personnalisé, développée avec l'appui de Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux Gestions.



Une agence du Crédit Agricole implantée au cœur d'une galerie commerciale.

Banque de proximité en France

> Les professionnels

En s'appuyant sur la densité du réseau des Caisses Régionales et sur son insertion dans la vie économique locale, le groupe Crédit Agricole est aujourd'hui la première banque des professionnels en France avec environ 1,2 million de clients (commerçants, artisans, professions libérales, entreprises de moins de 10 salariés) [source : TMO]. C'est aussi la première banque du secteur agricole, son marché historique, avec 550 000 clients agriculteurs, soit une pénétration commerciale de l'ordre de 90 % [source : BVA].

Il conduit sur ces marchés une stratégie de développement volontariste qui s'appuie sur le développement d'approches et d'offres commerciales spécifiques pour exploiter le potentiel d'équipement à la fois privé et professionnel de ces différentes clientèles.

Engagée depuis plusieurs années, la politique de diversification des offres spécialisées s'est poursuivie en 2001, démontrant la capacité du Groupe

à accompagner l'évolution des besoins de ses clients :

- le Compte-Services Pro équipe désormais 150 000 clients professionnels ;
- lancé mi-2001, Immedians, un produit d'affacturage via Internet, offre une solution rapide, souple et sécurisée aux besoins de trésorerie des professionnels et a dépassé le millier de contrats signés début 2002 ;
- le lancement réussi d'une offre simplifiée d'épargne salariale pour les professionnels ;
- la montée en puissance de la commercialisation de l'offre Santeffi (gestion et compensation électronique des feuilles de soin) a permis de conclure plus de 5 000 contrats auprès des professions libérales de santé ;
- le renforcement des liens avec le réseau du Commerce Indépendant Organisé et des groupements de commerçants, au travers d'une cinquantaine d'accords de partenariat, permet au Groupe d'entretenir des relations étroites avec 270 enseignes : ceci s'est traduit en 2001 par un accroissement sensible des courants d'affaires ainsi créés avec les Caisses Régionales.

Premier partenaire financier des agriculteurs avec 80 % des prêts bonifiés distribués et 69 % de la collecte d'épargne en 2001 [source : Sofres], le Crédit Agricole est également le premier banquier de la filière agro-alimentaire avec une part de marché de 28,5 % (58,5 % sur les seules coopératives agricoles).

En 2001, le Groupe a confirmé la vitalité de son engagement auprès de sa clientèle traditionnelle en répondant à l'évolution de ses besoins par plusieurs initiatives :

- l'accompagnement de l'installation des jeunes agriculteurs par une offre de financement et de services adaptés ;





- le lancement par 6 Caisses Régionales d'une gamme complète de produits d'assurances (IARD et Vie), couvrant l'ensemble des besoins, professionnels et personnels, des exploitants agricoles. Cette offre sera commercialisée dès 2002 par plus de la moitié des Caisses Régionales ;
- le lancement d'une offre de Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) simplifiée, qui donne la possibilité aux

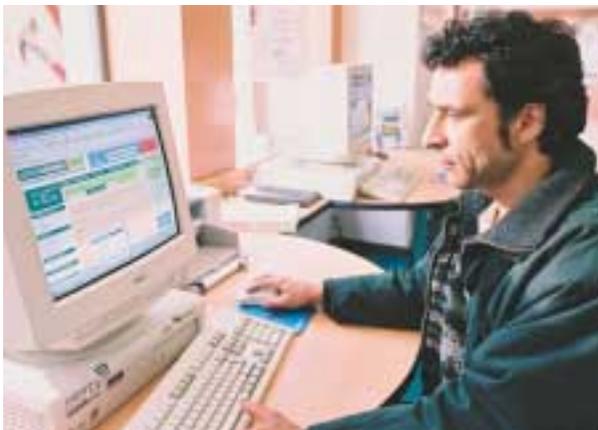
exploitants agricoles de faire bénéficier leurs salariés d'un dispositif d'épargne salariale ;

- le lancement du site Pleinchamp.com dédié aux professionnels agricoles a connu un succès encourageant avec près de 35 000 visiteurs uniques par mois au début de 2002 ;
- le développement du Compte-Services Agri, dont 50 000 contrats ont déjà été commercialisés fin 2001.

> Les collectivités

Partenaire privilégié du développement économique régional depuis ses origines, le groupe Crédit Agricole occupe des positions de premier plan dans le financement des collectivités publiques et territoriales, avec plus de 20 000 clients sur le territoire national. Il conjugue en effet la proximité naturelle qu'entretiennent les Caisses Régionales avec ces clients, le réseau spécialisé des conseillers qui couvre l'ensemble du territoire et l'expertise développée par les filiales de Crédit Agricole S.A. dans la conception et la gestion des financements.

Année d'élections municipales et départementales, période traditionnellement moins favorable aux décisions d'investissement, 2001 a été également marquée par une concurrence accrue, particulièrement sur le marché des collectivités de petite taille. Dans ce contexte, le Groupe a globalement maintenu ses positions et renforcé la part des collectivités de moyenne et grande taille, qui ont représenté les deux tiers des réalisations en 2001. Les Caisses Régionales ont poursuivi une politique de coopération active avec les filiales spécialisées du Groupe, notamment Crédit



Innovation

Lancement réussi de Pleinchamp

Dédié aux agriculteurs, Pleinchamp a démarré de façon satisfaisante en 2001 avec en particulier près de 250 contrats d'apports d'informations signés avec des partenaires locaux et nationaux. Le site s'ouvrira en 2002 à de nouvelles fonctionnalités pratiques destinées aux exploitants agricoles (météo locale, analyse des marchés...).

Banque de proximité en France

Au sein du réseau des Caisses Régionales, 172 agences et près de 1 400 conseillers et experts spécialisés sont dédiés à la clientèle des entreprises.



> Les entreprises

Entré sur le marché des entreprises depuis 1990, le Crédit Agricole est progressivement devenu la première banque de financement des entreprises [source : Banque de France] avec un taux de pénétration commerciale de 26 % et une position de banque principale auprès de 14 % des entreprises en France. Il s'appuie pour cela sur une organisation qui lui permet de couvrir l'ensemble des besoins de la clientèle d'entreprises en alliant les équipes et les agences dédiées au sein des Caisses Régionales et les compétences commerciales des filiales de Crédit Agricole S.A. sur leurs différentes spécialités : placements (Crédit Agricole Asset Management et BFT) ; crédit-bail et leasing (Ucabail) ; gestion du poste client et affacturage (Transfact) ; traitement des flux domestiques et internationaux (Cedicam et Crédit Agricole S.A.) ; grandes entreprises et international (Crédit Agricole Indosuez) ; intervention en fonds propres (groupe UI) ; épargne longue des salariés (CA Asset Management et Predica).

Agricole Indosuez (CAI) et Banque Française de Trésorerie (BFT) pour la mise en œuvre des prêts structurés et des crédits revolving. Au total, les encours de crédit auprès des collectivités locales ont progressé en 2001 à 16,6 milliards d'euros, en hausse de 5,7 %.

En décembre 2001, Crédit Agricole S.A. a été retenu, à l'issue d'un appel d'offres, par le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie pour expérimenter un système de carte d'achat public auprès des collectivités publiques. Ce projet permettra de faciliter le règlement de leurs factures courantes directement auprès de fournisseurs référencés. Développée par le Cedicam, filiale du Groupe et 1er opérateur monétique en France, cette solution privative s'appuie également sur les services de la place de marché en ligne Answork, dont Crédit Agricole S.A. est actionnaire.

Malgré le ralentissement de l'activité économique qui a pesé sur la demande de crédits, l'encours global de crédit aux entreprises des Caisses Régionales a continué de croître à 31,7 milliards d'euros (+ 7,1 %), pour un volume de réalisations nouvelles à moyen et long terme proche de 5 milliards d'euros. Parallèlement, la collecte a été particulièrement dynamique, de l'ordre de 21 milliards d'euros, en progression de 18 %, répartis entre collecte bilantielle (+ 14 %) et OPCVM (+ 24 %). Au total, le PNB réalisé par les Caisses Régionales sur le marché des entreprises a connu une nouvelle progression à 718 millions d'euros en 2001, en hausse de plus de 10 %.

Au cours de l'exercice, les filiales de Crédit Agricole S.A. ont poursuivi une stratégie active d'enrichissement de leur offre de services bancaires en direction de la clientèle d'entreprises des Caisses Régionales :

- dédiée au commerce électronique interentreprises pour les achats de biens de fonctionnement, la plate-forme Answork, qui rassemble Crédit Agricole S.A., BNP Paribas, Société Générale, Cap Gemini Ernst & Young et France Télécom, a été ouverte aux PME à travers l'offre Answork PME, qui a recueilli 78 contrats à la fin de 2001 ;
- le Cedicam, GIE entre les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. et 1er opérateur monétique en France, a développé CA Certificat, un outil de signature électronique qui garantit l'authentification, l'intégrité et la confidentialité des transactions électroniques, notamment pour la déclaration et le paiement de la TVA. A fin 2001, les Caisses Régionales et Crédit Agricole Indosuez avaient commercialisé 1 300 certificats ;

- Crédit Agricole Indosuez a ouvert aux entreprises le site www.ca-ch@nge-enligne.com, un service d'informations sur le change qui permet également aux entreprises abonnées de traiter les opérations en direct avec les salles de marché du Groupe.

Crédit Agricole S.A. améliore régulièrement la structuration de l'offre commerciale et la diffusion des outils de gestion et de pilotage de la relation commerciale auprès des différents segments du marché des entreprises pour appuyer les Caisses Régionales dans le déploiement de leurs offres.



Innovation

Le Crédit Agricole, leader de la banque à distance

Le Crédit Agricole est en 2001 :

- le n° 1 de la banque en ligne avec un doublement de la fréquentation et un million de visiteurs uniques par mois ;
- le n° 1 des services bancaires sur Minitel avec 4 millions de consultations par mois ;
- le n° 1 des services bancaires par téléphone avec 6 millions d'appels par mois ;
- le n° 1 des services bancaires accessibles sur la télévision interactive avec 57 000 visites par mois sur CA TV.

Durant l'année 2001, Crédit Agricole S.A. a continué à enrichir son offre de services en ligne avec de nouvelles fonctionnalités dans les produits d'assurance-vie, le crédit à la consommation et de nouveaux services en ligne pour les entreprises. Il a également lancé, en partenariat avec TF1 et en association avec les Caisses Régionales, le fournisseur d'accès Internet Cario qui décline en 46 portails régionaux des contenus d'information générale et locale.



Banque de proximité en France

La production de Sofinco en France a atteint 4,5 milliards d'euros en 2001, en progression de 6 %. La croissance a été particulièrement soutenue dans l'équipement général des ménages, grâce à la rénovation de la gamme de produits, et dans le crédit automobile, avec les meilleurs résultats commerciaux obtenus depuis onze ans.

L'activité générée par les partenariats s'est également développée fortement et de nouveaux accords ont été signés en 2001, permettant d'étendre la diffusion des produits de Sofinco :

- le renouvellement, pour trois ans, de l'accord d'exclusivité signé en 1997 entre Honda et Sofinco à travers la société de financement Honda Finances ;
- le partenariat signé avec le groupe de distribution britannique Kingfisher a conduit à la création de Créalfi, société commune Sofinco/Darty/Castorama, qui gère l'activité crédit réalisée dans ces deux enseignes ;
- le partenariat avec Generali, portant sur des prêts classiques et des prêts garantis à partir d'un

> L'activité des filiales de banque de proximité en France

Grâce à l'expertise développée par ses filiales spécialisées, Crédit Agricole S.A. a progressivement bâti une offre globale de services bancaires et conquis des positions de premier plan dans le crédit à la consommation (Sofinco), le crédit-bail (Ucabail), l'affacturage (Transfact).

N° 2 du crédit à la consommation en France [source : ASF], Sofinco coopère activement avec les Caisses Régionales, qui distribuent notamment la carte de crédit revolving Open gérée par Sofinco. La croissance de cette activité a été soutenue en 2001 avec près de 150 000 nouveaux contrats, portant le total de comptes Open à 1,3 million d'unités.

Sofinco distribue également ses produits dans son propre réseau, qui compte une centaine d'agences, par de la vente à distance (téléphone, Minitel, Internet), ainsi qu'à travers des accords de partenariat avec des enseignes de grande distribution, des constructeurs automobiles et des institutionnels financiers (banques, compagnies d'assurances, caisses de retraite).



Palmarès

Sofinco, société de crédit la plus connue des Français

Sofinco est devenue en 2001 l'organisme de crédit qui bénéficie de la plus grande notoriété en France, d'après le baromètre IPSOS réalisé en janvier 2002. Sofinco se classe en tête pour la notoriété spontanée avec 31 % de citations, et en 2ème position pour la notoriété assistée avec 87 % de citations.

contrat d'assurance-vie, a démarré opérationnelle-
ment en mai 2001 ;

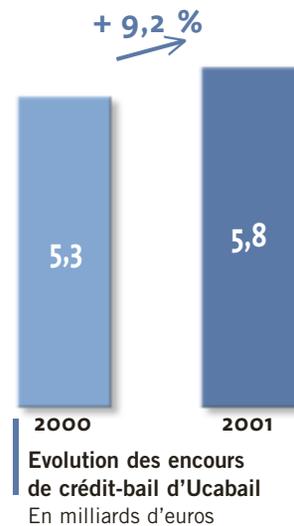
- le partenariat, pour une durée de deux ans, avec Suzuki Automobiles au sein de la marque Suzuki services finances.

L'événement majeur de l'année 2001 a été la concrétisation de l'accord signé en 2000 avec le Crédit Lyonnais pour les prêts à la consommation en France. L'offre de prêts bancaires a été généralisée fin 2001 dans les 1 850 agences du réseau et la migration des 500 000 prêts revolving, avec le lancement d'une nouvelle gamme d'offres, aura lieu fin 2002. Sofinco fait ainsi bénéficier le Crédit Lyonnais de son expertise et de ses outils de gestion développés en matière de scoring, de marketing et de maîtrise des risques.

Pionnier dans ce domaine, Sofinco a intensifié en 2001 sa politique de services accessibles sur Internet en lançant une nouvelle version de son site qui permet de gérer directement certaines transactions et d'utiliser un système de scoring en ligne. La production de crédits en ligne a triplé en 2001 et dépasse désormais celle des agences les plus importantes.

En s'appuyant sur l'intégration de Sofinco au sein du Crédit Agricole et sur son positionnement stratégique au sein du Groupe, l'agence de notation Standard & Poor's a révisé de stable à positive la perspective de Sofinco et confirmé les notes long terme AA- et court terme A1.

Avec une offre diversifiée de produits et services (immobilier, outils de production, systèmes d'information, flotte de véhicules, économies d'énergie) vers les marchés des entreprises, collectivités publiques, agriculteurs et professionnels, Ucabail est un des leaders du crédit-bail mobilier et immobilier en France. L'activité réalisée avec l'appui des Caisses Régionales, qui représente les deux tiers de la production d'Ucabail, est restée soutenue, en particulier dans le crédit-bail matériel. En s'appuyant sur la force de distribution du groupe Crédit



Agricole auprès des réseaux dédiés et de proximité, Ucabail renforce ses positions en mettant en place dès 2002 de nouveaux outils informatiques de ciblage et de simulation qui faciliteront l'approche et la relation commerciales.

Sur le marché de l'affacturage, Transfact a connu un excellent exercice en 2001 avec une progression de 41 % du chiffre d'affaires. Transfact a mis à disposition de l'ensemble des Caisses Régionales ainsi que d'autres sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. Batica, une nouvelle base de données sur les entreprises qui rassemble des informations sur 4 millions d'entreprises françaises et 60 millions d'entreprises internationales. Immedians, la nouvelle offre d'affacturage en ligne pour les professionnels et les petites entreprises, a été déployée avec succès auprès de la plupart des Caisses Régionales.

Transfact poursuivra en 2002 ses efforts d'optimisation de ses systèmes d'information et entend amplifier sa présence auprès des grandes clientèles en élargissant son offre de produits et de services.

+ 41 %

Croissance des encours d'affacturage gérés par Transfact en 2001.

|Gestion d'actifs, assurances et banque privée|



L'année 2001

Une progression soutenue de l'activité et des résultats

Malgré un environnement de marché moins favorable aux métiers de gestion d'actifs et de patrimoine, les bonnes performances commerciales réalisées par les sociétés du Groupe, dans leurs différents métiers, ont permis d'enregistrer une nouvelle croissance des encours gérés à 235 milliards d'euros (+ 6 %) et de la contribution au résultat net* de Crédit Agricole S.A. qui s'est élevée à 503 millions d'euros en 2001, en progression de 11,8 %.

* Avant amortissement des écarts d'acquisition

Le métier

Rassemblant les activités exercées par Crédit Agricole S.A. dans la gestion d'actifs, les assurances et la banque privée, ce pôle regroupe les filiales Crédit Agricole Asset Management (gestion d'actifs), Predica (assurance-vie et prévoyance), Pacifica (assurance dommages), ainsi que les filiales de Crédit Agricole Indosuez spécialisées dans la banque privée.

Ces métiers s'appuient sur le réseau de proximité des Caisses Régionales pour distribuer leurs produits auprès de la clientèle des particuliers en France. Outre leur réseau commercial propre, Crédit Agricole Asset Management et les filiales de banque privée s'appuient également sur le réseau international d'alliances et de partenariats de Crédit Agricole S.A. pour étendre leur présence internationale.

A partir des positions fortes développées en France dans ces métiers, Crédit Agricole S.A. entend amplifier ses développements, en France et en Europe, en privilégiant une stratégie de croissance maîtrisée fondée sur l'élargissement de son offre de produits et sur la valorisation des complémentarités avec les autres métiers du Groupe.

235

milliards d'euros
d'actifs gérés en 2001.

N°2

du marché français
des OPCVM.

N°3

sur le marché français
de l'assurance-vie
(encours gérés).



Contribution du pôle
au résultat courant
2001 de Crédit Agricole S.A.



Part des fonds propres
alloués en 2001

Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Les différentes sociétés de gestion d'actifs de Crédit Agricole S.A. rassemble plus d'un millier de collaborateurs en France et dans le monde.

185
milliards d'euros
d'actifs gérés par
les sociétés de gestion
d'actifs de Crédit
Agricole S.A. à fin 2001.

Partenariat

Projet d'implantation en Corée

Crédit Agricole Asset Management et National Agricultural Cooperative Federation (NACF), première banque de détail en Corée du Sud, ont signé en avril 2002 un accord en vue de constituer une société commune de gestion de portefeuille. Déjà présent à Séoul pour prospecter la clientèle institutionnelle, Crédit Agricole Asset Management pourra s'appuyer sur ce partenariat pour accéder au réseau de distribution de NACF (867 agences) et au marché coréen des particuliers.

> Gestion d'actifs

En dépit d'un environnement de marché peu favorable lié à la baisse des marchés actions, les encours gérés par Crédit Agricole S.A. ont enregistré une nouvelle progression en 2001 pour s'établir à 185 milliards d'euros (+ 4,5 %). Crédit Agricole Asset Management (nouveau nom pris par Indocam en avril 2001) a continué de se développer vers sa clientèle française et internationale, et à étendre la gamme de son offre, en particulier vers la multigestion et la gestion alternative.

Progression de la collecte sur les différents marchés

Après le niveau exceptionnel atteint en 2000, Crédit Agricole S.A. a confirmé en 2001 sa dynamique de croissance avec une collecte nette de 13 milliards d'euros pour l'ensemble des sociétés de gestion d'actifs du Groupe.

Après de la clientèle des particuliers en France, la collecte d'OPCVM moyen et long terme a atteint 1,9 milliard d'euros. Crédit Agricole Asset Management (CA Asset Management) a rationalisé sa gamme autour des familles de produits de taux et d'actions et lancé de nouveaux supports (Dynatop 6,7 et 8, Dynatop Garanti Eurovaleurs...) qui ont enregistré une collecte nette de 1,4 milliards d'euros.

Sur le segment des particuliers haut de gamme, la gamme Master a été enrichie avec la création de Master Duo, Master PEA et celle de nouveaux produits de multigestion, Master Sélection Europe et Master Sélection Monde.

Malgré l'impact négatif de la mauvaise tenue des marchés, qui a pesé sur les produits de long terme,

CA Asset Management a maintenu sa part de marché sur l'ensemble des OPCVM à 11,7 %, confirmant ainsi sa position de n°2 sur le marché national.

Après des grandes clientèles françaises (entreprises et institutionnels), qui représentent près du quart des encours gérés, CA Asset Management coopère étroitement avec Crédit Agricole Indosuez. La collecte nette a été particulièrement dynamique en 2001 avec 2,9 milliards d'euros.

En Epargne Longue des Salariés (ELS), CA Asset Management gère par l'intermédiaire de Crédit Agricole Epargne Salariale (CAES) les FCPE d'épargne salariale pour le compte de près de 8 000 entreprises. En ouvrant l'épargne salariale aux PME, cœur de cible de la clientèle des Caisses Régionales, les nouvelles dispositions législatives (loi du 19 février 2001) créent de nouvelles opportunités de croissance pour CAES. A destination de ce segment de clientèle (PME, artisans, professions libérales, agriculteurs), CAES a créé deux offres simplifiées de Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) : un PEE simplifié et une offre jumelée associant ce PEE à une épargne-retraite simplifiée.

L'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole lors de l'introduction en bourse a permis de collecter plus de 200 millions d'euros supplémentaires.

Au cours de l'exercice 2001, les encours gérés en Epargne Longue des Salariés ont progressé de plus de 15 % à 4,3 milliards d'euros.



Répartition des actifs gérés par CA Asset Management en 2001

Monétaires	14,4 %
Obligations	54,1 %
Actions	31,5 %

Accélération des développements internationaux

Déjà présent dans plusieurs pays d'Europe, sur les principales places financières asiatiques et aux Etats-Unis, CA Asset Management conduit depuis plusieurs années une stratégie multilocale qui s'appuie sur l'expertise de ses équipes de recherche et de gestion, sur des accords locaux de distribution avec des partenaires bancaires et financiers, et sur le réseau international du groupe Crédit Agricole S.A..

CA Asset Management a poursuivi en 2001 l'élargissement de son offre de produits et de services et l'extension de son réseau d'implantations et de partenariats. Au total, les encours gérés pour le compte de la clientèle internationale ont progressé de 20 % durant l'exercice 2001.

CA Asset Management a poursuivi activement la commercialisation de la Sicav CA-Funds, produit de référence luxembourgeois de Crédit Agricole S.A. Regroupant 39 compartiments sur l'ensemble des classes d'actifs et de marchés mondiaux, CA-Funds peut être distribuée dans 17 pays et détenait un encours de 3,4 milliards d'euros fin 2001.

CA Asset Management a également accru sa présence en Europe du Nord (Suède, Finlande), avec des encours en progression de 31 %, et ouvert une nouvelle implantation à Bruxelles, pour l'ensemble du Bénélux. En Italie et en Espagne, CA Asset

| Gestion d'actifs, assurance et banque privée

Management a concrétisé plusieurs accords de distribution avec des réseaux locaux.

Implanté depuis 20 ans à Hong Kong, Tokyo et Singapour, CA Asset Management est un opérateur reconnu pour la gestion d'actifs sur les marchés asiatiques. Présent auprès de la clientèle des institutions financières et des organisations gouvernementales, CA Asset Management gère et distribue également, en s'appuyant sur les grands réseaux locaux, des produits d'épargne pour les particuliers (grand public et haut de gamme). L'année 2001 a été marquée par plusieurs initiatives de développement dans la région :

- l'ouverture d'un bureau de représentation à Séoul, dédié au marketing et au conseil ;
- le lancement au Japon d'un fonds structuré grand public (Unitopia), distribué par Daiwa Bank (5ème banque japonaise), et d'un fonds (Greenway) pour la clientèle de particuliers haut de

gamme de Citigroup, pour un montant total collecté proche de 500 millions d'euros ;

- à Hong Kong, le lancement de CA-Funds et de deux produits garantis, en partenariat avec des réseaux bancaires locaux.

En mars 2002, CA Asset Management a pris une participation de 5 % dans le capital de Daiwa Trust and Banking Company, filiale de Daiwa Bank, qui gère et conserve 175 milliards de dollars d'actifs au Japon. Cette opération donne aux produits de CA Asset Management un accès privilégié au marché japonais, à travers le réseau des 600 agences de Daiwa Bank qui commercialise déjà ces produits pour un montant de 400 millions de dollars d'actifs sous gestion.

Renforcement de l'expertise en gestion alternative et lancement de la multigestion

Présent depuis 10 ans dans la gestion alternative, CA Asset Management a privilégié une stratégie rigoureuse de sélection et d'assemblage de fonds gérés en dehors du Groupe pour proposer à ses clients une approche qui optimise le couple risque/performance. Cette expertise s'est renforcée en 2001 avec l'acquisition d'AIP-AIM, qui consolide la présence de CA Asset Management à Paris, Londres et Chicago.

CA Asset Management a également signé un accord de coopération avec Pantheon, le leader européen (5 milliards d'euros d'actifs gérés) des fonds de fonds dédiés au capital-investissement dans des sociétés non cotées. Cet accord a permis de compléter la gamme de gestion alternative en créant Greenway Private Equity Europe.

Par ailleurs, l'accord conclu en 2000 avec Dresdner Bank a permis de commercialiser en Allemagne un fonds de gestion alternative.

+ 20 %

Croissance des encours gérés pour le compte de la clientèle internationale en 2001.



Les équipes de Crédit Agricole Asset Management à Londres, spécialisées dans la gestion alternative.



Désormais regroupée sous le nom de Crédit Agricole Alternative Investment Products Group (CA-AIPG), la gestion alternative représentait plus de 2 milliards d'euros d'encours gérés fin 2001, en très forte progression par rapport à 2000.

Autre initiative majeure de l'exercice écoulé : le lancement d'une offre dédiée à la multigestion, dont le marché se développe rapidement aux Etats-Unis et en Europe. Outre la constitution d'une équipe spécialisée, CA Asset Management s'appuie sur un accord de partenariat exclusif avec la société britannique Watson Wyatt, un des leaders mondiaux du conseil en gestion d'actifs. Deux gammes de fonds de droit français investis en actions européennes ont été lancées : Master Sélection Europe à destination des particuliers, et CA-Multimanager pour les institutionnels.

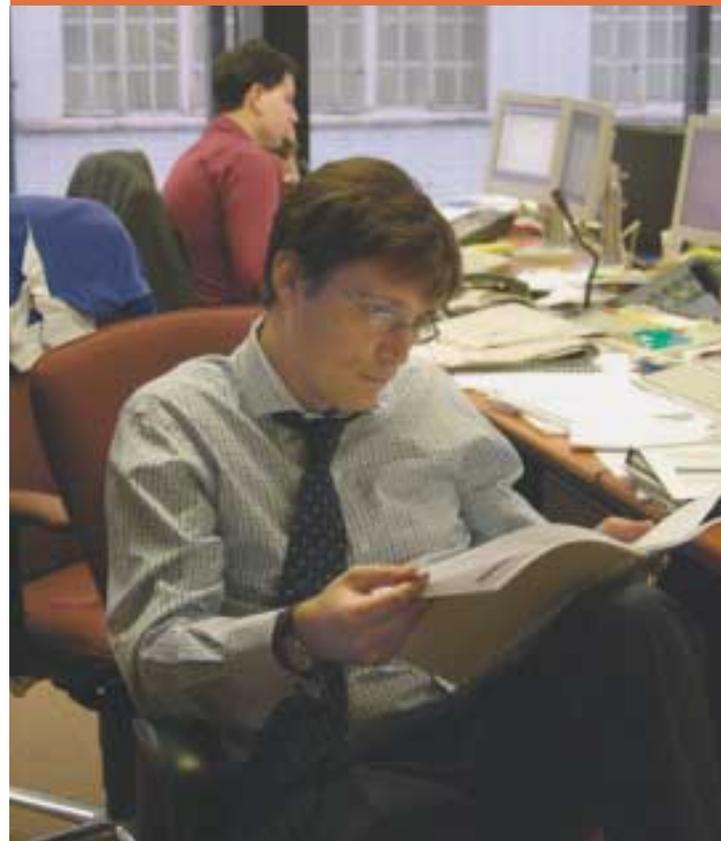
Outre CA Asset Management, Crédit Agricole S.A. a également développé une activité de gestion d'actifs à travers la Banque Française de Trésorerie (BFT), filiale à 100 % spécialisée dans la clientèle des collectivités locales et des investisseurs de taille moyenne. Les encours gérés par la BFT ont atteint 9,8 milliards d'euros en 2001, en progression de 2,4 %.

Notations

Fitch-AMR et AIMR-PPS & GIPS

La notation aa attribuée à Crédit Agricole Asset Management par Fitch-AMR a été renouvelée en 2001. Outre l'implantation de Paris, le périmètre de cette notation inclut désormais celles de Londres, Hong Kong, Tokyo et Singapour. Cette notation se situe au 3ème rang sur 14 de l'échelle de notation de Fitch-AMR et garantit un "niveau excellent de qualité en termes de sécurité et de maîtrise des risques liés aux activités de gestion d'actifs".

Crédit Agricole Asset Management a vu également sa certification aux normes AIMR-PPS & GIPS renouvelée par le cabinet Ernst & Young sur la base des données au 30 juin 2001.



Gestion d'actifs, assurance et banque privée

> Assurances

Par l'intermédiaire de ses filiales Predica (assurance-vie et prévoyance) et Pacifica (assurance dommages), Crédit Agricole S.A. a constitué en quelques années une offre complète de produits et de services d'assurance à destination des particuliers, des professionnels, des agriculteurs et des entreprises. La distribution de ces produits s'effectue principalement à travers le réseau de proximité des Caisses Régionales.

Assurance-vie : nouvelle progression des encours et des résultats

Après la croissance exceptionnelle de l'année 2000, le marché français de l'assurance-vie a connu un ralentissement en 2001 (- 8 %). Dans ce contexte, Predica a mieux résisté que le marché avec un chiffre d'affaires de 9,5 milliards d'euros, en repli de 6,6 %, et une croissance des encours gérés de 10 % à 77,1 milliards d'euros. La part de marché de Predica s'établit à 11 %, confirmant ainsi la position conquise en quelques années de n° 3 sur le marché français de l'assurance-vie.

La collecte a été particulièrement dynamique sur les contrats en euros, avec une progression de 19 % par rapport à l'année précédente. Le contrat en unités de compte Carissime, éligible au PEP (Plan d'Epargne Populaire), a également rencontré un fort succès commercial, avec un doublement de la collecte en 2001.

L'activité prévoyance a poursuivi son rythme de croissance soutenu avec 2,4 millions de contrats de prévoyance décès en portefeuille fin 2001, soit une progression de 12 %. Lancée début 2001, l'assurance dépendance a démarré de façon très satisfaisante avec plus de 62 000 contrats commercialisés par 36 Caisses Régionales à fin 2001. La généralisation de ce produit dans l'ensemble du réseau du groupe Crédit Agricole devrait conforter la croissance de cette activité dans les années futures.

Predica a également commercialisé plusieurs nouveaux produits en 2001 :

- deux offres "intergénération", Génération Future et Donaflore, associant assurance vie et assurance prévoyance, pour constituer un capital garanti destiné aux enfants ou aux petits-enfants ;

11 %

Part de marché de Predica dans l'assurance-vie en France en 2001 (encours gérés).



- une offre de prévoyance complète (santé, arrêt de travail, dépendance, décès) qui vient enrichir l'offre globale de Crédit Agricole S.A. dans les assurances agricoles.

Par ailleurs, Predica a démarré une nouvelle activité concernant la gestion de patrimoine avec le lancement d'un premier produit, Floriane, destinée à la clientèle haut de gamme des Caisses Régionales.

L'offre de services bancaires en ligne a été enrichie par de nouvelles fonctionnalités qui permettent aux clients, via les sites Internet des Caisses Régionales, d'avoir accès à la consultation des contrats détenus, à la souscription de certains contrats en ligne et à la réalisation de différents actes de gestion sur les contrats souscrits.

A l'international, Bancassurance SAL, filiale commune avec la Fransabank au Liban, et Prédicai-Europe, créée avec Crédit Agricole Indosuez à Luxembourg, ont connu une première année d'activité satisfaisante. La filiale grecque Emporiki Life, créée avec la Banque Commerciale de Grèce, a été constituée et commercialisera ses premiers produits dès 2002.

En 2002, Predica intensifiera ses efforts en direction de la clientèle haut de gamme, à travers notamment du réseau des Caisses Régionales et de la banque privée, et poursuivra son développement dans la prévoyance.

Assurance dommages (Pacifica)

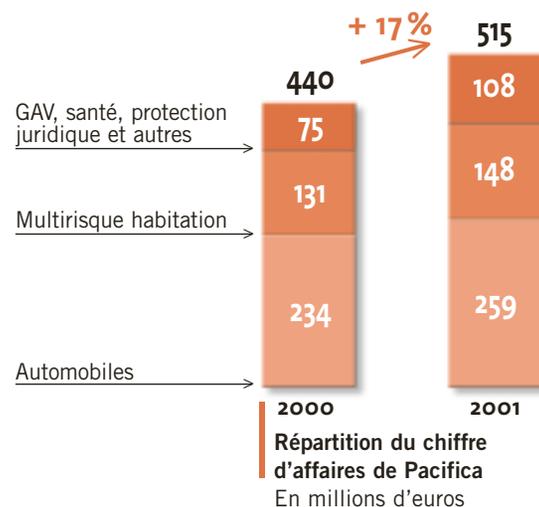
Grâce à la complémentarité entre les produits conçus et gérés par Pacifica et le réseau de distribution des Caisses Régionales, avec près de 17 000 vendeurs formés à ces produits, Crédit Agricole S.A. figure désormais parmi les

Pacifica a une nouvelle fois démontré son efficacité et sa solidarité durant les inondations en 2001.



10 premiers acteurs de l'assurance dommages des particuliers en France.

Pacifica a confirmé en 2001 sa forte dynamique de croissance avec un chiffre d'affaires en forte progression à 515 millions d'euros (+ 17 %) et un portefeuille de 2 800 000 contrats, en hausse de 14,6 %. L'activité a été particulièrement soutenue dans le domaine de la Garantie des Accidents de la Vie (GAV), où Pacifica détient près de 60 % du marché avec 313 000 contrats, et dans la protection juridique, où il se place parmi les tout premiers acteurs du marché.





En cas d'urgence,
des services
disponibles
24 heures sur 24,
7 jours sur 7.

Gestion d'actifs, assurance et banque privée

Pacifica a également lancé en 2001 une offre spécifique pour les agriculteurs, développée en coordination avec Predica, qui couvre à la fois l'exploitation et les biens professionnels, les

assurances de personnes, et les assurances de biens personnels. Cette offre sera enrichie en 2002 et diffusée progressivement dans le réseau des Caisses Régionales. Les premiers mois de commercialisation ont été très satisfaisants et l'activité devrait rapidement monter en puissance en tirant parti de la forte pénétration du Groupe auprès de la clientèle des agriculteurs.

Durant les sinistres exceptionnels survenus en 2001 (inondations, explosion de l'usine à Toulouse,...), Pacifica a une nouvelle fois fait la preuve de sa mobilisation et de sa qualité de service en mettant en place des mécanismes d'avances financières sans attendre le résultat des procédures d'indemnisation et un soutien psychologique aux victimes.

Malgré la gravité de ces événements, Pacifica a réalisé une bonne année sur le plan technique avec un ratio Sinistres/Cotisations stable à 73, 8 %.

En 2002, Pacifica intensifiera ses efforts dans plusieurs directions : la diffusion de l'offre d'assurances agricoles ; le lancement de nouveaux produits destinés spécifiquement à la clientèle des jeunes, notamment dans les domaines de l'automobile et de l'habitation ; l'élargissement de l'offre d'assurances automobiles.

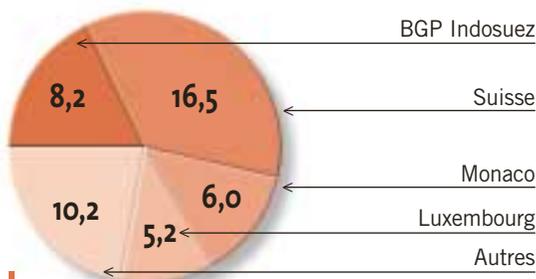
> Banque privée

Centrées sur la gestion de patrimoine de la clientèle haut de gamme, les activités de banque privée sont exercées essentiellement par les filiales de Crédit Agricole Indosuez : en France, au travers de BGP Indosuez et Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux Gestions, et sur trois places principales à vocation internationale : Suisse, Monaco, Luxembourg. Elles sont également présentes en Europe du Sud, en Espagne et en Italie.

Malgré un environnement financier peu favorable qui a pesé sur la valeur des actifs gérés et sur l'activité des clients, la collecte nette de la banque privée a atteint 3,9 milliards d'euros en 2001 et les actifs gérés s'établissent à 46,2 milliards d'euros.

En France, la BGP Indosuez a maintenu la valeur de ses encours de fortune à 8,2 milliards d'euros malgré l'impact négatif de la baisse des marchés boursiers. Les coopérations avec les autres socié-





Répartition des encours de fortune gérés dans la banque privée à fin 2001
En milliards d'euros

tés du Groupe pour l'approche des clients haut de gamme se sont intensifiées et 30 % des encours gérés par la BGP Indosuez proviennent désormais de conventions de partenariats conclues avec les Caisses Régionales. Le développement en cours d'outils communs de gestion et de simulation et de services accessibles par téléphone et par Internet permettra d'améliorer encore la qualité de service sur ce segment de clientèle.

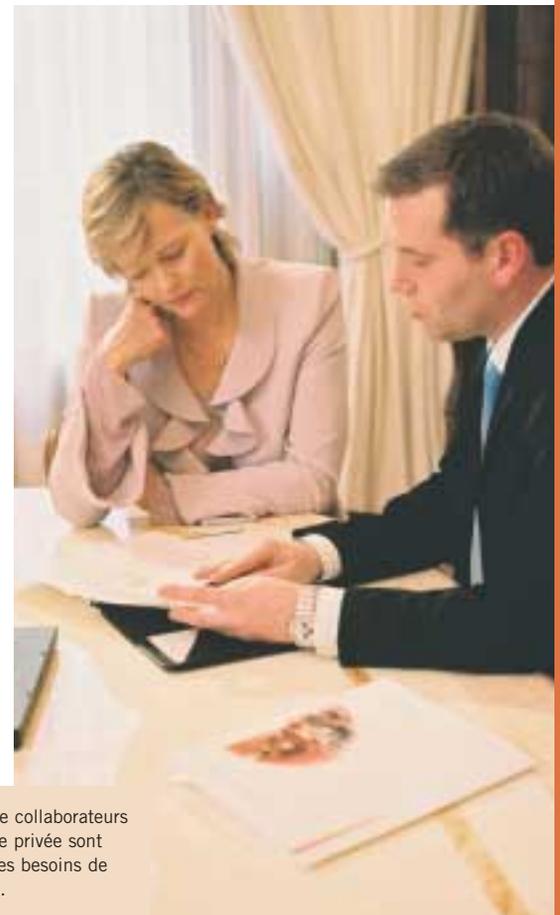
Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux Gestions, filiale de Crédit Agricole Indosuez, développe également une activité de banque privée, notamment en direction de la clientèle des Caisses Régionales, qui représentait 2,1 milliards d'euros d'actifs gérés fin 2001.

En Suisse, l'année a été marquée par la fusion effective entre l'ex-CIBC Suisse SA et Crédit Agricole Indosuez Suisse SA pour former un ensemble qui, avec plus de 350 professionnels et 16,5 milliards d'euros d'encours de fortune à fin 2001 (+ 5 %), figure parmi les cinq premières banques étrangères en Suisse. Relayé également par des équipes commerciales en Asie et au Moyen-Orient, CAI Suisse propose une gamme complète de produits et de services de banque privée, avec une expertise particulière dans les produits structurés qui bénéficie à l'ensemble de la clientèle privée du Groupe.

Avec plus de 6 milliards d'euros d'encours gérés fin 2001 (+ 8 %), le Crédit Foncier de Monaco

(CFM) a consolidé la position de leader qu'il occupe dans la principauté. Le CFM a lancé en 2001 un nouveau service de consultation en ligne baptisé e-Private.mc.

Crédit Agricole Indosuez Luxembourg figure parmi les premières banques étrangères gestionnaires de fortune au Luxembourg, avec 5,2 milliards d'euros d'actifs gérés fin 2001. Les équipes commerciales de CAI Luxembourg couvrent également les marchés de l'Europe de l'Ouest et du Nord, avec l'ouverture récente d'un bureau de représentation à Stockholm. La filiale de Crédit Agricole Indosuez coopère activement avec les autres sociétés de Crédit Agricole S.A., notamment avec Crédit Agricole Asset Management pour la gestion de la Sicav luxembourgeoise CA-Funds et les autres sociétés spécialisées dans la gestion patrimoniale pour les services fiduciaires.



Un millier de collaborateurs de la banque privée sont à l'écoute des besoins de leurs clients.

|Banque de grande clientèle|



L'année 2001

Bonne résistance dans un environnement défavorable

Malgré le ralentissement économique mondial et la forte baisse des marchés actions en 2001, les métiers de Banque de grande clientèle ont bien résisté, avec un recul limité de l'activité et des résultats. Malgré l'impact négatif des marchés actions, l'ensemble des activités ont enregistré de bonnes performances commerciales et maintenu ou renforcé leurs positions. La maîtrise des charges et la baisse du coût du risque, en dépit d'une politique de provisionnement prudente, ont permis de maintenir le résultat net* du pôle à 428 millions d'euros, en recul de 7,8 % sur l'exercice.

* Avant amortissement des écarts d'acquisition

Le métier

Le pôle de Banque de grande clientèle regroupe l'ensemble des métiers de Crédit Agricole S.A. qui s'adressent à la clientèle des grandes entreprises et des investisseurs institutionnels français et internationaux : financement, investissement, marchés (change, taux, actions, futures...), fusions-acquisitions, capital-investissement, services financiers.

Par l'intermédiaire de ses filiales Crédit Agricole Indosuez (banque de marchés et d'investissement, banque de financement), CAL FP (financements structurés) et le groupe UI (capital-investissement), Crédit Agricole S.A. a développé une offre complète de produits et de services financiers, adaptée aux grands clients du Groupe, en France et en Europe, ainsi qu'à la clientèle de grandes entreprises des Caisses Régionales.

Largement présent auprès des grandes entreprises et institutionnels français et européens, Crédit Agricole S.A. souhaite renforcer ses positions commerciales auprès de ses différents segments de clientèles :

- en valorisant la gamme complète d'expertises développée par les différentes entreprises du Groupe ;
- en conduisant une stratégie de ciblage de sa clientèle européenne ;
- en s'appuyant sur le réseau d'implantations et de partenariats du Groupe, en France et dans le monde.

N° 1

en Europe de la recherche sur les valeurs françaises (Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux).

N° 2

pour les opérations dirigées sur les marchés primaire et secondaire actions en France en 2001 (alliance CAI-Lazard).



Contribution du pôle au résultat courant 2001 de Crédit Agricole S.A.



Part des fonds propres alloués en 2001

| Banque de grande clientèle



12 200

**collaborateurs
dans la banque
de grande clientèle
en 2001.**

60

**Implantations
dans le monde.**



> Banque de marchés

Bonnes performances, malgré la baisse des marchés actions

Avec près de 3 000 collaborateurs dans le monde, dont plus de la moitié hors de France, Crédit Agricole Indosuez occupe une position de premier plan sur les marchés de capitaux en Europe et est également présent aux Etats-Unis et au Japon.

Les marchés actions (Crédit Agricole Indosuez Equities) ont souffert d'une conjoncture boursière mondiale très dégradée qui a pesé sur l'activité et les résultats, après l'année 2000 qui avait été exceptionnellement favorable.

Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux (courtage institutionnel et trading) a poursuivi en 2001 sa stratégie de développement en Europe avec une approche qui combine expertise locale des marchés acquise par ses équipes dans les différentes implantations et approche sectorielle globale. Avec l'ouverture d'une succursale aux Pays-Bas et surtout son implantation sur le marché des actions britanniques, Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux dispose désormais d'un réseau qui rassemble plus de 120 analystes sur 14 marchés, qui suivent plus d'un millier de valeurs européennes. Ce développement européen repose sur un modèle organisationnel multi-local privilégiant la qualité et l'indépendance de la recherche. Cette qualité a valu à Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux de voir ses équipes de recherche distinguées par un panel de chercheurs institutionnels dans le cadre des prix "All Europe Research Awards" d'Institutional Investor : 1er prix sur les actions françaises, 3ème prix pour les actions allemandes, 4ème prix ex æquo pour les actions des pays nordiques. Par ailleurs, Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux a obtenu 20 nominations sur 27 aux Grands Prix de l'Analyse



Financière de l'Agefi, obtenant le prix de la meilleure équipe sur les secteurs Distribution spécialisée et Biotech Small Caps.

Par ailleurs, Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux a renforcé ses activités de vente et de structuration de produits dérivés, avec l'ambition de devenir un acteur de premier plan sur les dérivés d'actions. Afin de servir les demandes de sa clientèle d'institutionnels et de particuliers haut de gamme, Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux a lancé fin 2001 un programme de warrants qui comprend près de 400 produits sur actions françaises

et européennes et sur indices (CAC 40 et Nasdaq 100). Cette offre est accessible sur le site caiwarrants.com.

Les activités de trading actions ont bien résisté à la conjoncture et poursuivi leur développement. Les équipes spécialisées de Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux ont continué à enrichir l'offre avec succès, notamment en Asie sur les activités d'arbitrage indices, de volatilité et de risque.

Enfin, Crédit Agricole Indosuez a réorganisé au cours de l'année 2001 son dispositif en Asie en se retirant du courtage institutionnel, hormis au Japon, et en renforçant ses activités de recherche et de courtage sur les actions japonaises, de courtage électronique institutionnel dans la région - à travers la plateforme Blink -, et de vente de produits dérivés et structurés sur les actions asiatiques.

Crédit Agricole Indosuez Fixed Income est l'un des grands intervenants européens sur le trading et la vente de produits de change, de taux et de crédit avec un réseau de près de 750 collaborateurs et

Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux en Europe

Implantations	9 pays
Marchés suivis	14
Analystes	120
Valeurs suivies	1 000



une vingtaine de salles de marché en Europe et dans le monde. L'année 2001 a vu la mise en place d'une nouvelle organisation avec la création d'équipes de vente spécialisées par type de clients, à même d'apporter une expertise globale en matière de gestion du risque.

Les activités de Fixed Income ont bien résisté en 2001, la trésorerie et le trading court terme bénéficiant des opportunités de marché induites par la baisse des taux directeurs aux Etats-Unis. Sur les produits court terme (trésorerie, swap court terme, marchés émergents, change), Crédit Agricole

Banque de grande clientèle

Indosuez Fixed Income a confirmé sa position de n° 1 sur le change à terme en France, avec une part de marché estimée à 20 % [source : Banque de France] sur les bons du Trésor en France.

Sur les marchés obligataires et les produits de taux d'intérêt long terme, Crédit Agricole Indosuez Fixed Income a consolidé en 2001 ses positions auprès des émetteurs publics et privés sur les emprunts en euros. Dans les émissions de dettes souveraines, Crédit Agricole Indosuez a été classé

1er Spécialiste en Valeurs du Trésor (SVT) en France pour la seconde année consécutive, et Primary Dealer dans la zone euro avec des positions significatives en Italie, en Espagne, au Portugal, en Belgique, en Irlande et en Autriche. Auprès des émetteurs privés, Crédit Agricole Indosuez Fixed Income a également amélioré ses positions en se classant n°1 sur le marché espagnol [source : Expansion], 3ème banque française et 14ème sur le marché des émissions obligataires en euros [source : IFR]. Parmi les opérations les plus importantes figurent deux émissions pour un total de 5 milliards d'euros pour France Télécom, placées dans plusieurs pays européens, une émission de 2,5 milliards d'euros pour Hypotheken Bank Essen et une émission de 1,25 milliard d'euros pour Ford Motors Credit Corp aux Etats-Unis.

Dans les opérations de titrisation et financements structurés (cash et synthétiques), Crédit Agricole Indosuez Fixed Income s'appuie sur la gamme de ses produits et sur la capacité de conseil de ses équipes pour proposer à ses clients, en particulier européens et japonais, des solutions innovantes à forte valeur ajoutée. Dans ce métier récent à fort potentiel de croissance, Crédit Agricole Indosuez figure en 2001 parmi les 12 premières banques sur le marché européen, avec 26 opérations arrangées ou dirigées pour un total de 2,7 milliards d'euros [source : Capital Data Bondware]. Parmi les opérations les plus significatives figurent un mandat de co-arrangeur et chef de file (avec Deutsche Bank) portant sur un portefeuille global de prêts de 1,3 milliard d'euros pour le compte de Banque PSA Finance, une titrisation de crédits hypothécaires de 1,3 milliard d'euros dirigée avec Dresdner Kleinwort Wasserstein pour Bankinter (4ème banque espagnole), et une titrisation de crédits à la consommation de 10 milliards de yens



Avec 3 000 collaborateurs et une quarantaine de salles de marché, Crédit Agricole Indosuez est présent sur les principales places financières mondiales.



Les équipes de Carr Futures couvrent les principaux marchés organisés dans le monde.

pour une compagnie japonaise de crédit à la consommation, affiliée au groupe Sanyo. Fin 2001, Crédit Agricole Indosuez a également étendu sa couverture géographique du marché européen en ouvrant une plate-forme de distribution de produits de Fixed Income à Francfort, dont l'activité a démarré en 2002.

Filiale de Crédit Agricole Indosuez, Carr Futures est un des premiers courtiers mondiaux pour l'exécution et la compensation sur les marchés organisés (futures, options, titres, indices), avec un accès à une soixantaine de marchés, une dizaine d'implantations dans le monde et 1 400 clients institutionnels. Carr Futures a connu une activité et des résultats satisfaisants en 2001, et conforté

sa position de leader sur le Chicago Mercantile Exchange pour les contrats de taux en euro et en dollar. L'année 2001 a vu les premiers mois d'activité d'Altura, joint venture entre Carr Futures et BBVA sur le marché espagnol, qui se sont révélés très favorables.

Les activités de Services Financiers aux institutionnels regroupent les métiers de conservation institutionnelle, d'administration de fonds, et de services aux émetteurs. Figurant déjà parmi les quatre grands opérateurs en France et les 10 plus importants en Europe avec 437 milliards d'euros d'actifs conservés, le groupe Crédit Agricole S.A. a restructuré au cours de l'exercice ses activités en France pour accroître leur visibilité et leur potentiel de développement, dans la perspective d'une consolidation de ces métiers à l'échelle européenne. Trois filiales ont été ainsi créées, sous la marque Crédit Agricole Investor Services :

- Crédit Agricole Investor Services Bank (65 % Crédit Agricole S.A. et 35 % Crédit Agricole Indosuez) est spécialisée dans l'activité dépositaire d'OPCVM et la conservation institutionnelle, pour le compte du Groupe et de clients externes ;
- Crédit Agricole Investor Services Corporate Trust (52 % Crédit Agricole S.A. et 48 % Crédit Agricole Indosuez) est dédiée aux services aux émetteurs : elle exécute pour le compte du Groupe les opérations d'émissions sur les marchés organisés, elle réalise des opérations d'épargne salariale et de plans d'options, et elle exécute des opérations sur titres, actions et obligations.
- Crédit Agricole Investor Services Fastnet (30 % Crédit Agricole Indosuez) est spécialisée dans l'administration de fonds et la tenue des comptes d'épargne salariale.

Les activités européennes s'exercent principalement à Luxembourg (Crédit Agricole Indosuez Luxembourg) et par un réseau européen de centres opérationnels, développé en partenariat avec Fortis et fédéré sous la marque Fastnet.

Banque de grande clientèle

> Banque d'investissement

A travers les départements Corporate Finance et Equity Capital Markets de Crédit Agricole Indosuez et par sa filiale à 100 % UI (capital-investis-
ment), Crédit Agricole S.A. propose aux clients français et européens du Groupe une large gamme de services : conseil en fusions-acquisitions, émissions d'actions et d'instruments hybrides (convertibles, OBSA...), opérations d'épargne salariale à effet de levier, vente et structuration de dérivés actions, capital-développement, LBO. En dépit d'un contexte financier moins favorable en 2001, ces métiers ont réalisé plusieurs opérations majeures, démontrant la qualité de l'expertise du Groupe dans les métiers de haut de bilan.

Dans un marché français caractérisé par une forte diminution des opérations de fusions-acquisitions, Crédit Agricole Indosuez a maintenu son rang de 7^{ème} banque-conseil [source : Thomson Financial] en participant à plusieurs opérations majeures dont l'acquisition de Sidel par Tetra Laval, la constitution d'Areva pour le Trésor français, l'acquisition de Sorema par SCOR.

Sur le marché primaire actions, l'alliance Crédit Agricole Indosuez-Lazard Capital Markets, constituée depuis fin 1999, a confirmé sa position en se classant au 2^{ème} rang des banques ayant dirigé des opérations primaires et secondaires en France, avec une part de marché de 15 % [source : Thomson Financial]. Ce résultat a été obtenu notamment grâce au rôle moteur de Crédit Agricole Indosuez dans l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la deuxième opération la plus importante sur le marché français en 2001.

Les équipes de Crédit Agricole Indosuez se sont également distinguées sur le marché des émissions d'obligations convertibles en étant teneur de livre dans quatre opérations majeures auprès de trois grands clients : PPR, Danone et Thalès.

Les équipes de Crédit Agricole Indosuez Equity Capital Markets s'appuient également sur les capacités de trading de CAI Cheuvreux et sur les autres entités du Groupe telles que CA Asset Management pour distribuer des produits complexes à destination de la clientèle corporate. Dans ce dernier domaine, Crédit Agricole Indosuez a confirmé en 2001 sa position de leader sur le marché français en obtenant plusieurs mandats importants auprès de grands clients du Groupe : Suez, Sodexho, Vallourec, Pechiney, Bouygues.

Le capital-investissement (Groupe UI)

Les activités d'investissement en fonds propres de Crédit Agricole S.A. sont gérées au sein d'Union d'Etudes et d'Investissements (UI) et articulées en trois pôles :

- le pôle Grandes Entreprises (UI),
- le pôle Petites et Moyennes Entreprises (IDIA participations, SODICA),
- la gestion pour compte de tiers (Montparnasse Investissements II, UNIPAR, SOFIPAR).





Après des grandes entreprises, UI intervient en capital-développement ou en LBO dans des entreprises non cotées réalisant 100 à 1500 millions d'euros de chiffre d'affaires, pour des montants unitaires moyens allant de 5 à 50 millions d'euros.

En 2001, UI a investi 152,5 millions d'euros, principalement dans l'entreprise Bacou-Dalloz, à l'occasion du rapprochement qui a formé le leader mondial du secteur de la protection individuelle, dans Marionnaud, leader français de la distribution de parfums et de cosmétiques, et dans Elixor, un des leaders français de la restauration collective. Au cours du même exercice, UI a réalisé des cessions pour un montant de 229,2 millions d'euros, permettant de dégager 110,3 millions d'euros de plus values.

UI gère également IDIA Participations, détenu à 82 % par Crédit Agricole S.A. et à 18 % par UI, spécialisée dans le capital-investissement dans les sociétés réalisant de 15 à 100 millions d'euros de chiffre d'affaires. IDIA Participations a investi 73 millions d'euros en 2001 et réalisé 44,1 millions d'euros de cessions pour une plus value de 10,3 millions d'euros.

Créée en 2000, SODICA (50 % UI, 50 % Crédit Agricole Indosuez) est spécialisée dans les opérations de fusions-acquisitions d'entreprises de moyenne taille. A travers ses équipes, à Paris et en régions, SODICA coopère activement avec les sociétés de capital-investissement des Caisses Régionales et a signé 33 mandats en 2001 pour 10 transactions réalisées.

UNIPAR et SOFIPAR sont spécialisées dans le financement en fonds propres de l'agriculture et des coopératives agro-alimentaires tandis que le fonds Montparnasse Investissements II gère les capitaux levés auprès des Caisses Régionales et de UI.

UI a l'ambition de développer la gestion pour compte de tiers, avec l'intégration dans le pôle fonds propres, début 2002, de CPR Private Equity (gestion de fonds de fonds), et d'étendre son activité à l'international, avec un projet de lancement d'un fonds de capital-investissement en Espagne.

Répartition sectorielle des investissements d'UI

Au 31/12/2001 (en millions d'euros)

Industrie et biens et services à l'industrie	564
Agro-alimentaire	156
Santé et cosmétique	132
Participations financières	135

Banque de grande clientèle

> Banque de financement

A travers les équipes spécialisées de Crédit Agricole Indosuez et CAL FP (Crédit Agricole Lazard Financial Products), Crédit Agricole S.A. propose à sa clientèle de grandes entreprises et d'institutionnels une large gamme de financements : crédits syndiqués, financements d'actifs, de projets et d'acquisitions, financements aéronautiques et maritimes, crédits export, financements structurés. Dans ces différents domaines, les sociétés du Groupe ont maintenu et développé leurs positions commerciales en 2001 et poursuivi la stratégie de recentrage sur les clients stratégiques et les marchés européens.

Dans un marché européen en repli par rapport à l'année précédente, l'activité de syndication de crédits a fortement progressé en 2001 avec un

volume d'opérations de 10,5 milliards de dollars, en hausse de 50 %. Crédit Agricole Indosuez s'est ainsi classé au 7ème rang en 2001 (13ème en 2000) des banques mondiales actives en tant qu'arrangeur en Europe, hors Royaume-Uni [source : Loan Pricing Group]. La collaboration avec l'ensemble des Caisses Régionales s'est renforcée, avec un montant de crédits syndiqués auprès d'elles atteignant 661 millions d'euros en 2001.

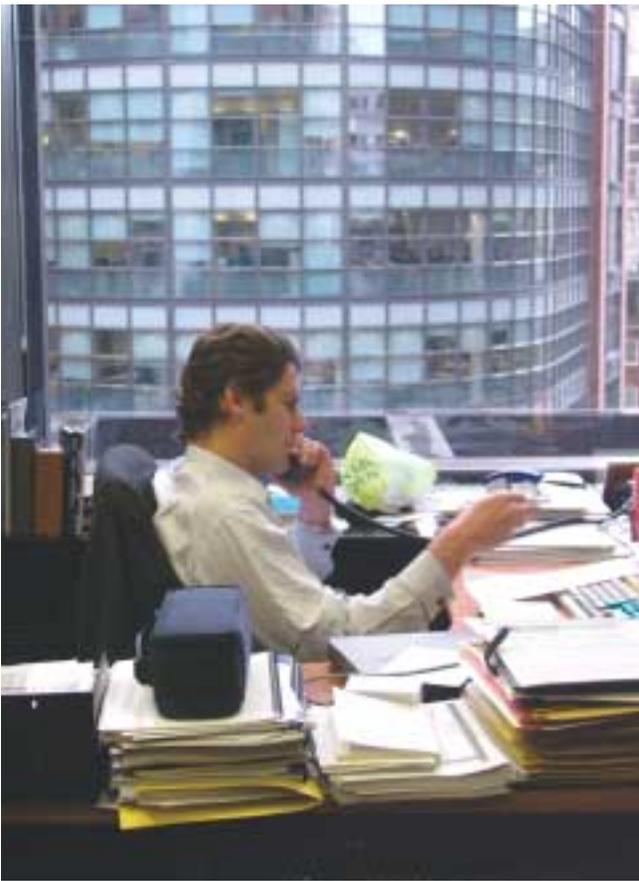
Dans les financements de projets, Crédit Agricole Indosuez a participé à 39 projets en 2001, dont 10 en tant que lead arranger. Il a obtenu quatre "Deals of the year" sur la région Europe-Afrique-Moyen Orient [source : Project Finance International], grâce notamment à deux opérations majeures d'installation d'éoliennes en Espagne et d'unités de liquéfaction de gaz au sultanat d'Oman.



Palmarès

"European Deal of the Year" pour le financement d'éoliennes en Espagne

Crédit Agricole Indosuez a obtenu la distinction "European Deal of the Year" décernée par Project Finance International pour le financement, en tant que lead arranger aux côtés de quatre autres banques, d'un parc d'éoliennes de 1 173 MW en Castille (Espagne) pour le compte de sociétés d'électricité espagnoles. D'un montant de 814 millions d'euros, cette opération constitue le plus important projet éolien jamais financé dans le monde. Le financement a été syndiqué auprès d'une cinquantaine de banques.



450
collaborateurs
dans la banque
de financement.

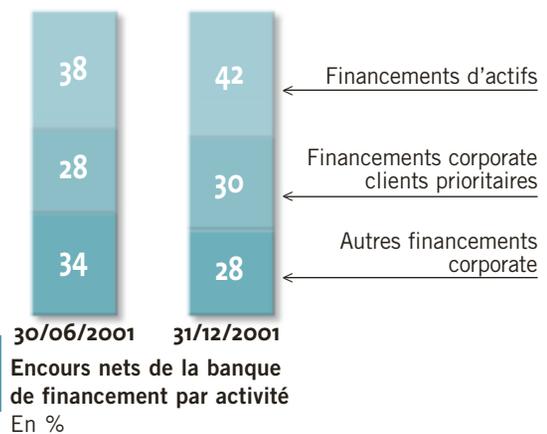
aéronautiques, les équipes implantées à Paris, New York, Londres et Tokyo ont financé 40 appareils neufs et développé leur activité de conseil auprès des compagnies aériennes, notamment au Japon.

Dans le financement d'acquisitions (LBO), l'activité a été particulièrement soutenue en Europe avec 10 opérations en tant que chef de file pour un montant global de 3 milliards d'euros, en progression de 75 %.

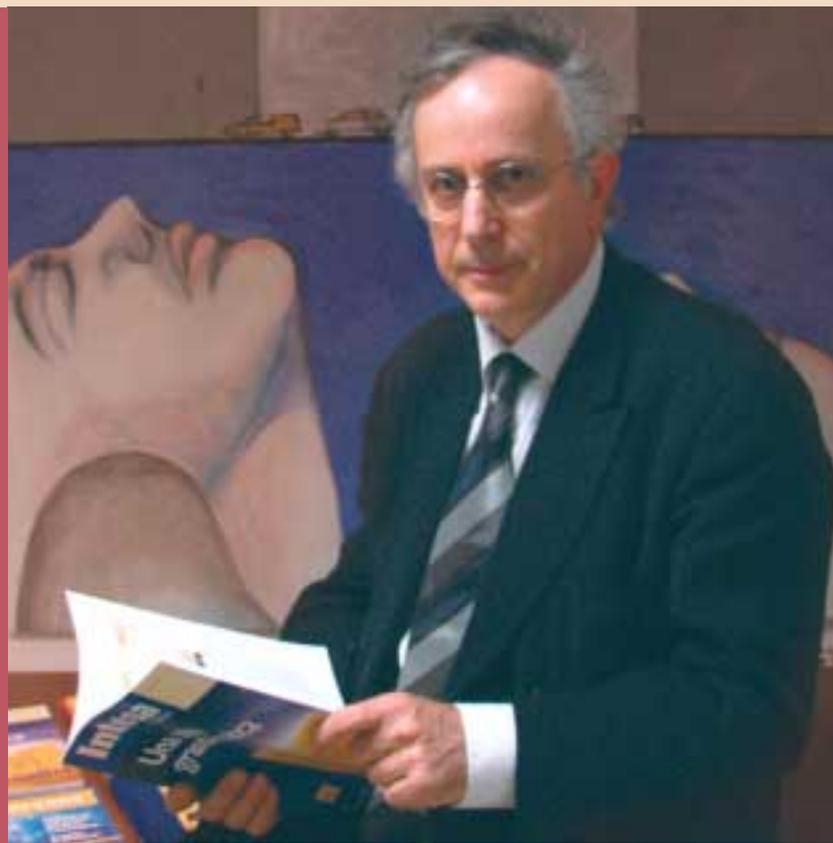
Par l'intermédiaire de Crédit Agricole Lazard Financial Products (75% Crédit Agricole S.A., 25 % Lazard), le Groupe a mis en place depuis 1994 une offre de financements structurés qui couvre désormais les grands centres financiers mondiaux (Londres, New York, Singapour, Tokyo, Sydney). CAL FP met au point des solutions sur mesure et réalise en moyenne une dizaine d'opérations nouvelles par an.

Grâce à son réseau européen et avec des opérations arrangées pour un montant de 6,3 milliards d'euros en 2001, Crédit Agricole Indosuez est l'une des seules banques françaises à pouvoir accompagner dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne les grands groupes dans le financement de leurs contrats d'exportation d'équipements. En ce qui concerne les crédits export français, il se classe 3ème pour les crédits Coface.

Dans un environnement moins favorable en 2001, les activités de financements aéronautiques et maritimes sont restées soutenues, confirmant les positions mondiales de premier plan qu'occupe Crédit Agricole Indosuez dans ces métiers. 84 transactions ont été conclues dans le domaine maritime, couvrant le financement de 186 navires, dont 71 unités neuves. Dans les financements



|Banque de détail à l'étranger|



L'année 2001

Nouvelles initiatives stratégiques en Europe

Au-delà de l'impact de la crise financière argentine, qui a conduit Crédit Agricole S.A. à provisionner intégralement en 2001 son exposition dans ce pays, l'année a été marquée par des initiatives importantes, acquisitions et partenariats, qui renforcent la dimension européenne du Groupe. L'entrée sur le marché des services bancaires en Pologne et la montée en puissance de l'activité issue des partenariats commerciaux ont permis d'enregistrer une progression sensible de la contribution de ce pôle d'activité au PNB et aux résultats du Groupe.

Le métier

Le pôle Banque de détail à l'étranger regroupe les filiales et les participations bancaires de Crédit Agricole S.A. dont l'activité s'exerce hors de France, principalement dans la banque de détail, ainsi que les produits des activités résultant de partenariats locaux ou de filiales communes à l'international dans les autres métiers bancaires.

Pour amplifier sa stratégie de développement en tirant parti de la dynamique de constitution du marché européen des services financiers, Crédit Agricole S.A. a entrepris depuis 10 ans de se développer hors de France. Cette volonté répond à l'ambition de croissance et de performance de l'ensemble des métiers du Groupe avec pour objectifs :

- d'améliorer la compétitivité des activités de banque commerciale en favorisant l'accompagnement international des clients du Groupe et en élargissant la gamme des services à leur disposition ;
- de valoriser l'expertise développée en France en trouvant des relais de croissance dans les pays d'Europe où le marché bancaire offre un potentiel de développement important ;
- de réaliser des économies d'échelle dans la conception et la gestion des services bancaires et financiers, dans la perspective d'une consolidation du paysage bancaire européen.

Crédit Agricole S.A. construit ainsi progressivement sa dimension européenne en intégrant dans une stratégie cohérente :

- la croissance organique de ses filiales dans leurs différents métiers, qui s'appuient sur le Groupe pour rechercher des synergies commerciales ;
- la constitution d'un réseau d'alliances et de partenariats en Europe, par des prises de participations au capital de grandes banques européennes.

20

partenariats dans la banque de détail en Europe.

N°2

du crédit à la consommation en Europe (Sofinco).



Contribution du pôle au résultat courant 2001 de Crédit Agricole S.A.



Part des fonds propres alloués en 2001

| Banque de détail à l'étranger

En Italie, Crédit Agricole S.A. a développé des partenariats avec IntesaBci dans le crédit à la consommation, le crédit-bail et l'affacturage.

30 %
part de marché
de Lukas SA dans
le crédit à la
consommation
en Pologne.

L'année 2001 a permis à Crédit Agricole S.A. de renforcer ses positions par la concrétisation commerciale de plusieurs accords de partenariats, notamment en Grèce, et par l'entrée du Groupe en Pologne, premier marché d'Europe centrale, qui s'est traduite par l'acquisition de deux sociétés de premier plan dans la banque de détail (crédit à la consommation, crédit-bail).

Elargissement de la présence du Groupe en Europe

L'événement marquant de l'année 2001 a été l'implantation de Crédit Agricole S.A. en Pologne par la prise de contrôle du Groupe Lukas et d'EFL, deux sociétés leaders dans leurs métiers sur le marché polonais.

Lukas SA, dont Crédit Agricole S.A. détient 81 % fin 2001, est le n° 1 du crédit à la consommation en Pologne avec 3,5 millions de clients. Très présent dans le crédit d'équipement des ménages, il a noué des partenariats avec de grandes enseignes de distribution et s'appuie sur un réseau de 20 000 détaillants et de 1 200 concessionnaires. La filiale bancaire Lukas Bank dispose d'une centaine d'agences dans les grandes villes du pays et gère environ 240 000 comptes. Lukas Bank développe une stratégie de banque multicanal, qui s'appuie notamment sur un centre d'appels téléphoniques ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Spécialisée dans le crédit-bail mobilier, en particulier l'automobile et le matériel informatique, EFL est leader du marché polonais avec une part de marché de 17 % (25 % dans les véhicules professionnels). EFL est très présent auprès des grands constructeurs, avec notamment un accord de partenariat exclusif de 5 ans avec PSA. Elle est également présente dans l'assurance dommages



Intesa Renting
(location longue
durée), filiale
commune entre
Ucabail et
IntesaBci.



à travers TU Europa et l'assurance-vie, avec l'obtention récente d'une licence.

Le rapprochement des groupes Lukas et EFL, tous deux basés à Wrocław, permettra de dégager des synergies opérationnelles et commerciales et de valoriser les savoir-faire de Crédit Agricole S.A. en constituant une plateforme de développement de services bancaires vers les entreprises et les particuliers. Plusieurs projets sont ainsi à l'étude, en particulier dans la location longue durée, la bancassurance et la gestion d'actifs. Pour accompagner le déve-

veloppement du Groupe en Pologne, Crédit Agricole Indosuez a ouvert en mai 2001 un bureau de représentation à Varsovie.

En Italie, Crédit Agricole S.A. est le premier actionnaire d'IntesaBci, qui est le leader italien du secteur bancaire avec 15,2 % du marché des crédits et 13,8 % de celui des dépôts à fin 2001. IntesaBci est également le premier opérateur italien dans des métiers de l'affacturage et de la gestion d'actifs. L'exercice 2001 a été marqué par l'impact de la crise financière en Argentine, qui a pesé sur les performances d'IntesaBci, avec un résultat net de 928,2 millions d'euros, en repli de 45 %. Toutefois, la contribution de la société au résultat net de Crédit Agricole S.A. a progressé, en raison de la non-réurrence d'éléments comptables qui avaient pesé sur l'exercice précédent.

Les principales participations bancaires de Crédit Agricole S.A. à l'étranger

(pourcentage d'intérêt au 31/12/2001)

Participations	Pays	% du capital
IntesaBci	Italie	16,8 %*
Banco Espirito Santo	Portugal	22,3 %
Banque Commerciale de Grèce	Grèce	6,7 %
Lukas SA	Pologne	80,7 %
EFL	Pologne	50,5 %*
Banco Bisel	Argentine	69,9 %
Banco del Desarrollo	Chili	23,4 %
Banque Libano-Française	Liban	51 %

* pourcentage de contrôle au 31/12/2001

Les partenariats entre IntesaBci et les différentes filiales de Crédit Agricole S.A. se sont renforcés en 2001 avec notamment la forte croissance d'Agos Itafinco, désormais n° 3 du crédit à la consommation en Italie, le démarrage d'Intesa Renting, société développée avec Ucabail dans la location longue durée, la collaboration fructueuse avec Crédit Agricole Indosuez Milan, dont IntesaBci est le premier client en Italie, et l'ouverture d'une nouvelle implantation du réseau Fastnet (conservation d'actifs) en Italie.

Le réseau international de Sofinco est constitué de filiales implantées dans huit pays. Les encours gérés à l'international ont progressé de 20 % en 2001 pour atteindre 3,8 milliards d'euros.



En Grèce, à partir de 2002.

Banque de détail à l'étranger

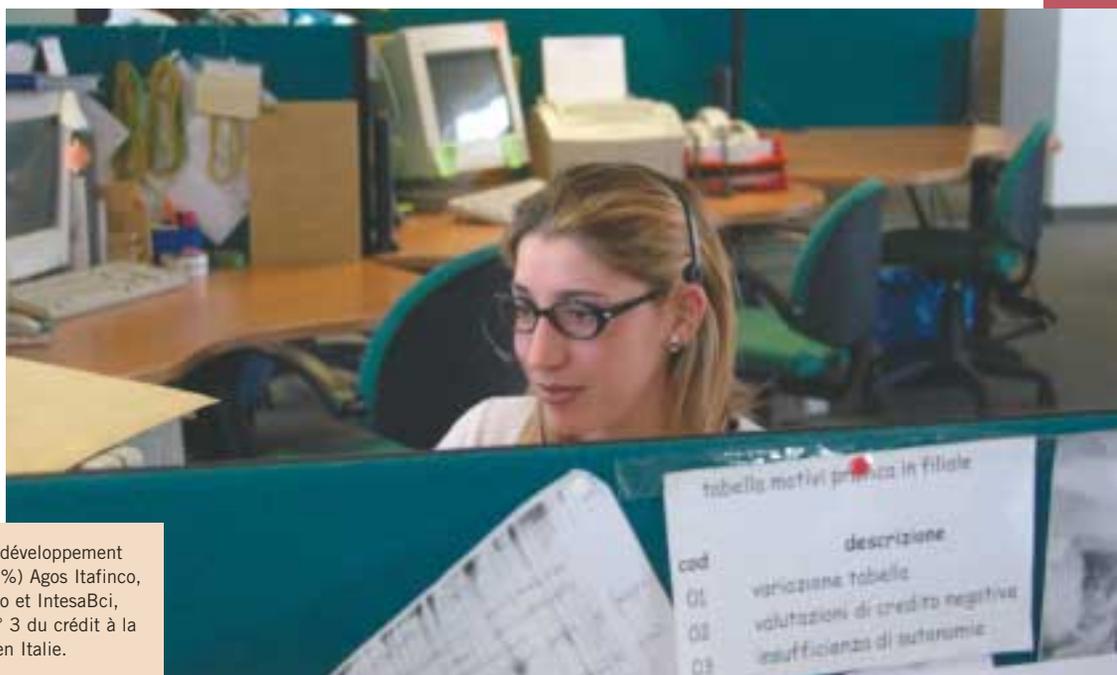
Nouveaux accords de partenariats pour les filiales de Crédit Agricole S.A.

En Grèce, Crédit Agricole S.A. est entré fin 2000 dans le capital de la Banque Commerciale de Grèce (BCG), 4ème banque du pays. Dans le prolongement de cette alliance stratégique, l'année 2001 a vu la concrétisation des projets de partenariat entrepris par les filiales du Groupe :

- Emporiki Zois, filiale 50/50 entre Predica et la BCG, a été créée en 2001 et commercialise depuis 2002 des produits d'assurance-vie ;
- Crédit Agricole Asset Management est entré à hauteur de 20 % au capital de Hermes, la société de gestion d'actifs de la BCG, et un partenariat similaire sur le marché des institutionnels est en cours de finalisation ;
- Sofinco a finalisé en avril 2002 la création d'une société commune de crédit à la consommation, Credicom, détenue à parité avec la BCG ;

- Crédit Agricole Indosuez poursuit l'étude d'un partenariat dans la banque d'investissement et la banque privée.

En Argentine, Crédit Agricole S.A. détient depuis début 1999 69,9 % de Banco Bisel, huitième banque du pays avec un réseau de 350 agences, principalement dans la région du "corridor du Mercosur". Face aux conséquences de la crise économique et financière argentine, Crédit Agricole S.A. a choisi de provisionner la totalité de son exposition dans Banco Bisel. Cette décision s'est traduite dans les résultats de l'exercice 2001 par une incidence de 217 millions d'euros sur le coût du risque et par un provisionnement intégral de l'investissement dans Banco Bisel à hauteur de 214 millions d'euros.



Grâce à un fort développement en 2001 (+ 40 %) Agos Itafinco, filiale de Sofinco et IntesaBci, est devenu le n° 3 du crédit à la consommation en Italie.

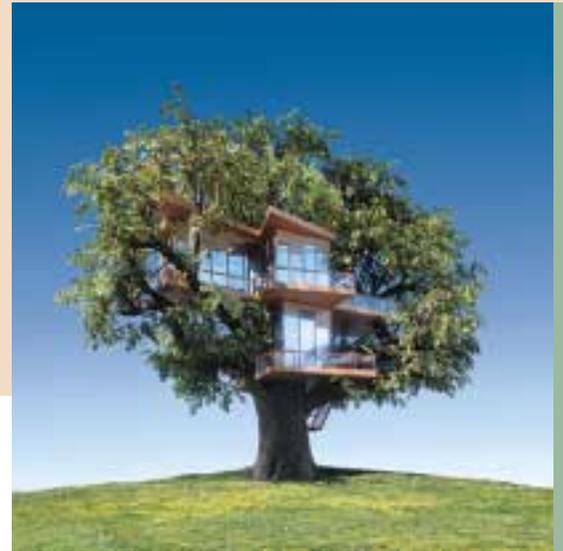
Gestion pour compte propre et divers

Ce pôle regroupe les activités de gestion pour compte propre du groupe Crédit Agricole S.A., (participations non consolidées hors celles regroupées dans la banque de détail à l'étranger, principalement le Crédit Lyonnais et Rue Impériale, et titres de l'activité de portefeuille), la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., ainsi que des opérations exceptionnelles.

L'année 2001 a été marquée par les éléments non récurrents liés aux opérations financières de restructuration du Groupe (décentralisation portée de 33,33 % à 50 %, mise en place d'un fonds pour risque bancaire de liquidité et de solvabilité). Réalisé dans le cadre de la création et de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., l'ensemble de ces opérations a eu un impact net positif de 94 millions d'euros.

S'agissant des participations, Crédit Agricole S.A. détient une participation de 10,3 % au capital du Crédit Lyonnais, acquise dans le cadre de la constitution du Groupement d'Actionnaires Partenaires (GAP) constitué lors de la privatisation du Crédit Lyonnais en juin 1999. Les membres du GAP, dont Crédit Agricole S.A. est le plus important en termes de participation, sont liés par des accords, et notamment un droit de préemption réciproque, jusqu'en juillet 2003. Stratégique par son importance pour Crédit Agricole S.A., cette participation a permis de concrétiser plusieurs par-

La campagne de communication pour l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.



Contribution du pôle au résultat courant 2001 de Crédit Agricole S.A.

tenariats importants dans les domaines du crédit à la consommation, de l'affacturage et du crédit-bail. Conformément au calendrier, ces partenariats sont entrés dans une phase d'exploitation opérationnelle depuis 2001.

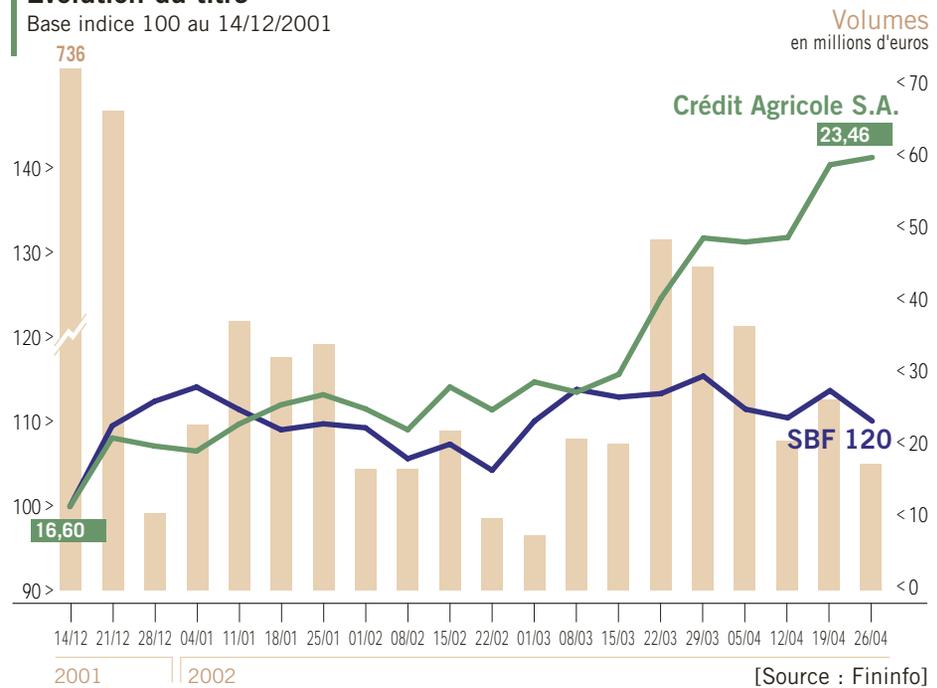
De même, depuis fin 2000, Crédit Agricole S.A. détient une participation de plus de 30 % dans Rue Impériale, le holding de tête de la banque Lazard. Cette prise de participation vient renforcer les partenariats établis avec la banque Lazard dans les produits dérivés, à travers CAL FP, et dans le primaire actions, avec Crédit Agricole Indosuez (CAI). Constituée depuis fin 1999, l'alliance entre Crédit Agricole Indosuez et Lazard a confirmé son succès en se classant au 2ème rang des banques ayant dirigé des opérations primaire et secondaire en France en 2001, avec une part de marché de 15 % [source : Thomson Financial].

L'action Crédit Agricole S.A.



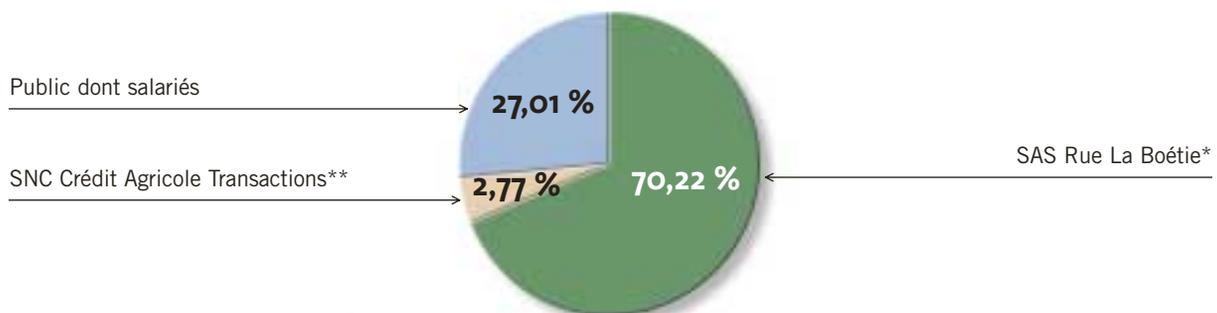
Evolution du titre

Base indice 100 au 14/12/2001



Introduite le 14 décembre 2001 au prix de 16,6 euros, l'action Crédit Agricole S.A. a fortement progressé depuis pour atteindre 23,46 euros le 30 avril 2002. Sur les quatre premiers mois de l'année 2002, l'action a progressé de plus de 30 %, soit une

performance nettement supérieure à celle du SBF 120 sur la même période (- 1,2 %). La progression régulière des capitaux échangés est un signe supplémentaire de l'intérêt croissant des investisseurs institutionnels pour le titre Crédit Agricole S.A.



Répartition du capital et des droits de vote (au 31 mars 2002)

* Holding regroupant les participations des Caisses Régionales.

** Holding détenu par les Caisses Régionales (90 %) et Crédit Agricole S.A. (10 %), à travers une filiale.

Communication financière

Depuis son introduction en bourse, Crédit Agricole S.A. compte plus de 2 millions d'actionnaires individuels en France et un grand nombre d'investisseurs institutionnels, principalement en France et en Europe. Pour donner à tous ses actionnaires une information régulière et facilement accessible, Crédit Agricole S.A. a mis en place, dès le premier jour de cotation :

> **un site Internet**

(www.credit-agricole-sa.fr), où les actionnaires peuvent s'informer sur les

principaux événements concernant la société et le titre, et consulter et télécharger les documents de communication financière ;

> **un Numéro Vert**, ouvert 5 jours sur 7, de 9h00 à 19h00, pour répondre aux principales questions des actionnaires individuels.

Le dispositif de communication financière de Crédit Agricole S.A. s'étoffera en 2002 avec la mise en place de nouveaux outils et supports d'information (lettre aux actionnaires, Club d'actionnaires...).



Agenda

3 juin 2002
Paiement
du dividende

Septembre 2002
Comptes semestriels
2002

L'action
Crédit Agricole S.A.
(au 31 mars 2002)

Nombres d'actions
972 209 899

Place de cotation
Euronext Paris

Code Euroclear France
4507

L'action Crédit Agricole S.A. entre dans la composition des indices SBF 120, FTSE All-World France et Euronext 100, qui regroupent les capitalisations boursières les plus importantes en France.

Contacts

Relations investisseurs

Tél : 01 43 23 31 58
Fax : 01 43 23 55 02
Patrice Vincent
Claude Rosenfeld
Eric Vandamme

Relations actionnaires individuels

Fax : 01 43 23 34 48

N°Vert 0 800 000 777

infos.actionnaires@credit-agricole-sa.fr

www.credit-agricole-sa.fr

Le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.



Au 31 décembre 2001

Marc Bué
Président

Jean Laurent
Directeur Général

Crédit Agricole S.A. distingue les fonctions de contrôle, assurées par le Président du conseil d'administration et celles de direction et de gestion, confiées au Directeur Général.

Le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. comprend vingt et un membres dont quatre administrateurs extérieurs. Les deux premiers administrateurs indépendants élus par l'assemblée générale sont Gérard Mestrallet et Xavier Fontanet. Le conseil d'administration de la société s'est réuni à 13 reprises en 2001.

La durée du mandat des administrateurs est de trois années. Les administrateurs ne pourront exercer plus de quatre mandats consécutifs. A l'exception des administrateurs élus par les salariés, le conseil se renouvellera par tiers tous les ans.

Membres élus par l'Assemblée Générale



Marc Bué

Nommé le 25 mai 2000
Président du conseil d'administration
Président de la CRCAM du Pas-de-Calais
Vice-Président de la FNCA

- Vice-Président du conseil de surveillance de CAI
- Président de Foncaris
- Administrateur de Sofipar et de Amacam
- Administrateur de la Mutuelle régionale d'assurances Nord Pas-de-Calais
- Administrateur de la Fondation du Crédit Agricole Pays de France
- Administrateur de Predi Retraites
- Administrateur de SACAM, SAPACAM, SCICAM et de SACAM Participations
- Président de Socarenord
- Administrateur du Crédit Lyonnais
- Administrateur de Rue Impériale de Lyon
- Vice-Président du conseil de surveillance de SA Groupe Alliance



Pierre Bastide

Nommé le 20 mai 1999
Vice-Président du conseil d'administration
Directeur Général de la CRCAM de Centre France

- Secrétaire Général de la FNCA
- Secrétaire Général de SAS Rue La Boétie
- Membre du conseil de surveillance de CAI
- Président de Pacifica
- Administrateur de Predica
- Secrétaire général de SACAM Centre
- Président Directeur Général de la Banque Chalus
- Censeur du Crédit Lyonnais
- Administrateur du Journal « La Montagne »



François Béraudo

Nommé le 25 mai 2000
Président de la CRCAM Provence Côte d'Azur

- Administrateur de Pacifica en qualité de représentant permanent de Crédit Agricole S.A.
- Président de la CAPDEAM
- Administrateur de SOFIPACA



René Carron

Nommé le 20 mai 1999
Vice-Président du conseil d'administration
Président de la CRCAM des Savoie

- Président de la FNCA
- Président de SAS Rue La Boétie
- Membre du conseil de surveillance de CAI
- Administrateur de Sofinco
- Président de Amacam
- Administrateur de la Fondation du Crédit Agricole Pays de France



Pierre Bru

Nommé le 22 mai 2001
Président de la CRCAM Quercy Rouergue

- Membre du Bureau Fédéral à la FNCA
- Membre du conseil de surveillance de CAI
- Administrateur de la Société des Caves de Roquefort
- Président du conseil d'administration de Sodagri
- Administrateur : Inforsud Gestion, société Mérico/Deltaprint, société Chabrilac, SICA Habitat Rural, AMPYDEX, SACAM, SAPACAM, SCICAM



Yves Couturier

Nommé le 29 novembre 2001
 Directeur Général de la CRCAM Sud Rhône Alpes

- Membre du bureau et Secrétaire Général Adjoint de la FNCA
- Membre du conseil de surveillance de CAI
- Administrateur de Camca Vie, Camca Réassurance, Camca Courtage, Cedicam, TLJ, Predica et Ucabail, du GIE Pratica, de SACAM, SAPACAM et SACAM Participations



Xavier Fontanet

Nommé le 29 novembre 2001
 Président Directeur Général d'Essilor International

- Administrateur des Chantiers Bénéteau



Carole Giraud Vallentin

Nommée le 29 novembre 2001
 Salariée de Caisse Régionale

- Administrateur au GDFPE



Roger Gobin

Nommé le 25 mai 2000
 Président de la CRCAM de Loire-Atlantique

- Membre du conseil de surveillance de CAI
- Administrateur de Pacifica et d'Ucabail
- Administrateur CLCA Pornic
- Président du Fireca
- Membre du comité Financement de l'Agriculture



Pierre Kerfriden

Nommé le 22 mai 2001
 Directeur Général de la CRCAM du Finistère

- Administrateur de CA Bourse, d'UI, de Uni Expansion Ouest, du SCT Brunoy et de Marine II
- Président du GIE GICAB



Jean Le Brun

Nommé le 22 mai 2001
 Président de la CRCAM Normand

- Administrateur de Predi Retraites et de la Safer Basse-Normandie, Manche, Orne, Calvados



Bernard Mary

Nommé le 29 novembre 2001
 Directeur Général de la CRCAM du Nord Est

- Membre du bureau de la FNCA
- Membre du conseil de surveillance de CAI
- Administrateur de CA Bourse et SAPACAM

Membre représentant les organisations professionnelles agricoles



Jean-Michel Lemétayer
 Nommé en novembre 2001
 Président de la FNSEA



Gérard Mestrallet

Nommé le 29 novembre 2001
 Président Directeur Général de Suez

- Président de la Société Générale de Belgique et de Tractebel
- Vice-Président de Aguas de Barcelona et de Hisusa
- Administrateur de Saint-Gobain et de Pargesa Holding SA
- Membre du conseil de surveillance de Axa, Casino, M6, Sagem SA, Société du Louvre
- Représentant permanent de Fided au Conseil de Le Monde Entreprises, et de Sperans au Conseil de Fimalac



Jean-Pierre Pargade

Nommé le 25 mai 2000
 Président de la CRCAM d'Aquitaine

- Administrateur de Crédit Agricole Asset Management et de Segespar
- Gérant de Agri-Informatique Services
- Membre de la Chambre régionale d'Agriculture d'Aquitaine



Jean-Claude Pichon

Nommé le 20 mai 1999
 Directeur Général de la CRCAM du Midi

- Président de Predica
- Administrateur de Predi Retraites, de Deltager et de SACAM
- Membre du directoire de Sofilaro Participations



Jean-Marie Sander

Nommé le 20 mai 1999
 Président de la CRCAM Alsace Vosges

- Président de la Chambre d'Agriculture d'Alsace
- Président du CESA
- Secrétaire général de la CNMCCA

Membres élus par les salariés



Jacqueline Beaupoil

Nommée en juin 2000
 Assistante documentaliste à Segespar IT Services



Henri Corbel

Nommé en juin 2000
 Directeur des patrimoines fonciers à Unipar

- Président du conseil de surveillance du FCPE Actions

Représentant du comité d'entreprise

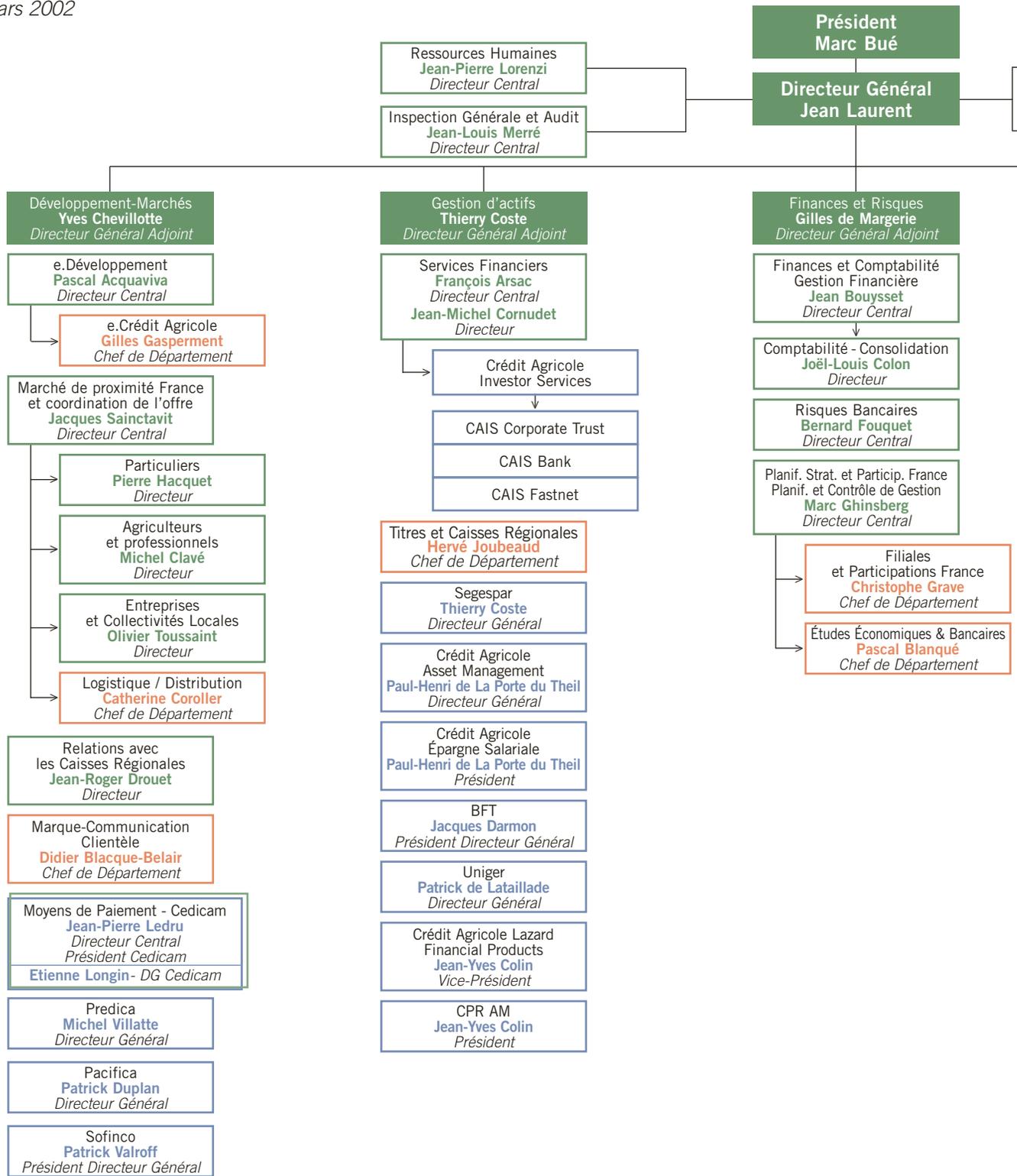


Daniel Coussens

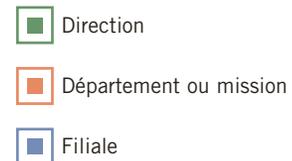
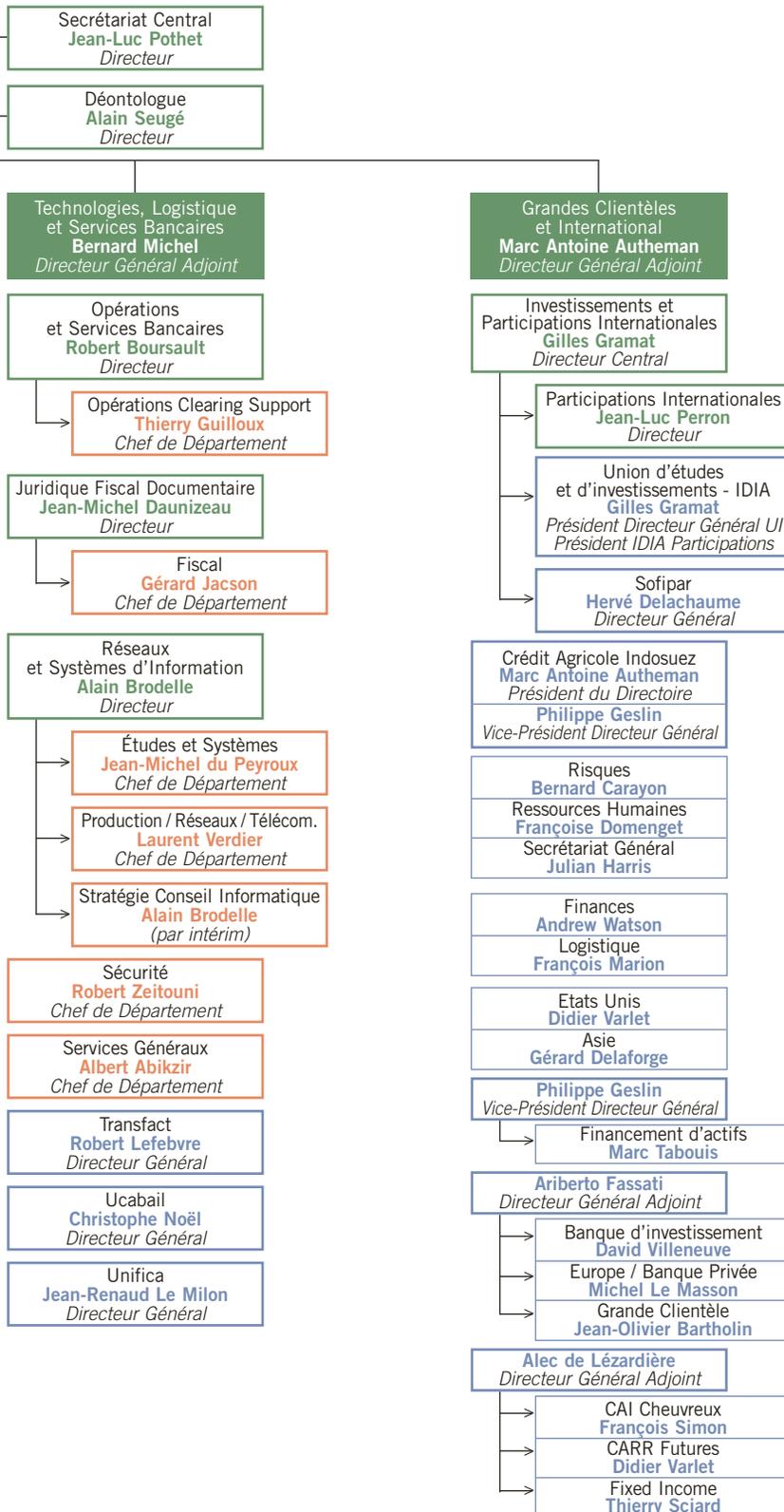
Les statuts de Crédit Agricole S.A. sont disponibles sur demande auprès de :
 Crédit Agricole S.A. 91-93, boulevard Pasteur 75710 Paris Cedex 15.

Organigramme de direction du groupe

Au 31 mars 2002

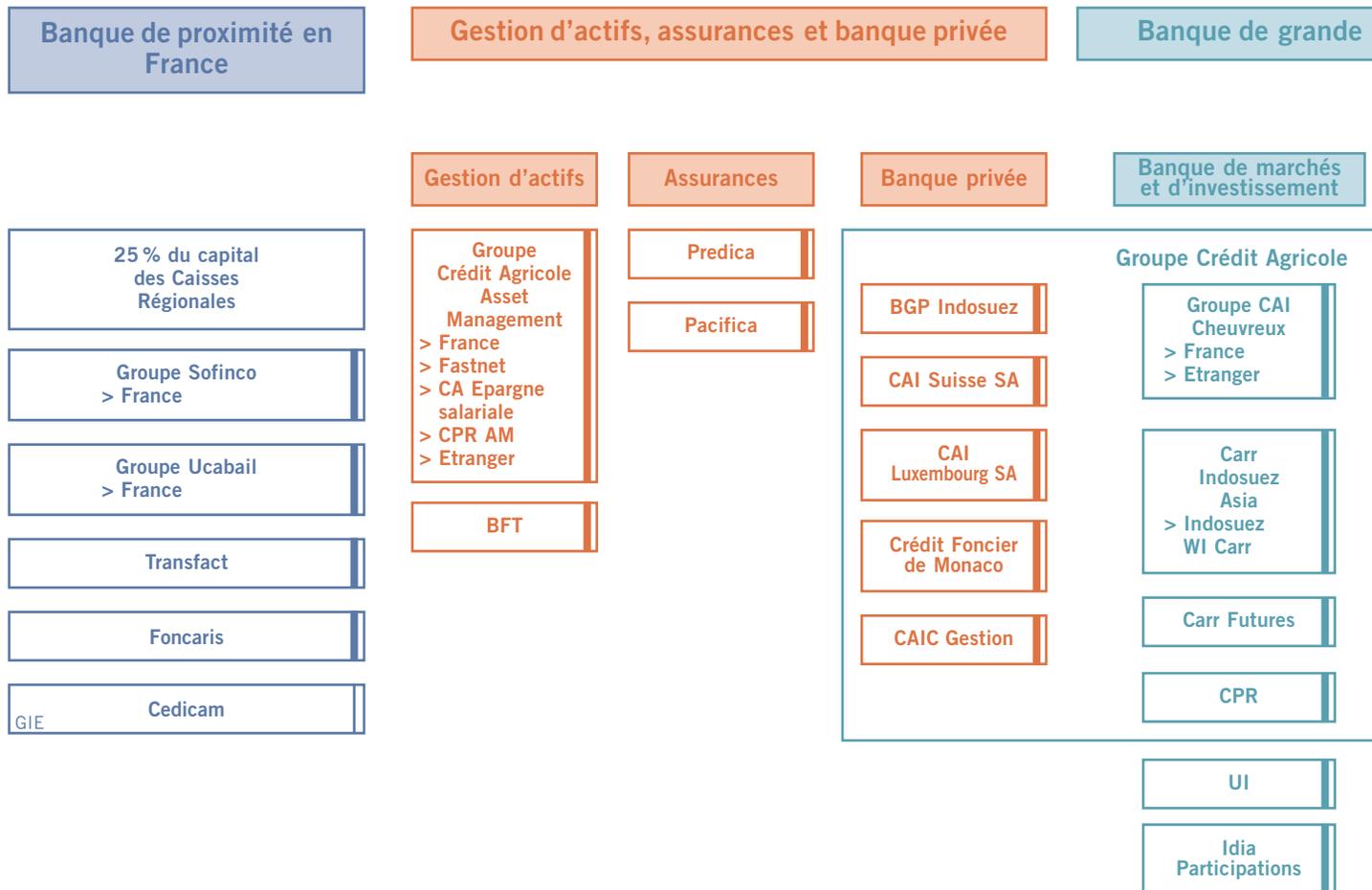


Crédit Agricole S.A.



Organigramme financier simplifié du groupe Crédit Agricole S.A.

Au 31 mars 2002



Pourcentage de contrôle de Crédit Agricole S.A.

Supérieur ou égal à 90 %

De 50 à 90 %

Inférieur à 50 %

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

clientèle

Banque de financement

Indosuez 100 %

Banque Libano Française

Banque Al Saudi Al Fransi

Banque Française de l'Orient

Crédit Agricole Lazard Financial Products

Banque de détail à l'étranger

IntesaBci
Italie 16,8 %

Banco Espirito Santo
Portugal 8,8 %

Banque Commerciale de Grèce
Grèce 6,7 %

Groupe Lukas/EFL
> Lukas SA 86 %
> Lukas Bank
> EFL 50,5 %
Pologne

Banco Bisel
Argentine 69,9 %

Banco Acac
Uruguay 64,4 %

Banco del Desarrollo
Chili 23,4 %

Groupe Sofinco Etranger
> Allemagne
Espagne
Hongrie
Italie
Maroc
Pays-Bas
Portugal

Groupe Ucabail Etranger
> Espagne
Portugal

Gestion pour compte propre et divers

Immobilier

Unifica
Unibiens
Unimo

Gestion pour compte propre

Sociétés de portefeuille financier
Sociétés de portefeuille immobilier
Sociétés de portefeuille foncier

Divers

Crédit Lyonnais

Rue Impériale

Principales participations de Crédit Agricole S.A.

Bouygues

CRH

Crédit Logement

Suez

Coface

Banco Bradesco

Principales filiales de Crédit Agricole S.A.

■ BFT

(Gestion d'actifs et financement des collectivités publiques)
11, avenue d'Iéna
75116 Paris
Tél. 01 40 69 90 90
Président Directeur Général : Jacques Darmon

■ BGP Indosuez

(Banque privée)
20, rue de la Baume
75008 Paris
Tél. 01 40 75 62 62
Président : Lucien Douroux
Directeur Général : Christophe Gancel

■ CAES

(Epargne salariale)
90, boulevard Pasteur
75730 Paris 15
Tél. 01 43 23 30 30
Président : Paul-Henri de la Porte du Theil
Directeur Général : André Pasquié

■ CAI Cheuvreux

(Intermédiation boursière)
9, quai du Président Paul Doumer
92920 Paris La Défense Cedex
Tél. 01 41 89 70 00
Président : Alec de Lézardière
Administrateur Directeur Général : François Simon

■ Carr Futures

(Intermédiation marchés à terme)
119, rue Réaumur
75002 Paris
Tél. 01 44 82 86 86
Président Directeur Général : Didier Varlet

■ Cedicam

(Moyens de paiement)
44, rue Cambonne
75015 Paris
Tél. 01 43 23 34 56
Président : Jean-Pierre Ledru
Directeur Général : Etienne Longin

■ CPR AM

(Gestion d'actifs)
30, rue Saint-Georges
75009 Paris
Tél. 01 45 96 20 00
Président : Jean-Yves Colin
Directeur Général : Pierre Simonet

■ Crédit Agricole Asset Management

(Gestion d'actifs)
90, boulevard Pasteur
75730 Paris Cedex 15
Tél. 01 43 23 30 30
Président : Thierry Coste
Directeur Général : Paul-Henri de la Porte du Theil

■ Crédit Agricole Indosuez

(Grande clientèle et international)
9, quai du Président Paul Doumer
92920 Paris La Défense Cedex
Tél. 01 41 89 00 00
Président du Conseil de Surveillance : Jean Laurent
Président du Directoire : Marc Antoine Autheman

■ Crédit Agricole Investor Services

(Services financiers)
91-93, boulevard Pasteur
75710 Paris Cedex 15
Tél. 01 43 23 52 02
Président Directeur Général : François Arsac

■ Pacifica

(Assurance dommages)
Le Colisée Marceau
24, rue du Gouverneur Général Eboué
92136 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél. 01 55 92 33 00
Président : Pierre Bastide
Directeur Général : Patrick Duplan

■ Predica

(Assurance-vie)
50-56, rue de la Procession
75015 Paris
Tél. 01 43 23 58 00
Président : Maurice Grangey
Directeur Général : Michel Villatte

■ Sofinco

(Crédit à la consommation)
Rue du Bois Sauvage
91038 Evry Cedex
Tél. 01 60 76 36 36
Président Directeur Général : Patrick Valroff

■ Transfact

(Affacturage)
91-93 boulevard Pasteur
75710 Paris Cedex 15
Tél. 01 43 23 72 00
Président : Bernard Michel
Directeur Général : Robert Lefebvre

■ Ucabail

(Crédit-bail)
128-130 boulevard Raspail
75288 Paris Cedex 06
Tél. 01 43 23 60 50
Président : Michel Michaut
Directeur Général : Christophe Noël

■ Unifica

(Immobilier)
117, quai du Président Roosevelt
92132 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél. 01 43 23 39 00
Président : Bernard Michel
Directeur Général : Jean-Renaud le Milon

■ Union d'études et d'Investissements (UI)

(Capital-investissement)
100, boulevard du Montparnasse
75682 Paris Cedex 14
Tél. 01 43 23 21 21
Président Directeur Général : Gilles Gramat

■ Banque de proximité en France

■ Gestion d'actifs, assurances et banque privée

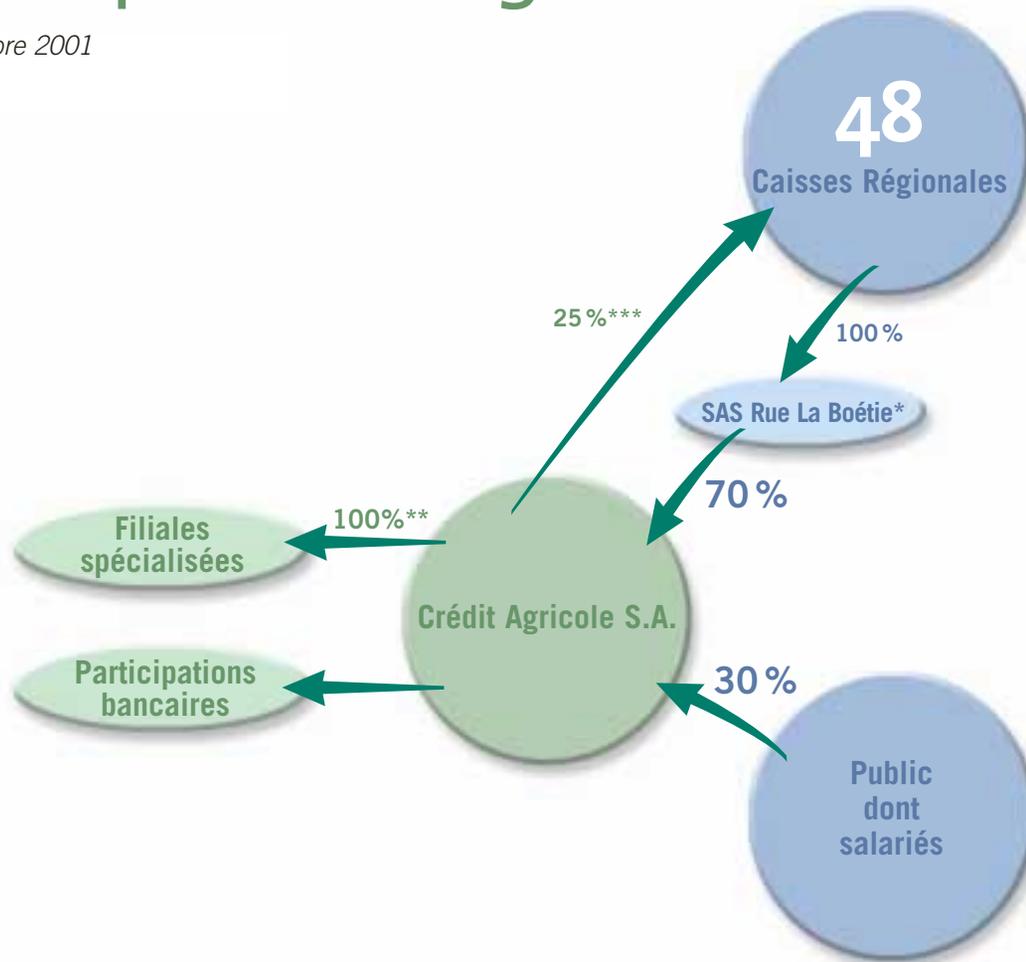
■ Banque de grande clientèle

■ Banque de détail à l'étranger

■ Gestion pour compte propre et divers

Le groupe Crédit Agricole

Au 31 décembre 2001



A l'issue de l'introduction en bourse intervenue le 14 décembre 2001, le capital de Crédit Agricole S.A. se répartissait, au 31 décembre 2001, entre les Caisses Régionales de Crédit Agricole (environ 70 %) et le public (environ 30 %) dont les salariés du Groupe. Les Caisses Régionales contrôlent le capital de Crédit Agricole S.A. par l'intermédiaire d'un holding* qu'elles détiennent à 100 %.

Réunis en assemblée générale le 29 novembre 2001, les actionnaires de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) ont approuvé la constitution et l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

Société représentative de l'ensemble des métiers et des composantes du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. forme un ensemble cohérent qui comprend :

- les fonctions d'organe central du groupe Crédit Agricole,

- l'ensemble du capital des filiales spécialisées**,
- les participations dans les établissements bancaires partenaires de Crédit Agricole S.A.,
- une participation directe de 25 % dans le capital des Caisses Régionales de Crédit Agricole***, sous la forme de titres sans droit de vote.

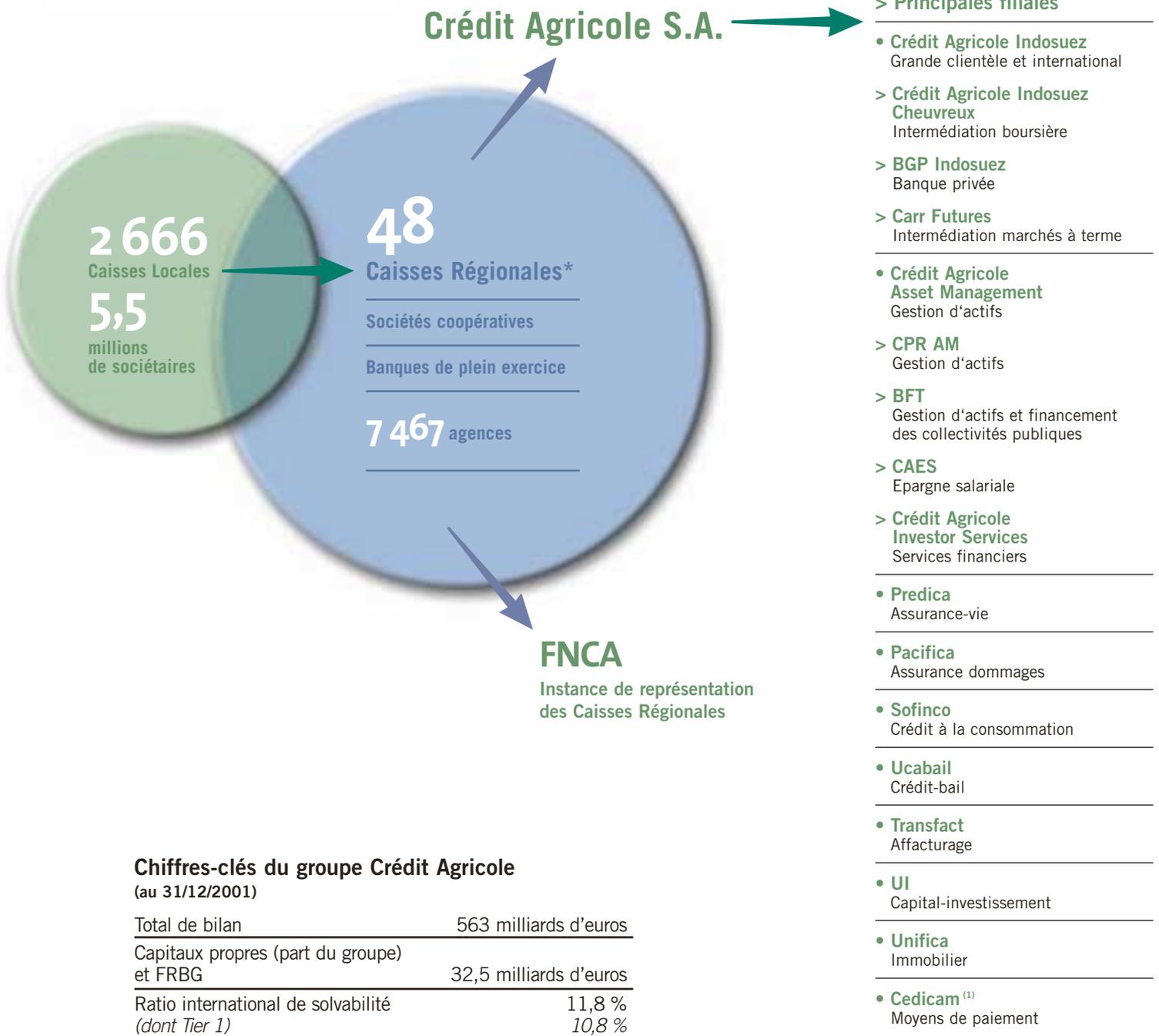
* Constituée sous la forme d'une Société par Actions Simplifiée, la SAS Rue La Boétie est un holding de contrôle regroupant les participations des Caisses Régionales au capital de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2001.

** Au 31/12/2001, Crédit Agricole S.A. détenait 92,5 % de Pacifica.

*** A l'exception de la Caisse Régionale de la Corse.

L'organisation du groupe Crédit Agricole

Données au 1^{er} mars 2002



Chiffres-clés du groupe Crédit Agricole

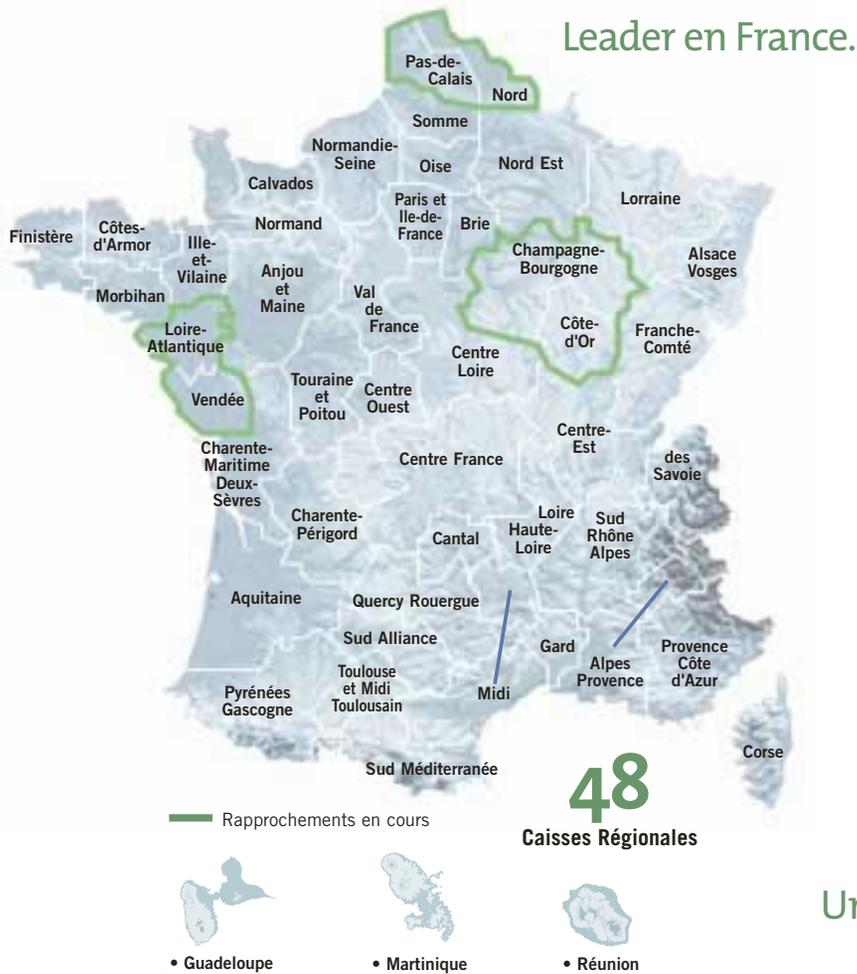
(au 31/12/2001)

Total de bilan	563 milliards d'euros
Capitaux propres (part du groupe) et FRBG	32,5 milliards d'euros
Ratio international de solvabilité (dont Tier 1)	11,8 % 10,8 %

(1) GIE avec les Caisses Régionales.

* Les Caisses Régionales sont des sociétés coopératives à capital variable, soumises notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Un acteur majeur en France et en Europe



Une dimension européenne significative.



Une présence internationale active.

| Un groupe uni et décentralisé

Le Crédit Agricole est un groupe uni et décentralisé, dont la cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. L'organisation du Crédit Agricole repose sur une structure à trois niveaux, avec 2 666 Caisses Locales regroupées en 48 Caisses Régionales. Celles-ci détiennent 70 %* du capital de Crédit Agricole S.A., organe central et banque centrale du groupe Crédit Agricole. La Fédération Nationale de Crédit Agricole est l'instance de concertation du Crédit Agricole.*

Les Caisses Locales de Crédit Agricole

Les 2 666 Caisses Locales forment le socle de l'organisation coopérative du Crédit Agricole et détiennent l'essentiel du capital des Caisses Régionales. Les 5,5 millions de sociétaires des Caisses Locales désignent aux conseils de celles-ci plus de 35 000 administrateurs. Grâce à leur rôle dans la vie locale et à leur connaissance du tissu économique et social, les administrateurs jouent un rôle important dans la relation de proximité des Caisses Régionales avec leurs clients.

Les Caisses Régionales de Crédit Agricole

Banques pleinement responsables de leur gestion dans le cadre du Groupe, les Caisses Régionales assurant la relation commerciale avec leurs 16,1 millions de clients, auprès desquels elles distribuent une gamme complète de produits et de services financiers.

Avec 7 467 agences et plus de 10 000 Points Verts installés chez les commerçants, les Caisses Régionales forment le premier réseau bancaire français en alliant proximité des clients, densité d'implantation, réactivité et dynamisme commerciaux, et implication dans la vie locale.

Pour renforcer leur compétitivité et assurer la meilleure qualité de service à leurs clients, les Caisses Régionales poursuivent un mouvement de rapprochement de leurs structures et de convergence de leurs systèmes informatiques.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) est l'instance de réflexion et d'expression des Caisses Régionales et du Groupe. Elle assure à ce titre la synthèse des débats nés du terrain, ce qui fait d'elle une force de proposition et d'orientation. La FNCA représente les Caisses Régionales et le Groupe auprès des pouvoirs publics, des organisations professionnelles et des instances du monde coopératif et mutualiste. Elle remplit également des fonctions de services aux Caisses Régionales en matière de formation professionnelle et de gestion des ressources humaines.

Le Président et le Secrétaire Général de la FNCA sont, respectivement, Président et Secrétaire Général du holding SAS Rue La Boétie, qui regroupe l'ensemble* des participations des Caisses Régionales dans Crédit Agricole S.A.



* Au 31/12/2001

Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Le 29 novembre 2001, les actionnaires de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) ont approuvé la restructuration de la CNCA, son changement de nom en Crédit Agricole S.A., et l'introduction en bourse d'une partie de son capital.

A la suite de ces opérations, Crédit Agricole S.A. détient désormais 100 % du capital des filiales nationales et une participation de 25 % dans le capital des Caisses Régionales, sous la forme de certificats coopératifs d'associés ou de certificats coopératifs d'investissement, titres de participation sans droit de vote.

Après l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales détenaient au 30 avril 2002 environ 73 % de Crédit Agricole S.A., 27 % environ étant détenus par le public et les salariés du Groupe.

Organe central du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. veille à la cohésion et au bon fonctionnement du réseau, ainsi qu'au respect des normes de gestion garantissant la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales. Il représente le Groupe auprès des autorités monétaires, financières et bancaires.

Banque centrale du Groupe, Crédit Agricole S.A. en garantit également l'unité financière à travers la gestion de la trésorerie et d'une partie du risque de transformation de l'épargne à moyen et long terme.

Enfin, Crédit Agricole S.A. assure la cohérence du développement du groupe Crédit Agricole en coordonnant les stratégies de ses différents métiers, en concevant, avec l'appui de ses filiales, les produits et services commercialisés par le réseau, et en fédérant les moyens et les compétences au service de la compétitivité des Caisses Régionales.

Un siècle d'histoire

> 1894

Création des premières "sociétés de crédit agricole", dénommées Caisses Locales, entre les agriculteurs membres d'un syndicat professionnel.

> 1899

Loi fédérant les Caisses Locales en Caisses Régionales de Crédit Agricole.

> 1920

Création de l'Office National du Crédit Agricole, établissement public chargé de répartir les avances de l'Etat et de coordonner l'action des Caisses Locales et régionales (devenu Caisse Nationale de Crédit Agricole en 1926).

> 1945

Création de la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

> 1959

Le Crédit Agricole est autorisé à financer l'habitation principale des ruraux non agricoles.

> 1967

Autonomie financière de la CNCA par rapport au Trésor et accès au marché monétaire.

> 1986

Extension vers l'assurance : création de Predica (assurance-vie) en 1986 et de Pacifica (IARD) en 1990.



> 1988

Loi de mutualisation de la CNCA, qui devient une société anonyme, propriété des Caisses Régionales et des salariés du Groupe.

> 1989

Premier Projet de Groupe.

> 1996

Acquisition de la Banque Indosuez et création de Crédit Agricole Indosuez et d'Indocam.

> 1999

Acquisition de Sofinco (crédit à la consommation) et entrée au capital du Crédit Lyonnais, à hauteur de 10%.

> 2000

Projet de Groupe 2000.

> 2001

Création et introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

Bilans consolidés simplifiés du groupe Crédit Agricole

Actif

(En millions d'euros)	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001
Opérations interbancaires et assimilées	108 335	100 330	95 876
Opérations avec la clientèle	226 481	247 721	262 403
Opérations de crédit bail et assimilées	5 088	6 051	6 654
Opérations sur titres	59 054	62 606	69 366
Placements des entreprises d'assurance	63 434	72 130	79 692
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	181	99	131
Valeurs immobilisées	13 079	12 594	13 300
Ecarts d'acquisition	704	1 383	1 810
Comptes de régularisation et actifs divers	36 565	32 747	34 057
Total actif	512 921	535 661	563 289

Passif

(En millions d'euros)	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001
Opérations interbancaires et assimilées	72 681	73 409	70 307
Comptes créditeurs de la clientèle	249 813	250 099	266 674
Dettes représentées par un titre	47 381	61 755	64 031
Provisions techniques des entreprises d'assurance	62 370	70 845	78 019
Comptes de régularisation et passifs divers	44 339	39 161	37 852
Provisions et dettes subordonnées	10 157	11 467	13 234
Fonds pour risques bancaires généraux	1 865	2 239	4 128
Intérêts minoritaires	1 324	894	656
Capitaux propres part du Groupe (hors FRBG)	22 991	25 792	28 388
Total passif	512 921	535 661	563 289

Les éléments présentés ci-dessus sont relatifs au groupe Crédit Agricole, constitué de l'ensemble des Caisses Locales, des Caisses Régionales et de Crédit Agricole S.A., sociétés mères, et de leurs filiales.

Résultats consolidés simplifiés du groupe Crédit Agricole

(En millions d'euros)	1999	2000	2001	Evolution 00/01
Produit net bancaire	14 768	15 439	16 259	5,3%
Charges d'exploitation	(9 411)	(10 044)	(10 701)	6,5%
Résultat brut d'exploitation	5 357	5 395	5 558	3,0%
Coût du risque	(1 087)	(860)	(1 353)	57,3%
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	366	153	283	85,0%
Résultat net sur actifs immobilisés	265	322	122	(62,1%)
Résultat courant avant impôts	4 901	5 010	4 610	(8,0)%
Résultat exceptionnel	(522)	(622)	(116)	n.s.
Impôts	(1 467)	(1 005)	(1 330)	32,3%
Amortissement des écarts d'acquisition	(158)	(212)	(302)	42,4%
Dotations aux FRBG	(335)	(371)	(1 615)	n.s.
Résultat net	2 419	2 800	1 247	n.s.
Résultat net part du Groupe	2 373	2 762	1 158	n.s.
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	2 531	2 974	1 460	-

Les éléments présentés ci-dessus sont relatifs au groupe Crédit Agricole, constitué de l'ensemble des Caisses Locales, des Caisses Régionales et de Crédit Agricole S.A., sociétés mères, et de leurs filiales.

Avant dotations nettes aux FRBG et élimination comptable des plus-values sur actions Crédit Agricole S.A. (réalisées dans le cadre de la cotation), résultat net avant écarts d'acquisition en hausse de 7,9 %.

Les Caisses Régionales de Crédit Agricole

> Alpes Provence

25, chemin des Trois Cyprès
13000 Aix-en-Provence
Tél. 04 42 52 77 50

- **Président :**
Marc Pouzet
- **Directeur Général :**
Dominique Millour

> Brie

24, avenue du Maréchal Foch
71100 Meaux
Tél. 01 60 25 91 23

- **Président :**
Bruno Clergeot
- **Directeur Général :**
Nicolas Renaudin

> Centre France

3, avenue de la Libération
63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 30 57 00

- **Président :**
Maurice Baquier
- **Directeur Général :**
Pierre Bastide

> Charente-Maritime Deux-Sèvres

12, boulevard Guillet-Maillet
17000 Saintes
Tél. 05 46 98 50 17

- **Président :**
Michel Roullin
- **Directeur Général :**
Jean-Yves Hocher

> Alsace Vosges

1, place de la Gare
67000 Strasbourg
Tél. 03 88 25 42 42

- **Président :**
Jean-Marie Sander
- **Directeur Général :**
Bernard Lollit

> Calvados

15, esplanade Brillaud
de Laujardière
14000 Caen
Tél. 02 31 55 61 11

- **Président :**
Gérard Durocher
- **Directeur Général :**
Guy Caudamine

> Centre Loire

26, rue de la Godde
45806 Saint-Jean de Braye
Tél. 02 38 60 20 00

- **Président :**
François Thibault
- **Directeur Général :**
Jean-Yves de la Giroday

> Charente-Périgord

Rue d'Epagnac
16800 Soyaux
Tél. 05 45 20 45 20

- **Président :**
Dominique Mortemousque
- **Directeur Général :**
Bernard Merlet

> Anjou et Maine

40, rue Prémartine
72000 Le Mans
Tél. 02 43 76 33 33

- **Président :**
Jean-Paul Dutertre
- **Directeur Général :**
Bruno de Laage

> Cantal

1, rue Alexandre Pinard
15000 Aurillac
Tél. 04 71 64 43 00

- **Président :**
André Janot
- **Directeur Général :**
Marcel Chateau

> Centre Ouest

29, boulevard de Vanteaux
87000 Limoges
Tél. 05 55 05 73 94

- **Président :**
Pierre Rabaud
- **Directeur Général :**
Jacques Debet

> Corse

1, avenue Napoléon III
20000 Ajaccio
Tél. 04 95 29 33 33

- **Directeur Général :**
Francis Lamarque

> Aquitaine

304, boulevard
du Président Wilson
33076 Bordeaux
Tél. 05 56 90 40 40

- **Président :**
Jean-Pierre Pargade
- **Directeur Général :**
Christian Duvillet

> Centre-Est

1, rue Pierre de Truchis de Lays
69410 Champagne-au-
Mont-d'Or
Tél. 04 72 52 80 00

- **Président :**
Claude Henry
- **Directeur Général :**
Jean-Paul Chifflet

> Champagne-Bourgogne

269, faubourg Croncels
10000 Troyes
Tél. 03 25 71 40 00

- **Président :**
Michel Michaut*
- **Directeur Général :**
Jean-Michel Ozoux

> Côte-d'Or

18, rue Davout
21000 Dijon
Tél. 03 80 63 56 35

- **Président :**
Maurice Chevalier
- **Directeur Général :**
Jean-Michel Ozoux

* À compter du 30 mai 2002.

> **Côtes-d'Armor**

La Croix Tual
22440 Ploufragan
Tél. 02 96 01 32 10

- **Président :**
Jean-Pierre Morvan
- **Directeur Général :**
Jean-Philippe Neuville

> **Guadeloupe**

Petit Pérou - Abymes
97176 Abymes
Tél. 05 90 90 65 65

- **Président :**
Christian Fléreau
- **Directeur Général :**
Denis Mauss

> **Lorraine**

56-58, avenue André Malraux
54000 Nancy
Tél. 03 83 93 66 11

- **Président :**
Jacques Chaise
- **Directeur Général :**
Eric Pradel

> **Nord**

10, avenue Foch
59000 Lille
Tél. 03 20 63 70 00

- **Président :**
Paul Bernard
- **Directeur Général :**
Alain Diéval

> **Finistère**

7, route du Loch
29000 Quimper
Tél. 02 98 76 01 11

- **Président :**
Jean Le Vourch
- **Directeur Général :**
Pierre Kerfriden

> **Ille-et-Vilaine**

19, rue du Pré Perché
35000 Rennes
Tél. 02 99 03 35 35

- **Président :**
Alain David
- **Directeur Général :**
Jean Kerouedan

> **Martinique**

Rue Case Nègre
- Place d'Armes
97232 Lamentin
Tél. 05 96 66 59 39

- **Président :**
Guy Ranlin
- **Directeur Général :**
Pascal Durieux

> **Nord Est**

25, rue Libergier
51100 Reims
Tél. 03 26 83 30 00

- **Président :**
Henri de Benoist
- **Directeur Général :**
Bernard Mary

> **Franche-Comté**

11, avenue Elisée Cusenier
25000 Besançon
Tél. 03 81 84 81 84

- **Président :**
Jean-Louis Delorme
- **Directeur Général :**
Maurice Grangey

> **Loire-Atlantique**

La Garde - Route de Paris
44000 Nantes
Tél. 02 40 30 55 55

- **Président :**
Roger Gobin
- **Directeur Général :**
Pascal Célérier

> **Midi**

Avenue de Montpelliéret/
Maurin
34977 Lattes
Tél. 04 67 17 80 00

- **Président :**
Alain Maurel
- **Directeur Général :**
Jean-Claude Pichon

> **Normand**

Avenue de Paris
55000 Saint-Lô
Tél. 02 33 06 61 61

- **Président :**
Jean Le Brun
- **Directeur Général :**
Christian Edely

> **Gard**

408, chemin du Mas
de Cheylon
30000 Nîmes
Tél. 04 66 29 33 00

- **Président :**
Dominique Chardon
- **Directeur Général :**
Michel Mathieu

> **Loire Haute-Loire**

94, rue Bergson
42000 Saint-Etienne
Tél. 04 77 79 55 00

- **Président :**
Marcel Eymaron
- **Directeur Général :**
Gérard Ouvrier-Bufferet

> **Morbihan**

Avenue de Kéranguen
56000 Vannes
Tél. 02 97 01 77 77

- **Président :**
Alexis Guéhenneux
- **Directeur Général :**
Gilles Auvray

> **Normandie-Seine**

Cité de l'Agriculture
Chemin de la Bretègue
76238 Bois Guillaume
Tél. 02 27 76 60 30

- **Président :**
Philippe Lepicard
- **Directeur Général :**
Henri Pavie

Les Caisses Régionales de Crédit Agricole

> Oise

18, rue d'Allone
60000 Beauvais
Tél. 03 44 12 60 60

- **Président :**
Denis Dubois
- **Directeur Général :**
Patrick Clavelou

> Pyrénées Gascogne

11, boulevard
du Président Kennedy
65000 Tarbes
Tél. 05 59 12 77 77

- **Président :**
Jean-Claude Rigaud
- **Directeur Général :**
Georges Pauget

> Somme

500, rue Saint-Fuscien
80000 Amiens
Tél. 03 22 53 33 33

- **Président :**
Francis Damay
- **Directeur Général :**
Serge Camine

> Toulouse et Midi-Toulousain

6-7, place Jeanne d'Arc
31000 Toulouse
Tél. 05 61 26 91 11

- **Président :**
Gérard Cazals
- **Directeur Général :**
Pierre de Bellefon

> Paris & Ile-de-France

26, quai de la Rapée
75012 Paris
Tél. 01 44 73 22 22

- **Président :**
François Imbault
- **Directeur Général :**
Edouard Esparbès

> Quercy Rouergue

53, rue Gustave Kennedy
46000 Cahors
Tél. 05 65 36 15 01

- **Président :**
Pierre Bru
- **Directeur Général :**
Michel Lacombe

> Sud Alliance

219, avenue François Verdier
81000 Albi
Tél. 05 63 43 54 00

- **Président :**
Jacques Médale
- **Directeur Général :**
Bernard Lepot

> Touraine et Poitou

18, rue Salvador Allende
86000 Poitiers
Tél. 05 49 42 33 33

- **Président :**
Noël Dupuy
- **Directeur Général :**
Alain Strub

> Pas-de-Calais

27 à 33 Grand'place
62000 Arras
Tél. 03 21 07 75 75

- **Président :**
Marc Bué
- **Directeur Général :**
Alain Diéval

> Réunion

Parc Jean de Cambiaire
Cité des Lauriers
97400 Saint-Denis
Tél. 02 62 40 81 81

- **Président :**
Christian de la Giroday
- **Directeur Général :**
Fernand Lemaire

> Sud Méditerranée

30, rue Pierre Bretonneau
66000 Perpignan
Tél. 04 68 55 66 66

- **Président :**
Jules Labadie
- **Directeur Général :**
Joël Fradin

> Val de France

1, rue Daniel Boutet
28000 Chartres
Tél. 02 37 27 30 30

- **Président :**
Dominique Lefèbvre
- **Directeur Général :**
Yves Nanquette

> Provence Côte d'Azur

Les Négadis
Avenue Paul Arène
83000 Draguignan
Tél. 04 34 84 40 40

- **Président :**
François Béraudo
- **Directeur Général :**
Philippe Brassac

> Savoie

PAE Les Glaisins
74000 Annecy
Tél. 04 50 64 71 71

- **Président :**
René Carron
- **Directeur Général :**
Patrick Gallet

> Sud Rhône Alpes

15-17, rue Paul Claudel
38000 Grenoble
Tél. 04 76 86 70 70

- **Président :**
Marius Revol
- **Directeur Général :**
Yves Couturier

> Vendée

Route d'Aizenay
85000 La Roche-sur-Yon
Tél. 02 51 36 66 66

- **Président :**
Dominique Alaitru
- **Directeur Général :**
Pascal Célérier

Les implantations internationales du Groupe

Au 30 mars 2002

Europe

> Allemagne

- Carr Futures SNC **F**
- Crédit Agricole Asset Management **B**
- Crédit Agricole Indosuez **S**
- Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux Deutschland GmbH **F**
- CreditPlus Bank AG **F**

> Belgique

- Crédit Agricole Asset Management **B**
- Fastnet Belgium **F**

> Espagne

- Altura Markets AV SA **F**
- Bankoa **F**
- Crédit Agricole Asset Management Agencia de Valores S.A. **A**
- Crédit Agricole Asset Management España Ltd **F B**
- Crédit Agricole Indosuez **S**
- Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux España SA SVB **F**
- Finconsum **F**
- Predica, sucursal en España **S**
- Ucabail **S**

■ Gestion d'actifs, assurances et banque privée

■ Banque de grande clientèle

■ Banque de détail à l'étranger

S Succursale

B Bureau de représentation

F Filiale

A Affilié

P Participation

> Finlande

- Crédit Agricole Indosuez **S**
- Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux **B**

> Gibraltar

- Crédit Agricole Indosuez **S**

> Grèce

- Banque Commerciale de Grèce **F**
- Crédit Agricole Indosuez **B**
- Emporiki Asset Management **F**
- Emporiki Life **F**
- Hermes Mutual Fund Management Company SA **F**

> Hongrie

- Credigen **F**

> Irlande

- Crédit Agricole Indosuez Derivative Products **F**
- Fastnet Ireland **F**

> Italie

- Agos Itafinco **F**
- IntesaBci **F**
- Crédit Agricole Asset Management SGR **F**
- Crédit Agricole Indosuez **S**
- Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux Italia SIM S.p.A. **F**
- Intesa Renting **F**
- Selezione e Distribuzione SIM **A**

> Luxembourg

- CAF Advisory Company **F**
- Crédit Agricole Funds Investment Services **F**
- Crédit Agricole Indosuez **S**
- Crédit Agricole Indosuez Luxembourg **F**
- Fastnet Luxembourg **F**
- PREDICAL **F**

> Monaco

- Crédit Foncier de Monaco **F**

> Norvège

- Crédit Agricole Indosuez **B**

> Pays-Bas

- Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux Netherlands Branch **S**
- Fastnet Netherlands **F**
- Ribank **F**

> Pologne

- Crédit Agricole Indosuez **B**
- Europejski Fundusz Leasingowy (EFL) **F**
- Lukas SA **F**

> Portugal

- Banco Espírito Santo **F**
- Credibom **F**
- Tranquilidade **F**
- Tranquilidade Vida **F**

> Royaume-Uni

- Carr Futures Inc. **F**
- Carr Futures SNC **S**
- Crédit Agricole Asset Management London Branch **S**
- Crédit Agricole Asset Management (UK) Ltd **F**
- Crédit Agricole Indosuez **S**
- Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux International Ltd **F**
- Crédit Agricole Lazard Financial Products **F**
- Indosuez W.I. Carr Securities (UK) Ltd **F**

> Russie

- Crédit Agricole Indosuez **B**

> Suède

- Crédit Agricole Asset Management **B**
- Crédit Agricole Indosuez **S**
- Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux Nordic AB **F**

> Suisse

- Crédit Agricole Financements (Suisse) SA **F**
- Crédit Agricole Indosuez (Suisse) SA **F**
- Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux Zurich Branch **S**

Afrique

> Algérie

- Crédit Agricole Indosuez **B**

> Afrique du Sud

- Crédit Agricole Indosuez SA **S**

> Egypte

- Crédit Agricole Indosuez (Egypt) S.A.E. **F**

> Kenya

- Crédit Agricole Indosuez **S**

> Maroc

- Wafabank **A**
- Wafasalaf **F**
- Wafatrust **F**
- Wafa Gestions **A**

> République de Djibouti

- Banque Indosuez Mer Rouge **F**

Les implantations internationales du Groupe

Moyen-Orient

> Arabie Saoudite

- Al Bank Al Saudi Al Fransi [Ⓐ]

> Bahrein

- Crédit Agricole Indosuez [Ⓢ]

> Emirats Arabes Unis

- Crédit Agricole Indosuez [Ⓢ]

> Iran

- Crédit Agricole Indosuez [Ⓢ]

> Israël

- Crédit Agricole Indosuez [Ⓢ]

> Liban

- Bancassurance SAL [Ⓢ]
- Banque Libano-Française SAL [Ⓢ]
- Fransabank SAL [Ⓢ]
- Lebanese Leasing Company [Ⓢ]

> République du Yémen

- Crédit Agricole Indosuez [Ⓢ]

> Turquie

- Crédit Agricole Indosuez Turk Bank AS [Ⓢ]

Asie

> Bangladesh

- Crédit Agricole Indosuez [Ⓢ]

> Cambodge

- Crédit Agricole Indosuez [Ⓢ]

> Hong Kong

- Carr Futures Ltd [Ⓢ]
- Crédit Agricole Asset Management Hong Kong Branch [Ⓢ]
- Crédit Agricole Asset Management Hong Kong Ltd [Ⓢ]

- Crédit Agricole Indosuez [Ⓢ]

- Indosuez Asia Shipfinance Services Ltd [Ⓢ]

- Indosuez W.I. Carr Securities Ltd [Ⓢ]

- Suez Asia Holdings (Hong Kong) Ltd [Ⓐ]

> Inde

- Crédit Agricole Indosuez [Ⓢ]

> Indonésie

- Crédit Agricole Indosuez [Ⓢ]

- PT Bank Crédit Agricole Indosuez [Ⓢ]

> Japon

- Carr Futures [Ⓢ]

- Crédit Agricole Asset Management Japan Ltd [Ⓢ]

- Crédit Agricole Indosuez [Ⓢ]

- Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux [Ⓢ]

- Indosuez W.I. Carr Securities Japan Ltd [Ⓢ]

> Malaisie

- Crédit Agricole Indosuez [Ⓢ]

> Myanmar

- Crédit Agricole Indosuez [Ⓢ]

> Pakistan

- Crédit Agricole Indosuez [Ⓢ]

> Philippines

- Crédit Agricole Indosuez [Ⓢ]

> République Populaire de Chine

- Crédit Agricole Indosuez [Ⓢ]

> République de Corée

- Carr Futures [Ⓢ]

- Crédit Agricole Asset Management [Ⓢ]

- Crédit Agricole Indosuez [Ⓢ]

- Indosuez W.I. Carr Securities Ltd [Ⓢ]

> Singapour

- Carr Futures PTE Ltd [Ⓢ]

- Crédit Agricole Asset Management Singapore Ltd [Ⓢ]

- Crédit Agricole Indosuez [Ⓢ]

- Crédit Agricole Indosuez Merchant Bank Asia Ltd [Ⓢ]

- Indosuez W.I. Carr Securities (Singapore) PTE Ltd [Ⓢ]

> Taïwan

- Crédit Agricole Indosuez [Ⓢ]

> Thaïlande

- Crédit Agricole Indosuez [Ⓢ]

> Vietnam

- Crédit Agricole Indosuez [Ⓢ]

Océanie

> Australie

- Crédit Agricole Indosuez Australia Ltd [Ⓢ]

> Nouvelle-Calédonie

- Banque de Gestion Privée Indosuez [Ⓢ]

Amérique du Nord

> Etats-Unis

- Carr Futures Inc. [Ⓢ]

- Carr Global Advisors [Ⓢ]

- CPR (USA) Inc. [Ⓢ]

- Crédit Agricole Alternative Investment Product Group Inc. [Ⓐ]

- Crédit Agricole Alternative Investment Product Services Inc. [Ⓐ]

- Crédit Agricole Asset Management US Advisory Services [Ⓢ]

- Crédit Agricole Indosuez [Ⓢ]

- Crédit Agricole Indosuez Securities Inc. [Ⓢ]

- European Partners in Emerging Markets [Ⓢ]

- LibertyView Capital Management [Ⓢ]

Amérique Centrale

> Dominique, Guadeloupe, Martinique

- Banque Française Commerciale Antilles-Guyane [Ⓢ]

> Bermudes

- Crédit Agricole Alternative Investment Product Group Ltd [Ⓢ]

> Mexique

- Crédit Agricole Indosuez [Ⓢ]

Amérique du Sud

> Argentine

- Banco Bisel [Ⓢ]
- Crédit Agricole Indosuez [Ⓢ]

> Brésil

- Banco Bradesco [Ⓢ]
- Crédit Agricole Indosuez [Ⓢ]

> Chili

- Banco del Desarrollo [Ⓢ]

> Guyane Française

- Banque Française Commerciale Antilles-Guyane [Ⓢ]

> Uruguay

- Banco Acac [Ⓢ]

> Venezuela

- Crédit Agricole Indosuez [Ⓢ]

|Etats financiers et informations juridiques et administratives 2001

> Rapport de gestion	69
> Comptes consolidés pro forma	131
> Comptes consolidés	169
> Comptes individuels	233
> Informations juridiques et administratives	245

Rapport de gestion

Sommaire

Évolution de la structure du Groupe	page 71
Bilan consolidé synthétique	page 74
Compte de résultat consolidé synthétique	page 75
Présentation des états financiers	page 76
Présentation des pôles métiers du Groupe	page 78
Environnement économique et financier.....	page 80
Analyse des résultats consolidés	page 82
Analyse du bilan consolidé.....	page 92
Allocation des fonds propres par pôle d'activité	page 95
Ratios prudentiels	page 97
Comptes de Crédit Agricole S.A. (société mère)	page 103
Résultats financiers des cinq derniers exercices.....	page 105
Évolutions récentes et perspectives	page 106
Annexe : Suivi et contrôle des risques	page 109

|Crédit Agricole S.A.

En 2001, le Crédit Agricole a ouvert une page importante de son histoire. Avec l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A., le groupe Crédit Agricole s'est doté d'une société cotée représentative de sa puissance financière et de la diversité de ses activités.

En leur donnant accès à de nouveaux moyens de financement, cette opération permet la poursuite du développement de Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole dans son ensemble.

|Évolution de la structure du groupe

> Contexte historique

Les principales étapes de la constitution de la société et du groupe Crédit Agricole sont résumées ci-après :

- 1894 : Loi fondatrice du 5 novembre permettant la création de "sociétés de crédit agricole", dénommées Caisses Locales, entre les agriculteurs membres d'un syndicat professionnel.
- 1899 : Loi du 31 mars fédérant les Caisses Locales en Caisses Régionales de Crédit Agricole et précisant leur statut de sociétés coopératives.
- 1920 : Loi du 5 août créant l'Office National du Crédit Agricole, établissement public chargé de répartir les avances de l'État, ainsi que de contrôler et de coordonner l'action des Caisses Locales et des Caisses Régionales.
- 1926 : Transformation de l'office national du Crédit Agricole en Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA).
- 1935 : Création du Fonds commun de garantie des Caisses Régionales de Crédit Agricole, ayant

pour rôle de garantir la liquidité des dépôts de fonds reçus par les Caisses Régionales, ainsi que les opérations de crédit réalisées par ces dernières.

- 1945 : Création de la Fédération Nationale du Crédit Agricole, instance représentative et professionnelle des Caisses Régionales.

- 1959 : Décret du 8 juin autorisant le Crédit Agricole à prêter pour l'habitation principale des ruraux non agricoles, amorce d'une extension continue de ses compétences en matière de crédit qui s'achèvera en 1991 par l'accès au rang de banque de plein exercice.

- 1984 : Loi n° 84-46 du 24 janvier 1984, dite loi bancaire, attribuant à la CNCA le rôle d'organe central du groupe Crédit Agricole et agréant la CNCA en qualité de banque mutualiste ou coopérative.

- 1988 : Loi n° 88-50 du 18 janvier 1988 opérant la "mutualisation" de la CNCA. Celle-ci absorbe le Fonds commun de garantie des Caisses Régionales de Crédit Agricole et est transformée, à compter du 1^{er} février 1988, en société anonyme régie par la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et les actions de la société sont cédées par l'État, à hauteur d'environ 90 % aux Caisses Régionales, au prorata de leur total de bilan au 31 décembre 1986, et à hauteur d'environ 10 % aux salariés du groupe Crédit Agricole.

- 1991 : Levée des dernières limitations réglementaires de compétence en matière de prêts, après la perte du monopole de la distribution des prêts bonifiés à l'agriculture.

- **2001 : Introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.**

Crédit Agricole S.A., dont le périmètre comporte désormais la totalité du capital des filiales spécialisées (auparavant détenues conjointement avec les Caisses Régionales) et une participation de 25 % au capital des Caisses Régionales, a été introduite sur le Premier Marché d'Euronext Paris le 14 décembre 2001.

Déroulement des opérations liées à l'introduction en Bourse

Les opérations se sont articulées autour de cinq axes principaux :

- 1 - apports à la CNCA par les Caisses Régionales, en échange d'actions nouvelles de la CNCA, de la totalité de leurs participations détenues directement ou indirectement au capital de sept des principales filiales du Groupe Crédit Agricole ; il s'agit de Predica, Pacifica, Banque de Financement et de Trésorerie (BFT), Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux (CAI Cheuvreux), Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux Gestions (CAICG), Crédit Agricole Asset Management et Sofinco ;
- 2 - modification des statuts de la CNCA, incluant, notamment, le changement de dénomination de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) en "Crédit Agricole S.A.", approuvé par l'assemblée générale mixte du 29 novembre 2001 ;
- 3 - constitution d'une société holding (le "holding de contrôle") à laquelle a été apportée l'intégralité des titres Crédit Agricole S.A. détenus par les Caisses Régionales à l'issue de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A.;
- 4 - prise de participation par Crédit Agricole S.A. de 25 % au capital de chacune des Caisses Régionales (à l'exception de la Caisse Régionale de la Corse), au moyen d'augmentations de capital réservées par émission de certificats coopératifs d'associés ("CCA") et/ou d'acquisition de certificats coopératifs d'investissement existants ("CCI") ;
- 5 - introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A. sur le Premier Marché d'Euronext Paris.

Relations financières entre le groupe Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales

- En tant que banque centrale du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. centralise les excédents de trésorerie et assure la liquidité des Caisses Régionales déficitaires en ressources courtes. Elle inscrit à son bilan l'ensemble de l'épargne bancaire collectée par les Caisses Régionales en

son nom et émet des obligations à long terme. Cette épargne centralisée sert aux refinancements appelés "avances" des prêts à moyen et long terme des Caisses Régionales.

- Crédit Agricole S.A. verse des commissions aux Caisses Régionales pour la collecte de l'épargne ;
- les Caisses Régionales paient des commissions pour les services fournis par le groupe Crédit Agricole S.A., notamment au titre de la garantie de leurs grands risques par Foncaris ;
- les filiales de Crédit Agricole S.A. versent aux Caisses Régionales des commissions pour l'utilisation du réseau des Caisses Régionales pour distribuer leurs produits et services.

Les Caisses Régionales perçoivent des dividendes en leur qualité d'actionnaires de Crédit Agricole S.A. Ces dividendes font partie du produit net bancaire des Caisses Régionales, dont les résultats sont consolidés par mise en équivalence dans les comptes du groupe Crédit Agricole S.A. Ces dividendes sont retraités en consolidation et n'alimentent pas le résultat net du groupe Crédit Agricole S.A.

Les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. ont approuvé un **protocole** dont les principales dispositions, outre le principe et les modalités de la cotation, concernent :

• la modification du taux de décentralisation

Pour associer les Caisses Régionales à la gestion et à l'optimisation du coût de la ressource d'épargne et du rendement des prêts à moyen et long terme, trois réformes financières internes successives ont été mises en œuvre dans le passé. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, puis 25 % et, depuis le 1^{er} janvier 1999, 33,33 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées auprès de leur clientèle, qui sont inscrites au bilan de Crédit Agricole S.A. conformément au mécanisme d'épargne-avances en vigueur dans le groupe, et dont elles ont désormais la libre disposition.

À compter du 31 décembre 2001, ce pourcentage de l'épargne alloué aux Caisses Régionales (appelé "taux de décentralisation") a été porté à 50 %.

• **la constitution d'un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité**

Les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. ont constitué un "Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité" doté à l'origine de 609,8 millions d'euros. Ce fonds est destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. de mettre en œuvre la solidarité interne au groupe Crédit Agricole et d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur de celles des Caisses Régionales qui viendraient à connaître des difficultés. La convention relative au Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité restera en vigueur pendant une période de cinq ans à compter de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. À l'expiration de cette période de cinq ans, une nouvelle convention pourra être conclue après examen de la situation et du bilan de fonctionnement du Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité.

Crédit Agricole S.A. a contribué à hauteur de 75 % du montant de la dotation de 609,8 millions d'euros et les Caisses Régionales, collectivement, à hauteur de 152,4 millions d'euros, selon une

répartition identique à celle du Fonds de garantie des dépôts institué à l'article L. 312-4 du Code monétaire et financier.

Les éventuelles décisions d'utilisation seront prises par la direction générale de Crédit Agricole S.A. au fur et à mesure de l'apparition de sinistres justifiant l'intervention de Crédit Agricole S.A. dans le cadre du Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité.

Évolution de la structure du groupe après les opérations liées à l'introduction en Bourse

À l'issue des opérations, le groupe Crédit Agricole S.A. comprend, outre les activités de Crédit Agricole S.A., celles des filiales et celles des Caisses Régionales dans la banque de proximité en France au travers des participations de 25 % de Crédit Agricole S.A. au capital de chacune des Caisses Régionales (à l'exception de la Caisse Régionale de la Corse). Les résultats des Caisses Régionales sont consolidés par mise en équivalence à hauteur de 25 %.

Bilan consolidé synthétique

Comptes publiés	2001	Structure	2000	1999	Variation
(En millions d'euros)	Montant	en %	Montant	retraité	2001/2000
				Montant	
Opérations interbancaires et assimilées	92 874	18,8	99 511	107 658	- 7 %
Opérations internes au groupe Crédit Agricole	141 630	28,6	146 973	144 220	- 4 %
Opérations avec la clientèle	69 765	14,1	63 208	49 317	+ 10 %
Opérations de crédit-bail et assimilées	6 485	1,3	5 929	4 917	+ 9 %
Opérations sur titres	58 629	11,8	54 259	51 352	+ 8 %
Placements des entreprises d'assurances	79 390	16,0	71 671	63 047	+ 11 %
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	101	0,0	55	50	+ 84 %
Valeurs immobilisées	16 102	3,3	8 983	8 756	+ 79 %
Écarts d'acquisition	1 895	0,4	1 305	410	+ 45 %
Comptes de régularisation et actifs divers	28 196	5,7	28 599	30 502	- 1 %
Total actif	495 067	100,0	480 493	460 229	+ 3 %
Opérations interbancaires et assimilées	70 305	14,2	73 228	71 894	- 4 %
Opérations internes au groupe Crédit Agricole	24 053	4,9	27 050	28 674	- 11 %
Comptes créditeurs de la clientèle	200 681	40,5	191 536	193 824	+ 5 %
Dettes représentées par un titre	57 562	11,6	55 642	41 409	+ 3 %
Provisions techniques des entreprises d'assurances	77 687	15,7	70 386	61 911	+ 10 %
Comptes de régularisation et passifs divers	34 542	7,0	36 100	40 150	- 4 %
Provisions et dettes subordonnées	12 837	2,6	9 023	7 524	+ 42 %
Fonds pour risques bancaires généraux	1 716	0,3	2 583	2 429	- 34 %
Intérêt minoritaires	690	0,1	3 200	2 489	- 78 %
Capitaux propres part du groupe	14 994	3,0	11 745	9 925	+ 28 %
Total passif	495 067	100,0	480 493	460 229	+ 3 %

Compte de résultat consolidé synthétique

Comptes publiés (En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000 retraité	31/12/2000	31/12/1999 retraité	Variation 2001/2000 retraité
Produit net bancaire	6 598	6 023	6 149	5 407	+ 9,5 %
Charges générales d'exploitation (y compris amortissements)	(4 350)	(3 882)	(3 904)	(3 203)	+ 12,1 %
Résultat brut d'exploitation	2 248	2 141	2 245	2 204	+ 5,0 %
Coût du risque	(366)	(677)	(781)	(807)	- 45,9 %
Résultat d'exploitation	1 882	1 464	1 464	1 397	+ 28,6 %
Sociétés mises en équivalence	305	156	156	366	+ 95,5 %
Résultat net sur actifs immobilisés	34	313	313	210	- 89,1 %
Résultat courant avant impôt	2 221	1 933	1 933	1 973	+ 14,9 %
Résultat net exceptionnel	333	(221)	(221)	(333)	n.s.
Impôt sur les bénéfices	(861)	(62)	(62)	(677)	n.s.
Amortissements des écarts d'acquisition	(296)	(201)	(201)	(117)	+ 47,3 %
Dotations aux fonds pour risques bancaires généraux	(44)	(143)	(143)	131	- 69,2 %
Résultat net	1 353	1 306	1 306	977	+ 3,6 %
Résultat net part du groupe	1 067	972	972	808	+ 9,8 %

Comptes pro forma (En millions d'euros)	2001	2000	1999	Variation 2001/2000
Produit net bancaire	6 314	5 724	5 486	+ 10,3 %
Charges générales d'exploitation (y compris amortissements)	(4 351)	(3 897)	(3 460)	+ 11,6 %
Résultat brut d'exploitation	1 963	1 827	2 026	+ 7,4 %
Coût du risque	(371)	(692)	(847)	- 46,4 %
Résultat d'exploitation	1 592	1 135	1 179	+ 40,3 %
Sociétés mises en équivalence	704	503	725	+ 40,0 %
Résultat net sur actifs immobilisés	31	309	206	- 90,0 %
Résultat courant avant impôt	2 327	1 947	2 110	+ 19,5 %
Résultat net exceptionnel	333	(219)	(341)	n.s.
Impôt sur les bénéfices	(761)	52	(587)	n.s.
Amortissements des écarts d'acquisition	(297)	(205)	(152)	+ 44,9 %
Dotations aux fonds pour risques bancaires généraux	(44)	(143)	131	- 69,2 %
Résultat net	1 558	1 432	1 161	+ 8,8 %
Résultat net part du groupe	1 468	1 391	1 120	+ 5,5 %

Présentation des états financiers du groupe Crédit Agricole S.A.

Évolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2001, le périmètre de consolidation comprend 286 filiales et participations (contre 179 filiales au 31 décembre 2000).

Les principales modifications sur l'exercice concernent des filiales nouvellement consolidées. Les groupes polonais EFL et Lukas (composé de Lukas Bank et Lukas S.A.) sont consolidés par la méthode globale, suite à l'acquisition d'une participation majoritaire au capital de ces sociétés. La S.A. Rue Impériale de Lyon est consolidée par mise en équivalence suite à l'entrée de Crédit Agricole S.A. au capital de la société.

Dans les comptes de l'exercice 2001, le groupe Banco Bisel, consolidé comme une seule entité (palier), intègre globalement et non plus par mise en équivalence ses deux filiales bancaires (Suquia et Bersa).

Les autres variations affectant le périmètre n'ont pas d'impact significatif sur les comptes de l'exercice 2001.

Changements de principes et méthodes comptables

Rappelons que le Crédit Agricole avait appliqué, par anticipation dès l'exercice clos au 31 décembre 2000, les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) :

- n° 2000-02 relatif aux règles comptables applicables aux actions propres et au traitement comptable des titres à revenu variable détenus par les entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) et
- n° 2000-04 relatif aux états de synthèse consolidés, à l'exception, toutefois, des provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses.

Dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2001, l'ensemble des dispositions du règlement 2000-04 est appliqué, y compris les opérations relatives aux intérêts sur créances douteuses qui figurent donc désormais dans le PNB (cf. note 2.2 de l'annexe). Ce reclassement a été effectué rétrospectivement dans les comptes au 31 décembre 2000.

Précisions concernant certains aspects des principes comptables relatifs aux Fonds pour risques bancaires généraux sur épargne-logement

Les fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) sont dotés par les différents établissements de crédit qui font partie du groupe Crédit Agricole S.A. conformément aux normes comptables, à la discrétion de leurs dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire. Les Fonds pour risques bancaires généraux font partie des fonds propres de base, conformément à la réglementation applicable, aux fins du calcul des ratios prudentiels.

Dans les comptes du groupe Crédit Agricole S.A., une grande partie des Fonds pour risques bancaires généraux porte sur les risques liés à l'épargne-logement. Cette épargne repose sur un mécanisme à deux temps : une phase d'épargne préalable rémunérée à taux réduit ouvrant droit, à son terme, à l'octroi de prêts à taux préférentiels destinés à financer l'acquisition de logements. Les comptes et plans d'épargne-logement ouverts pour la clientèle comportent ainsi, dès leur souscription, pour les établissements collecteurs, un engagement d'accorder des prêts à taux préférentiel à l'échéance de la phase d'épargne. Crédit Agricole S.A. avait constitué, depuis le début des années 1980, une provision spécifique destinée à tenir compte des impacts des produits et charges issus des mécanismes de l'épargne-logement pour

la part de la collecte non décentralisée aux Caisses Régionales par voie d'avances-miroir.

Cette provision, non déductible fiscalement, était classée dans les Fonds pour risques bancaires généraux. Elle était dotée dans la phase d'épargne et calculée à partir de l'encours théorique des prêts que cette épargne est susceptible de générer, en appliquant à cet encours un taux de perte représentant la différence entre le coût de la ressource d'épargne-logement et le taux des avances pour prêts, augmentée des frais de gestion. Les reprises de provisions étaient enregistrées au moment où les prêts étaient effectivement réalisés. Au 30 juin 2001, les méthodes de constitution de la provision épargne-logement décrites ci-dessus ont été modifiées : seule la part de la provision épargne-logement couvrant un risque économique ou de taux global est maintenue en Fonds pour risques bancaires généraux. La partie correspondant à un risque de perte interne au groupe Crédit Agricole résultant de ses mécanismes financiers figure désormais dans les provisions pour risques et charges. Ainsi, les Fonds pour risques bancaires généraux sur épargne-logement se sont réduits à 901 millions d'euros au 30 juin 2001, suite à la modification des méthodes de constitution et en anticipation de l'augmentation du taux de décentralisation à partir du 31 décembre 2001.

L'encours de Fonds pour risques bancaires généraux ou de provision pour risques épargne-logement est inversement proportionnel au taux de décentralisation. L'augmentation du taux de décentralisation à 50 % à partir du 31 décembre 2001 se traduit, d'une part, par une reprise de Fonds pour risques bancaires généraux et, d'autre part, par une charge exceptionnelle en faveur des Caisses Régionales. Cette charge exceptionnelle s'explique par le fait que les Caisses Régionales financent les prêts légaux accordés au titre des plans et comptes d'épargne-logement sur des avances-miroir pour une partie égale au taux de décentralisation. Une augmentation du taux de décentralisation a pour effet de réduire la partie du risque financier sur épargne-logement portée par Crédit Agricole S.A. et d'accroître la partie des risques de taux portée par les Caisses Régionales.

Élaboration de comptes pro forma

Compte tenu du calendrier des opérations liées à l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A., les comptes du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2001 ne donnent pas une image pertinente des résultats de l'exercice dans sa nouvelle structure.

De fait, ils intègrent, pendant 13 jours seulement, à hauteur de 25 %, les résultats des Caisses Régionales consolidés par mise en équivalence ; de même, les apports à Crédit Agricole S.A. des participations des Caisses Régionales au capital des filiales "apportées" intervenus le 29 novembre 2001, sont consolidés, pendant un mois seulement, dans les comptes de l'exercice 2001.

Pour rétablir la comparabilité des informations dans le temps, des comptes consolidés pro forma ont été établis pour l'exercice 2001 ainsi que rétrospectivement pour les deux exercices précédents.

Les évolutions portant sur le compte de résultat, indiquées dans ce rapport de gestion, sont calculées par rapport à ces données pro forma.

> Règles d'élaboration des comptes pro forma

Les comptes consolidés pro forma pour les exercices clos les 31 décembre 1999, 2000 et 2001 ont pour objet de traduire la situation patrimoniale et la formation du résultat dans l'hypothèse où les opérations de restructuration liées à l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A. auraient été réalisées au 31 décembre 1998.

Dans les comptes consolidés pro forma, les apports à Crédit Agricole S.A. des participations des Caisses Régionales au capital des sept filiales "apportées" (BFT, Crédit Agricole Asset Management, CAI Cheuvreux, Pacifica, Predica, CAICG et Sofinco) et les prises de participation par Crédit Agricole S.A. au capital des Caisses Régionales sont réputés avoir eu lieu au 31 décembre 1998. Les titres des filiales apportées détenues conjointement

tement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales sont rachetés sur la base de leurs capitaux propres consolidés dans le groupe Crédit Agricole. Les autres sociétés entrées dans le périmètre depuis le 1^{er} janvier 1999 sont intégrées dans les comptes consolidés pro forma à leurs dates respectives de première consolidation dans les comptes consolidés publiés du groupe Crédit Agricole S.A. Toutes les sociétés cédées par le groupe Crédit Agricole S.A. ou déconsolidées en 1999 et 2000 sont exclues du périmètre de consolidation dans les comptes consolidés pro forma dès le 1^{er} janvier 1999.

> **Financement et structure de l'acquisition des participations au capital des Caisses Régionales**

L'acquisition des participations de Crédit Agricole S.A. au capital des Caisses Régionales atteint 6,57 milliards d'euros. Elle a été refinancée par des dettes

subordonnées remboursables, levées à partir du début de l'année 2001, à hauteur de 3,5 milliards d'euros ; le solde est réputé avoir été financé par des ressources de trésorerie swapées à 10 ans. Au total, le coût global de financement ressort à 4,91 %.

> **Changements de principes comptables et de présentation par rapport aux comptes publiés**

De façon générale, les changements de principes comptables opérés dans les comptes pro forma ont été introduits aux mêmes dates que dans les comptes publiés à l'exception de la consolidation globale des sociétés d'assurances qui est appliquée rétroactivement au 1^{er} janvier 1999.

Dans les comptes consolidés publiés, les activités d'assurance-vie exercées par Predica sont consolidées par intégration globale (et non plus par mise en équivalence) à partir du 1^{er} janvier 2000.

|Présentation des pôles métiers du groupe

Les activités du groupe Crédit Agricole S.A. sont organisées selon cinq pôles métiers :

- Banque de proximité en France,
- Gestion d'actifs, assurances et banque privée,
- Banque de grande clientèle,
- Banque de détail à l'étranger,
- Gestion pour compte propre et divers.

Banque de proximité en France

Ce pôle recouvre les activités des filiales de Crédit Agricole S.A. offrant des produits et services bancaires aux particuliers, aux professionnels, aux PME et collectivités locales en France (Sofinco pour le crédit à la consommation, Ucabail pour le crédit-bail, Transfact pour l'affacturage, le Cedecam pour la gestion des moyens de paiement), ainsi que la garantie de Foncaris sur des crédits

distribués par la banque de proximité. Les Caisses Régionales et leurs filiales font partie de ce pôle. Etant détenues à hauteur de 25 % de leur capital par Crédit Agricole S.A., elles sont consolidées par mise en équivalence.

Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Ce pôle comprend les activités de gestion d'actifs (gestion d'OPCVM et comptes gérés) exercées principalement par Crédit Agricole Asset Management et la BFT, les activités d'assurance-vie (exercées par Predica), d'assurance IARD (exercées par Pacifica) et de banque privée (exercées principalement par des filiales de Crédit Agricole Indosuez : BGP Indosuez, CAI (Suisse) S.A., Crédit Foncier de Monaco, CAI Luxembourg).

Banque de grande clientèle

Ce pôle se décompose en deux grandes activités : d'une part, la banque de marchés et d'investissements qui comprend les activités "actions", les activités des marchés de capitaux (dette/change), les services financiers de la banque d'investissement et les activités de capital investissement du groupe UI (UI, IDIA et Sofipar) et, d'autre part, la banque de financement composée des activités de financements d'actifs, de l'exploitation bancaire, des actifs dépréciés (work-out) de Crédit Agricole Indosuez et des activités de financements structurés de CAL FP.

Banque de détail à l'étranger

Ce pôle comprend les filiales intégrées globalement ou par mise en équivalence dont l'activité ressort, majoritairement, de la banque de détail à l'étranger – principalement en Italie (IntesaBci), en Argentine (Banco Bisel), au Portugal (BES), en Pologne (groupes Lukas et EFL), et les filiales étrangères de Sofinco et d'Ucabail –, ainsi que les résultats des participations bancaires non consolidées de Crédit Agricole S.A. ressortissant de cette activité (dividendes versés par Bradesco, Banque Commerciale de Grèce...).

Gestion pour compte propre et divers

Ce pôle comprend la charge de refinancement de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses Régionales, la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif (en particulier la marge de transformation de Crédit Agricole S.A.) et des opérations exceptionnelles liées, notamment, à des changements de réglementations comptables ou de présentation (tels que les réserves de capitalisation des sociétés d'assurances) pour améliorer la lisibilité des comptes par métiers.

Il comprend également les résultats des activités du groupe CPR, à l'exception de CPR Online (rattaché à la Banque de grande clientèle) et de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. (Uni-Editions, les sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles...), ainsi que les dividendes ou autres revenus et charges de Crédit Agricole S.A. sur ses participations (notamment dans le Crédit Lyonnais) et autres titres non consolidés (hors la banque de réseau à l'étranger). Enfin, les résultats nets sur immobilisations financières sont par nature affectés à ce poste (dotations nettes et plus ou moins-values de cessions de participations), de même que les provisions générales ou forfaitaires non attribuables à l'activité spécifique d'un pôle.

| Environnement économique et financier

2000 avait été l'année des doutes, 2001 s'est révélée celle des catastrophes. Catastrophes économiques : les États-Unis ont été déclarés en récession en mars, la faillite de l'économie argentine a provoqué le plus important défaut de l'histoire. Catastrophe humaine : les attentats du 11 septembre dirigés contre les États-Unis. Catastrophes financières : les indices boursiers ont plongé de mi-septembre jusqu'au début du mois d'octobre. Les chaos de cette année se sont traduits par une contraction des échanges mondiaux et une baisse accélérée des prix des matières premières. Élu valeur refuge, le dollar est resté fort malgré la chute de l'économie américaine et les tentations baissières apparues en début d'été. Le taux de change euro-dollar s'est établi en moyenne à 0,90 dollar.

Les crises américaines

L'assouplissement des taux de la Réserve Fédérale le 3 janvier 2001 a été le prélude à une série de onze baisses, de 475 points de base au total, qui les a ramenés en fin d'année à 1,75 %, niveau que l'on n'avait plus enregistré depuis juillet 1961. Les taux longs sont tombés à un niveau plancher de 4,3 % aux lendemains du 11 septembre. Ces baisses n'ont cependant pas permis de relancer l'activité. L'année 2001 a été marquée par de fortes baisses de l'investissement des entreprises, un déstockage massif et une chute des importations, dont les effets ont été forts sur les partenaires commerciaux des États-Unis. La forte hausse du taux de chômage à partir du printemps a fragilisé la consommation, les attentats de septembre ont fait le reste, au point de provoquer une baisse de 1,3 % du PIB au troisième trimestre. En 2001, l'économie américaine n'aura progressé que de 1,1 %, après plus de 4 % en moyenne sur les cinq années précédentes.

Le Japon rechute

L'économie nippone, déjà affaiblie par dix années de crise larvée, a été touchée de plein fouet par l'atterrissage brutal de l'économie américaine. L'absence de demande outre-Atlantique a pesé sur le commerce extérieur nippon et, par ricochet, a déprimé la conjoncture domestique.

Dans la zone euro, l'année 2001 aura été celle des désillusions

L'économie européenne n'a pas résisté à la crise américaine ; elle a rapidement senti les effets du ralentissement du commerce mondial. La transmission de ce nouveau choc extérieur s'est faite de façon classique, par le canal des échanges extérieurs (baisse des exportations), mais également par les canaux financiers avec la chute des bourses, le déclin des taux longs et la baisse des profits et par les canaux psychologiques avec la baisse de la confiance. La montée de l'incertitude, dès la mi-2000, puis l'effondrement des débouchés extérieurs ont rapidement obligé les entreprises européennes à effectuer des ajustements, en déstockant dans un premier temps, puis en reportant leur projets d'investissement dans un second temps ; dernier indicateur à s'ajuster, le chômage est également reparti à la hausse. Dans ce contexte déjà déprimé, les attentats du 11 septembre sont apparus comme un catalyseur de tendances sous-jacentes déjà baissières et ont fait franchir une marche supplémentaire vers le bas aux indices d'activité européens. Le second semestre de l'année 2001 aura ainsi marqué l'entrée en récession du secteur industriel européen, tandis que la croissance restait sauvée par la relative résistance de la consommation des ménages. Dans ces conditions, la BCE, d'abord bloquée par une inflation résistante, a assoupli sa politique monétaire de 150 points de base à 3,25 %, provoquant une pen-tification de la courbe des taux par la partie courte.

Dans cet environnement, la France apparaît à nouveau comme l'exception européenne

Alors que l'Allemagne semble s'enfoncer dans la récession, la France continue d'afficher des taux de croissance positifs : pour l'année 2001, la croissance devrait atteindre 2 % contre seulement 0,7 % en Allemagne. Il faut y chercher des raisons structurelles, liées à la structure de son économie (moins dépendante de son industrie, qui est par ailleurs davantage tournée vers les biens de consommation, moins touchés dans la crise actuelle), liées aussi à la plus grande flexibilité de son marché du travail (qui a résisté plus longtemps, avant de s'infléchir à l'été 2001).

Mais c'est surtout du côté des ménages qu'il faut se tourner pour comprendre les raisons de ces (relativement) bonnes performances. Malgré la hausse du chômage et la baisse de la confiance, ceux-ci continuent de consommer, s'appuyant sur des revenus abondants, en particulier grâce aux baisses d'impôts, et se protégeant derrière un taux d'épargne record dans la zone euro, à plus de 16 %. Il en résulte des flux de placement toujours importants, davantage tournés en 2001 vers l'épargne liquide, au détriment des titres de long terme, signe d'une montée de l'aversion au risque chez les ménages dans un contexte boursier très perturbé, avec la plus mauvaise année depuis 10 ans pour les marchés actions.

Analyse des résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

2001 a été, pour le Groupe, une année exceptionnelle marquée par l'ouverture du Crédit Agricole au marché et la transformation majeure de ses structures, avec la création de Crédit Agricole S.A. et son introduction en bourse réussie. Dans un environnement économique dégradé, marqué notamment par la crise argentine, le Groupe a réalisé de bonnes performances financières et commerciales. Il dégage un résultat en croissance solide.

Passage des comptes réels aux comptes pro forma

Le résultat consolidé de Crédit Agricole S.A. dans les comptes réels intègre, à compter du 29 novembre 2001, le résultat des filiales spécialisées (Predica, Pacifica, Segespar, CA Bourse, CAIC, Sofinco et BFT) au nouveau pourcentage d'intérêt ainsi que treize jours de résultat "courant" des Caisses Régionales, à 25 %.

Les comptes consolidés pro forma de Crédit Agricole S.A. permettent de traduire les effets, en année pleine, de la réorganisation du Groupe. À cet effet, le résultat consolidé pro forma de Crédit Agricole S.A. intègre en année pleine le résultat des filiales spécialisées au pourcentage d'intérêt résultant des opérations d'apport des Caisses Régionales et en année pleine le résultat mis en équivalence à 25 % des Caisses Régionales. En conséquence, le résultat net réel, part du groupe, de l'exercice 2001 est de 1 067 millions d'euros. Dans les comptes pro forma, le résultat net, part du groupe, s'élève à 1 468 millions d'euros, en progrès de 5,5 % sur celui de l'année 2000.

L'analyse des résultats ci-dessous porte sur ces comptes pro forma.

Résultats par pôle d'activité (résultats pro forma)

L'ensemble des pôles métiers a apporté une contribution positive aux bonnes performances du Groupe. L'activité a été soutenue dans la Banque de proximité en France ; la Banque de grande clientèle a bien résisté dans un environnement économique et boursier dégradé et le groupe a poursuivi son développement en Europe.

> Banque de proximité en France

Le pôle Banque de proximité en France dégage un résultat net en croissance saine et solide (+ 28,3 %), reflet de l'activité commerciale satisfaisante des Caisses Régionales et des filiales spécialisées. Sa contribution au résultat du groupe s'accroît passant de moins de 20 % en 2000 à plus de 23 % en 2001.

Rappelons que les résultats de Crédit Agricole S.A. n'intègrent que 25 % de ceux des Caisses Régionales. Consolidés par mise en équivalence, leur impact apparaît uniquement au travers du poste "quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence".

Banque de proximité en France

(En millions d'euros) pro forma	2001	2000	Variation 2001/2000
Produit net bancaire	813	812	+ 0,1 %
Charges d'exploitation et amortissements	(495)	(519)	- 4,6 %
Résultat brut d'exploitation	318	293	+ 8,5 %
Coût du risque	(100)	(85)	+ 17,6 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	347	295	+ 17,6 %
Résultat courant avant impôt	565	503	+ 12,3 %
Résultat exceptionnel + Impôt + FRBG	(79)	(94)	- 16,0 %
Amortissements des écarts d'acquisition	(123)	(126)	- 2,4 %
Résultat net	363	283	+ 28,3 %

Les Caisses Régionales ont enregistré une progression continue de leurs activités.

- La collecte bancaire s'est sensiblement redressée par rapport à l'année précédente : + 4 % contre - 1 % ; elle atteint un encours de 209 milliards d'euros. En particulier, les dépôts à vue ont progressé très rapidement (+ 12,8 %), surtout en fin d'année où ils ont été tirés à la hausse par l'anticipation du passage à l'euro. En outre, la collecte d'épargne s'améliore globalement de + 0,4 % en 2001 après une baisse de 3,1 % en 2000 ; elle est tirée par les comptes sur livrets et l'épargne-logement qui se sont accrus de 5,2 % sur l'année. Dans le même temps, la décollecte se poursuit sur les plans d'épargne populaire, bons d'épargne et assimilés (Varius), sous l'effet de l'arrivée à échéance de nombreux contrats.

- La collecte hors-bilan enregistre une croissance de 6,2 % globalement. Elle recouvre un développement soutenu des produits d'assurance-vie (+ 9,7 % à 77,1 milliards d'euros) tandis que les encours gérés en OPCVM ont été fortement dépréciés par la baisse des valorisations au cours de l'année (- 23,3 % pour le CAC 40). L'encours des SICAV et FCP placés par les Caisses Régionales représente, fin 2001, 33,9 milliards d'euros, en diminution de 1 % par rapport à décembre 2000.

- L'encours (nets des provisions) des prêts des Caisses Régionales s'établit à 191,4 milliards d'euros au 31 décembre 2001 et sa croissance se maintient à + 4,3 % sur un an avec + 7 % pour les crédits aux sociétés et + 3,2 % pour les crédits aux ménages (dont + 6 % pour les particuliers).

De fait, les besoins de financement sont restés importants, au cours de l'année 2001, en retrait toutefois sur l'année précédente. La production de prêts nouveaux à moyen et long terme par les Caisses Régionales atteint le niveau élevé de 31,6 milliards d'euros, inférieur, toutefois, de 3,7 % à celui de l'année 2000. L'activité a été contrastée selon les secteurs de financement : pour les professionnels et le logement, elle a été quasiment stable par rapport à 2000 ; en revanche, les

secteurs de l'agriculture, des collectivités publiques et des entreprises enregistrent une baisse des réalisations de prêts.

Ucabail, qui regroupe les sociétés de crédit-bail du Groupe, réalise une production annuelle totale de 1,7 milliard d'euros, portant l'encours de crédit-bail sur le marché français à 5,8 milliards d'euros, en hausse de 9,2 % sur un an. En particulier, Ucabail continue sa progression sur le marché de la location longue durée (avec une production en hausse de 23 %). Sur le marché des collectivités publiques, le recul de l'activité s'explique par une politique volontariste de recentrage sur les opérations à forte valeur ajoutée dans le domaine de l'énergie.

Dans le domaine du crédit à la consommation, la production 2001 de **Sofinco** en France a atteint 4,4 milliards d'euros, en hausse de 6,1 % sur celle de l'année 2000. Le financement de l'équipement général des ménages a évolué plus vite que le marché grâce, notamment, à de nouveaux partenariats et à la rénovation de la gamme des produits. De même, le financement automobile a bénéficié du plus haut niveau de ventes enregistré depuis onze ans.

L'activité des partenariats s'est également bien développée, tant dans le secteur de la grande distribution (+ 16 %) que dans celui des institutionnels (+ 14 %) ; en outre, de nouveaux accords ont été conclus avec des groupes importants tels que Kingfisher, Mornay, Generali, Crédit Immobilier de France...

Dans le même temps, les coopérations avec les Caisses Régionales ont continué de se renforcer : développement du produit OPEN et diffusion d'un nouveau produit TEMA ("Tout En Main Automobile"). Les encours gérés par Sofinco en France s'élèvent à 10,5 milliards d'euros (dont 1,75 milliard d'euros géré pour le compte des Caisses Régionales) en augmentation de plus de 10 % par rapport à l'année 2000.

Sur le marché de l'affacturage, **Transfact** a également réalisé, en 2001, de bonnes performances commerciales avec un chiffre d'affaires (factures achetées) en progression de 41 % à 4,3 milliards d'euros et un produit net d'activité de 34 millions d'euros en croissance de 18 % en dépit d'une très vive concurrence sur les taux.

Le **résultat brut d'exploitation** pro forma de la banque de proximité en France passe de 293 millions d'euros en 2000 à 318 millions d'euros en 2001, soit une progression de 8,5 %. Le **produit net bancaire** du pôle s'élève à 813 millions d'euros en 2001, au même niveau qu'au cours de l'exercice 2000.

La bonne maîtrise des coûts permet une diminution des **frais de fonctionnement** à 495 millions d'euros et le **coefficient d'exploitation** s'améliore de trois points, passant de 63,9 % à 60,9 %.

Le **coût du risque** de ce pôle atteint 100 millions d'euros en 2001, du fait essentiellement de la remise à niveau des provisions pour risque crédit d'une filiale du groupe Ucabail, ainsi que de l'alourdissement du coût du risque porté par Transfact sous l'effet de la dégradation de la conjoncture économique. Ce dernier inclut les provisions sur les clients et les acheteurs mais aussi la charge d'assurance crédit auprès de la SFAC. Pour Sofinco, la tendance générale du risque se caractérise par une grande stabilité à un niveau globalement bas, puisqu'il représente seulement 1 % des encours.

La quote-part dans le **résultat des sociétés mises en équivalence** passe de 295 millions d'euros en 2000 à 347 millions d'euros en 2001, soit une croissance de 17,6 %. Les Caisses Régionales génèrent la quasi-totalité de ces résultats. Ceux-ci s'entendent hors les plus-values de cession réalisées sur les titres Crédit Agricole S.A. lors de son introduction en Bourse et hors les provisions prudentielles qui ont été dotées à cette occasion. Cette contribution, en forte croissance, reflète une bonne année commerciale, mais aussi une maîtrise des frais généraux et une prudence accrue en matière de couverture des risques.

Il en résulte un accroissement de 12,3 % du **résultat courant avant impôts**, qui ressort à 565 millions d'euros et un **résultat net** en progrès de 28,3 % à 363 millions d'euros contre 283 millions d'euros en 2000.

> Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Malgré un environnement de marché moins favorable pour les activités de gestion d'actifs et de banque privée, la contribution du pôle aux résultats du groupe continue de progresser grâce aux très bonnes performances des activités d'assurances. En 2001, elle s'élève à 487 millions d'euros (soit 31,3 % du résultat du groupe) contre 436 millions d'euros (soit 30,4 % du total) en 2000.

Gestion d'actifs, assurances et banque privée

(En millions d'euros) pro forma	2001	2000	Variation 2001/2000
Produit net bancaire	1 532	1 388	+ 10,4 %
Charges d'exploitation et amortissements	(802)	(744)	+ 7,8 %
Résultat brut d'exploitation	730	644	+ 13,4 %
Coût du risque	(1)	(47)	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	3	1	n.s.
Résultat courant avant impôt	732	598	+ 22,4 %
Résultat exceptionnel + impôt + FRBG	(229)	(148)	+ 54,7 %
Amortissements des écarts d'acquisition	(16)	(14)	+ 14,3 %
Résultat net	487	436	+ 11,7 %

Le **résultat brut d'exploitation** pro forma du pôle gestion d'actifs, assurances et banque privée passe de 644 millions d'euros en 2000 à 730 millions d'euros en 2001, soit une hausse de 13,4 %.

Le **produit net bancaire** du pôle augmente de 10,4 % à 1 532 millions d'euros en 2001, par rapport à 1 388 millions d'euros en 2000.

Les **charges de fonctionnement** augmentent de 7,8 % à 802 millions d'euros en 2001 contre 744 millions d'euros en 2000. Cette évolution reflète

l'impact des investissements liés au développement organique ou externe des activités à l'étranger, par renforcement d'équipes ou créations de structures : création de filiales ("CA-AM SGR" en Italie, en Espagne), ouverture d'un bureau de représentation à Bruxelles, démarrage de l'activité de CA-AM en Suisse ou de Predicai-Europe au Luxembourg. Elle s'explique aussi par la fusion avec CAI Suisse S.A. de la Banque CAI Suisse (ex-CIBC) auparavant mise en équivalence (qui emploie 103 personnes).

Le coefficient d'exploitation s'améliore de 53,6 % en 2000 à 52,3 % en 2001.

Les **actifs gérés** au sein de ce pôle ont progressé de façon satisfaisante.

L'activité de **Predica** en 2001 s'est inscrite dans les tendances du marché de l'assurance-vie qui a connu un ralentissement après une année 2000 exceptionnelle. Toutefois, son chiffre d'affaires atteint 9,5 milliards d'euros, en retrait de 6,5 % seulement par rapport à 2000, contre un recul de 8 % pour le marché. En particulier, l'activité Prévoyance s'est développée à un rythme soutenu et l'assurance dépendance, lancée début 2001, est une réussite. Les encours gérés par Predica ont progressé de 9,7 % et dépassent 77 milliards d'euros (77,1 milliards d'€) fin 2001.

Pacifica a également poursuivi son développement commercial dans le placement des produits d'assurance dommages et de prévoyance. Après le lancement en 2000 du contrat "Garantie des accidents de la vie" qui lui confère une position de leader sur ce marché (avec 60 %), Pacifica a, en 2001, étendu son champ d'activité avec la mise en place de l'assurance agricole. Au total, Pacifica a, pour la première fois en 2001, dépassé le seuil des 700 000 nouveaux contrats auto, habitation, santé, garantie des accidents de la vie et protection juridique (712 148 exactement), ce qui porte à plus de 2,8 millions (2 806 551) le nombre total de contrats en portefeuille, soit une augmentation de 14,6 % sur l'année précédente.

La croissance des encours gérés par le **groupe Crédit Agricole Asset Management** s'est poursuivie : + 3,7 % à 164,2 milliards d'euros en 2001, contre 158,3 milliards d'euros en 2000. Dans un contexte difficile, induisant un effet de marché négatif de 4,6 milliards d'euros, la collecte nette de l'année a représenté globalement 10,5 milliards d'euros. Toutefois, le PNB de Crédit Agricole Asset Management s'est dégradé de 3,3 % : les marges par classe d'actifs gérés ont été maintenues en dépit du contexte de marché devenu difficile mais les commissions de gestion ont diminué de 4,2 %, compte tenu de la structure de la collecte.

Avec les actifs gérés par la BFT et par CPR, l'encours total de la gestion d'actifs de Crédit Agricole S.A. représente, fin 2001, 185,3 milliards d'euros (en hausse de 4,6 %). Dans des marchés actions particulièrement difficiles, le groupe a développé des activités nouvelles (gestion alternative et multigestion).

Les différentes places de banque privée ont également poursuivi leur développement en 2001. La collecte nette s'est élevée à 3,9 milliards d'euros, portant les encours de fortune gérés à 46,2 milliards d'euros (après prise en compte, en 2001, des encours de CAI Cheuvreux Gestions). Néanmoins, le métier de banque privée accuse une baisse de son produit net bancaire de près de 14 %, du fait de l'impact de la baisse des marchés financiers sur les volumes de transactions, le niveau des courtages et celui des commissions de gestion.

Au 31 décembre 2001, l'ensemble des encours gérés au sein de ce pôle représente 235 milliards d'euros après élimination des doubles comptages (une partie de l'assurance-vie et de la banque privée est gérée par Crédit Agricole Asset Management sous forme d'épargne mobilière) contre 221 milliards d'euros fin 2000, soit une progression de 6 %.

Après une charge d'impôt de 220 millions d'euros, en hausse de 50,7 %, **le résultat net** s'établit à 487 millions d'euros, en croissance de 11,7 % par rapport à l'exercice 2000.

> Banque de grande clientèle

En 2001, dans un environnement défavorable aux marchés d'actions et aux activités qui leur sont liées, les métiers du pôle Banque de grande clientèle ont globalement bien résisté, apportant 23,7 % du résultat du groupe soit 369 millions d'euros contre 31,5 % en 2000.

Banque de grande clientèle			
(En millions d'euros) pro forma	2001	2000	Variation 2001/2000
Produit net bancaire	2 712	2 976	- 8,9 %
Charges d'exploitation et amortissements	(2 013)	(1 957)	+ 2,9 %
Résultat brut d'exploitation	699	1 019	- 31,4 %
Coût du risque	(161)	(254)	- 36,6 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	56	52	+ 7,7 %
Résultat courant avant impôt	594	817	- 27,3 %
Résultat exceptionnel + impôt + FRBG	(166)	(353)	+ 53,0 %
Amortissements des écarts d'acquisition	(59)	(13)	n.s.
Résultat net	369	451	- 18,2 %

Le résultat brut d'exploitation (RBE) pro forma de la banque de grande clientèle ressort en diminution de 31,4 % à 699 millions d'euros.

Le produit net bancaire se réduit de 8,9 %, passant de 2 976 millions d'euros en 2000 à 2 712 millions d'euros en 2001.

La baisse des **charges de fonctionnement** au cours du second semestre de 2001 permet de limiter leur augmentation sur l'année à 2,9 %. Les investissements informatiques ont été poursuivis, notamment pour accompagner le développement de Fastnet. En outre, la poursuite du renforcement des implantations en Europe, notamment de CAI Cheuvreux à Londres et Amsterdam, et le dévelop-

pement de nouvelles lignes de produits dans les marchés de capitaux ont eu pour conséquence un accroissement des frais généraux du métier banque d'investissement de 3,2 %. Le développement d'activité dans la banque de financement s'est accompagné d'une augmentation maîtrisée des charges de 2,2 %.

La baisse du RBE résulte d'évolutions de revenus contrastées selon les différents métiers.

Résultats de la banque de marchés et d'investissement

(En millions d'euros) pro forma	2001	2000	2001/2000
Produit net bancaire	1 761	1 989	(11,5 %)
Charges	(1 367)	(1 325)	3,2 %
Résultat brut d'exploitation	394	664	(40,7 %)
Coût du risque	31	14	121,2 %
Mise en équivalence	6	9	(33,3 %)
Résultat courant avant impôt	431	687	(37,3 %)
Divers	(147)	(319)	(53,9 %)
Résultat net avant écarts d'acquisition	284	368	(22,8 %)

Après une très bonne année 2000, la **banque de marchés et d'investissement** enregistre un repli de 11,5 % de son produit net bancaire en raison de la conjoncture difficile dans les activités actions.

En particulier, les activités de CAI Equities ont subi une importante baisse de leur produit net bancaire en raison des mauvaises performances du courtier asiatique IWICS (qui se concentrera désormais sur les places de Tokyo, Hongkong et Séoul) et de CPR Online ainsi que de la diminution de la rentabilité des activités de trading de CAI Cheuvreux.

L'évolution défavorable de l'environnement boursier a également eu un impact négatif sur les revenus des services financiers (activités d'administration de fonds au sein de Fastnet à Luxembourg et services liés à la conservation institutionnelle en France). Toutefois, les encours de fonds administrés progressent de 15 % et s'élèvent à 66,6 milliards d'euros à la fin 2001.

En revanche, les activités de CAI Fixed Income (taux et change) ont connu un bon exercice, notamment les activités de trésorerie favorisées par la baisse des taux court terme.

De même, en dépit d'un environnement de marché difficile peu propice aux opérations de fusion – acquisition, la banque d'investissement a bien résisté, n'accusant qu'une baisse limitée de ses revenus. Le groupe UI (Union d'études et d'investissements), pôle d'investissement de Crédit Agricole S.A., a poursuivi ses activités d'investissement en fonds propres et dégagé un résultat net en forte progression. En 2001, 225 millions d'euros ont été investis, dont 152 millions d'euros dans des grandes entreprises et 73 millions d'euros dans des PME non cotées. Les cessions de participation atteignent 273 millions d'euros, permettant de dégager 120,6 millions d'euros de plus-values.

Résultats de la banque de financement

(En millions d'euros) pro forma	2001	2000	2001/2000
Produit net bancaire	951	987	(3,6 %)
Charges	(646)	(632)	2,2 %
Résultat brut d'exploitation	305	355	(14,1 %)
Coût du risque	(192)	(268)	(28,4 %)
Mise en équivalence	50	43	16,3 %
Résultat courant avant impôt	163	130	25,4 %
Divers	(19)	(34)	(44,1 %)
Résultat net avant écarts d'acquisition	144	96	(50,0 %)

La banque de financement a réalisé de bonnes performances notamment en France et, plus généralement, en Europe. Le léger recul du produit net bancaire de ce métier (– 3,6 %) masque une progression sensible du revenu des activités de financement d'actifs. La poursuite du redéploiement des actifs entraîne, en revanche, une réduction des revenus de l'exploitation bancaire en Asie et à la Banque Française de l'Orient, dont la filiale suisse a été cédée en 2001.

Le pôle Banque de grande clientèle enregistre une diminution importante du **coût du risque**, qui passe de 254 millions d'euros en 2000 à 161 millions d'euros en 2001 en dépit d'une politique de provisionnement prudente. Les provisions sur risques américains sont le principal poste de l'ensemble ; elles demeurent toutefois à peu près stables grâce à la maîtrise des encours entamée dès la mi-2000 et à un niveau très élevé de provisionnement dès ce moment. Dans les autres régions, les provisions se sont établies à un niveau très faible.

Pour sa part, Enron est provisionné à hauteur de 50 millions d'euros par rapport à des engagements totaux de Crédit Agricole S.A. de 163 millions d'euros, se répartissant comme suit :

- 43 millions d'euros de crédits ordinaires et sans sûretés,
- 18 millions d'euros d'opérations structurées (leases synthétiques),
- 28 millions d'euros de cautions transactionnelles,
- 74 millions d'euros d'opérations avec sûretés.

Après prise en compte de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (+ 7,7 % à 56 millions d'euros), des charges exceptionnelles (de 34 millions d'euros) en retrait par rapport à 2000, d'une augmentation de la charge d'amortissement des écarts d'acquisition liée à l'ajustement du goodwill de CPR Online à la valeur retenue lors de l'offre de retrait sur CPR, le résultat net ressort à 369 millions d'euros, en baisse de 18,2 %.

> Banque de détail à l'étranger

Ce pôle comprend les filiales et les participations bancaires du groupe à l'étranger. Ses résultats illustrent la poursuite de la stratégie de développement du groupe et de partenariats centrée sur l'Europe mais aussi les effets négatifs de la crise argentine.

Banque de détail à l'étranger

(En millions d'euros) pro forma	2001	2000	Variation 2001/2000
Produit net bancaire	884	324	+ 172,8 %
Charges d'exploitation et amortissements	(647)	(324)	+ 99,7 %
Résultat brut d'exploitation	237	0	n.s.
Coût du risque	(272)	(150)	+ 81,3 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	229	116	+ 97,4 %
Résultat courant avant impôt	194	(34)	n.s.
Résultat exceptionnel + impôt + FRBG	(112)	55	n.s.
Amortissements des écarts d'acquisition	(74)	(56)	+ 32,1 %
Résultat net	8	(35)	n.s.

Le résultat brut d'exploitation pro forma du pôle banque de détail à l'étranger ressort à 237 millions d'euros.

Le produit net bancaire du pôle progresse fortement, de 324 millions d'euros en 2000 à 884 millions d'euros en 2001. Près de 75 % de l'augmentation du produit net bancaire du pôle s'expliquent par les variations du périmètre. Le groupe Banco Bisel intègre désormais globalement, et non plus par mise en équivalence, ses deux filiales bancaires (Suquia et Bersa). De plus, en 2001, le Crédit Agricole a pris le contrôle de deux sociétés polonaises Lukas et EFL, consolidées par intégration globale. Enfin, InterAtlantico S.A. est sortie du périmètre de consolidation suite à sa cession en 2001.

Le groupe Lukas est consolidé globalement depuis le 30 septembre 2001. Leader du crédit à la consommation en Pologne avec près de 30 % du marché, le groupe Lukas se développe rapidement. Lukas Bank, établissement de retail banking, détient un réseau d'une centaine d'agences bancaires. Lukas S.A. a développé des accords de partenariats avec de grandes marques de distribution et dispose d'un réseau de quelque 20 000 détaillants en Pologne.

Le groupe EFL est consolidé globalement depuis décembre 2001. Leader du crédit-bail mobilier en Pologne avec une part de marché globale de 17 %, qui atteint 25 % dans le secteur automobile, le groupe EFL a noué des partenariats de distribution avec de grandes marques automobiles et informatiques. Il distribue ses produits au travers d'un réseau national de 33 agences et d'agents commissionnés. En outre, EFL exerce une activité d'assurance-dommages et débute une activité d'assurance-vie.

L'augmentation du PNB s'explique aussi (à hauteur de 19 %) par l'activité des filiales de Sofinco à l'étranger.

L'activité des **filiales de Sofinco** à l'international s'est traduite par une production de nouveaux crédits de 2,9 milliards d'euros, en progression de 21,4 % par rapport à l'année 2000. Les encours gérés à l'étranger, en hausse de 26,4 %, atteignent 3,8 milliards d'euros au 31 décembre 2001.

En particulier, Agos-Itafinco, filiale italienne commune à Sofinco, Crédit Agricole S.A. et IntesaBci, a connu à nouveau un fort développement ; les encours sont en hausse de 32 % sur un an à 1 495 millions d'euros auxquels s'ajoutent 470 millions d'euros d'encours titrisés.

L'accroissement du produit net bancaire s'explique aussi par les résultats des participations bancaires non consolidées et des partenariats (partenariats de Sofinco à l'étranger, Banque Commerciale de Grèce et Bradesco notamment).

Les charges de fonctionnement pro forma du pôle banque de détail à l'étranger atteignent 647 millions d'euros en 2001 contre 324 millions d'euros en 2000. L'élargissement du périmètre explique la majeure partie de l'augmentation, le reste étant imputable au développement organique et externe du groupe (Sofinco notamment).

Le coût du risque pro forma dans la banque de détail à l'étranger passe de 150 millions d'euros en 2000 à 272 millions d'euros en 2001.

Au coût du risque, de 107 millions d'euros, dans les livres de Banco Bisel, s'ajoute le coût du risque de Crédit Agricole S.A. sur Banco Bisel au titre des prêts subordonnés et des lignes de crédits accordés à Banco Bisel, pour 110 millions d'euros.

La crise argentine se traduit également par :

- une charge exceptionnelle de 102 millions d'euros couvrant la valeur résiduelle de l'investissement dans Banco Bisel, suite aux décisions des pouvoirs publics argentins de convertir les actifs (prêts) et passifs (produits d'épargne) à des taux de change différents,
- la dépréciation totale du goodwill (15 millions d'euros) inscrite dans les livres de Crédit Agricole S.A.,
- un écart de conversion négatif de 97 millions d'euros est constaté au bilan, suite à la dépréciation du peso par rapport à l'euro.

La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence passe de 116 millions d'euros en 2000 à 229 millions d'euros en 2001. IntesaBci a été affectée, en 2001, par la couverture des risques

liés, en particulier, à la crise argentine. Toutefois sa contribution au résultat s'accroît fortement entre 2000 et 2001. Les comptes de l'année 2000 avaient, en effet, enregistré une variation négative de 150 millions d'euros correspondant à la quote-part du goodwill lié à l'OPA de Banca Intesa sur Comit. Contrairement à Banca Intesa, et en raison de différences entre les réglementations comptables italienne et française, la méthode du "pooling of interest" n'avait pas pu être utilisée pour cette opération. De plus, Crédit Agricole S.A. avait provisionné au titre d'IntesaBci, dès l'année 2000, la dépréciation du warrant put sur Comit.

Au total, après l'amortissement des écarts d'acquisition, la banque de détail à l'étranger génère, en 2001, un **résultat net** positif de 8 millions d'euros contre un déficit de 35 millions d'euros en 2000.

> Gestion pour compte propre et divers

Pour sa part, le pôle "compte propre et divers" dégage un résultat net de 331 millions d'euros en 2001 contre 297 millions d'euros en 2000. Il enregistre, en 2001, des éléments exceptionnels liés à la préparation financière de Crédit Agricole S.A. à son introduction en Bourse ; aussi les soldes intermédiaires de gestion ne présentent-ils pas d'évolution significative récurrente.

Gestion pour compte propre et divers

(En millions d'euros) pro forma	2001	2000	Variation 2001/2000
Produit net bancaire	373	224	+ 66,5 %
Charges d'exploitation et amortissements	(394)	(353)	+ 11,6 %
Résultat brut d'exploitation	(21)	(129)	- 83,7 %
Coût du risque	163	(156)	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	69	39	+ 76,9 %
Résultat net sur actifs immobilisés	31	309	- 90,0 %
Résultat courant avant impôt	242	63	n.s.
Résultat exceptionnel + impôt + FRBG	114	230	n.s.
Amortissements des écarts d'acquisition	(25)	4	n.s.
Résultat net	331	297	+11,4 %

Le pôle concentre les principaux éléments non récurrents suivants :

- **Le coût du risque** pro forma de ce pôle passe d'une charge nette de 156 millions d'euros en 2000 à un solde positif de 163 millions d'euros en 2001.

Il enregistre notamment des reprises de provisions au titre de la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A. Une provision forfaitaire dotée les années précédentes (dont 167 millions d'euros en 2000) en coût du risque a été reprise à hauteur de 136 millions d'euros pour couvrir, en partie, la dotation aux FRBG. L'application du règlement CRC 2000-06 sur les provisions de passif conduit à une reprise de provisions pour risques et charges de 53 millions d'euros. 37 millions d'euros de provisions sur litiges et garanties de passif ont été reprises car devenues sans objet. Le coût du risque recouvre aussi les provisions forfaitaires ne pouvant être affectées à un métier en particulier enregistrées tant par Crédit Agricole Indosuez que par Crédit Agricole S.A. À ce titre, Crédit Agricole S.A. (société mère) a complété, à hauteur de 150 millions d'euros, ses provisions prudentielles.

- Un impact net positif de 529 millions d'euros des opérations liées à la cotation en **résultat exceptionnel** essentiellement constitué :

- de reprises de provisions pour risques et charges sur le mécanisme interne de l'épargne-logement devenues sans objet suite à des décisions du conseil d'administration des mois de février et septembre 2001,

- d'une charge de 382 millions d'euros liée à l'anticipation, dès le 30 juin 2001, de la décentralisation, compensée partiellement au 31 décembre 2001 par la cotisation des Caisses Régionales au Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité ;

- la dotation au Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité, à hauteur de 610 millions d'euros,

- la reprise, à hauteur de 605 millions d'euros, du FRBG épargne-logement.

L'ensemble des éléments non récurrents comptabilisés en totalité en coût du risque, en exceptionnel et en Fonds pour risques bancaires généraux, nets des charges fiscales, représente 94 millions d'euros.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence passe de 39 millions d'euros en 2000 à 69 millions d'euros en 2001 sous l'effet, d'une part, de la reprise, dès le 30 juin 2001, des provisions "d'harmonisation" constituées au titre des Caisses Régionales et, d'autre part, de la première consolidation de Rue Impériale de Lyon.

Résultats consolidés pro forma de Crédit Agricole S.A. (résultat de l'ensemble des métiers)

Au total, le résultat net de l'exercice 2001 s'établit à 1 558 millions d'euros contre 1 432 millions d'euros en 2000, en croissance de 8,8 %. Après déduction de la part des intérêts minoritaires qui atteignent 90 millions d'euros en 2001 contre 41 millions d'euros en 2000, le **résultat net, part du groupe**, ressort à 1 468 millions d'euros contre 1 391 millions d'euros en 2000, en croissance de 5,5 %.

Sur l'ensemble de l'exercice 2001, le **produit net bancaire** du groupe progresse de 10,3 % pour atteindre 6,314 milliards d'euros.

Outre les effets de périmètre, cette progression s'explique par la forte augmentation de la marge des activités d'assurance, le maintien d'un bon niveau de croissance de la banque de proximité en France et le développement de l'activité des filiales et des partenariats à l'étranger, le niveau d'activité soutenu sur la banque de financement ainsi que sur les marchés de taux et de change. À l'inverse, les revenus en provenance des métiers liés aux marchés d'actions sont en réduction (les commissions sur titres diminuent de 40,7 %).

Par ailleurs, les titres d'investissement dégagent un revenu moindre (- 19,5 %) et le groupe a extériorisé moins de plus-values nettes sur les titres de placement et de l'activité de portefeuille.

Les **charges de fonctionnement** progressent de 11,6 % par rapport à 2000, à 4,351 milliards d'euros. Les charges de personnel progressent de

6,6 % en liaison avec l'évolution du périmètre (+ 2 955 salariés) mais aussi sous l'effet de l'impact, en année pleine, du renforcement des effectifs intervenu en 2000. Parallèlement, les autres frais administratifs sont en hausse de 16,2 % et les amortissements de 27,2 %. Outre les effets de périmètre, ces charges intègrent aussi la poursuite des investissements informatiques, le développement organique des activités, des charges de restructuration en France ou à l'international, ainsi que des charges informatiques pour le passage à l'euro fiduciaire.

Dans ces conditions, le **résultat brut d'exploitation** ressort à 1,963 milliard d'euros, enregistrant une croissance de 7,4 % par rapport à l'année 2000. Le **coefficient d'exploitation** s'établit à 68,9 % du produit net bancaire en 2001 (contre 68,1 % en 2000).

Le **coût du risque** (qui recouvre les risques de contrepartie mais également les risques opérationnels et les provisions générales ou sectorielles) représente 371 millions d'euros. Il diminue très sensiblement (- 46,4 %) par rapport aux dotations nettes de l'exercice 2000 malgré une progression de 148 millions d'euros à 546 millions d'euros des provisions sur créances douteuses, pour l'essentiel liée à la crise argentine. La baisse du coût du risque résulte des reprises de provisions au titre de la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A. (société mère) constituées antérieurement dans le cadre de la préparation de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A.

L'ensemble des créances douteuses s'élève à 4,7 milliards d'euros en 2001, représentant 5,9 % des encours de crédits. Les CDL sont couvertes à hauteur de 65,6 % par des provisions.

Conséquence de ce recul de la charge du risque, le **résultat d'exploitation** s'accroît de 40,3 % à 1 592 millions d'euros.

La **contribution des sociétés mises en équivalence** passe de 503 millions d'€ en 2000 à 704 millions d'euros en 2001. Cette forte augmentation reflète principalement la croissance des résultats des

Caisses Régionales. Elle s'explique aussi par un effet périmètre (première consolidation de Rue Impériale de Lyon, principalement). Elle est liée également à la poursuite du développement des filiales et participations bancaires en Europe.

Le résultat sur actifs immobilisés fait apparaître un produit de 31 millions d'euros (contre 309 millions d'euros en 2000).

En conséquence, **le résultat courant** ressort à 2 327 millions d'euros, en progression de 19,5 % sur celui de 2000.

Le résultat exceptionnel atteint 333 millions d'euros contre une charge de 219 millions d'euros en 2000 sous l'effet, principalement, des opérations liées à la cotation de Crédit Agricole S.A. Pour leur part, les charges exceptionnelles de 260 millions d'euros couvrent essentiellement des coûts de restructuration et le risque sur l'Argentine.

L'amortissement des survaleurs s'accroît de 44,9 % à 297 millions d'euros, suite aux investissements complémentaires réalisés dans EFL, Lukas, Rue Impériale de Lyon et Tranquilidade et à la dépréciation totale de la survaleur sur Banco Bisel.

Le Crédit Agricole applique les règles d'amortissement des survaleurs suivantes :

- pour les filiales entrées dans le périmètre du groupe avant le 31 décembre 1996, la durée d'amortissement est de cinq ans,
- pour les filiales entrées depuis le 1^{er} janvier 1997, les durées d'amortissement des écarts d'acquisition peuvent aller jusqu'à vingt ans selon la nature de l'activité et la zone géographique dans laquelle elle s'exerce.

Ainsi, la durée d'amortissement est de huit ans pour Sofinco et Agos Itafinco, sociétés de crédit à la consommation, et de vingt ans pour IntesaBci, groupe bancaire diversifié de la zone euro. Ces règles, globalement prudentes et conservatrices, ont comme conséquence de minorer le résultat net pendant les premières années d'acquisition.

La dotation nette aux **Fonds pour risques bancaires généraux** s'élève à 44 millions d'euros. Elle résulte d'une reprise nette de 605 millions d'euros sur le FRBG épargne-logement suite à la décentralisation à 50 % (contre 33,33 %) des risques épargne-logement liés aux mécanismes légaux, d'une dotation de 610 millions d'euros pour constituer le Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité et d'une dotation supplémentaire de 38 millions d'euros de l'épargne-logement.

La charge fiscale s'élève à 761 millions d'euros, reflétant principalement les annulations d'impôts différés suite aux opérations liées à la cotation.

Le ROE (Return On Equity), qui rapporte le résultat net, part du groupe, avant amortissement des écarts d'acquisition aux capitaux propres moyens après affectation des résultats de l'exercice, s'établit à 13,0 % en 2001 contre 13,6 % en 2000, du fait de la croissance très forte (16 %) des capitaux propres moyens.

La rentabilité des actifs, mesurée par le **ROA** (Return On Assets), atteint 0,36 % du bilan moyen contre 0,33 % en 2000.

Pour sa part, le résultat net des comptes "publiés" ressort, en 2001, à 1 353 millions d'euros. L'écart de 205 millions d'euros entre les comptes pro forma et les comptes publiés trouve sa source :

- dans la charge d'intérêts, venant en déduction du PNB, sur les TSR et autres financements induits par l'acquisition des CCA et CCI qui s'élève à 284 millions d'euros,
- dans l'accroissement, à hauteur de 399 millions d'euros, de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence du fait de la prise en compte en année pleine des résultats des Caisses Régionales et de leurs filiales,
- dans la réduction de 100 millions d'euros de l'impôt liée à la charge d'intérêts.

La part des minoritaires dans les comptes "publiés" atteint 286 millions d'euros contre 90 millions d'euros dans les comptes pro forma du fait du résultat des filiales apportées.

> Bilan consolidé de Crédit Agricole S.A. (comptes réels)

Au 31 décembre 2001, le total du bilan s'élève à 495,1 milliards d'euros, en augmentation de 3 % sur un an.

L'encours des créances sur la clientèle (y compris les opérations de crédit-bail) net des provisions augmente de 10,3 % sur un an à 76,2 milliards d'euros.

Cette progression est la résultante de l'activité crédit soutenue des filiales de Crédit Agricole S.A. dans le domaine du crédit à la consommation, du crédit-bail, et des financements d'actifs. Sur l'ensemble des créances clientèle, 37 % ont été accordées en France et plus de la moitié (53 %) dans la zone euro. Pour leur part, **les opérations internes au Groupe**, qui recouvrent les comptes et avances à terme en faveur des Caisses Régionales, sont en réduction de 3,6 % sur un an, à 141,6 milliards d'euros, en liaison avec un moindre besoin de refinancement de la part des Caisses Régionales. Dans cet ensemble, la partie des avances qui refinance 66,67 % des prêts à moyen et long terme à la clientèle des Caisses Régionales, est restée stable au cours des deux dernières années. Les avances "miroir", représentatives de 33,33 % des ressources d'épargne de Crédit Agricole S.A. collectées par les Caisses Régionales, diminuent, pour leur part, de moins de 1 %.

Au niveau du passif, **les comptes créditeurs de la clientèle** augmentent de 4,8 % sur l'année. Pour leur part, les ressources d'épargne collectées par les Caisses Régionales et centralisées au bilan de Crédit Agricole S.A. n'ont que très légèrement augmenté (+ 0,2 %).

Parallèlement, **les dettes représentées par un titre** ont progressé de 3,5 % à 57,6 milliards d'euros, les emprunts obligataires restant stables à 23,3 milliards d'euros et les titres de créances négociables ou du marché interbancaire s'accroissant de 5,8 % à 34 milliards d'euros.

Enfin, le groupe Crédit Agricole S.A. a augmenté de 8,1 % ses **placements** dans des portefeuilles de transaction, placement, investissement et en titres de l'activité de portefeuille sous forme d'obligations et de titres à revenu variable, portant leur encours à 58,6 milliards d'euros. En outre, les placements des entreprises d'assurance se développent de 10,8 % à 79,4 milliards d'euros, sous l'effet des excellentes performances de Predica dont l'encours géré croît de 9,7 %.

Les capitaux propres du groupe Crédit Agricole S.A. (y compris le résultat de l'exercice 2001) s'élèvent au 31 décembre 2001 à 15,7 milliards d'euros contre 14,9 milliards d'euros en 2000, soit une hausse de 4,9 %.

Dans cet ensemble, les intérêts minoritaires se réduisent de 3,2 milliards d'euros en 2000 à 690 millions d'euros en 2001, suite à l'apport à Crédit Agricole S.A. par les Caisses Régionales des titres qu'elles détenaient dans les filiales, préalablement à la cotation.

La part du groupe s'établit à 15 milliards d'euros, contre 11,7 milliards d'euros en 2000. Le résultat de l'exercice et les augmentations de capital liées aux apports des titres des filiales détenues antérieurement par les Caisses Régionales à hauteur de 2,3 milliards d'euros et celle réservée aux salariés expliquent principalement son augmentation.

Les fonds propres bruts (capitaux propres, FRBG et dettes subordonnées) du Groupe, atteignent 27 milliards d'euros. Ils s'accroissent de 13,7 %. À l'augmentation des capitaux propres, s'ajoute l'émission de dettes subordonnées remboursables (3,5 milliards d'euros) destinées principalement à financer les participations de Crédit agricole S.A. au capital des Caisses Régionales.

Le FRBG s'est réduit de 2,6 milliards d'euros à 1,7 milliard d'euros, malgré une dotation supplémentaire de 44 millions d'euros. Cette réduction tient à l'imputation directe en situation nette du changement de méthode de

comptabilisation des FRBG épargne-logement. En accord avec ses commissaires aux comptes et la Commission des Opérations de Bourse, Crédit Agricole S.A. a, dès le 1^{er} février 2001, séparé strictement le risque de perte lié au mécanisme interne qui ressort d'une provision pour risques et charges et le risque de taux qui ressort des FRBG. Ce changement de méthode a porté sur 905 millions d'euros.

Le "noyau dur", c'est-à-dire les capitaux propres et le FRBG, représente près de 62 % de l'ensemble. Dans le même temps, les **valeurs immobilisées** (participations non consolidées par la méthode globale et immobilisations) passent de 9 milliards d'euros en 2000 à 16,1 milliards d'euros. Ce montant intègre, en 2001, la participation de Crédit Agricole S.A. au capital (25 %) des Caisses Régionales (6,5 milliards d'euros).

Les fonds propres

Évolution du capital					
Date et nature de l'opération	Montant nominal de l'augmentation de capital	Montant total de la prime d'émission	Nombre d'actions émises	Montants successifs du capital (en F puis en €)	Nombre total d'actions
Francs					
Capital au 31/12/1996				8 405 169 200	42 025 846
25/03/1997 Augmentation de capital au prix de 677,30 F par action (assemblée générale du 16/07/1996)	716 040 200	1 708 829 937,3	3 580 201	9 121 209 400	45 606 047
25/06/1997 Paiement du dividende en actions (assemblée générale du 21/05/1997)	286 144 400	615 210 460	1 430 722	9 407 353 800	47 036 769
19/11/1997 Paiement d'un acompte sur dividende en actions (assemblée générale du 19/11/1997)	272 214 000	661 480 020	1 361 070	9 679 567 800	48 397 839
24/06/1998 Augmentation de capital au prix de 799,10 F par action (assemblée générale du 27/05/1998)	1 797 617 600	5 384 763 520,8	8 988 088	11 477 185 400	57 385 927
24/06/1998 Augmentation de capital réservée au FCPR CNCA Transactions, au prix de 799,10 F par action (assemblée générale du 27/05/1998)	50 060 000	149 954 730	250 300	11 527 245 400	57 636 227
24/06/1998 Paiement du dividende en actions (assemblée générale du 27/05/1998)	265 327 800	689 852 280	1 326 639	11 792 573 200	58 962 866
Euros					
15/03/1999 Conversion du capital en euros ayant entraîné une réduction de capital (*)				1 768 885 980	58 962 866
23/06/1999 Paiement du dividende en actions (assemblée générale du 20/05/1999)	69 951 810	207 523 703	2 331 727	1 838 837 790	61 294 593
5/11/1999 Augmentation de capital au prix de 150,08 € par action (conseil d'administration du 27/10/1999)	159 898 950	640 022 197,20	5 329 965	1 998 736 740	66 624 558
6/06/2000 Augmentation de capital au prix de 151,57 € par action (conseil d'administration du 26/04/2000) (**)	162 059 730	656 720 045,87	5 401 991	2 160 796 470	72 026 549
28/06/2000 Paiement du dividende en actions (assemblée générale du 25/05/2000)	80 004 600	285 349 740	2 666 820	2 240 801 070	74 693 369
4/07/2001 Paiement du dividende en actions (assemblée générale du 22/05/2001)	77 665 530	331 372 928	2 588 851	2 318 466 600	77 282 220

Évolution du capital (suite)					
Date et nature de l'opération	Montant nominal de l'augmentation de capital	Montant total de la prime d'émission	Nombre d'actions émises	Montants successifs du capital (en €)	Nombre total d'actions
29/11/2001 Augmentation de capital consécutive à l'apport des participations des Caisses Régionales dans les filiales apportées	547 464 480	1 193 614 684	18 248 816	2 865 931 080	95 531 036
29/11/2001 Division de la valeur nominale des actions par dix	-	-	-	2 865 931 080	955 310 360
28/12/2001 Augmentation de capital réservée aux salariés (assemblée générale du 29/11/2001)	50 698 617	133 676 681,73	16 899 539	2 916 629 697	972 209 899

(*) L'Assemblée générale extraordinaire du 27 mai 1998 a autorisé le conseil d'administration à convertir en euros le montant de la valeur nominale des actions ainsi que le montant nominal du capital social de la société. Conformément à l'autorisation donnée, le conseil d'administration du 27 janvier 1999 a décidé de convertir en euros la valeur nominale de l'action et du capital social de la société à compter du 15 mars 1999. La valeur nominale des actions a été fixée à 30 euros (au lieu de 200 francs) ; cette opération a nécessité une réduction de capital d'un montant de 28 880 215,04022 euros (189 441 792,17140 francs). Cette somme a été, conformément à la loi, affectée à un compte de réserves indisponibles. En conséquence, le capital de la société au 15 mars 1999 s'élevait à un montant de 1 768 885 980 euros, divisé en 58 962 866 actions de 30 euros chacune.

(**) En vertu de la délégation de l'assemblée générale de la CNCA du 20 octobre 1999.

L'allocation des fonds propres par pôle d'activité

L'allocation des fonds propres du groupe Crédit Agricole S.A. est basée sur les exigences prudentielles, tant en matière bancaire qu'en matière d'assurances. Les encours risqués au sens des ratios de solvabilité sont pondérés en fonction de l'appréciation des risques afférents à chaque activité, (par exemple 5 % pour la banque de proximité en France, 7 % pour la banque de grande clientèle et 50 % pour la valeur des titres détenus par les sociétés de portefeuille, UI, IDIA Participations, par exemple). Pour la gestion d'actifs et la banque privée, les fonds propres alloués représentent le montant le plus élevé entre, d'une part, l'exigence de fonds propres calculée sur la base de 6 % des encours pondérés et, d'autre part, un montant de 3 mois de charges d'exploitation, constituant la norme pour ces activités. Pour les autres entités, non bancaires (SCI, GIE de moyens, par exemple), l'allocation se fonde sur les fonds propres comptables.

Le besoin de fonds propres ainsi calculé est majoré des écarts d'acquisition et de 50 % de la valeur des titres des sociétés mises en équivalence et des participations financières du groupe. Toutefois, pour les Caisses Régionales, le principe de transparence est appliqué : leurs encours risqués sont pris en compte à hauteur de 25 %.

Les capitaux propres alloués sont déterminés hors Fonds pour risques bancaires généraux et résultat de l'exercice. L'excédent (ou l'insuffisance) de capitaux propres réels par rapport aux capitaux propres alloués par métiers y compris le pôle "gestion pour compte propre et divers" fait l'objet d'une rémunération (ou refacturation) différentielle égale à la rémunération des fonds propres minorée du remplacement sans risque de ceux-ci.

Banque de proximité en France

Les fonds propres sont alloués à hauteur de 5 % des risques pondérés (comprenant 25 % des encours pondérés des Caisses Régionales).

Banque de grande clientèle

Ce pôle regroupe les activités de financement et de marché et les activités d'investissement en fonds propres.

Les fonds propres alloués sont :

- fonction des encours risqués pour les activités de financement et de marché pour lesquels une pondération de 7 % est retenue,
- fonction de 50 % de la valeur de marché des titres détenus par les entités concernées exerçant des activités d'investissement en fonds propres (UI, IDIA Participations...).

Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Les fonds propres alloués aux activités de gestion d'actifs et de banque privée représentent le montant le plus élevé entre, d'une part, l'exigence de fonds propres calculée sur la base de 6 % des encours pondérés et, d'autre part, un montant de 3 mois de charges d'exploitation, constituant la norme pour ces activités. En outre, sont intégrées les exigences réglementaires propres à l'assurance majorées d'une marge prudentielle de 5 %.

Banque de détail à l'étranger

Les fonds propres sont évalués à 6 % des risques pondérés majorés de 50 % de la valeur des sociétés mises en équivalence et des titres de participations dans des établissements financiers à l'étranger.

Gestion pour compte propre et divers

Les fonds propres alloués sont :

- de 6 ou 7 % selon les risques liés aux encours affectés à ce pôle,
- de 50 % de la valeur de marché des titres détenus par les entités exerçant des activités de portefeuille,
- les fonds propres comptables des entités de moyens (SCI, GIE informatiques...).

Les fonds propres ainsi calculés sont majorés de 50 % de la valeur des sociétés mises en équivalence et des titres de participations dans des établissements de crédit en France.

Ainsi déterminés, les capitaux propres alloués par métiers, avant résultat net et avant amortissement des survaleurs, au 31 décembre 2001, sont les suivants :

	Risques pondérés (En milliards d'euros)		Capitaux propres alloués (En millions d'euros)	
	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2000	31/12/2001
Banque de proximité en France	56,0	59,2	3 285	3 188
Banque de grande clientèle	63,4	64,3	4 453	4 628
Banque de marchés et d'investissement	15,4	16,6	1 281	1 506
Banque de financement	48,0	47,3	3 172	3 122
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	6,3	7,5	2 698	2 995
Banque de détail à l'étranger	5,6	7,8	2 180	2 753
Gestion pour compte propre et divers	10,1	10,4	823	960
Fonds propres totaux alloués			13 439	14 524

La rentabilité par pôle d'activité

Eu égard à la mise en place de l'allocation de fonds propres au 31 décembre 2000, la rentabilité 2000 ne peut être calculée que par rapport aux capitaux propres alloués avant résultat de l'exercice pour chacun des pôles d'activité. Le résultat retenu pour un pôle d'activité est le résultat avant amortissement des écarts d'acquisition, majoré (ou minoré) de la rémunération (ou refacturation) différentielle de l'excédent (ou du déficit) de fonds propres.

ROE par pôle d'activité

En % des fonds propres alloués	31/12/2000	31/12/2001
Banque de proximité en France	10,9 %	13,5 %
Banque de grande clientèle	10,3 %	8,0 %
Banque de marchés et d'investissement	29,3 %	19,1 %
Banque de financement	2,6 %	2,7 %
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	16,8 %	17,0 %
Banque de détail à l'étranger	2,7 %	5,3 %

Les ratios prudentiels

(calculés d'après les comptes réels et non d'après les comptes pro forma)

Adéquation des fonds propres

En 1988, le Comité sur les règles et pratiques de contrôle des opérations bancaires (dit "Comité de Bâle"), comprenant les représentants de Banques Centrales et d'autorités de surveillance du "Groupe des dix" (Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède) et du Luxembourg, a recommandé l'adoption d'un ensemble de normes de pondération du risque et de niveaux minimaux souhaitables de fonds propres réglementaires. Ces recommandations prévoyaient que les établissements de crédit à vocation internationale devaient disposer de fonds propres au minimum égaux à 8 % du total de leurs risques de crédit, dont 4 % en noyau dur (*Tier 1*). Ces recommandations ont été imposées au niveau européen avec l'adoption en 1989, par le Conseil des Communautés Européennes, de deux directives à vocation réglementaire définissant les normes d'adéquation des fonds propres aux risques de crédit au sein de la Communauté Européenne.

Les normes ainsi définies ont ensuite connu deux évolutions significatives : la première au niveau européen avec l'adoption de la "directive européenne sur l'adéquation des fonds propres", la seconde au niveau international avec l'adoption par le Comité de Bâle de normes BRI (Banque de règlements internationaux) modifiées.

La Directive européenne sur l'adéquation des fonds propres

Aspects généraux

En 1993, la directive sur l'adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit (*Capital Adequacy Directive*) a étendu aux risques de marché le champ d'application de la réglementation européenne en matière d'adéquation des fonds propres. Les dispositions

des directives européennes en matière d'adéquation des fonds propres ont été transposées dans la réglementation française par une série de règlements adoptés par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière jusqu'en 1999 (ci-après collectivement dénommés **Réglementation CAD**).

Depuis le 1^{er} janvier 1996, les banques françaises sont tenues par la Réglementation CAD de respecter des exigences de fonds propres au titre de leurs activités de marché, en complément des exigences préexistantes au titre de leurs activités de banque commerciale. En effet, outre le risque de crédit, la Réglementation CAD définit des normes applicables aux activités de marché des entreprises d'investissement afin de prendre en compte le risque de taux d'intérêt, le risque lié à l'évolution des marchés et le risque de livraison. Enfin, des exigences supplémentaires de fonds propres sont destinées à couvrir le risque de change de l'ensemble des activités, tant de marché que de banque commerciale. Tel que défini par la Réglementation CAD, le ratio d'adéquation des fonds propres ("**ratio CAD**") d'une banque française est calculé en divisant le montant total des fonds propres disponibles (fonds propres relevant des *Tier 1* et *Tier 2* ainsi que certains éléments complémentaires) par les exigences de fonds propres au titre des différents types de risques encourus, chaque type de risque retenu étant pris en compte en fonction d'une pondération spécifique dont les taux sont définis par une grille prédéterminée. Conformément à la réglementation CAD, le ratio CAD obtenu doit être au minimum égal à 100 %.

Au 31 décembre 2001, le ratio européen CAD/RSE de Crédit Agricole S.A. s'élève à 122,4 % (contre 149,2 % au 31 décembre 2000), soit une diminution de 27 points analysée ci-après tant au niveau de la progression des exigences de fonds propres au dénominateur qu'à celui de l'évolution des fonds propres disponibles au numérateur.

Ratio CAD du groupe Crédit Agricole S.A.

(En millions d'euros)	30/06/00	31/12/00	30/06/01	31/12/01
Risques				
Risques de crédit	88 365	88 683	97 989	94 211
Risques de marché total	13 261	12 457	14 747	12 408
Risques de taux	7 525	7 394	8 662	7 776
Risques actions	3 541	3 876	4 140	3 135
Risques de contrepartie	989	173	550	185
Risques de change	1 206	875	1 320	1 203
Risques sur les matières premières		139	75	109
Total des risques pondérés	101 625	101 140	112 736	106 619
Fonds propres exigés (= risques pondérés x 8 %)	8 130	8 091	9 019	8 530
Fonds propres disponibles				
Tier 1	13 400	12 996	13 974	14 770
Tier 2	4 710	5 403	5 816	9 244
Tier 3	567	611	809	611
Déductions	4 404	6 940	8 219	14 180
Total des fonds propres disponibles	14 274	12 070	12 379	10 445
Ratios (fonds propres/exigences >100 %)				
Ratios de solvabilité (tier 1/exigences)	164,8 %	141,6 %	128,3 %	115,3 %
Ratios de solvabilité global (fonds disponibles/exigences)	175,6 %	149,2 %	137,3%	122,4 %

La croissance des risques pondérés au cours de 2001 (+ 5,5 milliards d'euros) résulte pour une part importante à la fois :

- du développement de l'activité de Sofinco (croissance de plus de 1,7 milliard d'euros) ;
- de la montée à 100 % des filiales d'assurances dont la valeur de mise en équivalence pondérée à 100 % impacte le dénominateur (1,5 milliard d'euros) ;
- de la consolidation des encours de Lukas/EFL (1 milliard d'euros) ;
- de la croissance des risques de Crédit Agricole Indosuez (1 milliard d'euros) en dépit d'une baisse sensible des encours au deuxième semestre de l'année (– 4,5 milliards d'euros).

Les fonds propres "disponibles" diminuent en 2001 de 1,6 milliard d'euros (– 20 points de ratio) en raison principalement :

- des reprises sur les Fonds pour risques bancaires généraux liées à l'épargne-logement intervenues au premier semestre 2001,

- de la déduction des 25 % du capital des Caisses Régionales déduites des fonds propres à leur valeur de mise en équivalence (6,5 milliards d'euros) et couverte partiellement par l'augmentation des fonds complémentaires (3,8 milliards d'euros).

Parallèlement, il importe de rappeler que les Caisses Régionales ont accordé à Crédit Agricole S.A. leur garantie solidaire, à hauteur du total de leur capital et de leurs réserves, dans l'éventualité où la société ne pourrait pas faire face à ses obligations. Cette garantie constitue le pendant des engagements de Crédit Agricole S.A., en tant qu'organe central, de maintenir la solvabilité et la liquidité des Caisses Régionales. Il existe ainsi une égalisation des niveaux de risques au sein du réseau du groupe Crédit Agricole. Cette situation est reconnue par les agences de notation internationales qui accordent des notes identiques aux programmes d'émission de Crédit Agricole S.A. et des Caisses Régionales notées.

Ratio de Solvabilité Européen des Caisses Régionales

En tant qu'établissement de crédit, chacune des Caisses Régionales doit respecter individuellement le Ratio de Solvabilité Européen conformément aux normes posées par la Directive européenne sur l'adéquation des fonds propres. Le Ratio de Solvabilité Européen qui existait avant le ratio CAD ne prenait pas en compte les risques de marché. Il est toujours applicable aux établissements de crédit ne portant pas des risques de marché significatifs, comme la plupart des Caisses Régionales, qui ne sont donc pas assujetties à la réglementation CAD.

Le tableau ci-dessous présente la dispersion du Ratio de Solvabilité Européen des Caisses Régionales (Caisse Régionale de la Corse exclue), aux dates indiquées.

En %	31/12/1998	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001
Plus haut	19,43	17,39	16,05	20,92
Moyen**	11,26	10,52	10,50	14,88
Plus bas	8,41	8,73	8,70	10,39

** Moyenne arithmétique des Ratios de Solvabilité Européens individuels.

L'accroissement du ratio entre le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2001 est lié aux augmentations de capital de la fin de l'année 2001 par émissions de certificats coopératifs d'associés réservées à Crédit Agricole S.A. et à l'augmentation des Fonds pour Risques Bancaires Généraux dans les Caisses Régionales.

Le Ratio International de Solvabilité

Aspects généraux

En 1996, le Comité de Bâle a sensiblement modifié la définition des normes BRI afin de couvrir les risques des opérations de marché à l'instar des opérations de crédit. Cette nouvelle définition classe en risque de marché (i) les risques relatifs aux instruments de taux et aux actions détenus en portefeuille de négociation, et (ii) les risques de change et risques sur matières premières inscrits en compte. Conformément aux modifications de 1996, complétées en septembre 1997 par le Comité de Bâle, les normes BRI, tout en maintenant une exigence de fonds propres au regard des risques de crédit, imposent désormais aux établissements de crédit de quantifier en montants d'équivalent risques de crédit leurs risques de marché et de disposer de fonds propres au minimum égaux à 8 % du total des risques de crédit et des risques de marché. La Commission Bancaire émet régulièrement des avis relatifs aux modalités d'application et de calcul du Ratio International de Solvabilité. Néanmoins, le Ratio International de Solvabilité n'a pas force réglementaire. Conformément à la réglementation, à partir de sa cotation le 14 décembre 2001, le groupe Crédit Agricole S.A. calculera semestriellement comme le groupe Crédit Agricole le Ratio International de Solvabilité.

**Ratio International de Solvabilité
du groupe Crédit Agricole S.A.**

En application des recommandations BRI, le Ratio International de Solvabilité global du groupe Crédit Agricole S.A., calculé pour la première fois au 31 décembre 2001, s'élève à 9,1 % dont 8,5 % de noyau dur. Le calcul de ce ratio a été rétropolé

sur la période 2001-2000. Il est présenté dans le tableau ci-après qui détaille les risques du groupe Crédit Agricole S.A. mesurés en équivalent risque de crédit (après pondération liée à la contrepartie) et le niveau des fonds propres réglementaires calculé conformément aux recommandations BRI, aux dates indiquées.

Ratio international de solvabilité du groupe Crédit Agricole S.A.

(En millions d'euros)	30/06/00	RIS rétropolé 31/12/00	30/06/01	RIS 31/12/01
Risques				
Risques de crédit	88 365	88 683	97 989	94 020
Risques de marché total	13 261	12 457	14 747	15 091
Risques de taux	7 525	7 394	8 662	10 395
Risques actions	3 541	3 876	4 140	3 643
Risques de contrepartie	989	173	550	0
Risques de change	1 206	875	1 320	943
Risques sur les matières premières		139	75	109
Total des risques pondérés (dénominateur)	101 625	101 140	112 736	109 111
Fonds propres disponibles				
Tier 1	13 400	12 996	13 974	14 770
Tier 2	4 710	5 403	5 816	9 375
Tier 3	567	611	809	611
Déductions	6 215	7 837	9 207	14 885*
Total des fonds propres disponibles	12 463	11 173	11 392	9 871
Ratio de solvabilité Tier 1	11,7 %	10,4 %	9,4 %	8,5 %
Ratio de solvabilité global	12,3 %	11,0 %	10,1 %	9,1 %

(*) L'accroissement des déductions est dû à la mise en équivalence de 25 % des Caisses Régionales qui représentent 6,5 milliards d'euros.

Ratio International de Solvabilité du groupe Crédit Agricole

En application des recommandations BRI, le Ratio International de Solvabilité global du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001 était respectivement de 10,5 %, 10,2 % et 11,8 % et son ratio de *Tier 1* était de 9,6 % aux 31 décembre 1999 et 2000 et de 10,8 % au 31 décembre 2001.

Le tableau ci-dessous détaille les risques du groupe Crédit Agricole mesurés en équivalent risque de crédit (après pondération liée à la contrepartie) et le niveau des fonds propres réglementaires calculé conformément aux recommandations BRI, aux dates indiquées.

Ratio international de solvabilité du groupe Crédit Agricole

(En millions d'euros)	31/12/99	RIS rétropolé 31/12/00	30/06/01	RIS 31/12/01
Risques				
Risques de crédit	224 394	244 491	255 658	256 140
Risques de marché total	22 131	24 234	26 878	24 450
Risques de taux	14 498	16 534	18 782	18 193
Risques actions	6 437	6 742	6 703	5 198
Risques de change	1 196	870	1 317	949
Risques sur les matières premières	-	88	76	109
Total des risques pondérés (dénominateur)	246 524	268 725	282 537	280 590
Fonds propres disponibles				
Tier 1	23 555	25 851	27 603	30 170
Tier 2	5 734	6 424	6 734	8 750
Tier 3	497	942	957	601
Dédutions	3 877	5 855	7 028	6 310
Total des fonds propres disponibles	25 909	27 362	28 266	33 211
Ratio de solvabilité Tier 1	9,6 %	9,6 %	9,8 %	10,8 %
Ratio de solvabilité global	10,5 %	10,2 %	10,0 %	11,8 %

Ratio de Solvabilité de Crédit Agricole Indosuez

Les Ratios Internationaux de Solvabilité de Crédit Agricole Indosuez au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001, étaient respectivement de 10,4 %, 10,2 % et 9,6 %. Quant à ses ratios de Tier 1, ils étaient respectivement à ces mêmes dates de 6,7 %, 6,7 % et 6,6 %.

Projet de réforme des normes BRI

En 1998, le Comité de Bâle a entamé des consultations aux fins de réformer les recommandations applicables en matière de ratios de solvabilité bancaire internationaux. Aux termes de cette réforme, l'accord actuellement en vigueur céderait la place à un nouvel accord basé sur une approche plus qualitative de la mesure des risques encourus.

Dans la dernière version en date de sa proposition, le Comité de Bâle propose d'évaluer le risque de crédit selon l'une des deux méthodes suivantes : l'une dite "standard", s'appuyant sur une matrice de pondération en fonction de notations externes des contreparties, distinguant les États, les banques, les collectivités publiques et les entreprises ; la seconde dite "alternative", reposant sur les notations internes des banques, tenues de prendre en compte la probabilité de défaut, l'exposition au risque et le taux de récupération de leurs crédits. En outre, le nouveau ratio couvrirait le risque opérationnel des banques, c'est-à-dire

les risques de dysfonctionnement et les risques juridiques. Par ailleurs, la réforme insiste sur le rôle des procédures internes de contrôle de l'adéquation des capitaux et sur les obligations d'information sur la structure et l'allocation des fonds propres ainsi que sur l'exposition aux risques. À la suite d'une consultation lancée en janvier 2001, le Comité de Bâle a reçu plus de 250 commentaires et a donc décidé de lancer une étude d'impact, entre octobre et décembre 2002, des nouvelles dispositions envisagées sur les données au 31 mars 2002. De nouvelles négociations seront conduites avec le milieu bancaire au deuxième trimestre 2003 sur la base d'un document de consultation qui sera diffusé en mai 2003. L'entrée en application est prévue au 31 décembre 2006 au terme d'une année (2006) de double déclaration (Cooke actuel et réforme McDonough).

Le Crédit Agricole a entrepris de mobiliser ses équipes pour contribuer à l'étude d'impact de fin 2002 ainsi qu'à la mise en oeuvre de son propre système de notation interne.

En mettant en place son propre système de notation interne, le Crédit Agricole se donne les moyens de rendre plus compétitif et rentable le système de gestion de ses risques et de l'allocation de ses fonds propres.

En l'état actuel des discussions, Crédit Agricole S.A. ne peut se prononcer sur les effets du projet de réforme sur sa situation financière et sur les résultats de ses activités.

Comptes de Crédit Agricole S.A. (société mère)

Le produit net bancaire de Crédit Agricole S.A. progresse de 24,2 % à 1 110 millions d'euros sous l'effet des revenus du portefeuille et en particulier des dividendes perçus. Ceux-ci augmentent de 37 % à 689 millions d'euros en 2001, contre 503 millions d'euros en 2000.

Cette évolution résulte de la croissance des résultats en 2000 tant dans les participations étrangères que dans les participations ou filiales françaises. La majeure partie de ces revenus, provenant de filiales consolidées, est retraitée dans les comptes consolidés.

Les charges d'exploitation diminuent de 3,8 % à 333 millions d'euros. On notera, en particulier, une évolution maîtrisée des frais de personnel à + 1,3 %, les effectifs moyens diminuant de 1,8 % à 3 250 salariés dont 1 336 mis à la disposition de filiales.

Le coût du risque s'élève à - 28 millions d'euros.

Il recouvre :

- à hauteur de 110 millions d'euros, la couverture totale du prêt participatif et des lignes de financement directes et indirectes accordées à Banco Bisel,
- à hauteur de 150 millions d'euros, un provisionnement prudentiel au second semestre,
- à hauteur de 136 millions d'euros, la reprise, dès le premier semestre, liée à la mise en place du Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité,
- à hauteur de 97 millions d'euros, des reprises nettes induites par la réduction des risques, des récupérations sur des créances amorties et l'application du Règlement 2000-04.

Le résultat net sur actifs immobilisés fait apparaître une charge de 218 millions d'euros correspondant à la dotation de 227 millions d'euros couvrant l'intégralité de l'investissement historique (y compris le goodwill) de Crédit Agricole S.A. dans Banco Bisel. Rappelons que, dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., cette provision correspond à une charge exceptionnelle

de 102 millions d'euros, à une dépréciation du goodwill de 15 millions d'euros, à un écart de conversion de 97 millions d'euros et à des pertes sur exercices antérieurs de 13 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel et les dotations nettes au Fonds pour Risques Bancaires Généraux recouvrent exclusivement les impacts de la préparation de la cotation de Crédit Agricole S.A. qui ont été présentés de façon détaillée dans les comptes consolidés.

L'impôt sur les sociétés s'élève à 16 millions d'euros eu égard aux mécanismes de l'intégration fiscale et du provisionnement des impôts différés dus aux GIE fiscaux et aux filiales intégrées fiscalement.

En définitive, **le résultat net** s'accroît de 104 % par rapport à l'exercice précédent, à 1 045 millions d'euros.

Les capitaux propres augmentent de 3 milliards d'euros à 11,8 milliards d'euros. Cet accroissement est dû :

- aux augmentations de capital et de primes par apport des titres des filiales détenus par les Caisses Régionales à hauteur de 1,7 milliard d'euros,
- au paiement quasi intégral en actions des dividendes au titre de l'année 2000 (408 millions d'euros),
- à l'augmentation de capital réservée aux salariés nette des frais de cotation pour 185 millions d'euros,
- à l'effet résultat de l'année 2001, 1 045 millions d'euros.

> Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération brute globale du Président s'est élevée, au titre de l'année 2001, à 237 800 euros auxquels il convient d'ajouter 32 000 euros versés en 2002 au titre de 2001. La rémunération brute versée au Directeur Général en 2001 s'est élevée à 457 000 euros pour la partie fixe, 229 000 euros pour la partie variable et 157 500 euros au titre des avantages reçus.

En outre, le Président et le Directeur Général ont à leur disposition une voiture pour l'exercice de leur fonction. L'enveloppe de jetons de présence allouée par l'assemblée générale de Crédit Agricole S.A. au titre de l'année 2001 s'est élevée à 84 465 euros. Alloués aux administrateurs au prorata de leur participation aux réunions du conseil d'administration, les jetons de présence ont été versés en 2001 selon les modalités suivantes : 47 896 euros répartis, à parts égales, entre les deux Vice-Présidents, et 36 569 euros répartis, à parts égales, entre les autres administrateurs, le Président ne percevant pour sa part aucun jeton de présence.

Aucun des mandataires sociaux de Crédit Agricole S.A. n'a bénéficié d'aucun plan d'options de souscription d'actions en vigueur au sein de Crédit Agricole S.A. ou dans des filiales contrôlées, ni perçu aucun jeton de présence dans le cadre de fonctions exercées dans les filiales contrôlées par Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, aucun salarié de Crédit Agricole S.A. ne s'est vu attribuer ni n'a exercé d'options dans le cadre d'aucun plan d'option de souscription d'actions en vigueur chez Crédit Agricole S.A. ni dans aucune des filiales contrôlées.

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	1997	1998	1999	2000	2001
Capital en fin d'exercice	1 475 640 598	1 797 766 195	1 998 736 740	2 240 801 070	2 916 629 697
Nombre d'actions émises	48 397 839	58 962 866	66 624 558	74 693 369	972 209 899
Opérations et résultat de l'exercice (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires	23 068	20 250	25 116	24 101	24 293
* Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1 032	1 321	817	578	333
Participation des salariés	16	2	9	17	16
Impôt sur les bénéfices	273	302	153	24	16
" Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions"	373	519	553	512	1 045
Bénéfice distribué	291	283	366	411	535
Résultats par action (en euros)					
* Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	15,347	17,245	9,827	7,196	0,311
* Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	7,714	8,807	8,294	6,857	1,075
Dividende attribué à chaque action	6,10	4,80	5,50	5,50	0,55 ⁽¹⁾
Personnel					
Effectif moyen du personnel	3 210	3 161	3 278	3 304	3 245 ⁽²⁾
* Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions d'euros)	145	137	148	157	159
* Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (charges et œuvres sociales) (en millions d'euros)	71	67	72	78	75

* Par décision de l'assemblée générale mixte du 29 novembre 2001, la valeur de l'action a été ramenée de 30 euros à 3 euros et le nombre d'actions composant le capital social de la société a été consécutivement multiplié par dix.

(1) Montant du dividende net proposé à l'assemblée générale du 22 mai 2002.

(2) Il s'agit de l'effectif du siège.

Évolutions récentes et perspectives

> Évolutions récentes

Évolution de l'organisation de Crédit Agricole S.A.

- Création d'un pôle "Finances et Risques" qui regroupe trois directions centrales : "Finances et comptabilité", "Planification stratégique et participations France" et "Risques bancaires" ;
- constitution d'un pôle "grandes clientèles et international" regroupant Crédit Agricole Indosuez et la Direction Centrale "investissements et participations internationales" de Crédit Agricole S.A.

Ces évolutions visent, pour l'essentiel, à constituer des pôles d'activité cohérents, fondés sur des lignes de métiers présentant de réelles complémentarités et susceptibles de favoriser de nouvelles synergies. Crédit Agricole S.A. comprend désormais cinq pôles, sous la responsabilité de cinq Directeurs généraux adjoints :

- pôle "Finances et risques",
- pôle "Développement et marchés",
- pôle "Gestion d'actifs",
- pôle "Technologies, logistique et services bancaires",
- pôle "Grandes clientèles et international".

Crédit Agricole Indosuez organise l'arrêt progressif des activités de Banque CPR, filiale du groupe CPR

A l'issue de l'Offre Publique d'Achat conduite par Crédit Agricole Indosuez sur CPR en octobre 2000, puis de l'Offre Public de Retrait suivie d'un retrait obligatoire (OPR-RO) en novembre 2001, Crédit Agricole Indosuez a acquis la totalité des actions de CPR.

Le rapprochement des deux entités a permis à CPR, malgré la dégradation des marchés depuis 18 mois, de renforcer son développement dans chacune de ses six lignes de métiers : la gestion

pour compte de tiers (CPR AM), la gestion alternative (CPR A²M), les produits dérivés et structurés, le courtage en ligne (CPR Online), l'intermédiation spécialisée (SP Finance), l'activité de négociation et de conservation d'or et de billets de banque (CPR or et CPR billets).

L'intégration des activités opérationnelles de CPR dans les lignes de métiers du groupe Crédit Agricole est en cours de finalisation.

La mutualisation des fonctions de supports de Banque CPR pour le compte de ces lignes de métiers n'apparaît plus compatible avec la logique de développement et d'intégration de ces dernières, ce qui conduit à envisager l'arrêt progressif de l'activité de Banque CPR, à échéance de juin 2003.

Dans ce contexte des mesures d'accompagnement personnalisées seront proposées à chaque collaborateur de Banque CPR, notamment en termes d'évolution au sein du groupe Crédit Agricole.

Résultats de la mise en œuvre de la fenêtre de liquidité

Pour assurer aux salariés, anciens salariés et ayants droits du groupe Crédit Agricole une transition organisée du mécanisme de liquidité dont ils bénéficiaient avant l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A., une dernière fenêtre de liquidité leur a été proposée du 29 janvier au 11 février 2002 pour leurs titres Crédit Agricole S.A. acquis avant la cotation.

Conformément à ce qui a été indiqué dans le document de référence et dans la note d'opération définitive visée par la Commission des Opérations de Bourse le 13 décembre 2001 relatifs à l'introduction en bourse des actions Crédit Agricole S.A., cette fenêtre de liquidité leur a permis, s'ils le souhaitaient, de céder leurs titres sur la base de la dernière valeur de référence de l'action, soit 18,853 euros.

La liquidité est assurée par la SNC “Crédit Agricole Transactions” créée à cet effet.

Les ordres reçus pendant cette période ont porté sur moins de 27 millions de titres, soit environ 39 % du nombre total des titres éligibles à ce mécanisme.

À l’issue de ces opérations, le capital de Crédit Agricole S.A., composé de 972 209 899 actions, se répartit de la façon suivante :

SAS Rue La Boétie	70,2 %
SNC Crédit Agricole Transactions	2,8 %
Public (dont salariés)	27,0 %

Il est rappelé que :

- le capital de la SNC “Crédit Agricole Transactions” est détenu à 90 % par les Caisses Régionales de Crédit Agricole et à 10 % par Crédit Agricole S.A. au travers d’une filiale ;
- les actions Crédit Agricole S.A. ainsi acquises font l’objet d’un engagement de détention durable.

Crédit Agricole S.A. et Daiwa Bank Holdings (DBH) ont conclu, le 22 mars 2002, un accord dans le domaine de la gestion d’actifs au Japon

Par cet accord, Crédit Agricole Asset Management (CA-AM) entre, à hauteur de 5 %, au capital de Daiwa Trust and Banking Company, filiale spécialisée de “Trust Banking” (conservation et gestion d’actifs) de DHB. Daiwa Trust figure parmi les premiers acteurs de “Trust Banking” au Japon, avec un montant d’actifs conservés et gérés de USD 175 milliards.

Cette opération ouvre à CA-AM un accès privilégié, à travers les réseaux de DBH, aux marchés japonais des fonds de pension et de la distribution de produits de gestion d’actifs, réputés difficiles d’accès aux opérateurs étrangers. Ce partenariat s’inscrit dans le cadre des relations d’affaires privilégiées que CA-AM

et DBH entretenaient antérieurement. En effet, les réseaux de DBH commercialisent plusieurs produits créés par CA-AM et qui représentent déjà près de USD 400 millions d’actifs sous gestion. Plus largement, ce partenariat permettra de conforter les positions du groupe Crédit Agricole au Japon.

BNP Paribas et le Crédit Agricole viennent de créer Euro Securities Partners

Cette filiale sera chargée d’exploiter et de faire évoluer la plate-forme informatique commune aux deux banques pour le traitement de la conservation de titres dans la banque de détail et la banque privée.

Euro Securities Partners assurera, pour les deux partenaires, la maîtrise d’ouvrage déléguée, la maîtrise d’œuvre informatique, le pilotage et le suivi de l’exploitation informatique ainsi que le support aux utilisateurs de back office. Le partenariat BNP Paribas – Crédit Agricole doit permettre aux deux premiers groupes bancaires français d’accroître encore leur capacité en termes de performance, de réactivité et de coût. Il leur permet de franchir une étape essentielle en termes de qualité du service offert à leur clientèle de banque de détail et de banque privée en France. Avec 6,5 millions de comptes titres et près de 460 milliards d’euros de conservation gérés sur cette plate-forme, BNP Paribas et le Crédit Agricole réunis disposeront très largement de la taille critique nécessaire dans cette activité.

> Perspectives d’avenir

2002, année de reprise

L’année 2002 devrait être un exercice en demi teinte, la première moitié restant “molle”, conséquence d’un commerce mondial encore déprimé et d’un niveau de confiance général encore faible, la deuxième moitié étant marquée par une reprise en provenance des États-Unis. Un début de retournement de l’activité y est d’ailleurs visible depuis le

mois d'octobre. **En Europe**, la perspective d'un rebond (même technique ou de courte durée) de l'économie américaine, a déjà fait réagir à la hausse la plupart des indicateurs avancés. Il semble que le point bas soit derrière nous, en fin d'année 2001. Les premiers signes de reprise pourraient venir du commerce extérieur. L'économie européenne pourrait alors s'appuyer sur des fondamentaux sains, sur des conditions monétaires accommodantes (grâce à la faiblesse de l'euro et à l'assouplissement de la politique monétaire) et enfin sur les effets du contre-choc pétrolier, générateur de gains de pouvoir d'achat.

En France, le principal risque repose sur les consommateurs. La hausse persistante du chômage (prévue jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2002) pourrait mettre à mal leur confiance et compenser l'effet revenu. Le rebond de la confiance des industriels (ralentissement du déstockage, puis retour éventuel de l'investissement) serait le bienvenu pour prendre le relais. Fin 2002, les tendances devraient être redevenues positives, et les choix financiers des ménages devraient avoir retrouvé plus de sérénité, s'orientant à nouveau vers des placements de long terme.

Dans ces conditions, le mouvement devrait être haussier sur les taux en 2002 : révision à la hausse des anticipations de croissance puis d'inflation (synonyme de hausse des taux longs, déjà entamée) et surtout resserrement des politiques monétaires en deuxième partie d'année dans un souci

de normalisation des taux courts, particulièrement faibles (en particulier aux États-Unis). Le retour rapide de la confiance pourrait même entraîner un risque de surréaction autant sur les marchés actions qu'obligations, des excès synonymes ensuite de correction, que les Banques Centrales devront gérer au mieux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie, le groupe Crédit Agricole S.A. s'est fixé un certain nombre d'objectifs opérationnels (décrits, notamment, dans le document de référence enregistré auprès de la COB le 22 octobre 2001 sous le n° R.01-453) que l'évolution du Groupe lui a permis de réaliser au 31 décembre 2001 (seul l'objectif de réduction à cette date du coefficient d'exploitation de la banque privée n'ayant pu être atteint) ou de confirmer pour l'horizon des échéances annoncées.

Le groupe Crédit Agricole S.A. vise à atteindre en 2002 un résultat net en croissance de 5 à 10 % par rapport à l'exercice 2001.

Enfin, il a pour objectif d'atteindre un ROE de l'ordre de 14 % à l'horizon 2004.

La capacité du groupe Crédit Agricole S.A. à réaliser ses objectifs dépendra de certains facteurs parmi lesquels, notamment, l'évolution générale de la conjoncture économique et des taux d'intérêt, le niveau de concurrence et la performance des marchés mondiaux. En conséquence, le groupe Crédit Agricole S.A. ne peut donner aucune garantie quant à la réalisation des objectifs cités ci-dessus.

Annexe au rapport de gestion

Suivi et contrôle des risques dans le groupe Crédit Agricole S.A.

> Le contrôle interne

L'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole témoigne d'une architecture en phase avec les exigences réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du comité de Bâle.

Suivant les dispositions du règlement 97-02 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et les recommandations relatives au contrôle interne du comité de Bâle, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisses Régionales, Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Indosuez, filiales ayant ou non le statut d'établissements de crédit) a poursuivi le renforcement de son système de contrôle interne. Celui-ci est défini par les trois objectifs essentiels qui lui sont assignés :

- un objectif de performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- un objectif de connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- un objectif de respect des règles internes et externes.

Conformément à la réglementation française, le système de contrôle interne du groupe Crédit Agricole s'applique sur un périmètre large qui, outre les filiales établissements de crédit français ou étrangers, englobe les entreprises contrôlées et filiales dont l'activité est de nature à générer des risques (compagnies d'assurance, filiales de prise de participations...). Ce principe, appliqué par chaque entité du groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le contrôle interne selon une logique pyramidale.

Afin que les systèmes de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différentes entités du groupe, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux par chaque entité du Groupe. Ainsi, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisses Régionales, Crédit Agricole S.A., filiales établissement de crédit, filiales non établissement de crédit...) se doit d'appliquer, à son propre niveau, un dispositif basé sur cet ensemble de principes et dispositions nécessaires à l'instauration d'un système de contrôle interne. Ils recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne),
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne,
- de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques mesurables (crédit, marché, risques pays, gestion actif/passif, risques de liquidité, règlement-livraison),
- de prévention du blanchiment de capitaux,
- d'organisation et de moyens à mettre en œuvre en matière de maîtrise des risques opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques, risques réglementaires et juridiques...),
- d'organisation des contrôles qui doivent se structurer entre contrôles permanents et périodiques, et s'inscrire dans un processus dynamique et correctif,
- de promotion de la culture de contrôle interne,
- de responsabilité (l'efficacité et la cohérence du système de contrôle interne sont placées sous la responsabilité d'une personne) et de périmètre d'application (le système de contrôle interne est global et couvre tous les risques et toutes les activités).

Au niveau de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales

Pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales, l'architecture et les composantes du système de contrôle interne ont été formalisées et diffusées en 1998 au travers d'une directive, préalablement présentée au conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. (CNCA S.A. auparavant). A l'ensemble des règles définies ci-dessus et applicables à chaque entité du groupe, se superpose un dispositif central logé à Crédit Agricole S.A. Il a pour objectif de consolider les risques mesurables et d'organiser et de surveiller le système global de contrôle interne. Ce dispositif central constitue la clef de voûte du contrôle interne de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales. Au niveau central, Crédit Agricole S.A. assure une surveillance sur base consolidée, fondée sur :

- la centralisation, la consolidation et la surveillance des risques de crédit (y compris le risque pays et le risque de règlement-livraison) par la direction centrale des risques bancaires,
- la centralisation, la consolidation et la surveillance des risques de marché par une unité spécialisée de la direction centrale des risques bancaires,
- la centralisation, la consolidation et la surveillance des risques de taux d'intérêt global et de liquidité, par une unité spécialisée de la Direction de la Gestion Financière et le comité Actif-Passif,
- la normalisation des procédures comptables et le contrôle des informations financières et comptables,
- la normalisation des procédures, la planification et le contrôle des informations budgétaires consolidées,
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement des entités du groupe Crédit Agricole S.A. et la surveillance de l'efficacité et de la cohérence de systèmes de contrôle internes considérés individuellement ou globalement, par l'inspection générale de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, une ligne métier audit-inspection a été instaurée au 1^{er} janvier 2001, sous la responsabilité de la Direction centrale de l'Inspection générale et de l'audit de Crédit Agricole S.A., pour répondre à l'élargissement du périmètre d'activités du

groupe. Cette ligne métier vise à développer le pilotage central de la fonction audit-inspection, à garantir et à renforcer l'efficacité des contrôles, par une harmonisation des pratiques d'audit à leur meilleur niveau, afin d'assurer la sécurité et la régularité des opérations dans les différentes entités du groupe et développer des pôles d'expertise communs. Un comité de contrôle interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, a également été institué à Crédit Agricole S.A. ainsi que dans chacune des filiales relevant de la ligne métier audit-inspection. Ce dispositif maintient et confirme la poursuite des missions traditionnelles sur pièces et sur place de l'inspection générale de Crédit Agricole S.A. dans l'ensemble des entités du Groupe, tout en donnant une importance particulière à ses investigations à caractère thématique et transversal.

Au niveau des Caisses Régionales

Pour les Caisses Régionales, l'application de l'ensemble des règles définies ci-avant est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne, actualisées chaque année par le comité plénier de contrôle interne des Caisses Régionales, composé de cadres de direction et de responsables d'audit des Caisses, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. et de son Inspection générale. Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être naturellement très actif et vigilant en terme de contrôle interne, et des réunions de travail et d'information régulières permettent notamment à son Inspection générale de rencontrer tous les responsables d'audit et de contrôle interne des Caisses Régionales deux fois par an en moyenne.

Inspection générale

Pour le groupe Crédit Agricole, l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., directement rattachée au directeur général de la société est le niveau ultime de contrôle au plan interne. Elle conduit ses missions de vérification sur l'ensemble des entités du Groupe, c'est-à-dire à la fois dans les Caisses

Régionales et dans les unités de Crédit Agricole S.A. et ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent d'une inspection interne. Ces vérifications périodiques consistent, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation bancaire, à contrôler l'application des règles de fonctionnement interne du Groupe, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à procéder à une révision de la qualité, de la notation et de l'évaluation des risques ou des actifs et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Par ailleurs, ces missions intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces examens sont établis au regard des assurances raisonnables et permanentes que ces dispositifs apportent en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Prévention du blanchiment de capitaux

La prévention du blanchiment de capitaux est organisée sous la responsabilité directe de chaque entité du groupe Crédit Agricole.

Au niveau de chaque Caisse Régionale, a été désigné un correspondant du service du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie chargé du Traitement, du Renseignement et de l'Action contre les Circuits Financiers clandestins (TRACFIN).

De même, chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. est responsable de la lutte contre le blanchiment de capitaux sur son propre périmètre de contrôle interne, le pilotage central du dispositif d'ensemble relevant de l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A.

L'activité du contrôle interne, intégrée au fonctionnement de chaque entité, a permis de poursuivre le renforcement du dispositif et de mesurer le niveau d'adéquation atteint par rapport aux prescriptions réglementaires.

L'exercice 2001 a vu se poursuivre les actions visant à renforcer le dispositif de contrôle interne des différentes entités du groupe (Caisses Régionales, Crédit Agricole S.A. et filiales) tout en rehaussant le niveau d'exigence du contrôle interne, par la diffusion des meilleures pratiques du groupe.

S'agissant du groupe Crédit Agricole, l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., lors de ses missions réalisées dans le groupe, a procédé à une évaluation du système de contrôle interne de chaque entité contrôlée (Caisse Régionale, Crédit Agricole S.A., CAI et certaines filiales ayant ou non le statut d'établissement de crédit). Ce rôle d'évaluation permanente de l'adéquation et du fonctionnement du système de contrôle interne a été rempli via plus de 30 missions périodiques réalisées au cours de l'année 2001.

Les autres inspections générales ou départements d'audit interne des entités du groupe ont mené des travaux similaires sur leur propre périmètre.

Enfin, en matière de prévention du blanchiment de capitaux, à la suite du renforcement des dispositifs des Caisses Régionales intervenu début 2000, le renforcement du dispositif de prévention a été poursuivi dans le groupe Crédit Agricole S.A., par la création notamment, en décembre 2001, d'une cellule dédiée à la prévention du blanchiment de capitaux, localisée au sein de l'unité de l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A. chargée de la supervision du contrôle interne.

> Organisation de la déontologie et conformité

Les fonctions déontologie et conformité (*compliance*) sont présentes chez Crédit Agricole S.A., dans ses filiales et dans chacune des Caisses Régionales. Ces fonctions sont exercées par environ 120 personnes au sein du groupe Crédit Agricole S.A. et des Caisses Régionales, à temps plein ou à temps partiel.

Un déontologue central, rattaché directement au Directeur général de Crédit Agricole S.A., coordonne l'activité des déontologues des filiales et anime le réseau de ceux des Caisses Régionales.

La fonction du déontologue central comprend l'élaboration des règles internes de bonne conduite, leur diffusion et le contrôle de leur observation. Ces règles mettent l'accent sur la primauté de l'intérêt du client, l'intégrité des marchés financiers et le comportement du personnel. Elles n'incluent pas la prévention du blanchiment d'argent qui demeure sous la responsabilité de l'inspection générale.

Dans les filiales de services d'investissement et de gestion d'actifs de Crédit Agricole S.A., la fonction déontologie et conformité est plus particulièrement développée pour répondre aux exigences des autorités de tutelle (en France, le Conseil des Marchés Financiers et la Commission des Opérations de Bourse).

En outre, toutes les Caisses Régionales se sont dotées d'un déontologue, responsable principalement du contrôle des services d'investissement (RCSI). Cette fonction est généralement confiée au responsable de l'audit et du contrôle interne.

A la suite de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. des règles déontologiques spécifiques ont été mises en place pour la prévention des délits d'initiés sur le titre. Des actions de sensibilisation du personnel ont été déployées dans les services concernés.

> Gestion des risques de crédit, de marché, et opérationnels

L'activité de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales comporte un certain nombre de risques inhérents, tels que le risque de crédit, le risque de marché et les risques opérationnels.

Le risque de crédit se matérialise lorsque certaines contreparties ne sont plus en mesure de faire face à leurs obligations à l'égard de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales.

Les risques de marché couvrent en particulier les risques de taux d'intérêt et de cours de change pouvant affecter la valeur instantanée des portefeuilles de négociation détenus par Crédit Agricole S.A. et ses filiales.

Les risques opérationnels sont les risques de préjudice que pourraient subir Crédit Agricole S.A. et ses filiales en raison soit de l'inadéquation ou de la défaillance de l'organisation, des procédures, des personnes, ou des systèmes, soit de la survenance d'événements extérieurs.

Crédit Agricole S.A. n'est pas exposé directement au risque de contrepartie des opérations des Caisses Régionales avec la clientèle et des autres opérations initiées par les Caisses Régionales. En effet, ce sont elles, en tant qu'établissements de crédit de plein exercice, qui assument la pleine responsabilité des opérations qu'elles initient. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des membres de son réseau, principalement les Caisses Régionales. Ainsi Crédit Agricole S.A. porte indirectement les risques des Caisses Régionales.

Le tableau ci-dessous présente la part respective des encours nets du groupe Crédit Agricole sur opérations avec la clientèle et crédit-bail attribuable à Crédit Agricole S.A. et à ses filiales d'une part et aux Caisses Régionales d'autre part.

	31 décembre 1999		31 décembre 2000		31 décembre 2001	
	En millions d'euros	% du total	En millions d'euros	% du total	En millions d'euros	% du total
Crédit Agricole S.A. et ses filiales	53,3	23,1	69,1	27,2	76,2	28,3
Caisses Régionales	177,5	76,9	184,7	72,8	192,9	71,7
Total	230,8	100	253,8	100	269,1	100

Les moyens de la gestion des risques de crédit, de marché et opérationnels

La Direction centrale des risques bancaires

La Direction centrale des risques bancaires est rattachée au pôle "Finances et risques" créé début février 2002, qui regroupe les directions centrales "Finances et comptabilité", "Planification stratégique et Participations France" et "Risques bancaires".

La Direction centrale des risques bancaires propose à la Direction générale de Crédit Agricole S.A. la stratégie de prise de risques de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales et définit des normes communes en cette matière. Elle participe au processus décisionnel et au suivi des grands risques individuels, pris ou portés par Crédit Agricole S.A. et ses filiales. Elle centralise, consolide et surveille les risques de crédit (y compris le risque pays et le risque de règlement-livraison communiqué pour information) et les risques de marché.

La Direction centrale des risques bancaires comprend : deux services responsables, l'un des risques de contrepartie, l'autre des risques de marché, pour lesquels est défini et validé le dispositif de prise de risque et de mesure de ces risques, de centralisation et de consolidation pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales ; un service "Études et informations" qui réalise des études multisectorielles permettant d'apprécier les risques sectoriels, conjoncturels ou structurels et de positionner le groupe Crédit Agricole par rapport à cette catégorie de

risques et un service "Systèmes d'informations et projets risques" qui pilote le projet de refonte du système d'information risques de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales et coordonne les projets risques pour le groupe Crédit Agricole.

Enfin, la Direction centrale des risques bancaires assure la gestion de Foncaris, filiale de Crédit Agricole S.A., qui est composé d'un service "Secrétariat général" et de trois services d'instruction des dossiers.

Le dispositif de surveillance des risques au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales

Il repose sur le principe d'une unité risques dans chaque entité opérationnelle, indépendante du *front office* et rattachée à la direction générale de l'entité. Sur la base d'un principe général d'unicité de la filière risques, Crédit Agricole S.A. et ses filiales ont mis en place une organisation de suivi et de contrôle des risques de crédit et de marché fondée sur des principes de subsidiarité et de délégation entre la Direction centrale des risques bancaires et les unités risques des entités, et ces dernières ont vis-à-vis de la Direction centrale des risques bancaires de Crédit Agricole S.A. une exigence de transparence et un devoir d'alerte. Des contrats de délégation entre la Direction centrale des risques bancaires et les unités risques des filiales de Crédit Agricole S.A. ont été mis en place pour la majorité des filiales concernées en 2001 (Crédit Agricole Indosuez, Transfact, Ucabail, Sofinco, Banco Bisel, UI). Ces contrats précisent les responsabilités de chacun en matière

de prévention, de gestion et de suivi des risques et d'alerte ainsi que le niveau des délégations, les obligations de reporting et les modalités de contrôle de ces délégations. Les contrats de délégation et les procédures régissant les relations entre la Direction centrale des risques bancaires et l'unité risques d'une filiale sont spécifiques à cette filiale bien qu'une trame et une présentation communes aient été adoptées.

Le **Comité des risques nationaux et internationaux**, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., fixe les grandes orientations stratégiques en matière de risques de contrepartie, de risques-pays et de risques de marché. A cet effet, il (I) valide les stratégies risques présentées par Crédit Agricole S.A. et ses filiales, après avis de la Direction centrale des risques bancaires, (II) arrête, dans le cadre des stratégies qui lui sont présentées, les limites globales proposées par chaque entité (ces limites globales comprennent les limites cumulées sur les contreparties bancaires, les limites pays, les limites de risques de marché et les limites sur certains domaines d'activité) et (III) valide, dans le cadre de la procédure ad hoc sur les syndications internes, la liste indicative des contreparties bénéficiaires ainsi que le montant de l'enveloppe à syndiquer auprès des Caisses Régionales. Le Comité des risques nationaux et internationaux décide également la prise de risque sur les plus grandes contreparties non bancaires, les opérations spécifiques ou les affaires sensibles les plus importantes. À cet effet, il (I) fixe les limites individualisées des risques de crédit sur les plus grands clients de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales, (II) autorise les opérations ponctuelles qui porteraient l'exposition de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales au-delà d'un certain seuil ou porteraient l'exposition de la filiale sur une même contrepartie au-delà de son niveau de délégation (ce dernier étant notamment fixé par rapport à ses fonds propres durs). Enfin, le Comité des risques nationaux et internationaux opère le suivi des provisions et des passages en pertes et supervise le suivi des risques de contrepartie et de marché et des risques-pays*.

Le **Comité des normes et méthodologies**, créé en octobre 2000 et présidé par le directeur central des risques bancaires de Crédit Agricole S.A., a pour rôle (I) de fixer les orientations des travaux normatifs et méthodologiques relatifs aux risques de contrepartie, de marché et aux risques-pays, (II) d'arrêter, dans le cadre des dossiers qui lui sont présentés, les normes, référentiels et méthodologies applicables aux métiers de banque d'investissement et de grande clientèle de Crédit Agricole S.A. et (III) de veiller à l'application des normes et méthodologies applicables aux métiers de grande clientèle. Depuis sa création, les principaux dossiers instruits et validés par le Comité des normes et méthodologies ont porté sur la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, la mesure générale du risque de taux d'intérêt, la simulation de scénarios de crise et les normes de notation interne des contreparties et des opérations.

Le dispositif de surveillance des risques des Caisses Régionales

Le principe fondamental est la responsabilisation des dirigeants des Caisses Régionales : les risques logés dans les Caisses Régionales sont décidés, suivis et gérés par celles-ci qui supportent le coût des sinistres éventuels. De même, la réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune d'elles. Elles sont ainsi individuellement tenues au respect des ratios de solvabilité, des règles de division des risques et du contrôle interne.

La Direction centrale des risques bancaires présente tous les trimestres à un comité présidé par le directeur général adjoint en charge des Caisses Régionales, un tableau de bord d'indicateurs des risques de crédit des Caisses Régionales.

Par ailleurs, une mise en commun des informations sur les grandes entreprises clientes des Caisses Régionales et de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales est opérée sous la forme de *reportings* semestriels déclaratifs à la Direction centrale des risques bancaires, qui assure la centralisation et le retour des informations aux entités déclarantes.

(*) *Compte tenu de son contrôle conjoint par ses deux actionnaires, Crédit Agricole Lazard Financial Products est soumis au contrôle d'une commission des risques composée paritairement de représentants de ceux-ci.*

Enfin, les risques importants de crédit pris par les Caisses Régionales sur des contreparties entreprises et collectivités publiques doivent être garantis, à hauteur de 50 %, par Foncaris, un établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. Chaque Caisse Régionale détermine, pour une période de six ans, le seuil d'éligibilité de ses engagements à la couverture de Foncaris. Ce seuil est au maximum égal à 20 % des fonds propres de la Caisse Régionale. Il peut être sur option fixé à 10 % ou 5 % de ces fonds propres ou fixé en valeur absolue. Dans ce dernier cas, le seuil doit être au minimum de 12 millions d'euros. Depuis le 1^{er} juillet 2001, les Caisses Régionales ont la faculté d'opter pour un dispositif destiné à atténuer les effets de seuil sur la couverture de Foncaris. Les cotisations payées par les Caisses Régionales à Foncaris en rémunération de sa garantie sont calculées en multipliant une assiette égale aux encours auxquels on ajoute le quart des limites confirmées non utilisées par un taux de cotisation qui est fonction de la qualité de la contrepartie (sa notation), des garanties obtenues, de la durée des concours, et du partage des risques avec d'autres banques.

Lorsque Foncaris est saisi d'une demande de couverture par une Caisse Régionale dont les engagements totaux sur une contrepartie donnée ou un groupe lié de contreparties atteignent son seuil d'éligibilité, le dossier est analysé par un service instructeur de la Direction centrale des risques bancaires qui soumet ses conclusions à un comité décisionnel. En cas de défaut, la Caisse Régionale est indemnisée à hauteur de 50 % de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisement de tous les recours.

La modernisation du système d'information du Crédit Agricole S.A. et de ses filiales : le projet SIRIS

En 1999, le groupe CNCA a lancé le projet SIRIS (Système d'Information RISques) dont l'objectif est de mettre en place un nouveau système d'information risques offrant une solution intégrée crédit et marché, sur un périmètre limité dans un premier

temps à la CNCA et à Crédit Agricole Indosuez, et ensuite étendu aux autres filiales du groupe et aux grands risques de contrepartie des Caisses Régionales. Le projet SIRIS prévoit une organisation du système d'information risques "en étoile" autour de Crédit Agricole S.A. qui implique l'harmonisation des bases de référentiel (tiers, produits, catégories de risques) et des échanges de données (structures de format et protocole d'échange homogène entre les entités).

Les risques de contrepartie

Définition

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un pays, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement qui la lie à Crédit Agricole S.A. et à ses filiales peut figurer au bilan (prêt, titre de créances ou de propriété) ou au hors-bilan (contrat d'échange de performance ou garantie de bonne fin). Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Les risques de contrepartie de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales

Principes généraux :

- le principe d'une limite de risque est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas au G10 ou à l'Espace Économique Européen sont plafonnées pays par pays, tous types d'interventions et d'opérations confondus. Ces "limites-pays" sont révisables annuellement ou à la demande ;

- des règles de division des risques sont mises en place afin que les limites sur les premières contreparties de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales n'atteignent pas le plafond réglementaire de 25 % des fonds propres consolidés ;
- une règle de partage des risques est appliquée : la quote-part maximale de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales dans l'endettement bancaire d'une contrepartie importante ou d'un groupe lié de contreparties est limitée à 33 % ;
- un processus d'engagement encadré : toute décision d'engagement est prise soit par un comité décisionnel, soit par un délégué. Par ailleurs, le dispositif de mesure et de surveillance des risques repose sur un dispositif de contrôle de premier et deuxième degrés, un reporting et une information régulière des autorités internes et externes ;
- le suivi des dépassements concerne les utilisations supérieures aux limites ;
- la gestion spécifique des affaires sensibles repose sur une identification en amont à partir des incidents ou de la situation financière des débiteurs et un suivi trimestriel dans le cadre d'instances dédiées à cet effet, destinées à décider du plan d'action et de la couverture des risques potentiels ;
- des revues périodiques de portefeuille par unité opérationnelle sont destinées à identifier les dossiers qui se dégradent, à actualiser la notation des contreparties ou à réviser la stratégie ;
- le *reporting* des expositions sur les plus grandes contreparties sur lesquelles Crédit Agricole S.A. et ses filiales sont engagés, consolidé par groupes par la Direction centrale des risques bancaires, est présenté au directeur général et à l'organe délibérant (conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.). Son périmètre de couverture a été élargi et présente désormais, toutes entités confondues, les limites consolidées supérieures ou égales à 350 millions d'euros ou les encours cumulés supérieurs à 200 millions d'euros. De même, une revue annuelle des limites de banques est présentée au directeur général de Crédit Agricole S.A. dans le cadre du Comité des risques nationaux et internationaux.

Méthodologie de mesure des risques de contrepartie sur opérations de marché

Approche interne

Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent la méthode du risque courant pour mesurer les risques de crédit sur les instruments de hors bilan (swaps ou produits dérivés par exemple). Ainsi, l'assiette du risque correspond à l'addition de la valeur de marché positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient *add-on* représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. Cet *add-on* est déterminé en fonction de la nature et de la durée résiduelle des contrats, sur la base d'une observation statistique de la dérive des sous-jacents.

Cette méthode est utilisée à des fins de gestion interne des risques de contrepartie par Crédit Agricole S.A. et ses filiales et se différencie de l'approche réglementaire.

Approche réglementaire

L'exposition de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales au risque de contrepartie sur instruments de hors bilan est mesurée également en fonction de l'approche réglementaire exigée par les ratios européen et international de solvabilité.

Mise en place d'accords de collatéralisation

Afin de diminuer son exposition aux risques de contrepartie sur les instruments dérivés, les métiers de banque d'investissement de Crédit Agricole S.A., au travers de Crédit Agricole Indosuez et de CAL FP, mettent en œuvre des contrats de collatéralisation avec leurs contreparties.

Méthodologie de notation interne applicable à la grande clientèle

Crédit Agricole S.A. et ses filiales ont mis en place un système de notation des contreparties et des transactions applicable à la grande clientèle. Les notations sont proposées par le responsable de la relation commerciale avec la contrepartie concernée

et sont validées par les unités de contrôle des risques. La permanence de la méthodologie de la notation est placée sous la responsabilité de la Direction centrale des risques bancaires. La notation allie des critères financiers et qualitatifs. Le système de notation applicable à la grande clientèle couvre 12 portefeuilles : entreprises, collectivités publiques, banques, assurances, fonds, immobilier, maritime, aéronautique, financements de projets, financements d'acquisitions, négoce et titrisation. La grille de notation, qui comportait jusqu'au milieu de l'année 2001 huit positions, a été étendue à 15 positions (dont une pour le niveau contentieux). Cette nouvelle grille a été définitivement arrêtée en décembre 2001 par le Comité des normes et méthodologies et son déploiement à Crédit Agricole S.A. et à ses filiales est prévu à partir de mars 2002.

La revue des notations a lieu au cours de la revue annuelle des portefeuilles et une seconde fois à l'occasion de la revue de chaque dossier. Les affaires sensibles notées E+, E ou E- (à surveiller), F (en défaut) et Z (en contentieux) supérieures à 25 millions d'euros font par ailleurs l'objet d'une revue trimestrielle individualisée.

Le dispositif de notation peut ainsi, de façon opérationnelle, déclencher certains dispositifs d'alerte : identification de listes de surveillance, basculement en créance douteuse voire provisionnement spécifique.

Suivi des grands risques de contrepartie

Un suivi des grands risques est effectué par le rapprochement des utilisations en encours et des limites globales d'engagement consolidées au niveau de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales. Ces limites sont, après formalisation d'un dossier de demande par le front-office, soumises aux unités risques de chacune des entités pour avis. L'accord du front-office, conjointement avec l'avis favorable des unités risques, conditionne la mise en place opérationnelle de ces limites. En fonction des montants, la décision finale est du ressort soit de

comités, soit de délégations individuelles, conformément aux principes exposés précédemment.

Les limites sont fixées en fonction des fonds propres consolidés de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales pour le total des engagements pris sur une seule contrepartie ou sur un groupe lié de contreparties (ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités). Le plafond d'engagements inclut l'ensemble des crédits accordés par Crédit Agricole S.A. et ses filiales, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements hors bilan et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque entité. Un *reporting* des limites les plus importantes est centralisé à la Direction centrale des risques bancaires.

S'agissant des contreparties bancaires, elles font l'objet d'une revue annuelle et les dix premières contreparties bancaires de chaque entité opérationnelle font l'objet d'un *reporting* trimestriel auprès de la Direction centrale des risques bancaires.

S'agissant des contreparties non bancaires, chaque entité transmet le montant de ses engagements par catégories de risques dès lors que le cumul sur une même contrepartie (ou sur un groupe lié de contreparties) dépasse le seuil le plus faible de 10 % de ses fonds propres durs ou de 100 millions d'euros, et en tout état de cause, ses dix premiers engagements. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les limites cumulées de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales dépassent 350 millions d'euros ou sur lesquelles les encours de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales dépassent 200 millions d'euros, font l'objet d'une actualisation de l'information financière, et d'un *reporting* trimestriel au Comité des risques nationaux et internationaux et semestriel au conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Au 31 décembre 2001, les encours en risques de bilan et hors bilan de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales auprès de ces grandes contreparties s'élevaient à environ 42 milliards d'euros pour 98 groupes (données risques), les encours en risques auprès des dix groupes les plus importants s'élevant à environ 13,5 milliards d'euros.

Suivi des risques-pays

Des limites par pays sont mises en place et révisables annuellement ou à la demande. Les pays sont notés en fonction d'un système interne fondé sur des critères objectifs et, notamment, sur les notes attribuées par les agences de notation et la dimension économique du pays concerné. Chaque filiale de Crédit Agricole S.A. fixe son dispositif de limites par pays dans le cadre des stratégies risques qui sont arrêtées par le Comité des risques nationaux et internationaux. Les limites et encours sur risques-pays de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales font l'objet d'un reporting trimestriel auprès de la Direction centrale des risques bancaires.

Suivi des grands risques de contrepartie des Caisses Régionales

Ce suivi est opéré notamment au travers de la filiale Foncaris qui, au 31 décembre 2001, garantissait à 50 % les 5,75 milliards d'euros d'encours de crédit des Caisses Régionales sur leurs grands risques.

A ce titre, ses engagements s'élevaient à cette date à 2,86 milliards d'euros. Les dix premiers risques de Foncaris représentaient 33 % de ses engagements totaux. Sur ces dix engagements, neuf portaient sur des contreparties notées A ou B.

Diversification des risques

Crédit Agricole S.A. et ses filiales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition aux risques de crédit et de contrepartie en cas de défaillance d'une contrepartie, d'un secteur industriel ou d'un pays. Crédit Agricole S.A. et ses filiales surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements (en tenant compte des méthodologies de calcul visées ci-dessus selon la nature des engagements) par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays. Les systèmes d'information comptables de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales ont été modifiés de manière à leur permettre de se conformer à la recommandation conjointe de la Commission Bancaire et de la Commission des Opérations de Bourse sur l'information financière relative aux risques de crédit publiée en février 2000. Les ventilations sectorielles "comptables", prévues dans la recommandation, figurent dans l'annexe comptable.

Ventilation des risques par secteurs économiques

Le tableau ci-après présente la ventilation des encours bruts de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidés aux dates indiquées.

Ventilation des encours de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées par secteurs économiques

	31/12/2001	
	En millions d'euros	En % du total
Activités financières		
(assurances et services financiers)	5 781	7,3
Particuliers	11 074	14,0
Crédit-bail	6 674	8,4
Administrations publiques et collectivités	9 676	12,2
Transports (y compris leasing aéronautique)	6 473	8,2
Commerce, distribution	2 122	2,7
Énergie	3 906	4,9
Immobilier (sociétés immobilières, promotion)	1 578	2,0
Agro-alimentaire	749	0,9
Construction, travaux publics	1 052	1,3
Communications et médias	1 231	1,6
Chimie, pharmacie	1 132	1,4
Autres industries (sidérurgie, métallurgie)	1 260	1,6
Construction automobile et matériel de transport	720	0,9
Électronique, équipement électrique	823	1,0
Aviation et espace (hors leasing aéronautique)	842	1,1
Négoce de matières premières	864	1,1
Autres et non ventilés	22 080	27,8
Sous-total	78 037	98,4
Créances rattachées	1 262	1,6
Total des encours bruts	79 299	100,0

Les secteurs économiques retenus sont des regroupements de code APE ⁽¹⁾ ou des classifications équivalentes à l'étranger. Les encours ventilés sont bruts, avant garanties et provisions.

L'attribution de limites par secteur économique est ponctuelle : elle concerne des branches d'activité où le profil de risques est concentré ou se dégrade. C'est le cas par exemple du secteur des télécommunications (y compris les équipementiers).

Les opérations de financements du secteur aéronautique sont majoritairement sécurisées par des agences de crédit export et les engagements nets bénéficient, en grande partie, d'hypothèques sur les avions. Au 31 décembre 2001, le total des engagements nets de Crédit Agricole Indosuez dans ce secteur est de l'ordre de 1,1 milliard d'euros.

(1) Le code APE est attribué par l'INSEE en fonction de l'activité principale exercée.

Ventilation des risques par agents économiques

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par agents économiques des encours bruts, des encours douteux et des provisions sur opérations avec la clientèle et sur opérations de crédit-bail de **Crédit Agricole S.A. et de ses filiales**.

(En millions d'euros)	Encours bruts	31/12/2001	Provisions
		Encours douteux	
Particuliers	13 000	1 095	718
Agriculteurs	706	53	48
Autres professionnels	577	48	34
Sociétés financières	8 811	534	442
Entreprises	32 812	1 368	625
Collectivités publiques	11 426	88	31
Autres agents économiques	5 293	1 229	962
Crédit-bail	6 674	235	189
Valeurs au bilan	79 299	4 650	3 049

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par agents économiques des encours bruts, des encours douteux et des provisions sur opérations avec la clientèle et sur opérations de crédit-bail du **groupe Crédit Agricole**.

(En millions d'euros)	Encours bruts	31/12/2001	Provisions
		Encours douteux	
Particuliers	92 472	3 116	2 022
Agriculteurs	31 653	1 917	1 172
Autres professionnels	30 546	2 265	1 535
Sociétés financières	8 820	536	444
Entreprises	72 216	4 178	2 694
Collectivités publiques	28 647	127	44
Autres agents économiques	6 978	1 286	1 018
Crédit-bail	6 855	247	201
Valeurs au bilan	278 187	13 672	9 130

Ventilation géographique des risques

Le tableau ci-après présente la ventilation géographique des encours bruts, des encours douteux et des provisions sur opérations avec la clientèle et de crédit-bail de **Crédit Agricole S.A. et de ses filiales**.

(En millions d'euros)	Encours Bruts	31/12/2001	
		Encours Douteux	Provisions
France (y compris DOM-TOM)	29 402	1 159	804
Autres pays de l'Espace Économique Européen (EEE)	12 777	276	154
Autres pays d'Europe	4 825	665	556
Amérique du Nord	4 671	563	290
Amériques Centrale et du Sud	7 409	607	369
Afrique et Moyen-Orient	5 839	789	539
Asie et Océanie (hors Japon)	6 118	583	337
Japon	8 258	8	0
Valeurs au bilan	79 299	4 650	3 049

Le tableau ci-après présente la ventilation géographique des encours bruts, des encours douteux et des provisions sur opérations avec la clientèle et de crédit-bail du **groupe Crédit Agricole**.

(En millions d'euros)	Encours Bruts	31/12/2001	
		Encours Douteux	Provisions
France (y compris DOM-TOM)	226 912	10 155	6 885
Autres pays de l'Espace Économique Européen (EEE)	13 683	295	154
Autres pays d'Europe	5 206	668	556
Amérique du Nord	4 704	563	290
Amériques Centrale et du Sud	7 416	607	369
Afrique et Moyen-Orient	5 878	792	539
Asie et Océanie (hors Japon)	6 130	584	337
Japon	8 258	8	0
Valeurs au bilan	278 187	13 672	9 130

Le tableau ci-dessous présente les concours de Crédit Agricole S.A. aux Caisses Régionales

Crédit Agricole S.A. et ses filiales (En millions d'euros)	31/12/2001				Total en principal	Créances rattachées	Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans			
Opération internes au Crédit Agricole							
Comptes ordinaires	2 204				2 204	5	2 209
Comptes et avances à terme	16 138	26 957	48 393	47 631	139 119	105	139 224
Prêts subordonnés		23	224	23	270		270
Total	18 342	26 980	48 617	47 654	141 593	110	141 703
Provisions							(73)
Valeurs nettes au bilan							141 630

Provisionnement et recouvrement

Les principes de provisionnement sont mis en application lors de la survenance d'incidents ou, en amont, lors des procédures de revues de portefeuilles. Dans ce cadre, les règles de déclassement en créances douteuses sont appliquées (basculement au-delà de trois mois de retard ou pour tout dossier performant ou non dont l'incertitude sur le recouvrement partiel ou total de la créance nécessite la constitution d'une provision).

Le provisionnement s'applique à l'ensemble des créances douteuses, après examen individuel de la situation actif-passif de la contrepartie ainsi que des sûretés dont bénéficie la banque et en fonction des divers scénarios d'évolution (liquidation ou poursuite d'activité avec restructuration).

Par ailleurs, les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

S'agissant des procédures de recouvrement de créances, celles-ci consistent à décentraliser la fonction de recouvrement au niveau opérationnel : chaque entité recouvre ses propres créances, et l'organisation en place prévoit que ces fonctions sont gérées par une unité spécialisée, afin de déconnecter cette fonction de l'unité qui, antérieurement, avait initié la relation commerciale et en assurait le suivi. Lorsqu'un dossier est commun à plusieurs filiales de Crédit Agricole S.A., l'entité chef de file prend en charge le traitement de la phase de recouvrement, en concertation avec les filiales concernées. Lorsqu'une Caisse Régionale est concernée, de la même façon, une interface est généralement assurée pour assurer la cohérence des actions, via les juristes conseils de Crédit Agricole S.A. (et de sa filiale Foncaris) et l'entité chef de file du dossier concerné.

Le tableau suivant présente le montant des créances douteuses du **groupe Crédit Agricole S.A.** sur les encours bruts sur opérations avec la clientèle et crédit-bail, aux dates indiquées.

Créances douteuses totales sur opérations avec la clientèle et crédit-bail

(En millions d'euros)	31 décembre 2001	31 décembre 2000	31 décembre 1999
Encours créances clientèles bruts (y compris crédit-bail)	79 299	57 031	72 172
Créances douteuses	4 650	4 042	4 236
Provisions constituées	3 049	2 797	3 035
Taux de créances douteuses dans les encours bruts	5,9 %	7,1 %	5,9 %
Taux de couverture des créances douteuses	65,6 %	69,2 %	71,6 %

Le tableau suivant présente le montant des créances douteuses du **groupe Crédit Agricole** sur les encours bruts sur opérations avec la clientèle et crédit-bail, aux dates indiquées.

Créances douteuses totales sur opérations avec la clientèle et crédit-bail

(En millions d'euros)	31 décembre 2001	31 décembre 2000	31 décembre 1999
Encours créances clientèles bruts (y compris crédit-bail)	278 187	241 186	262 991
Créances douteuses	13 672	14 117	13 468
Provisions constituées	9 130	9 617	9 219
Taux de créances douteuses dans les encours bruts	4,9 %	5,9 %	5,1 %
Taux de couverture des créances douteuses	66,8 %	68,1 %	68,5 %

Les risques de marchés

Les activités d'arbitrages et de prises de positions directionnelles conduites au sein des salles de marchés du groupe Crédit Agricole S.A constituent la première source de risques de marchés de ce périmètre. Une deuxième contribution est apportée par les activités de placement que certaines directions financières peuvent engager, généralement par adossement à des excédents de fonds propres. La partie la plus significative de ces risques est logée dans les portefeuilles dits "de négociation", c'est-à-dire la partie du bilan regroupant les activités sur titres. Concrètement, les risques de marchés se matérialisent par un risque de variation porté par un ou plusieurs vecteurs : taux d'intérêt, cours des titres de propriété, parités de change, prime de rendement spécifique d'une émission obligataire, cours des marchandises et métaux précieux, volatilité etc. La gestion des risques de marchés consiste notamment à anticiper la variation instantanée de la valeur d'un portefeuille du fait des risques ainsi définis et à l'exclusion d'autres types de risques (crédit, opérationnel etc.). Les portefeuilles qui ne font pas l'objet d'une mesure instantanée de leur valeur ne sont pas inclus dans l'assiette de calcul. Il s'agit notamment des portefeuilles d'investissement ainsi que les risques structurels de taux et de change. Le groupe Crédit Agricole S.A. gère son exposition aux risques de marchés en développant des méthodologies d'identification et de mesure du risque, en fixant des plafonds de risques par entité et par vecteur de risque et en mettant en place un dispositif de surveillance visant à garantir le respect des règles en vigueur.

Procédures d'engagement et de surveillance des risques de marchés

Le contrôle des risques de marchés au sein du groupe Crédit Agricole S.A. repose sur un dispositif comprenant plusieurs niveaux :

- la Direction centrale des risques bancaires est chargée d'exercer un contrôle global sur l'ensemble des risques de marchés du groupe Crédit Agricole

S.A., avec une mission d'information et d'alerte vis-à-vis de sa Direction générale ;

- pour ce faire, elle s'appuie sur la Direction des risques qui existe au sein de chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. et à laquelle revient le contrôle de premier niveau sur ses risques de marchés ;

- enfin, lorsque la taille de l'entité le justifie, ce qui est notamment le cas du périmètre Crédit Agricole Indosuez, la Direction des risques s'appuie sur des équipes décentralisées de contrôleurs de risques.

Le groupe Crédit Agricole S.A. a mis en place des limites globales visant à encadrer les risques de marchés de chaque entité. Ces limites sont déclinées annuellement par facteur de risque (taux, action, change, marchandises) et, le cas échéant, par ligne de produit ou par zone géographique. Elles sont exprimées soit en perte potentielle maximale théorique selon un intervalle de confiance donné ("value at risk"), soit en termes d'indicateurs de position (sensibilité, montant nominal) ou autres indicateurs jugés pertinents. Tout changement méthodologique dans le calcul d'un indicateur utilisé dans la définition des limites entraîne de fait une révision de celles-ci. Par ailleurs, une limite de perte est fixée. Elle est exprimée en pourcentage de l'espérance de gain budgétée (produit net bancaire ou résultat brut d'exploitation).

Typiquement, le dossier de demande de limites est instruit au sein de chaque filiale par le *front-office* des activités de marché. La demande est ensuite analysée par l'unité de contrôle des risques de la filiale qui la transmet, avec son avis formalisé et motivé, à son instance de décision ainsi qu'à la Direction centrale des risques bancaires. L'instance décisionnelle de l'entité formule une recommandation en vue de la présentation au Comité des risques nationaux et internationaux. Lorsqu'il s'agit d'une direction de Crédit Agricole S.A., le dossier de demande de limite est transmis directement à la Direction centrale des risques bancaires qui émet un avis formalisé et motivé à destination du Président et du Vice-président du Comité des

risques nationaux et internationaux. La présentation du dossier est faite par le responsable des risques de marchés de l'entité concernée.

Le suivi des limites globales incombe en premier lieu à chaque entité porteuse de risques de marchés, qu'il s'agisse d'une filiale, d'une participation assimilée à une filiale ou d'une direction opérationnelle de Crédit Agricole S.A. Ce contrôle est organisé autour de trois axes : le "front-office", le "back-office" et l'unité spécialisée dans le contrôle des risques de marchés. Le suivi centralisé s'effectue à partir de comptes rendus envoyés par les unités de contrôle des risques des entités. Ces comptes rendus sont destinés à la Direction centrale des risques bancaires, qui retrace l'information (historisation, agrégation, analyses...) afin d'en informer la Direction générale de Crédit Agricole S.A. lors d'une présentation trimestrielle dans le cadre du Comité des risques nationaux et internationaux. La situation des risques de marchés, l'utilisation des limites, les dépassements significatifs passés et en cours, l'analyse du produit net bancaire au regard des risques pris sont ainsi passés en revue. Une prestation similaire est effectuée par la Direction centrale des risques bancaires dans le cadre du rapport de contrôle interne. Ce rapport est transmis au responsable du Contrôle interne du groupe qui le présente tous les six mois au conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, différentes procédures d'alerte sont en place. Elles se déclenchent notamment lorsque le seuil de 80 % d'une limite spécifique est atteint ou lorsqu'un palier identique est franchi au titre d'une limite globale de perte ou d'une limite globale exprimée en "value at risk". Les unités de contrôle des risques de marchés des entités doivent également informer la Direction centrale des risques bancaires dans les meilleurs délais lorsqu'un événement majeur concernant l'utilisation des limites ou l'évolution des marchés est identifié.

Méthodologie de mesure des risques de marchés

Une mesure opérationnelle basée sur des indicateurs de position

Les risques de taux et de change sont mesurés dans un premier temps par des indicateurs de position. Le risque de taux fait l'objet d'une décomposition visant à appréhender ses composantes principales. Un calcul spécifique est ainsi appliqué au risque directionnel (résultant d'une translation parallèle de la courbe des taux), au risque de pente (résultant de la déformation de la courbe des taux) et au risque de différentiel de taux entre différents instruments. Pour le risque de change, les positions fermes sont exprimées sur la base d'un montant net nominal par devise.

Au niveau global, une mesure en "value at risk" (risque courant)

La mesure du risque pour les positions fermes de taux et de change est complétée par une approche en "value at risk". Cette technique repose sur une approche statistique des comportements de marchés et des corrélations effectivement constatées sur ceux-ci, à partir d'un historique couvrant environ cinq années. Le groupe Crédit Agricole S.A. retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 10 jours. Ce modèle fait l'objet d'un *back-testing* (comparaison entre le résultat quotidien et la "value at risk" théorique de la veille). Ceci permet de confirmer la pertinence des méthodologies utilisées pour mesurer les risques de marché. Cette approche est complétée par un calcul dit de "stress scénarios" qui simule des conditions extrêmes de marchés ou des situations de crise historiquement observées.

Un traitement complémentaire spécifique dit "worst case scenarios" est appliqué aux instruments dérivés et aux positions obligataires :

- les risques sur les portefeuilles d'options de taux et de change sont encadrés au travers de matrices

fondées sur des scénarios d'évolution défavorable du prix des actifs sous-jacents et des volatilités. Le risque est mesuré en "worst case" ou "scénario le plus défavorable" selon le même intervalle de confiance que mentionné ci-dessus. Un suivi en VAR historique du livre optionnel de change a été mis en place en 2001 ;

- les risques générés par les portefeuilles contenant majoritairement des titres de propriété et dérivés assimilés sont mesurés par une "value at risk" issue de scénarios d'évolution défavorable des actifs sous-jacents et des volatilités, sur des horizons de risques adaptés à la liquidité de chaque marché. L'approche retenue combine la mesure du risque "général" reflétant l'évolution des prix de marchés à celle d'un risque "spécifique" lié aux évolutions des actions des sociétés considérées individuellement ;
- le risque de variation du "spread émetteur", ou marge spécifique de rendement d'un titre de créance, impacte les positions obligataires comptabilisées au sein des portefeuilles de négociation ainsi que le portefeuille de dérivés de crédit. Ce risque est mesuré au travers d'une approche en perte potentielle basée sur l'observation historique de la variation des *spreads* pour chaque qualité ("rating") d'émetteur. Ici aussi, les scénarios de variation ont été définis pour un horizon de dix jours

et un intervalle de confiance de 99 %. Ils recouvrent le risque général (mouvement général du marché sur les *spreads*) et le risque spécifique (mouvement du *spread* d'un émetteur isolé). Cette méthode a été affinée en 2001 ;

- les risques relatifs aux matières premières sont mesurés par une "value at risk" globale qui correspond en fait à une "value at risk worst-case" par famille de produits (scénario de variation de prix de trois écarts-types et modulation de la volatilité en fonction de l'échéance), complétée par des mesures de risques de décorrélation entre actifs sous-jacents et entre échéances.

Exposition aux risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A.

Le tableau suivant présente l'exposition du groupe Crédit Agricole S.A. aux risques de marchés arrêtée au 31 décembre 2001. Chaque agrégat présenté est une "value at risk" valorisant un vecteur de risque spécifique calculé selon les méthodologies décrites ci-dessus. Chaque valeur a été obtenue par simple sommation des indicateurs produits au sein des différentes entités composant le périmètre de consolidation, sans tenir compte d'une éventuelle décorrélation entre entités pour chaque vecteur de risques.

Activités de marchés (En millions d'euros)	1 ^{er} janvier - 31 décembre 2001			31 décembre 2001
	Minimum	Maximum	Moyenne	
Risque sur les positions fermes de taux	30,6	64,5	42,5	48,1
Risque sur les livres d'option de taux	12,8	27,0	20,1	17,4
Risque de "spread émetteur"	73,5	105,5	92,1	75,4
Risque sur les positions fermes de change	2,3	6,9	4,0	2,7
Risque sur les options de change	1,1	9,5	6,3	1,1
Risque sur actions et dérivés assimilés	24,2	54,1	39,2	46,5
Risque sur les matières premières	2,0	4,5	2,9	3,0
Risque sur les montages structurés	6,6	22,4	11,2	9,8

Les risques opérationnels

Crédit Agricole S.A. et ses filiales sont confrontés, comme toutes les autres banques, à divers risques opérationnels susceptibles de porter atteinte à la qualité des services apportés à leurs clients, à leurs résultats ou à leur situation financière. Ces risques opérationnels sont de nature différente et liés aux processus de traitement des opérations, aux systèmes d'information et à des modifications de l'environnement dans lequel opèrent Crédit Agricole S.A. et ses filiales (juridique, fiscal, contractuel, réglementaire ou autre).

Dans ce contexte, une méthodologie d'approche de ces risques est en cours d'expérimentation dans quelques unités "pilotes". Elle vise en particulier :

- à mieux connaître le profil de risque des activités exercées (cartographie des risques, indicateurs de suivi, reporting des incidents et pertes consécutives à la survenance de ces risques) et à en tenir compte dans les processus de décision,
- à améliorer et à coordonner les dispositifs de gestion existants (détection, prévention, atténuation et financement des risques),
- et à satisfaire les exigences du régulateur (la Commission Bancaire) et du Comité de Bâle.

Assurance-couverture des risques de l'émetteur

En matière de couverture de ses risques opérationnels, Crédit Agricole S.A. a une politique essentiellement de transfert de ses risques vers le marché de l'assurance, la part prise par la couverture de propre assureur est très faible rapportée au montant de ses fonds propres.

Un programme concerté avec l'ensemble des entités de Crédit Agricole S.A. est en place garantissant les risques relatifs aux biens et aux personnes, salariés ou mandataires sociaux. Ce programme a été placé uniquement auprès de compagnies d'assurances de dimension internationale jouissant d'un très bon rating.

> Les risques financiers structurels

Le groupe Crédit Agricole S.A. consolide et gère ses risques financiers qui sont localisés à la fois au niveau de la maison mère de Crédit Agricole S.A. compte tenu de son rôle dans l'organisation des relations financières avec les Caisses Régionales et au niveau des filiales.

Afin de maîtriser et d'optimiser la gestion des équilibres financiers, l'essentiel des risques financiers est concentré au niveau de Crédit Agricole S.A. par un système d'adossement en taux et en liquidité.

Ainsi, le groupe Crédit Agricole se caractérise par une forte cohésion financière et la diffusion limitée des risques financiers.

Le Comité Actif/Passif du groupe Crédit Agricole S.A., présidé par son Directeur général, examine chaque trimestre :

- la politique de gestion du risque de taux d'intérêt global et fixe les limites de risque pour le groupe et pour les filiales. Il oriente également les politiques commerciales de manière à améliorer l'adéquation des caractéristiques (durées et natures de taux) de la collecte et du crédit ;
- la politique de refinancement à court et moyen terme en relation avec l'évolution des risques de liquidité ;
- l'évolution des concours apportés aux filiales ;
- la position de change structurelle et opérationnelle et leurs évolutions.

Le risque de taux d'intérêt global

L'évolution des taux fait courir au porteur d'une créance ou d'une dette à taux fixe ou variable un risque de taux. Ainsi, les éléments du bilan et du hors-bilan sont mesurés en faisant apparaître les différences de durée et de nature de taux, sous forme d'échéanciers d'impasses.

Les méthodes de calcul de ces impasses font l'objet d'une procédure permettant d'assurer une comparabilité et une agrégation des données au niveau du groupe.

Les limites mises en place au niveau du groupe et par filiales permettent de borner ces impasses et donc le risque de taux d'intérêt global résultant.

Crédit Agricole S.A. présente à son passif la collecte de l'ensemble des Caisses Régionales (hors dépôts à vue et à terme). 33,33 % (50 % depuis le 31 décembre 2001) de cette collecte sont, au travers "d'avances miroir", mis à disposition des Caisses Régionales et le reste permet à Crédit Agricole S.A. de refinancer en taux et en liquidité 66,67 % (50 % depuis le 31 décembre 2001) des prêts à moyen et long terme des Caisses Régionales (compartiment épargne/avances). Crédit Agricole S.A. assure la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instrument de bilan (obligations ,...) ou de hors-bilan (swap de taux d'intérêts...).

Certaines filiales comme CAI, Sofinco et Ucabail présentent un risque de taux d'intérêt global compte tenu de la nature de leur activité qui justifie la mise en place de limites. Leurs positions sont consolidées périodiquement au niveau de Crédit Agricole S.A. et présentées au comité Actif/Passif.

Le risque de liquidité

Le groupe Crédit Agricole S.A. est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer, à l'échéance, des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas, par exemple, de retrait massif des livrets de la clientèle, d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché. La gestion du risque de liquidité se traduit par :

- la mesure de ce risque au travers de l'étude de l'amortissement des emplois et des ressources en fonction de leur échéancier contractuel ou modélisé, ce qui permet de mettre en évidence les exigibilités à différentes échéances, variables dans le temps ;

- une politique d'adossement des ressources les plus courtes à des actifs liquides.

Crédit Agricole S.A. est en charge de la gestion de la liquidité globale du groupe Crédit Agricole au travers de l'organisation financière interne de ce dernier :

- 50 % des prêts à moyen et long terme des Caisses Régionales sont adossés à des avances prêt par prêt de Crédit Agricole S.A., tandis que l'épargne à moyen et long terme est centralisée au niveau de Crédit Agricole S.A. ; les Caisses Régionales sont donc exemptes de risque de liquidité sur cette partie du compartiment épargne/avances dont la gestion est assurée par Crédit Agricole S.A. ;

- les excédents et déficits en ressources du compartiment monétaire des Caisses Régionales sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui gère ainsi le risque de liquidité en résultant.

De la même manière, Crédit Agricole S.A. assure l'adossement en liquidité des filiales du groupe. Des accords de refinancement matérialisent cet engagement de Crédit Agricole S.A. vis-à-vis de ses filiales.

Cette organisation financière permet à Crédit Agricole S.A. d'assurer la gestion du risque de liquidité et d'être en mesure de respecter les règles prudentielles liées à la liquidité. Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal étant de 100 %. Le coefficient de liquidité de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 121 % au 31 décembre 2001 contre 142 % au 30 juin 2001.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. complète ses besoins de ressources à long terme par la mise en œuvre de son programme d'Euro Medium Term Notes sollicité à hauteur de 1,7 milliard d'euros en 2001. Il dispose également de ressources à long terme mises à sa disposition par la Banque européenne d'investissement (BEI) pour refinancer les

prêts du groupe éligibles aux critères de cette institution. C'est ainsi qu'il a obtenu en 2001 un prêt de 200 millions d'euros de la BEI, qui a permis d'améliorer les conditions de financement des collectivités locales pour leurs projets d'infrastructures de petite et moyenne dimension.

Le risque de change

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole conduit les Caisses Régionales à adosser auprès de Crédit Agricole S.A. leurs actifs et passifs en devises, ce qui les immunise du risque de change. L'activité de change de Crédit Agricole Indosuez induit des positions opérationnelles de change dont les limites sont définies et contrôlées par la Direction centrale des risques bancaires de Crédit Agricole S.A. Au 31 décembre 2001, les exigences de fonds propres au titre du risque de change opérationnel de Crédit Agricole Indosuez s'élevaient à 56 millions d'euros (contre 35 millions d'euros au 31 décembre 2000).

Au niveau du groupe Crédit Agricole S.A., les exigences de fonds propres s'établissaient au

31 décembre 2001 à 75 millions d'euros contre 70 millions d'euros au 31 décembre 2000. Au total, Crédit Agricole S.A. consolide l'ensemble des positions de change générées par les différentes activités du groupe Crédit Agricole et gère la position nette en résultant. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole Indosuez portent l'essentiel du risque de change structurel né des participations étrangères ou dotations en capital des succursales à l'étranger. La position de change structurelle déclarée prudemment pour le groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à 1,8 milliard d'euros, au 31 décembre 2001 (contre 2,49 milliards d'euros au 31 décembre 2000). Le risque, à la baisse, de la parité contre euro des devises des filiales et participations libellées en "monnaies out" est pour une large part concentré :

- d'une part, à hauteur de 0,74 milliard d'euros sur la position en dollar de Crédit Agricole Indosuez ;
- d'autre part, pour le solde soit 1,06 milliard d'euros, réparti sur une trentaine de devises dont plus de la moitié sur BRL : 0,30 ; CHF : 0,07 ; 0,05 sur notamment GBP, SAR, LBN.

|Comptes consolidés pro forma

|Sommaire

Bilans consolidés pro forma	page 132
Hors bilans consolidés pro forma	page 134
Comptes de résultat consolidés pro forma	page 135
Note 1 - Principes, méthodes comptables et règles d'élaboration des comptes consolidés pro forma	page 136
Note 2 - Périmètre de consolidation pro forma	page 138
Note 3 - Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement	page 146
Note 4 - Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence	page 148
Note 5 - Variation de l'actif immobilisé	page 149
Note 6 - Provisions inscrites en déduction de l'actif	page 149
Note 7 - Ecarts d'acquisition	page 150
Note 8 - Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle	page 150
Note 9 - Provisions pour risques et charges	page 151
Note 10 - Fonds pour risques bancaires généraux	page 152
Note 11 - Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle	page 152
Note 12 - Variation des capitaux propres hors Fonds pour risques bancaires généraux	page 153
Note 13 - Composition des fonds propres	page 154
Note 14 - Contributions par devise au bilan consolidé	page 154
Note 15 - Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	page 155
Note 16 - Revenus des titres	page 155
Note 17 - Produits nets des commissions	page 156
Note 18 - Prestations de services bancaires et financiers	page 156
Note 19 - Solde des opérations sur portefeuilles de négociation	page 156
Note 20 - Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille	page 157
Note 21 - Charges générales d'exploitation	page 157
Note 22 - Coût du risque	page 158
Note 23 - Résultat net sur actifs immobilisés	page 159
Note 24 - Impôts sur les bénéfiques	page 160
Note 25 - Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	page 160
Note 26 - Résultat exceptionnel	page 161
Note 27 - Informations relatives aux résultats des activités bancaires	page 161
Note 28 - Notes spécifiques à l'activité d'assurance	page 163
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pro forma	page 166

| Bilans consolidés pro forma de Crédit Agricole S.A.

Actif (En millions d'euros)	Notes	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Opérations interbancaires et assimilées		92 048	98 883	107 161
Caisse, banques centrales, CCP		3 660	2 987	4 101
Effets publics et valeurs assimilées	3 et 3.1	25 121	28 428	35 699
Créances sur les établissements de crédit		63 267	67 468	67 361
Opérations internes au Crédit Agricole		141 630	146 980	144 241
Opérations avec la clientèle		69 765	63 267	53 111
Opérations de crédit-bail et assimilées		6 486	5 930	5 068
Opérations sur titres		58 629	54 273	51 328
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 et 3.1	36 349	29 326	27 241
Actions et autres titres à revenu variable	3 et 3.1	22 280	24 947	24 087
Placements des entreprises d'assurance	28.1	79 390	72 085	63 395
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	28.2	101	91	172
Valeurs immobilières		15 978	14 903	14 328
Participations, parts dans des entreprises liées et autres titres détenus à long terme	5	3 589	3 982	4 616
Participations et parts dans des entreprises liées mises en équivalence	4	10 702	9 247	8 088
Immobilisations corporelles et incorporelles	5	1 687	1 674	1 624
Écarts d'acquisition	7	1 928	1 492	833
Comptes de régularisation et actifs divers		28 491	29 013	30 701
Autres actifs		16 755	18 105	20 447
Autres actifs d'assurance		532	422	237
Comptes de régularisation		11 204	10 486	10 017
Total actif		494 446	486 917	470 338

Passif

(En millions d'euros)

	Notes	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Opérations interbancaires et assimilées		70 305	76 564	75 773
Banques centrales, CCP		21	13	114
Dettes envers les établissements de crédit		70 284	76 551	75 659
Opérations internes au Crédit Agricole		24 053	27 050	28 674
Comptes créditeurs de la clientèle		200 681	191 535	193 944
Comptes d'épargne à régime spécial		138 221	136 887	139 484
Autres dettes		62 460	54 648	54 460
Dettes représentées par un titre	8	57 562	55 642	43 918
Provisions techniques des entreprises d'assurance	28.2	77 687	70 814	62 341
Comptes de régularisation et passifs divers		34 153	36 021	40 138
Autres passifs		21 347	24 076	28 756
Autres passifs d'assurance		377	313	252
Comptes de régularisation		12 429	11 632	11 130
Provisions et dettes subordonnées		12 831	12 275	10 928
Provisions pour risques et charges	9	3 257	3 021	2 776
Dettes subordonnées	11	9 574	9 254	8 152
Fonds pour risques bancaires généraux	10	1 716	2 583	2 438
Intérêts minoritaires	12	689	938	1 342
Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)	12	14 769	13 495	10 842
Capital souscrit		2 911	2 426	2 184
Primes d'émission		6 516	6 529	5 313
Subventions d'investissement		112	84	90
Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différences sur mises en équivalence		3 762	3 065	2 135
Résultat de l'exercice		1 468	1 391	1 120
Total passif		494 446	486 917	470 338

Hors bilans consolidés pro forma de Crédit Agricole S.A.

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Engagements donnés	71 321	75 516	67 923
Engagements de financement	38 976	38 981	36 040
Engagements en faveur d'établissements de crédit	2 876	2 318	2 769
Engagements en faveur du Crédit Agricole	1 337	1 740	2 713
Engagements en faveur de la clientèle	34 763	34 923	30 558
Engagements de garantie	29 091	31 317	28 852
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	8 079	10 402	11 357
Engagements en faveur du Crédit Agricole	26	2 702	2 125
Engagements d'ordre de la clientèle	20 986	18 213	15 370
Engagements donnés par les entreprises d'assurance	833	1 042	978
Engagements sur titres	2 421	4 176	2 053
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	6	7	4
Autres engagements donnés	2 415	4 169	2 049

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Engagements reçus	35 114	35 556	26 004
Engagements de financement	4 682	4 435	3 195
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 160	2 928	938
Engagements reçus du Crédit Agricole	3 025	1 507	2 237
Engagements reçus de la clientèle	497		20
Engagements de garantie	17 561	16 263	15 439
Engagements reçus d'établissements de crédit	2 850	2 625	3 428
Engagements reçus du Crédit Agricole	6	9	18
Engagements reçus de la clientèle	14 705	13 629	11 993
Engagements reçus par les entreprises d'assurance	9 385	9 332	5 364
Engagements sur titres	3 486	5 526	2 006
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		7	
Autres engagements reçus	3 486	5 519	2 006

Compte de résultat consolidé pro forma de Crédit Agricole S.A.

(En millions d'euros)	Notes	31/12/2001	31/12/2000 ^(*)	31/12/1999 ^(*)
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés				
Intérêts et produits assimilés	15 et 16	24 152	22 362	20 946
Intérêts et charges assimilés	15 et 16	(23 110)	(21 762)	(18 739)
Revenus des titres à revenu variable	16	215	210	124
Commissions nettes	17 et 18	396	383	(26)
Produits nets sur opérations financières				
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	19	2 444	2 161	1 737
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	20	812	1 263	318
Autres produits nets d'exploitation bancaire		203	372	261
Marge brute des activités d'assurance	28.3	1 196	733	861
Produits nets des autres activités		6	2	4
Produit net bancaire		6 314	5 724	5 486
Charges générales d'exploitation				
Frais de personnel	21.1 et 21.2	(2 278)	(2 136)	(1 898)
Autres frais administratifs	21.3	(1 764)	(1 518)	(1 318)
Dotations aux amortissements		(309)	(243)	(244)
Résultat brut d'exploitation		1 963	1 827	2 026
Coût du risque	22	(371)	(692)	(847)
Résultat d'exploitation		1 592	1 135	1 179
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	25	704	503	725
Résultat net sur actifs immobilisés	23	31	309	206
Résultat courant avant impôt		2 327	1 947	2 110
Résultat net exceptionnel	26	333	(219)	(341)
Impôt sur les bénéfices	24	(761)	52	(587)
Amortissement des écarts d'acquisition		(297)	(205)	(152)
Dotations nettes aux Fonds pour risques bancaires généraux		(44)	(143)	131
Résultat net		1 558	1 432	1 161
Intérêts minoritaires		90	41	41
Résultat net part du groupe		1 468	1 391	1 120

(*) En 2001, Crédit Agricole S.A. applique la totalité des dispositions du règlement CRC 2000-04 pour la présentation des états de synthèse consolidés ; à ce titre, les éléments relatifs au provisionnement des intérêts sur créances douteuses ou litigieuses figurent en "intérêts et produits assimilés" et non plus en "coût du risque". Par ailleurs, les "autres produits divers d'exploitation" ont été reclassés de "produits nets d'exploitation bancaire" à "frais administratifs". Les comptes de l'exercice 2000 sont retraités selon cette présentation. Les données 1999 retraitées reflètent les nouvelles règles de consolidation (règlement CRC 99-07 mis en œuvre au 1^{er} janvier 2000).

> Note 1 Principes, méthodes comptables et règles d'élaboration des comptes consolidés pro forma

D'une manière générale, les principes et méthodes comptables utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés pro forma sont ceux suivis pour l'établissement des comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2001.

Les comptes consolidés pro forma pour les exercices clos les 31 décembre 1999, 2000 et 2001 ont pour objet de traduire la situation patrimoniale et la formation du résultat dans l'hypothèse où les opérations de restructuration liées à l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A. auraient été réalisées au 31 décembre 1998.

Dans les comptes consolidés pro forma, les apports à Crédit Agricole S.A. des participations des Caisses Régionales au capital des sept filiales "apportées" (BFT, Crédit Agricole Asset Management, Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux, Pacifica, Predica, Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux Gestions et Sofinco) et les prises de participation par Crédit Agricole S.A. au capital des Caisses Régionales (à l'exception de la Caisse Régionale de la Corse) sont réputés avoir eu lieu au 31 décembre 1998, sauf pour l'apport des participations des Caisses Régionales dans Sofinco. Acquise par le groupe Crédit Agricole S.A. en janvier 1999 à hauteur de 70% (c'est-à-dire y compris la part détenue en 1999 par les Caisses Régionales), Sofinco est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés pro forma à partir du 1^{er} janvier 1999.

Les titres des filiales apportées détenues conjointement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales sont rachetés sur la base de leurs capitaux propres consolidés dans le groupe Crédit Agricole à cette date.

Les Caisses régionales, leurs filiales directes, et les filiales spécialisées sont consolidées selon le pourcentage d'intérêt réel détenu par Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2001.

Les écarts d'acquisition déterminés sur les Caisses Régionales et leurs filiales sont constatés au 1^{er} janvier 1999, et amortis depuis cette date.

Les autres sociétés entrées dans le périmètre depuis le 1^{er} janvier 1999 sont intégrées dans les comptes consolidés pro forma à leurs dates respectives de première consolidation dans les comptes consolidés publiés du groupe Crédit Agricole S.A.

Toutes les sociétés cédées par le groupe Crédit Agricole S.A. ou déconsolidées en 1999, 2000 sont exclues du périmètre de consolidation dans les comptes consolidés pro forma dès le 1^{er} janvier 1999.

Pour le calcul de la contribution au résultat consolidé pro forma de l'exercice 2001, le résultat social des Caisses Régionales ne comprend pas les plus values (nettes des frais et des impôts) dégagées lors de la cession des actions de Crédit Agricole S.A., ni les charges exceptionnelles connexes à l'opération d'introduction en bourse.

Le tableau ci-après résume les entrées les plus significatives dans le périmètre au cours des deux derniers exercices, ainsi que la date à partir de laquelle les sociétés sont comprises dans les comptes consolidés pro forma et leur valeur d'entrée.

Exercice (en millions d'euros)	Entrées significatives	Valeur d'entrée	Commentaires
1999	Caisses Régionales et filiales	6 567	Valeur de mise en équivalence des Caisses Régionales et de leurs filiales
	Predica	1089	Différence de pourcentage
	Pacifica	34	Différence de pourcentage et passage de mise en équivalence à intégration globale
	Pôle CAIC/CAICG	128	Différence de pourcentage
	Pôle BFT	38	Différence de pourcentage
	Pôle CA Asset Management	248	Différence de pourcentage
	Groupe Sofinco	916	Acquisition de 70 %
	Banco Bisel	97	Passage de mise en équivalence (30 %) à intégration globale (61,6 %)
2000	Groupe Sofinco	470	Acquisition des 30 % résiduels
	Banco Bisel	80	Intégration globale à 69,9 % avec Banco Bersa et Banco Suquia mises en équivalence
	Banque CAI Suisse	104	
	CPR	407	Taux de détention à 88,5 % contre 29,7 %

Financement et structure de l'acquisition des participations au capital des Caisses Régionales.

Le montant de l'acquisition des participations de Crédit Agricole S.A. au capital des Caisses Régionales atteint 6,57 milliards d'euros. Elle a été refinancée par des dettes subordonnées remboursables levées à partir du début de l'année 2001, à hauteur de 3,5 milliards d'euros, et par l'augmentation de capital réservée aux salariés pour 0,22 milliard d'euros. Le solde est réputé avoir été financé par des ressources de trésorerie swapées à 10 ans. Au total, le coût global de financement ressort à 4,91 %.

Changements de principes comptables et de présentation par rapport aux comptes publiés

De façon générale, les changements de principes comptables opérés dans les comptes pro forma ont été introduits aux mêmes dates que dans les comptes publiés à l'exception de la consolidation

globale des sociétés d'assurances qui est appliquée rétroactivement au 1^{er} janvier 1999.

Dans les comptes consolidés publiés, les activités d'assurance-vie exercées par Predica sont consolidées par intégration globale (et non plus par mise en équivalence) à partir du 1^{er} janvier 2000. Dans les comptes consolidés pro forma, cette méthode de consolidation est appliquée rétroactivement en 1999 à Predica et également à Pacifica, la filiale d'assurance IARD, afin d'appliquer une méthode identique à celle utilisée par Crédit Agricole S.A. après sa cotation.

L'intégration dans le produit net bancaire des dotations aux provisions des intérêts sur créances douteuses ou litigieuses est appliquée en 2000 dans les comptes pro forma, alors qu'elle ne l'était pas dans les comptes publiés à cette date ; les comptes publiés au 31 décembre 2001 comportent un comparatif de l'exercice 2000 retraité selon cette nouvelle présentation.

> Note 2 - Périmètre de consolidation pro forma de Crédit Agricole S.A.

	Implantation	Méthode 31/12/01	% de contrôle			% d'intérêt			
			31/12/01	31/12/00	31/12/99	31/12/01	31/12/00	31/12/99	
Établissements bancaires et financiers									
Agos Itafinco (ex-Agos)		Italie	Globale	70,0	70,0	70,0	74,5	74,1	61,9
Al Bank Al Saudi Al Fransi - BSF		Arabie Saoudite	Équivalence	31,1	31,1	31,1	31,1	31,1	31,1
Alsolia	E	France	Équivalence	34,0			33,9		
Altra Banque (ex-UI Banque)		France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Banco Acac		Uruguay	Globale*	64,4	30,0	30,0	49,6	30,0	30,0
Banco Bisel	(1)	Argentine	Globale	69,9	69,9	61,6	69,9	69,9	61,6
Banco del Desarrollo	E	Chili	Équivalence	23,4			23,4		
Bankoa	E	France	Équivalence	29,7	29,7	29,7	28,1	28,1	28,1
Banque CAI Suisse	e	Suisse	Équivalence		100,0			100,0	
Banque Chalus	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Banque française de l'Orient		France	Globale	100,0	100,0	40,0	99,3	99,3	46,6
Banque libano-française SAL		Liban	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0	51,0	50,9
Beneficial Bank		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8	70,0
BES (Banco Espírito Santo)	(b)	Portugal	Équivalence	8,8	9,2	6,1	22,3	22,3	19,1
BFC Antilles Guyane		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,6	99,6	99,6
BFT (Banque de financement et de trésorerie)		France	Globale	95,8	96,6	97,5	95,8	96,6	97,5
BFT Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	95,8	96,6	97,5
BGP Indosuez		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
CA Asset Management Hong-Kong Ltd (ex-Indocam Hong-Kong Ltd)		Chine	Globale	100,0	100,0	100,0	99,7	99,7	100,0
CA Asset Management Italia Spa (ex-Fidagest SGR Spa)		Italie	Globale	100,0	100,0		99,9	100,0	
CA Asset Management Japan Ltd (ex-Indocam Japan Ltd)		Japon	Globale	100,0	75,0	75,0	99,7	75,0	75,0
CA Asset Management Singapore Ltd (ex-Indocam Singapore Ltd)		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	99,7	99,7	100,0
CA Asset Management US Advisory services (ex-IIIIS)		France	Globale	100,0	99,9	99,9	99,7	99,7	99,9
CNCA Securities		Jersey	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
CA Asset Management Ltd (ex-Premium)		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0		99,7	99,7	
CA do Brasil	S	Brésil	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
CA Merchant Bank Asia Ltd (ex-CAI Merchant Bank Singapore)		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Australia Ltd		Australie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Turk Bank AS		Turquie	Globale	100,0	99,9	99,9	100,0	99,9	99,9
Caisse Régionale Alpes-Provence	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Calvados	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Cantal	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Charente-Maritime - Deux-Sèvres	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Charente Périgord	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Côte-d'Or	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Côtes d'Armor	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Finistère	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Franche-Comté	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Quercy Rouergue	E	France	Équivalence	23,9	23,9	23,9	23,9	23,9	23,9
Caisse Régionale Alsace Vosges	E	France	Équivalence	24,9	24,9	24,9	24,9	24,9	24,9

> Note 2 - Périmètre de consolidation pro forma de Crédit Agricole S.A. (suite)

		Implantation	Méthode 31/12/01	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/01	31/12/00	31/12/99	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Caisse Régionale Anjou et du Maine	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Aquitaine	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Brie	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Centre Est	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Centre France	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Centre Loire	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Centre Ouest	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Champagne Bourgogne	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale des Savoie	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Gard	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Guadeloupe	E	France	Équivalence	27,5	27,5	27,5	27,5	27,5	27,5
Caisse Régionale Ille-et-Vilaine	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Loire-Atlantique	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Loire - Haute-Loire	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	29,2	29,2	29,2
Caisse Régionale Lorraine	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Martinique	E	France	Équivalence	28,1	28,1	28,1	28,1	28,1	28,1
Caisse Régionale Midi	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Morbihan	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Nord	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Nord-Est	E	France	Équivalence	24,4	24,4	24,4	24,4	24,4	24,4
Caisse Régionale Normand	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Normandie-Seine	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Oise	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Paris et Ile-de-France	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Pas-de-Calais	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Provence Côte d'Azur	E	France	Équivalence	24,6	24,6	24,6	24,6	24,6	24,6
Caisse Régionale Pyrénées-Gascogne	E	France	Équivalence	24,7	24,7	24,7	24,7	24,7	24,7
Caisse Régionale Réunion	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Somme	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Sud Alliance	E	France	Équivalence	25,1	25,1	25,1	25,1	25,1	25,1
Caisse Régionale Sud Méditerranée	E	France	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2	25,2	25,2
Caisse Régionale Sud Rhône-Alpes	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Toulouse Midi Toulousain	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Touraine et Poitou	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Val de France	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Vendée	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
CAL FP (Holding)		Royaume-Uni	Globale	50,0	50,0	50,0	75,0	75,0	75,0
CAL FP Bank		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
CAL FP US		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
Castofi	e	France	Proportionnelle		49,0	49,0		48,9	34,3
CLD de Basse-Terre (Guadeloupe)	S(d)	France	Globale		97,7	97,7		97,7	97,7
CLD de Grande-Terre (Guadeloupe)	S(d)	France	Globale		97,9	97,9		97,9	97,9
CLD de la Corse		France	Globale	99,7	99,7	99,7	99,7	99,7	99,7
CLD de la Martinique	S(d)	France	Globale		85,4	85,4		85,4	85,4
CLD de l'Yonne	S(d)	France	Globale		97,8	97,8		97,8	97,8
Cofam	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	29,2	29,2	29,2
Cogenec		Monaco	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

> Note 2 - Périmètre de consolidation pro forma de Crédit Agricole S.A. (suite)

	Implantation	Méthode 31/12/01	% de contrôle			% d'intérêt		
			31/12/01	31/12/00	31/12/99	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Copagefi (Cie parisienne de gestion financière)	France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,5	99,5	99,4
Cotentin Portefeuille	S France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
CPR (Cie parisienne de réescompte)	France	Globale	95,0	88,5	29,7	95,0	88,5	29,7
Credibom	Portugal	Équivalence	40,0	40,0	40,0	39,9	39,9	28,0
Credigen	e Hongrie	Globale		100,0	80,0		99,8	56,0
Credigen Bank	Hongrie	Globale	100,0	100,0		99,8	99,8	
Crédit Agricole Asset Management (ex-Indocam)	France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,7	99,4	100,0
Crédit Agricole épargne salariale	France	Globale	99,9	99,9	99,8	99,6	99,6	99,9
Crédit Agricole financement	Suisse	Équivalence	45,0	45,0		40,0	40,0	
Crédit Agricole Indosuez	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez (Égypte) SAE	E Égypte	Globale	75,0			75,0		
Crédit Agricole Indosuez (Suisse) S.A.	Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez Luxembourg	Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez mer Rouge	Djibouti	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole S.A.	France	Mere	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Foncier de Monaco	Monaco	Globale	77,1	77,1	77,9	75,9	75,9	76,7
Crédit Foncier de Monaco France	France	Globale	100,0	100,0	100,0	87,3	87,2	87,6
Crédit français international CFI	France	Globale	100,0	100,0	100,0	95,8	96,6	97,5
EPEM	États-Unis	Globale	100,0	58,0		99,7	58,0	
Financière Lapérouse	France	Globale	77,2	77,2	77,2	77,2	77,2	77,2
Finanziaria Indosuez international Ltd	Gibraltar	Globale	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0
Finconsum	Espagne	Équivalence	45,0	45,0		44,9	44,9	
Foncaris	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Fransabank France	France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Gestion Privée Indosuez (GPI)	France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	99,9	99,9
GFER (Groupement de financement des entreprises régionales)	France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	99,9	100,0
GPF (Groupement des provinces de France)	France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0
Indocam Securities Bermuda	Bermudes	Globale	100,0	100,0	100,0	99,7	99,7	100,0
Indosuez Indonesia Bank	Indonésie	Globale	99,2	91,2	70,0	99,2	91,2	70,0
IntesaBci	Italie	Équivalence	16,8	16,1	15,0	15,2	14,0	12,9
Lukas Bank	E Pologne	Globale	95,0			78,5		
Lukas SA	E Pologne	Globale	86,1			80,7		
Menafinance	France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,9	49,9	35,0
Népal Indosuez Bank	Népal	Globale	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
Radian	France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,6	100,0	100,0
Ribank	Pays-Bas	Globale	100,0	60,0	60,0	99,8	59,9	42,0
Sacam Consommation 1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Consommation 2	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Consommation 3	France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Sedef	France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8	70,0
Segespar	France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,6	99,6	100,0
SFCV (Société Française du chèque de voyage)	France	Équivalence	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0
Sircam	E France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	29,2	29,2	29,2
Sofinco	France	Globale	99,8	99,9	70,1	99,8	99,8	70,0
Sofipaca	E France	Équivalence	29,3	29,3	29,3	28,1	28,1	28,1

> Note 2 - Périmètre de consolidation pro forma de Crédit Agricole S.A. (suite)

	Implantation	Méthode 31/12/01	% de contrôle			% d'intérêt			
			31/12/01	31/12/00	31/12/99	31/12/01	31/12/00	31/12/99	
Transfact		France	Globale	100,0	77,3	66,0	100,0	77,3	66,0
Unicefi 33	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Wafasalaf		Maroc	Équivalence	33,6	33,9	33,4	33,6	33,8	23,4
Sociétés de bourse									
Altura	E	Espagne	Proportionnelle	50,0			50,0		
CAI Cheuvreux		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	99,9	100,0
CAI Cheuvreux Espana SA (ex-Icsesa)		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAI International UK		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAI Securities Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CAIC Deutschland Gmbh		Allemagne	Globale	97,5	75,0	100,0	97,4	75,0	100,0
CAIC Italia Sim Spa		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Carr Futures Chicago Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Carr Futures Pte		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Carr Futures Snc		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Carr Global Advisors Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Carr Indosuez Asia		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Cheuvreux Nordic AB		Suède	Globale	90,7	81,4	91,2	90,6	81,4	91,2
Groupe Cholet Dupont	3	France	Équivalence	33,4			33,4		
Holding Cholet Dupont Gestion SA	3	France	Globale		33,4	33,4		33,4	33,4
Assurance									
Amacam		France	Globale*	75,0	25,0	25,0	75,0	25,0	25,0
Arca	e	France	Équivalence		25,0	25,0		29,2	29,2
Eda		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8	70,0
Pacifica		France	Globale*	100,0	60,0	60,0	90,0	70,0	70,0
Predica		France	Globale	100,0	97,5	97,5	100,0	97,5	97,5
Société d'Assurances du CA Nord - Pas-de-Calais	E	France	Équivalence	27,5	27,5	27,5	26,0	26,0	26,0
Tranquilidade	E	Portugal	Équivalence	33,3	33,3	7,0	33,3	32,5	23,6
Tranquilidade vida	E	Portugal	Équivalence	30,2			31,5		
Sociétés d'investissement									
Agrinova	e	France	Globale		62,4	62,4		66,1	66,1
Bercy Investissements	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Bercy Participations	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Bespar		Portugal	Équivalence	32,1	31,2	30,3	32,1	31,2	30,3
BFC Holding		France	Globale	99,6	99,6	99,5	99,3	99,3	99,3
CA Centre France Développement	E	France	Équivalence	25,0			20,8		
CA Deveurope BV	E	Pays-Bas	Globale	87,8			87,8		
CAI Italia Holding Spa (ex-Finanziaria Indosuez Sim Spa)		Italie	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CAL FP Frankfurt		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
CAL Maurice		Ile Maurice	Globale	100,0	100,0		75,0	75,0	
Calic		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
Camnord Investissement	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	14,8	14,8	14,8
Ceparfim	e	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Cofinep	E	France	Équivalence	24,4	24,4	24,4	24,4	24,4	24,4
Compagnie financière Midi Toulousain	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Compagnie française de l'Asie CFA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

> Note 2 - Périmètre de consolidation pro forma de Crédit Agricole S.A. (suite)

		Implantation	Méthode 31/12/01	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/01	31/12/00	31/12/99	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Crédit Agricole Bourse	E	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Delfinances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Doumer Euterpe	S	France	Globale		100,0			100,0	
Doumer Finance SAS	E	France	Globale	100,0			100,0		
Dynamust	e	France	Équivalence			32,2			47,8
Financière d'Aquitaine		France	Équivalence		32,5	32,5		30,5	30,5
Fininvest		France	Globale	98,3	98,2	98,2	98,3	98,2	98,2
Fletirec		France	Globale*	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Icauna Finance	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	24,4	24,4	24,4
Icauna SARL	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
ICF Holdings		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Idia Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Immarex		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Air Finance S.A.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Holding UK Ltd		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez North America Holding		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
IPFO		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ligérienne mobilière de placement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Mescas		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Partran	E	Portugal	Équivalence	33,3	33,3	33,3	33,3	32,5	32,5
Prestimmo	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Rue Impériale de Lyon	E	France	Équivalence	20,5			30,9		
Safec		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sepi	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Socadif	E	France	Équivalence	36,2	36,2	36,2	31,2	31,2	31,2
Transimmo	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
UI (Union d'études et d'investissements)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Vauban Finance	E	France	Équivalence	32,3	32,3	32,3	30,8	30,8	30,8
Sociétés de crédit-bail et de location									
Auxifip		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CE Bail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Climauto		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,8	99,8	84,9
EFL	E	Pologne	Globale	50,5			44,3		
Ergifrance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Etica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Etica Bail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Filease		Hongrie	Globale	70,0	70,0	70,0	69,9	69,9	49,0
Financière immobilière Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Immobanque	S	France	Globale		65,0	65,9		52,2	52,6
Leicer		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Locam	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	29,2	29,2	29,2
Réunibail		France	Globale	52,0	52,0	52,0	51,9	51,9	36,4
Réuniroute		France	Globale	97,5	97,5	97,5	52,0	52,1	36,5
Sofincar		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8	70,0
Sofinroute		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8	70,0
Ucabail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucabail immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

> Note 2 - Périmètre de consolidation pro forma de Crédit Agricole S.A. (suite)

		Implantation	Méthode 31/12/01	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/01	31/12/00	31/12/99	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Ucabail Italia	S	Italie	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Ucalease		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	85,0
Unicomi		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unifergie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimat		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique et promotion immobilière									
SIS (Société immobilière de la Seine)		France	Globale	72,9	72,9	72,8	79,6	79,6	79,6
Unifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
Alli Domes	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
AMT Gie	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,1	25,0	25,0
Ariane Crédit	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Bersol	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Bois Sauvage Nederland		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8	70,0
CA Investor Services Fund Adm. (ex-Fastnet France S.A.)		France	Globale*	61,6	45,0	45,0	61,4	45,0	45,0
CA Participations	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 1	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 2	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 3	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 4	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 5	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 6	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
CAI Cheuvreux Gestions		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAI Conseil S.A.	E	Luxembourg	Globale	100,0			100,0		
CAI Preferred Funding		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAL Asia Pte Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
Camiscefi	e	France	Équivalence		25,0	25,0		25,0	25,0
Cedicam		France	Globale	50,0	50,0	50,0	62,4	62,4	62,4
Centre France location immobilière (ex-avenue Rapp)	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Cirse	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	23,1	23,1	23,1
CPR Production	E	France	Globale	100,0			98,5		
Creagrisere	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	22,8	22,8	22,8
Defitech	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	29,2	29,2	29,2
Defitech Audience Marketing	S	France	Équivalence		25,0	25,0		29,2	29,2
Defitech Progiel Gestion	S	France	Équivalence		25,0	25,0		29,2	29,2
Defitech Routage et Communication	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	29,2	29,2	29,2
Defitech solution informatique	S	France	Équivalence		25,0	25,0		29,2	29,2
Europimmo	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Fastnet		Luxembourg	Globale	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0
Filcom	S	France	Équivalence		25,0	25,0		29,2	29,2
Finasic		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,6	99,6	100,0
Gestimocam	E	France	Équivalence	24,6	24,6	24,6	24,6	24,6	24,6
Hausmann Patrimoine	e	France	Globale		99,9	99,9		99,7	99,7

> Note 2 - Périmètre de consolidation pro forma de Crédit Agricole S.A. (suite)

		Implantation	Méthode 31/12/01	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/01	31/12/00	31/12/99	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Ical	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Icare	S	États-Unis	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
IIF BV (Indosuez International Finance BV)		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Immotaine	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Indocam Investment Services (IIS)		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,7	99,7	100,0
Indosuez Holding SCA I	c	Luxembourg	Globale		100,0	100,0			100,0
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Management Luxembourg I	c	Luxembourg	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Inforsud FM	E	France	Équivalence	24,5	24,5	24,5	22,8	22,8	22,8
Inforsud Gestion	E	France	Équivalence	24,4	24,4	24,4	21,5	21,5	21,5
InterAtlantico S.A. (IASA)	S	Brésil	Proportionnelle		50,0	38,4		61,1	43,6
Logitaine	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Madison S.A.	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	29,1	29,1	29,1
Mat Alli Domes	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Midi Toulousain Développement	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Midi Toulousain Immobilier	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Patrimocam	E	France	Équivalence	24,6	24,6	24,6	24,6	24,6	24,6
Patrimocam 2	E	France	Équivalence	24,6	24,6		24,6	24,6	
Percinvest	c	Iles Vierges	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Progica		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Réunifinance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8	70,0
Routage Express Service	E	France	Équivalence	25,0	25,0		29,2	29,2	
SARL Prospective Informatique	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Capimo	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Capucines	E	France	Équivalence	23,9	23,9	23,9	23,9	23,9	23,9
SCI du Vivarais	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Groupe Sofinco (ex-SCI de l'Écoute s'il pleut)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8	70,0
SCI de la Grande-Verrière	2	France	Globale		100,0	100,0		99,8	70,0
SCI du Bois Sauvage	2	France	Globale		100,0	100,0		99,8	70,0

> Note 2 - Périmètre de consolidation pro forma de Crédit Agricole S.A. (suite)

		Implantation	Méthode 31/12/01	% de contrôle			% d'intérêt			
				31/12/01	31/12/00	31/12/99	31/12/01	31/12/00	31/12/99	
SCI du Petit Bois	2	France	Globale			100,0	100,0		99,8	70,0
SCI du Rond-Point	2	France	Globale			100,0	100,0		99,8	70,0
SCI Hautes Faventines	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	24,9	24,9	24,9	24,9
SCI La Baume	E	France	Globale	100,0				99,9		
SCI Les Fauvins	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Les Palmiers du Petit-Pérou	E	France	Équivalence	27,5	27,5	27,5	27,5	27,5	27,5	27,5
SCI Max Hymans		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Pasteur 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Paysagère	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Quentyvel		France	Globale	96,7	96,7	96,7	96,7	96,7	96,7	96,7
SCI Quercy	E	France	Équivalence	23,9	23,9	23,9	23,7	23,7	23,7	23,7
SCI Raspail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Scica HL	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	28,8	28,8	28,8	28,8
Scicam 13	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Sciomav	S	France	Équivalence		25,0	25,0		25,0	25,0	25,0
Segespar Informatique Technique Services (SITS) (ex-IITS)		France	Globale	99,0	99,0	99,0	98,7	98,7	99,0	99,0
SNC Doumer		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
Société immobilière Suisse		Suisse	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0		
Sofinco Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8	70,0	70,0
Sofinrec		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,6	99,7	69,9	69,9
SPI SNC	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Sté immobilière de Picardie	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Sté picarde de Développement	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Toulouse Location immobilière	E	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Turenne Wilson	S	France	Équivalence		25,0	25,0		25,0	25,0	25,0
UI Vavin 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens	E	France	Globale	100,0			100,0			
Uni-Edition		France	Équivalence	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Valris		France	Globale	99,9	99,9	99,8	99,8	99,8	69,9	69,9
Varmat	S	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0	100,0

(a) Entrées (E) et sorties (S) du périmètre

(b) Entité consolidée en raison du contrôle effectif exercé par la CNCA via la société Bespar

(c) Société cédée au hors-groupe

(d) Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif

(e) Entité fusionnée avec une autre entité consolidée

(*) Changement de méthode de consolidation

(1) Consolidation sous forme de palier

(2) Entités consolidées individuellement en n-1 et constituant le palier de la SCI Sofinco en n

(3) Entité consolidée individuellement en n-1 sous la dénomination Holding Cholet Dupont et constituant le palier Groupe Cholet Dupont en n

> Note 3 - Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement

	Transaction	Placement	31/12/01 Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	31/12/00 Total	31/12/99 Total
(En millions d'euros)							
Effets publics et valeurs assimilées	10 476	7 541		6 843	24 860	28 029	35 178
- dont surcote restant à amortir		18		80	98	122	320
- dont décote restant à amortir		31		37	68	75	18
Créances rattachées		54		209	263	402	528
Provisions		(2)			(2)	(3)	(7)
Valeurs nettes au bilan	10 476	7 593	0	7 052	25 121	28 428	35 699
Obligations et autres titres à revenu fixe							
Émis par organismes publics	2 254	4 813		1 617	8 684	6 566	7 894
Autres émetteurs	10 153	7 619		9 792	27 564	22 589	18 764
- dont surcote restant à amortir		36		30	66	37	79
- dont décote restant à amortir		331		65	396	130	129
Créances rattachées		130		216	346	380	759
Provisions		(202)		(43)	(245)	(209)	(176)
Valeurs nettes au bilan	12 407	12 360	0	11 582	36 349	29 326	27 241
Actions et autres titres à revenu variable							
Créances rattachées	15 090	5 516	1 896		22 502	25 120	24 113
Provisions		(79)	(158)		(237)	(181)	(26)
Valeurs nettes au bilan	15 090	5 437	1 733		22 280	24 947	24 087
Valeurs estimatives	37 973	25 882	2 538	19 080	85 473	85 594	89 113

Le montant des titres d'investissement transférés pendant l'exercice en titres de placement s'élève à 212 M€ contre 3 787 M€ en 2000. Le montant des titres de transaction transférés pendant l'exercice en titres de placement s'élève à 0 MF contre 213 M€ en 2000. Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance au cours de l'exercice s'est élevé à 35 M€ contre 19 M€ en 2000, dégageant un résultat négatif de 0,3 M€.

Note 3.1 - Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(En millions d'euros)	31/12/2001			Total
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	
Titres cotés	30 460	19 722	16 780	66 962
Titres non cotés	5 788	5 138	5 722	16 648
Créances rattachées	346	263	15	624
Provisions	(245)	(2)	(237)	(484)
Valeurs nettes au bilan	36 349	25 121	22 280	83 750

(En millions d'euros)	31/12/2000			Total
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	
Titres cotés	26 099	28 029	17 007	71 135
Titres non cotés	3 056		8 113	11 169
Créances rattachées	380	402	8	790
Provisions	(209)	(3)	(181)	(393)
Valeurs nettes au bilan	29 326	28 428	24 947	82 701

(En millions d'euros)	31/12/1999			Total
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	
Titres cotés	19 798	35 178	13 830	68 806
Titres non cotés	6 860		10 283	17 143
Créances rattachées	759	528	0	1 287
Provisions	(176)	(7)	(26)	(209)
Valeurs nettes au bilan	27 241	35 699	24 087	87 027

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2001		31/12/2000	
	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	1 527	1 604	1 772	1 879
OPCVM obligataires	300	322	208	239
OPCVM actions	986	1 079	273	335
OPCVM autres	2 494	2 587	5 747	6 251
Total	5 307	5 592	8 000	8 704
dont OPCVM sous contrôle exclusif	1 809	1 944	4 752	5 246

La répartition de l'ensemble des OPCVM est la suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000
	Valeur d'inventaire	Valeur d'inventaire
OPCVM de capitalisation	2 376	7 591
- dont France	2 276	7 178
- dont étranger	100	413
OPCVM autres	2 931	409
Total	5 307	8 000

Les répartitions des OPCVM ne sont pas disponibles pour l'exercice 1999.

> Note 4 - Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence

Sont détaillées ci-après les quotes-parts d'une valeur supérieure à 38 millions d'euros.

Quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Sociétés financières	10 378	9 241	7 973
Al Bank Al Saudi Al Fransi	393	342	277
Banco Espirito Santo	271	278	166
Caisses Régionales et filiales	6 510	6 062	5 555
CAI (Suisse) S.A.		54	
IntesaBci	3 160	2 321	1 899
Filiales de Banco BiseI		131	
Autres	44	53	76
Sociétés non financières	324	6	115
Rue Impériale de Lyon	331		
Tranquilidade Vida	71		
Autres	(78)	6	115
Total sociétés mises en équivalence	10 702	9 247	8 088

> Note 5 - Variation de l'actif immobilisé

(En millions d'euros)	31/12/99	31/12/00	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions) (Échéances)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/01
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées								
Valeur brute	3 585	3 938	(204)	174	(401)	5	22	3 534
Avances en comptes courants d'associés	606	300	4	61	(164)		271	472
Provision	(538)	(359)	(239)	(114)	239	0		(473)
Autres titres détenus à long terme ⁽¹⁾								
Valeur brute	1 045	95	0	11	(43)		(18)	45
Avances en comptes courants d'associés			1					1
Provision	(106)	(25)		(6)	1		11	(19)
Créances rattachées	24	33					(4)	29
Valeurs nettes au bilan	4 616	3 982	(438)	126	(368)	5	282	3 589
Immobilisations incorporelles	148	126	45	5	(9)	(6)	(28)	133
Immobilisations corporelles	1 475	1 540	(2)	89	(44)	(58)	19	1 544
Créances rattachées ⁽²⁾	1	8					2	10
Valeurs nettes au bilan	1 624	1 674	43	94	(53)	(64)	(7)	1 687

(1) Au 31 décembre 1999, les valeurs des "autres titres détenus à long terme" correspondent à celles des "titres immobilisés de l'activité de portefeuille".

(2) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

> Note 6 - Provisions inscrites en déduction de l'actif

(En millions d'euros)	31/12/99	31/12/00	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/01
Sur interbancaire	275	245	(16)	56	(74)	6		217
Sur créances clientèle	2 794	2 882	123	977	(1 136)	12	1	2 859
Sur opérations de crédit-bail	147	154	6	58	(40)	12	(1)	189
Sur portefeuilles titres (placement, TAP et investissement)	209	393	0	223	(157)	12	13	484
Sur participations et autres titres détenus à long terme	640	384	239	119	(241)	0	(11)	490
Autres	93	82	(3)	35	(21)	(9)	(1)	83
Total	4 158	4 140	349	1 468	(1 669)	33	1	4 322

> Note 7 - Écarts d'acquisition

(En millions d'euros)	Valeurs brutes	31/12/2001 Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes au 31/12/2000	Valeurs nettes au 31/12/1999
Durée d'amortissement de 1 à 5 ans inclus					
Banco Bisel ⁽²⁾	24	(24)	0	15	15
CPR et filiales	97	(36)	61		
IntesaBci	101	(81)	20	40	60
Durée d'amortissement de 5 à 10 ans inclus					
CAI (Suisse) S.A.	62	(9)	53	53	
EFL	104	(3)	101		
Filiales de Banco Bisel ⁽³⁾	66	(20)	46	71	
Lukas	283	(18)	265		
Sofinco	991	(329)	662	785	570
Durée d'amortissement de 10 à 15 ans inclus					
CPR et filiales	215	(127)	88	198	22
BES	62	(10)	52	57	
Tranquilidade	16	(1)	15	62	
Tranquilidade Vida	46	(4)	42		
Durée d'amortissement de 15 à 20 ans inclus					
Caisse Régionale de Paris Ile-de-France	87	(11)	76	80	84
IntesaBci	52	(5)	47	23	15
Rue Impériale de Lyon	254	(7)	247		
Autres sociétés⁽¹⁾	308	(155)	153	108	67
Total	2 768	(840)	1 928	1 492	833

(1) Entités pour lesquelles l'écart d'acquisition pour le groupe est inférieur à 38 millions d'euros.

(2) L'écart d'acquisition a été intégralement amorti en 2001.

(3) Il s'agit de l'écart d'acquisition existant dans les livres de Banco Bisel sur ses filiales Bersa et Suquia, part du groupe et minoritaire. La part du groupe Crédit Agricole S.A. dans cet écart est incluse dans la quote-part de situation nette retenue dans Banco Bisel qui est intégralement dépréciée.

> Note 8 - Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle

(En millions d'euros)	31/12/01				Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/00	31/12/99
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans					
Bons de caisse	45	23	9		77	0	77	79	79
Titres du marché interbancaire	2 040	2 003	463		4 506	266	4 772	4 828	3 483
Titres de créances négociables									
- Émis en France	5 951	2 410	2 056	369	10 786		10 786	13 593	10 549
- Émis à l'étranger	12 987	5 271	142		18 400		18 400	13 665	8 447
Emprunts obligataires	582	1 892	9 070	11 106	22 650	689	23 339	23 338	21 165
Autres dettes	106	82			188		188	139	195
Valeurs au bilan					56 607	955	57 562	55 642	43 918

> Note 9 - Provisions pour risques et charges

(En millions d'euros)	31/12/99	31/12/00	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et Utilisations ⁽²⁾	Écarts de conversion	Autres mouvements ⁽³⁾	31/12/01
Risques pays	390	449	14	309	(176)	3		599
Risques d'exécution des engagements par signature	170	261	5	51	(112)	1		206
Retraites et assimilées	155	186	1	20	(37)	0	0	170
Instruments financiers	129	95		16	(17)	1	1	96
Autres risques et charges ⁽¹⁾	1 932	2 030	151	1 424	(2 312)	(9)	902	2 186
Valeurs au bilan	2 776	3 021	171	1 820	(2 654)	(4)	903	3 257

(1) Principales provisions pour autres risques et charges	31/12/2000	31/12/2001
- le provisionnement des surcoûts anticipés au titre du passage à la monnaie unique	37	7
- les provisions pour risques sectoriels et autres risques de crédit	474	553
- les provisions pour situation nette négative des participations	30	265
- les provisions pour retraite et congés de fin de carrière	124	95
- les provisions pour litiges divers	794	638
- les provisions pour risque interne épargne-logement		145
- les écarts d'acquisition passif	206	199

(2) Dans les reprises et utilisations figure dans la ligne "autres risques et charges" pour 760 M€ la constatation de la diminution du "taux de perte interne" suite aux décisions du conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 21 février et du 26 septembre 2001.

(3) Dans les autres mouvements figure sur la ligne "autres risques et charges" pour 905 M€ l'effet du changement de méthode conduisant à séparer strictement le risque de perte lié aux mécanismes financiers internes de l'épargne-logement, désormais affecté en provision pour risques et charges, et le risque économique ou de taux maintenu en Fonds pour risques bancaires généraux.

> Note 10 - Fonds pour risques bancaires généraux

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Épargne-logement ⁽¹⁾	936	2 408	2 346
Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité ⁽²⁾	610		
Codevi	17	24	25
Autres	153	151	67
Valeurs au bilan	1 716	2 583	2 438

(1) Au 31 décembre 2001 seule la part de provision épargne-logement couvrant un risque économique ou de taux global relevant de l'activité bancaire sur l'épargne-logement est maintenue en Fonds pour risques bancaires généraux.

(2) Ce fonds de garantie a été mis en place dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

> Note 11 - Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle (en monnaie d'émission)

(En millions d'euros)	31/12/2001				Dettes rattachées	Total	31/12/00	31/12/99
	< 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				
Dettes subordonnées à terme	8	292	1 500	6 090	173	8 063	8 514	7 399
- Euro	8	291	1 358	5 916	169	7 742	8 122	6 461
- Autres devises de l'UE						0	0	473
- Dollar			108	174	3	285	381	454
- Yen		1	9			10	11	11
- Autres devises			25		1	26	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée :				1 501	2	1 503	588	621
- Euro				1 398	2	1 400	489	513
- Autres devises de l'UE						0	0	5
- Dollar				17		17	5	6
- Yen				86		86	94	97
- Autres devises						0	0	0
Titres et emprunts participatifs				6	2	8	4	4
Total en principal	8	292	1 500	7 597	177	9 574	9 106	8 024
Dettes rattachées							148	128
Valeurs au bilan						9 574	9 254	8 152

Les dettes rattachées ont été affectées à chaque catégorie d'opérations à partir de l'exercice 2001.

> Note 12 - Variation des capitaux propres hors Fonds pour risques bancaires généraux

(En millions d'euros)	Capitaux propres hors Fonds Capital	Primes et réserves	Fonds pour risques bancaires généraux Subvention	Écart de conversion	Total (part du groupe)	Total des intérêts minoritaires	Total des capitaux propres hors FRBG
Solde au 31 décembre 1999	2 184	8 469	90	99	10 842	1 342	12 184
Dividendes versés en 2000		(366)			(366)	(59)	(425)
Part des dividendes reçus par les Caisses Régionales		82			82		82
Variation de capital	242				242		242
Variation des primes d'émission		1 246			1 246		1 246
Variation des réserves et primes de fusion		16			16		16
Variation de l'écart de conversion				70	70	24	94
Variation des réserves de réestimation		(3)			(3)		(3)
Résultat de l'exercice 2000		1 391			1 391	40	1 431
Acquisition des minoritaires de CPR					0	(329)	(329)
Effet lié à l'application du règlement CRC 99-07 ⁽¹⁾		(19)			(19)	(2)	(21)
Autres variations			(6)		(6)	(78)	(84)
Solde au 31 décembre 2000	2 426	10 816	84	169	13 495	938	14 433
Dividendes versés en 2001		(411)			(411)	(54)	(465)
Part des dividendes reçus par les Caisses Régionales		92			92		92
Variation de capital	491				491		491
Élimination des actions propres ⁽²⁾	(6)	(28)			(34)		(34)
Variation des réserves et primes de fusion		(13)			(13)		(13)
Variation de l'écart de conversion				33	33	(35)	(2)
Variation des réserves de réestimation		(1)			(1)		(1)
Résultat de l'exercice 2001		1 468			1 468	90	1 558
Changement de méthode relatif au Fonds pour risques bancaires généraux ⁽³⁾		(379)			(379)		(379)
Autres variations			28		28	(250)	(222)
Solde au 31 décembre 2001	2 911	11 544	112	202	14 769	689	15 458

(1) La mise en oeuvre du règlement de consolidation CRC 99-07 a entraîné d'une part des changements de méthodes de consolidation ; d'autre part des modifications de calcul d'impôts différés dont l'effet calculé à l'ouverture de l'exercice a été imputé aux réserves de consolidation.

(2) 2 009 482 actions de Crédit Agricole S.A. détenues par d'autres sociétés du Groupe, ne répondant pas aux conditions réglementaires de maintien au bilan consolidé (cf. règlement CRC 2000-02).

(3) Suite à une demande de justification formulée par la Commission des Opérations de Bourse, Crédit Agricole S.A. ne constate plus d'impôt différé relatif à la provision épargne-logement ; l'effet calculé à l'ouverture de l'exercice est imputé aux réserves de consolidation.

Note 12 .1 - Actions de préférence

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission (En millions de dollars)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
			(En millions d'euros)	(En millions d'euros)	(En millions d'euros)
Indosuez Holding SCA 1	déc. 1991	150		161	149
Total		150	0	161	149

Cette société n'est plus consolidée au 31 décembre 2001.

> Note 13 - Composition des fonds propres

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Capitaux propres hors Fonds pour risques bancaires généraux	15 458	14 433	12 184
Fonds pour risques bancaires généraux	1 716	2 583	2 438
Dettes subordonnées	9 574	9 254	8 152
Autres fonds propres	11 290	11 837	10 590
Total des fonds propres	26 748	26 270	22 774

> Note 14 - Contributions par devise au bilan consolidé

(En milliards d'euros)	31/12/2001	Actif		31/12/2001	Passif	
		31/12/2000	31/12/1999		31/12/2000	31/12/1999
Euro	400,0	400,1	391,5	389,8	393,3	393,9
Autres devises de l'Union européenne	7,0	7,1	4,7	14,5	9,7	10,9
Dollar	52,5	51,9	47,6	71,1	66,2	49,8
Yen	19,5	11,6	10,7	5,6	7,2	3,9
Autres devises	15,4	16,2	15,8	13,4	10,5	11,8
Total	494,4	486,9	470,3	494,4	486,9	470,3

> Note 15 - Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Sur opérations avec les établissements de crédit	8 201	7 794	5 879
Sur opérations internes au Crédit Agricole	6 794	5 960	7 332
Sur opérations avec la clientèle	5 909	5 256	4 251
Sur opérations de crédit-bail et de location	648	532	452
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 16)	2 551	2 747	2 947
Autres intérêts et produits assimilés	49	73	85
Intérêts et produits assimilés	24 152	22 362	20 946
Sur opérations avec les établissements de crédit	(10 146)	(9 508)	(7 105)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(1 635)	(1 359)	(1 222)
Sur opérations avec la clientèle	(7 457)	(7 194)	(7 263)
Sur opérations de crédit-bail et de location	(229)	(199)	(135)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(3 622)	(3 483)	(2 994)
Autres intérêts et charges assimilées	(21)	(19)	(20)
Intérêts et charges assimilées	(23 110)	(21 762)	(18 739)
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	1 042	600	2 207

Les provisions sur intérêts des créances douteuses ou litigieuses ont été reclassées en diminution des intérêts et produits sur opérations avec la clientèle en 2000 et 2001.

> Note 16 - Revenus des titres

(En millions d'euros)	Titres à revenu fixe			Titres à revenu variable		
	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme				150	124	104
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	669	555	525	65	86	20
Codevi	149	181	218			
Titres d'investissement	1 427	1 772	1 938			
Opérations diverses sur titres	306	239	266			
Revenus des titres	2 551	2 747	2 947	215	210	124

> Note 17 - Produits nets des commissions

(En millions d'euros)	31/12/2001			31/12/2000			31/12/1999		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	116	(48)	68	70	(38)	32	67	(41)	26
Sur opérations internes au Crédit Agricole	63	(1 069)	(1 006)	68	(1 092)	(1 024)	64	(1 076)	(1 012)
Sur opérations avec la clientèle	645	(123)	522	487	(96)	391	470	(129)	341
Sur opérations sur titres	337	(68)	269	550	(96)	454	517	(107)	410
Sur opérations de change	47	(3)	44	44	(5)	39	30	(2)	28
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	72	(49)	23	61	(61)	0	70	(94)	(24)
Prestations de services bancaires et financiers (note 18)	1 653	(1 177)	476	1 755	(1 264)	491	1 108	(903)	205
Produits nets des commissions	2 933	(2 537)	396	3 035	(2 652)	383	2 326	(2 352)	(26)

> Note 18 - Prestations de services bancaires et financiers

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle	819	890	638
Produits nets sur moyens de paiement	(13)	18	14
Assurance-vie	(439)	(502)	(407)
Autres produits (charges) nets de services financiers	109	85	(40)
Prestations de services bancaires et financiers	476	491	205

> Note 19 - Solde des opérations sur portefeuilles de négociation

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Solde des opérations sur titres de transaction et sur instruments financiers à terme	2 114	1 691	1 619
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	330	470	118
Produits nets sur portefeuilles de négociation	2 444	2 161	1 737

> Note 20 - Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Dotations aux provisions	(181)	(157)	(46)
Reprises de provisions	128	90	96
Dotation ou reprise nette aux provisions	(53)	(67)	50
Titres de placement			
Plus-values de cession réalisées	751	909	627
Moins-values de cession réalisées	(286)	(103)	(359)
Solde des plus et moins-values de cession	465	806	268
Titres de l'activité de portefeuille			
Plus-values de cession réalisées	408	568	
Moins-values de cession réalisées	(8)	(44)	
Solde des plus et moins-values de cession	400	524	0
Total	812	1 263	318

> Note 21 - Charges générales d'exploitation**Note 21.1 - Frais de personnel**

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Salaires et traitements	(1 636)	(1 480)	(1 305)
Charges sociales	(490)	(469)	(436)
Intéressement	(31)	(46)	(52)
Participation	(40)	(59)	(32)
Impôts et taxes sur rémunérations	(81)	(82)	(73)
Frais de personnel	(2 278)	(2 136)	(1 898)

Au titre de l'exercice 2001, la rémunération des membres des organes d'administration et de direction du groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à 14 millions d'euros.

Note 21.2- Effectif moyen

Catégorie de personnel	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Cadres	9 386	8 394	7 871
Agents de maîtrise	6 005	6 541	5 785
Employés	13 362	4 314	5 029
Total	28 753	19 249	18 685
dont : France	12 633	12 320	11 981
Étranger	16 120	6 929	6 704

(1) L'augmentation des effectifs s'explique notamment :

- par l'entrée des salariés de Lukas S.A., Lukas Bank et EFL pour un total de 2 000 personnes, de la Banque CAI Suisse, société auparavant mise en équivalence et maintenant fusionnée à CAI (Suisse) S.A. pour un total de 103 personnes, l'incidence des autres variations de périmètre étant de 984 personnes.

- par une correction sur le groupe Bisel (6 043 personnes), sur CAI Yemen (209 personnes) et sur Agos Itafinco (297 personnes).

Note 21.3 - Autres frais administratifs

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Impôts et taxes	(202)	(158)	(153)
Services extérieurs	(1 669)	(1 331)	(1 136)
Autres frais administratifs	107	(29)	(29)
Total	(1 764)	(1 518)	(1 318)

Les autres produits divers d'exploitation ont été reclassés en 2000 et 2001 de produits nets d'exploitation bancaire à frais administratifs.

L'impact de ce reclassement s'élève à 29 M€ en 2001 contre 22 M€ en 2000.

> Note 22 - Coût du risque

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Dotations aux provisions	(1 964)	(1 370)	(1 542)
Provisions sur créances douteuses	(1 060)	(549)	(1 077)
Autres provisions	(904)	(821)	(465)
Reprises de provisions	2 267	1 239	1 004
Reprises de provisions sur créances douteuses	1185	712	472
Autres reprises de provisions	1082	527	532
Variation des provisions	303	(131)	(538)
Créances irrécouvrables non provisionnées	(85)	(168)	(19)
Créances irrécouvrables provisionnées	(697)	(523)	(341)
Récupérations sur créances amorties	108	130	51
Coût du risque	(371)	(692)	(847)

Les provisions sur intérêts des créances douteuses ou litigieuses ont été reclassées du coût du risque en diminution des intérêts et produits sur les opérations avec la clientèle en 2000 et 2001.

> Note 23 - Résultat net sur actifs immobilisés

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Immobilisations financières			
Dotations aux provisions			
Sur titres d'investissement	(11)	(5)	0
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(120)	(46)	(172)
Reprises de provisions			
Sur titres d'investissement	9	1	2
Sur participations et autres titres détenus à long terme	241	260	147
Dotation ou reprise nette aux provisions	119	210	(23)
Sur titres d'investissement	(2)	(4)	2
Sur participations et autres titres détenus à long terme	121	214	-25
Plus-values de cession réalisées			
Sur titres d'investissement	2	9	13
Sur participations et autres titres détenus à long terme	165	111	311
Moins-values de cession réalisées			
Sur titres d'investissement	(9)	(1)	(15)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(264)	(26)	(101)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	(106)	93	208
Sur titres d'investissement	(7)	8	(2)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(99)	85	210
Solde (en perte) ou en bénéfice	13	303	185
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Plus-values de cession	42	14	25
Moins-values de cession	(24)	(8)	(4)
Solde (en perte) ou en bénéfice	18	6	21
Résultat net sur immobilisations	31	309	206

> Note 24 - Impôt sur les bénéfiques ⁽¹⁾

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Impôt courant de l'exercice	(591)	(400)	(333)
(Charge) ou produit d'impôt différé de l'exercice	(170)	452	(254)
Total	(761)	52	(587)

Taux effectif d'impôt au 31 décembre 2001

(exprimé en millions d'euros et en taux)	Base	Taux impôt	Impôt
Résultat avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	1 912	36,43 %	(697)
Effet des différences permanentes		- 2,49 %	48
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		- 2,83%	54
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		16,93 %	(324)
Effet de l'imposition à 19 %		- 9,33 %	178
Effet des autres éléments		1,09 %	(21)
Taux et charge effectif d'impôt		39,80 %	(761)

Le montant des actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable s'élève à 40,6 millions d'euros au 31 décembre 2001.

La charge fiscale de l'exercice 2001 se ventile de la façon suivante :

- sur résultat courant : charge d'impôt de 340 millions d'euros,
- sur résultat exceptionnel : charge d'impôt de 421 millions d'euros.

> Note 25 - Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Sociétés non financières	(24)	(18)	3
Sociétés financières	728	521	722
Total	704	503	725

> Note 26 - Résultat exceptionnel

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000
Pré-retraite et congés de fin de carrière	(2)	(4)
Euro	42	(5)
Systèmes d'informations et charges de restructuration	(12)	(45)
Litiges	(28)	(107)
Cotisations au Fonds de garantie - dépôts et titres	(9)	(10)
Amende de place au titre de la direction de la concurrence	0	(69)
Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité	152	
Décentralisation épargne logement	377	
Divers	(187)	21
Total	333	(219)

La ventilation du résultat exceptionnel n'est pas disponible pour 1999.

> Note 27 - Informations relatives aux résultats des activités bancaires

Note 27.1 - Produit net bancaire par secteur d'activité et zone géographique ⁽¹⁾

(En millions d'euros)	31/12/2001					31/12/2000	
	Banque de proximité France	Banque de grande clientèle	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de proximité à l'étranger,	Compte propre et divers	Ensemble des métiers	Ensemble des métiers
France (y compris DOM-TOM)	813	1 203	1 188		372	3 576	3 475
Autres pays de l'Espace économique européen (EEE)		622	171	228		1 021	934
Autres pays d'Europe		88	149	72	1	310	264
Amérique du Nord		308	15			323	320
Amériques Centrale et du Sud				584		584	166
Afrique et Moyen-Orient		180				180	230
Asie et Océanie (hors Japon)		246	4			250	310
Japon		65	5			70	25
Non ventilés et organismes internationaux						0	
Produit net bancaire	813	2 712	1 532	884	373	6 314	5 724

(1) La décomposition du produit net bancaire par secteur d'activité et zone géographique est pour partie issue d'informations de gestion.

Note 27.2 - Résultat courant avant impôt par secteur d'activité

(En millions d'euros)	31/12/2001					31/12/2000	
	Banque de proximité France	Banque de grande clientèle	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de proximité à l'étranger	Compte propre et divers	Ensemble des métiers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	813	2 712	1 532	884	373	6 314	5 724
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(495)	(2 013)	(802)	(647)	(394)	(4 351)	(3 897)
Résultat brut d'exploitation	318	699	730	237	(21)	1 963	1 827
Coût du risque	(100)	(161)	(1)	(272)	163	(371)	(692)
Résultat d'exploitation	218	538	729	(35)	142	1 592	1 135
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	347	56	3	229	69	704	503
Résultat net sur actifs immobilisés	0	0	0	0	31	31	309
Résultat courant avant impôt	565	594	732	194	242	2 327	1 947

Note 27.3 - Résultat courant avant impôt par zone géographique ⁽¹⁾

(En millions d'euros)	31/12/2001							31/12/2000	
	PNB	Charges de fonctionnement	Résultat brut d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	Résultat net sur actif immobilisé	Résultat courant avant impôt	Résultat courant avant impôt
France (y compris DOM-TOM)	3 576	(2 286)	1 290	161	1 451	447	31	1 929	1 193
Autres pays de l'Espace économique européen (EEE)	1 021	(730)	291	(31)	260	182		442	501
Autres pays d'Europe	310	(182)	128	(25)	103			103	112
Amérique du Nord	323	(237)	86	(251)	(165)			(165)	(154)
Amériques Centrale et du Sud	584	(445)	139	(216)	(77)	14		(63)	142
Afrique et Moyen-Orient	180	(132)	48	(27)	21	61		82	51
Asie et Océanie (hors Japon)	250	(292)	(42)	18	(24)			(24)	48
Japon	70	(47)	23		23			23	(6)
Non ventilés et organismes internationaux	0		0		0			0	60
Totaux	6 314	(4 351)	1 963	(371)	1 592	704	31	2 327	1 947

(1) La décomposition du résultat courant avant impôt par zone géographique est pour partie issue d'informations de gestion.

> Note 28 - Notes spécifiques à l'activité d'assurance

Les méthodes et règles d'évaluation des postes spécifiques à l'activité d'assurance sont celles prévues par le Code des assurances, conformément à la réglementation française.

Note 28.1 - Ventilation des placements des entreprises d'assurance

(En millions d'euros)	31/12/2001			31/12/2000			31/12/1999		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1 - Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	2 076	2 066	2 154	1 633	1 623	1 640	1 158	1 155	1 121
2 - Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	2 717	2 716	3 342	2 313	2 312	3 758	2 000	1 984	3 616
3 - Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4	4 182	4 182	4 551	3 236	3 236	4 409	2 465	2 464	4 074
4 - Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	6 425	6 425	7 605	6 370	6 370	7 261	6 308	6 308	6 931
5 - Obligations et autres titres à revenu fixe	58 796	58 164	60 947	53 448	52 873	55 361	45 492	46 442	46 945
6 - Prêts hypothécaires	6	6	6	6	6	6	5	5	5
7 - Autres prêts et effets assimilés	131	131	131	126	126	126	120	120	120
8 - Dépôts auprès des entreprises cédantes									
9 - Dépôts autres que ceux visés au 8, cautionnements en espèces et autres placements	596	593	608	347	348	348	2 745	2 743	2 483
10 - Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	6 762	6 762	6 762	6 882	6 882	6 882	4 065	4 065	4 065
Total	81 691	81 045	86 106	74 361	73 776	79 791	64 358	65 286	69 360
Opérations réciproques		(1 655)			(1 691)			(1 891)	
Total		79 390			72 085			63 395	

Note 28.2 - Ventilation des provisions techniques d'assurance

(En millions d'euros)	31/12/2001			31/12/2000			31/12/1999		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Provisions pour primes non acquises		204	204		174	174		132	132
Provisions d'assurance-vie	67 845		67 845	61 145		61 145	55 878		55 878
Provisions pour sinistres	818	336	1 154	766	264	1 030	621	303	924
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	1 326	49	1 375	1 244	43	1 287	1 067	31	1 098
Provisions pour égalisation	22	4	26	20	7	27	13	3	16
Autres provisions techniques	2	311	313	1	255	256	1	200	201
Total des provisions techniques brutes (hors contrats en unités de compte)	70 013	904	70 917	63 176	743	63 919	57 580	669	58 249
Provisions techniques des contrats en unités de compte	6 770		6 770	6 895		6 895	4 092		4 092
Total des provisions techniques d'assurance brutes	76 783	904	77 687	70 071	743	70 814	61 672	669	62 341
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	(65)	(36)	(101)	(55)	(36)	(91)	(50)	(122)	(172)
Total des provisions techniques nettes	76 718	868	77 586	70 016	707	70 723	61 622	547	62 169

Note 28.3 - Ventilation de la marge brute des activités d'assurance

(En millions d'euros)	31/12/2001			31/12/2000			31/12/1999		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Primes	9 275	677	9 952	9 957	562	10 519	7 222	459	7 681
Part réassurée des primes	(11)	(34)	(45)	(1)	(14)	(15)	(6)	(11)	(17)
Primes nettes	9 264	643	9 907	9 956	548	10 504	7 216	448	7 664
Produits des placements	4 217	48	4 265	4 132	40	4 172	4 010	41	4 051
Ajustement ACAV (plus-values)	11		11	(43)		(43)	614		614
Autres produits techniques			0			0		10	10
Total des produits techniques et financiers des produits d'assurance	13 492	691	14 183	14 045	588	14 633	11 840	499	12 339
Sinistres - remboursements	(4 254)	(366)	(4 620)	(4 031)	(411)	(4 442)	(3 555)	(423)	(3 978)
Part réassurée des sinistres	6	22	28	1	81	82	5	108	113
Sinistres - remboursements nets	(4 248)	(344)	(4 592)	(4 030)	(330)	(4 360)	(3 550)	(315)	(3 865)
Charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques	(3 578)	(118)	(3 696)	(5 134)	(15)	(5 149)	(3 903)	(59)	(3 962)
Part réassurée des charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques	4	(10)	(6)	5	(88)	(83)		2	2
Charges nettes des provisions techniques	(3 574)	(128)	(3 702)	(5 129)	(103)	(5 232)	(3 903)	(57)	(3 960)
Participation aux résultats	(3 284)	(49)	(3 333)	(3 149)	(43)	(3 192)	(2 869)	(32)	(2 901)
Charges des placements	(547)	(9)	(556)	(693)	(7)	(700)	(741)	(6)	(747)
Ajustements ACAV (moins values)	(919)		(919)	(327)		(327)	(6)		(6)
Autres charges techniques			0			0		0	0
Total des charges techniques et financières des activités d'assurance	(12 572)	(530)	(13 102)	(13 328)	(483)	(13 811)	(11 069)	(410)	(11 479)
Marge brute des activités d'assurance	920	161	1 081	717	105	822	771	89	860
Opérations réciproques			115			(89)			1
Marge brute des activités d'assurance			1 196			733			861

Les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole détiennent dans leurs portefeuilles de placement des titres émis par d'autres sociétés du groupe ; ces titres et leurs revenus sont éliminés des états financiers consolidés. Pour donner une vision économique réaliste de l'activité d'assurance dans le compte de résultat consolidé, les revenus (65 M€) de ces titres ont été ensuite réintégrés dans la marge brute d'assurance, en contrepartie des produits d'intérêts.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pro forma de Crédit Agricole S.A.

(Exercices clos les 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001)

A l'attention de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A.
(anciennement Caisse Nationale de Crédit Agricole),

Vous nous avez demandé d'examiner les comptes consolidés pro forma de Crédit Agricole S.A. pour les exercices clos les 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001, tels qu'ils sont joints au présent rapport, établis, à des fins de comparaison, pour traduire les effets de l'ensemble des opérations liées à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

Les comptes consolidés pro forma ont été arrêtés par votre conseil d'administration en date du 18 mars 2002, pour les exercices clos les 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001, à partir des comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. pour les exercices clos les 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001, qui ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes de la profession applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Notre audit nous a conduits à exprimer une opinion sans réserve sur ces comptes consolidés.

Notre rapport sur les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. de l'exercice clos le 31 décembre 2000 en date du 14 mars 2001 comporte une observation, qui, sans remettre en cause notre opinion, attire l'attention des actionnaires sur :

- les notes 2.2 et 20 de l'annexe qui exposent le changement de méthode résultant de l'application des nouvelles règles de consolidation définies par le règlement CRC 99-07 du 24 novembre 1999,
- la note 2.1 de l'annexe qui mentionne les changements de présentation des comptes résultant de l'application par anticipation du règlement CRC 2000-04 relatif aux documents de synthèse consolidés des établissements de crédit.

Notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2001 en date du 10 avril 2002 comporte une observation, qui, sans remettre en cause notre opinion, attire l'attention des actionnaires sur les notes 1.2, 2.1.6, 2.1.7, 2.2, 17, 18, 20 et 36 de l'annexe qui exposent les changements effectués, à la suite, notamment, d'une demande de justification formulée par la Commission des opérations de Bourse, sur les méthodes de constitution de la provision épargne-logement et leur impact sur les comptes au 31 décembre 2001 :

- seule la part de la provision épargne-logement couvrant un risque économique ou de taux global est maintenue en Fonds pour Risques Bancaires Généraux. Cette provision ne donne plus lieu à constitution d'un impôt différé,
- la partie correspondant à un risque de perte interne au Groupe Crédit Agricole résultant de ses mécanismes financiers figure désormais dans les provisions pour risques et charges.

Ces comptes consolidés pro forma de Crédit Agricole S.A. ont été également établis à partir des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole pour les exercices clos les 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001, qui ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes de la profession applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Notre audit nous a conduits à exprimer une opinion sans réserve.

Notre rapport sur les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole de l'exercice clos le 31 décembre 2000 en date du 14 mars 2001 comporte une observation, qui, sans remettre en cause notre opinion, attire l'attention des actionnaires sur :

- les notes 2.2 et 20 de l'annexe qui exposent le changement de méthode résultant de l'application des nouvelles règles de consolidation définies par le règlement CRC 99-07 du 24 novembre 1999,

- la note 2.3 de l'annexe qui mentionne les changements de présentation des comptes résultant de l'application par anticipation du règlement CRC 2000-04 relatif aux documents de synthèse consolidés des établissements de crédit.

Notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2001 en date du 10 avril 2002 comporte une observation, qui, sans remettre en cause notre opinion, attire l'attention des actionnaires sur les notes 2.2, 2.3.7, 18 et 20 de l'annexe qui exposent les changements effectués, à la suite, notamment, d'une demande de justification formulée par la Commission des opérations de Bourse, sur les méthodes de constitution de la provision épargne-logement et leur impact sur les comptes au 31 décembre 2001 :

- la provision enregistrée dans le Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) au titre de l'épargne-logement ne donne plus lieu à l'enregistrement d'un impôt différé,
- les méthodes de constitution de cette provision ont été modifiées dans les comptes de Crédit Agricole S.A. pour couvrir dans le FRBG un risque économique et de taux global.

Nous avons effectué notre examen des comptes pro forma selon les normes de la profession applicables en France. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des conventions et l'établissement des comptes pro forma ainsi que la mise en oeuvre de diligences permettant d'apprécier si les conventions retenues sont cohérentes, de vérifier la traduction chiffrée de ces dernières et de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes consolidés.

Les comptes pro forma ont vocation à traduire l'effet sur des informations financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Ils ne sont toutefois pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Les comptes pro forma de Crédit Agricole S.A. publiés dans le Document de Référence, enregistré par la Commission des opérations de Bourse sous le numéro R.01-453 en date du 22 octobre 2001, ont ainsi été mis à jour pour tenir compte de la réalisation effective des opérations de restructurations.

A notre avis, les conventions retenues constituent une base raisonnable pour présenter l'ensemble des opérations liées à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. dans les comptes pro forma, leur traduction chiffrée est appropriée et les méthodes comptables utilisées sont conformes à celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2001.

Il convient de noter qu'au 31 décembre 2001, le résultat consolidé pro forma de Crédit Agricole S.A. intègre une année de résultat des filiales spécialisées au pourcentage d'intérêt résultant des opérations d'apport des Caisses Régionales et une année de résultat "courant" mis en équivalence au pourcentage de détention des Caisses Régionales. Ce résultat courant a été déterminé en éliminant tous les éléments de nature exceptionnelle liés à la cotation sur la base des déclarations des Caisses Régionales. Il s'agit essentiellement des plus-values réalisées sur la cession des titres Crédit Agricole S.A. sur le marché et des provisions "extraordinaires" constituées à cette occasion.

Neuilly sur Seine et Paris, le 12 avril 2002

Les commissaires aux comptes

Barbier Frinault et autres
Valérie Meeus René Proglío

Selarl "Cabinet Alain Lainé"
Alain Lainé

| Comptes consolidés

| Sommaire

Bilans consolidés	page 170
Hors bilans consolidés	page 172
Comptes de résultat consolidés	page 173
Bilans et comptes de résultat consolidés	page 174
Note 1 - Cadre juridique et financier	page 174
Note 2 - Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation	page 176
Note 3 - Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle	page 198
Note 4 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par durée résiduelle	page 199
Note 5 - Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement	page 201
Note 6 - Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme non consolidés	page 204
Note 7 - Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence	page 206
Note 8 - Immobilisations corporelles et incorporelles	page 206
Note 9 - Variation de l'actif immobilisé	page 207
Note 10 - Autres actifs et comptes de régularisation	page 208
Note 11 - Provisions inscrites en déduction de l'actif	page 208
Note 12 - Écarts d'acquisition	page 209
Note 13 - Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle	page 209
Note 14 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle	page 210
Note 15 - Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle	page 211
Note 16 - Autres passifs et comptes de régularisation	page 212
Note 17 - Provisions pour risques et charges	page 212
Note 18 - Fonds pour risques bancaires généraux	page 213
Note 19 - Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle (en monnaie d'émission)	page 213
Note 20 - Variation des capitaux propres hors Fonds pour risques bancaires généraux	page 214
Note 21 - Composition des fonds propres	page 216
Note 22 - Contributions par devise au bilan consolidé	page 216
Note 23 - Opérations de change et emprunts en devises non dénoués	page 216
Note 24 - Opérations sur instruments financiers à terme	page 217
Note 25 - Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	page 218
Note 26 - Revenus des titres	page 219
Note 27 - Produits nets des commissions	page 219
Note 28 - Prestations de services bancaires et financiers	page 219
Note 29 - Solde des opérations sur portefeuilles de négociation	page 220
Note 30 - Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille	page 220
Note 31 - Charges générales d'exploitation	page 220
Note 32 - Coût du risque	page 221
Note 33 - Résultat net sur actifs immobilisés	page 222
Note 34 - Impôt sur les bénéfices	page 223
Note 35 - Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	page 224
Note 36 - Résultat exceptionnel	page 224
Note 37 - Informations relatives aux résultats des activités bancaires	page 225
Note 38 - Notes spécifiques à l'activité d'assurance	page 228
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	page 232

| Bilans consolidés de Crédit Agricole S.A.

Actif					
(En millions d'euros)	Notes	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999 retraité	31/12/1999
Opérations interbancaires et assimilées		92 874	99 511	107 658	100 557
Caisse, banques centrales, C.C.P.		3 660	2 987	4 087	3 949
Effets publics et valeurs assimilées	5, 5.1, 5.2 et 5.3	25 121	28 428	35 703	32 265
Créances sur les établissements de crédit	3 et 3.1	64 093	68 096	67 868	64 343
Opérations internes au Crédit Agricole	3	141 630	146 973	144 220	144 220
Opérations avec la clientèle	4, 4.1, 4.2 et 4.3	69 765	63 208	49 317	48 380
Opérations de crédit-bail et assimilées	4, 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4	6 485	5 929	4 917	4 917
Opérations sur titres		58 629	54 259	51 352	48 786
Obligations et autres titres à revenu fixe	5, 5.1, 5.2 et 5.3	36 349	29 327	27 260	25 818
Actions et autres titres à revenu variable	5 et 5.1	22 280	24 932	24 092	22 968
Placements des entreprises d'assurance	38.1	79 390	71 671	63 047	
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	38.3	101	55	50	
Valeurs immobilisées		16 102	8 983	8 756	9 467
Participations, parts dans des entreprises liées et autres titres détenus à long terme	6, 6.1 et 9	3 592	4 059	4 621	4 317
Participations et parts dans des entreprises liées mises en équivalence	7	10 823	3 250	2 551	3 734
Immobilisations corporelles et incorporelles	8 et 9	1 687	1 674	1 584	1 416
Écarts d'acquisition	12	1 895	1 305	410	388
Comptes de régularisation et actifs divers		28 196	28 599	30 502	29 631
Autres actifs	10	16 755	18 083	20 364	19 420
Autres actifs d'assurance	38.2	532	314	171	
Comptes de régularisation	10	10 909	10 202	9 967	10 211
Total actif		495 067	480 493	460 229	386 346

Passif					
(En millions d'euros)	Notes	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999 retraité	31/12/1999
Opérations interbancaires et assimilées		70 305	73 228	71 894	68 881
Banques centrales, CCP		21	13	113	113
Dettes envers les établissements de crédit	13	70 284	73 215	71 781	68 768
Opérations internes au Crédit Agricole	13	24 053	27 050	28 674	28 674
Comptes créditeurs de la clientèle		200 681	191 536	193 824	191 228
Comptes d'épargne à régime spécial	14, 14.1 et 14.2	138 221	136 886	139 474	139 474
Autres dettes	14, 14.1 et 14.2	62 460	54 650	54 350	51 754
Dettes représentées par un titre	15 et 15.1	57 562	55 642	41 409	40 197
Provisions techniques des entreprises d'assurance	38.3	77 687	70 386	61 911	
Comptes de régularisation et passifs divers		34 542	36 100	40 150	36 685
Autres passifs	16	21 508	24 191	28 775	26 000
Autres passifs d'assurance	38.4	377	285	227	
Comptes de régularisation	16	12 657	11 624	11 148	10 685
Provisions et dettes subordonnées		12 837	9 023	7 524	7 202
Provisions pour risques et charges	17	3 263	2 824	2 527	2 349
Dettes subordonnées	19	9 574	6 199	4 997	4 853
Fonds pour risques bancaires généraux	18	1 716	2 583	2 429	2 429
Intérêts minoritaires	20	690	3 200	2 489	1 125
Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)	20	14 994	11 745	9 925	9 925
Capital souscrit		2 911	2 241	1 999	1 999
Primes d'émission		6 516	4 296	3 354	3 354
Subventions d'investissement		112	84	90	90
Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différences sur mises en équivalence		4 388	4 152	3 674	3 674
Résultat de l'exercice		1 067	972	808	808
Total passif		495 067	480 493	460 229	386 346

Hors bilans consolidés de Crédit Agricole S.A.

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999 retraité	31/12/1999
Engagements donnés	71 326	75 107	64 322	69 738
Engagements de financement	38 976	38 592	32 766	32 958
Engagements en faveur d'établissements de crédit	2 876	2 338	2 748	2 748
Engagements en faveur du Crédit Agricole	1 337	1 740	2 713	2 713
Engagements en faveur de la clientèle	34 763	34 514	27 305	27 497
Engagements de garantie	29 097	31 317	28 586	34 990
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	8 079	10 402	10 979	17 372
Engagements en faveur du Crédit Agricole	27	2 702	2 125	2 125
Engagements d'ordre de la clientèle	20 991	18 213	15 482	15 493
Engagements donnés par les entreprises d'assurance	832	1 021	978	
Engagements sur titres	2 421	4 177	1 992	1 790
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	6	7	4	
Autres engagements donnés	2 415	4 170	1 988	1 790

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999 retraité	31/12/1999
Engagements reçus	35 114	35 536	25 744	20 117
Engagements de financement	4 682	4 435	2 947	2 958
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 160	1 789	690	700
Engagements reçus du Crédit Agricole	3 025	2 646	2 237	2 238
Engagements reçus de la clientèle	497		20	20
Engagements de garantie	17 561	16 264	15 427	15 299
Engagements reçus d'établissements de crédit	2 849	2 627	3 405	3 286
Engagements reçus du Crédit Agricole	7	8	25	16
Engagements reçus de la clientèle	14 705	13 629	11 997	11 997
Engagements reçus par les entreprises d'assurance	9 385	9 311	5 364	
Engagements sur titres	3 486	5 526	2 006	1 860
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		7		
Autres engagements reçus	3 486	5 519	2 006	1 860

Hors bilan : autres informations

Opérations de change et emprunts en devises : note 23.

Opérations sur instruments financiers à terme : notes 24 et 24.1.

Comptes de résultat consolidés de Crédit Agricole S.A.

(En millions d'euros)	Notes	31/12/2001	31/12/2000 retraité (*)	31/12/2000	31/12/1999 retraité (*)	31/12/1999
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés						2 525
Intérêts et produits assimilés	25 et 26	24 151	22 357	22 461	20 506	
Intérêts et charges assimilées	25 et 26	(22 826)	(21 439)	(21 439)	(18 257)	
Revenus des titres à revenu variable	26	215	212	212	119	
Commissions nettes	27 et 28	396	461	461	17	266
Produits nets sur opérations financières						1 836
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	2 444	2 154	2 154	1 737	
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	812	1 263	1 263	320	
Autres produits nets d'exploitation bancaire		204	372	394	191	136
Marge brute des activités d'assurance	38.5	1 195	641	641	770	
Produits nets des autres activités		7	2	2	4	
Produit net bancaire		6 598	6 023	6 149	5 407	4 763
Charges générales d'exploitation	31	(4 042)	(3 637)	(3 659)	(2 973)	(2 662)
Frais de personnel	31.1 et 31.2	(2 278)	(2 124)	(2 124)	(1 782)	(1 631)
Autres frais administratifs	31.3	(1 764)	(1 513)	(1 535)	(1 191)	(1 031)
Dotations aux amortissements		(308)	(245)	(245)	(230)	(197)
Résultat brut d'exploitation		2 248	2 141	2 245	2 204	1 904
Coût du risque	32	(366)	(677)	(781)	(807)	(806)
Résultat d'exploitation		1 882	1 464	1 464	1 397	1 098
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	35	305	156	156	366	436
Résultat net sur actifs immobilisés	33	34	313	313	210	215
Résultat courant avant impôt		2 221	1 933	1 933	1 973	1 749
Résultat net exceptionnel	36	333	(221)	(221)	(333)	(276)
Impôt sur les bénéfices	34	(861)	(62)	(62)	(677)	(549)
Amortissement des écarts d'acquisition		(296)	(201)	(201)	(117)	(112)
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux		(44)	(143)	(143)	131	130
Résultat net		1 353	1 306	1 306	977	942
Intérêts minoritaires		286	334	334	169	134
Résultat net part du groupe		1 067	972	972	808	808
Résultat net part du groupe par action		1,375	1,376	1,376	1,340	1,340

Les méthodes de calcul du résultat de base par action sont fondées sur l'avis n° 27 de l'Ordre des Experts Comptables.

Le résultat de base par action correspondant au résultat net part du groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(*) En 2001, Crédit Agricole S.A. applique la totalité des dispositions du règlement CRC 2000-04 pour la présentation des états de synthèse consolidés ; à ce titre les éléments relatifs au provisionnement des intérêts sur créances douteuses ou litigieuses figurent en "intérêts et produits assimilés" et non plus en "coût du risque". Par ailleurs les "autres produits divers d'exploitation" ont été reclassés de "produits nets d'exploitation bancaire" à "frais administratifs". Les comptes de l'exercice 2000 sont retraités selon cette présentation. Les données 1999 retraitées reflètent les nouvelles règles de consolidation (règlement CRC 99-07 mis en œuvre au 1^{er} Janvier 2000).

Bilans et comptes de résultat consolidés de Crédit Agricole S.A. (au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 1999)

> Note 1 Cadre juridique et financier

Crédit Agricole S.A. est une Société Anonyme au capital de 2 916 629 697 euros (soit 972 209 899 actions nominatives de 3 euros).

Les actions représentatives de ce capital sont détenues par la SAS, rue La Boétie à hauteur de 70,22 %, cette société étant elle-même détenue en totalité par les Caisses Régionales.

Les Caisses Régionales de Crédit Agricole sont des sociétés coopératives dont le statut et le fonctionnement sont définis par les lois et règlements codifiés dans le Code monétaire et financier.

Crédit Agricole S.A. coordonne leur action, leur octroie des avances au moyen des ressources qu'elles collectent en son nom, centralise leurs excédents de ressources monétaires et exerce à leur égard un pouvoir légal de tutelle conformément aux dispositions du Code monétaire et financier. Les spécificités de ces relations sont décrites au paragraphe suivant : "mécanismes financiers internes au Crédit Agricole".

La loi bancaire du 24 janvier 1984 a confirmé Crédit Agricole S.A. dans son rôle d'organe central : à ce titre, cet établissement représente les Caisses Régionales auprès de la Banque de France, du Comité des Établissements de Crédit et de la Commission Bancaire.

Crédit Agricole S.A. est chargée de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect des normes de gestion destinées à en garantir la liquidité et la solvabilité.

Dans le cadre de son introduction en bourse en date du 14 décembre 2001, Crédit Agricole S.A. a pris une participation à hauteur de 25 % du capital de chacune des Caisses Régionales, à l'exception de la Caisse Régionale de la Corse.

Cette prise de participation s'est effectuée par souscription de certificats coopératifs d'associés et de rachats de certificats coopératifs d'investissement. Crédit Agricole S.A. exerce un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des Caisses Régionales. Elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau Crédit Agricole que de chacun des établissements de crédit qui lui sont affiliés.

Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a constitué, au cours de l'exercice 2001, un fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité, destiné à lui permettre d'assurer son rôle d'organe central.

Ce fonds a été constitué par dotation aux fonds pour risques bancaires généraux à hauteur de 609,8 millions d'euros.

Crédit Agricole S.A. a, par ailleurs, constitué un réseau de filiales pour prolonger, tant en France qu'à l'étranger, les activités du Crédit Agricole ou pour rendre des services plus larges à sa clientèle.

Les comptes consolidés présentés ci-après décrivent la situation financière et les résultats de l'ensemble constitué par Crédit Agricole S.A., ses succursales et ses filiales.

Mécanismes financiers internes au Groupe Crédit Agricole

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Groupe Crédit Agricole lui sont spécifiques.

Note 1.1 - Comptes ordinaires des Caisses Régionales

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspon-

dant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "opérations internes au Crédit Agricole - comptes ordinaires".

Note 1.2 - Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses Régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, à compter du 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Les comptes de l'exercice 2001 intègrent les effets de ce nouveau taux de décentralisation.

A ce titre une charge est enregistrée en résultat exceptionnel (note 36).

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- **les avances pour prêts bonifiés** qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'État : celui-ci verse à Crédit Agricole S.A. une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;
- **les avances pour autres prêts** qui refinancent, à hauteur de 50 %, les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses Régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour lesquels un accord préalable a été obtenu. Elles sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A.

Note 1.3 - Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôt négociables), peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "opérations internes au Crédit Agricole".

Note 1.4 - Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de trois à sept ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Note 1.5 - Opérations en devises

Crédit Agricole S.A. étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses Régionales s'adressent à elle pour leurs opérations de change.

Note 1.6 - Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "comptes créditeurs de la clientèle".

Note 1.7 - Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses Régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "dettes représentées par un titre" ou "provisions et dettes subordonnées".

> Note 2 Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

Note 2.1 - Règles comptables communes aux comptes sociaux et aux comptes consolidés

Les opérations sont enregistrées dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires.

La présentation des états financiers consolidés de Crédit Agricole S.A. est conforme aux dispositions des règlements 99.07 et 2000.04 du Comité de la réglementation comptable relatives à la consolidation des établissements de crédit et des maisons de titres.

2.1.1 - Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ; comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ; créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle. Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière. Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Des provisions pour créances douteuses ou pour risques sont dotées lorsqu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer une part ou la totalité de leurs dettes ou de leurs engagements. Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses Régionales ne représentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts primaires distribués par les Caisses Régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. À ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de provision sur les avances aux Caisses Régionales. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. applique les recommandations de la Commission Bancaire concernant le classement des créances impayées depuis plus de trois mois (six mois pour l'immobilier des particuliers) qui entrent dans la base provisionnable. Les intérêts sur créances douteuses sont intégralement provisionnés. Les provisions affectées relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

2.1.2 - Intérêts pris en charge par l'État

Afin de permettre la distribution au secteur agricole et rural de prêts à taux réduits, fixés par l'État, ce dernier verse à Crédit Agricole S.A. une bonification fondée sur la différence entre le coût des ressources empruntées par Crédit Agricole S.A. et l'intérêt des prêts à moyen ou long terme que fixe l'État.

Les acomptes sur bonification reçus de l'État au cours de l'exercice ainsi que le solde de la bonification correspondant à la différence entre les acomptes reçus et le montant estimé de la bonification restant à encaisser au titre de l'exercice sont enregistrés sous la rubrique "intérêts et produits assimilés".

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État. La dernière révision a été faite au cours de l'exercice 1989. Les nouvelles modalités de calcul ont supprimé le décalage existant jusqu'alors entre le coût des ressources pris en compte pour le calcul de la bonification et les charges financières enregistrées en comptabilité pour les ressources concernées. Ce décalage avait donné lieu à l'enregistrement à l'actif d'une "bonification à recevoir" dont les montants résiduels sont progressivement rapportés au compte de résultat. En outre, depuis le 1^{er} janvier 1990, la distribution des prêts bonifiés a été ouverte à d'autres établissements de crédit. La bonification concurrentielle est désormais égale, pendant toute la durée de vie du prêt bonifié, à la différence entre le taux retenu à l'adjudication et le taux de sortie du prêt bonifié applicable à l'emprunteur.

2.1.3 - Portefeuilles de titres

Crédit Agricole S.A. applique le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire Française, modifié par le règlement 2000.02 du Comité de la Réglementation Comptable, concernant :

- les valeurs mobilières françaises et étrangères,
- les bons du Trésor,
- les titres de créances négociables émis en France ainsi que les instruments de même nature émis à l'étranger,
- les billets à ordre négociables.

Ces titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable. Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participation).

2.1.3.1 - Titres de transaction

Sont détenus dans ce portefeuille des titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Sont également enregistrés dans ce portefeuille les titres détenus durant une période supérieure à six mois dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou lorsque leur détention est liée à une opération de couverture ou d'arbitrage.

Ces titres sont enregistrés pour leur valeur d'achat (coupon inclus). À chaque arrêté, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite au compte de résultat en "gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

Lorsque des titres de transaction sont reclassés dans les titres de placement ou d'investissement, ils le sont au prix de marché du jour du transfert.

2.1.3.2 - Titres de placement

Sont considérés comme titres de placement les titres détenus durant une période supérieure à six mois, à l'exception des titres à revenu fixe destinés à être conservés jusqu'à leur échéance.

Des obligations en euros et en devises, des titres de Sicav et de Fonds communs de placement, constituent l'essentiel du portefeuille de titres de placement de Crédit Agricole S.A.

- Obligations et autres titres à revenu fixe :

Les obligations sont enregistrées au pied du coupon et leurs coupons courus non échus, sous la rubrique : "intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie linéairement sur la durée de vie résiduelle du titre à l'exception des titres du marché interbancaire pour lesquels l'amortissement actuariel est pratiqué.

- Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat sous la rubrique : "revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des Sicav et des Fonds communs de placement sont enregistrés au moment de l'encaissement sous la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, lorsque la valeur probable de négociation d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les dotations et les reprises de provision pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique "gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

2.1.3.3 - Titres de l'activité de portefeuille

L'activité de portefeuille telle que définie par le règlement 2000.02 du Comité de la Réglementation Comptable, consiste à investir, de façon régulière, une partie de ses actifs dans un portefeuille de titres pour en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle.

Des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées. Il ne s'agit en principe que de titres à revenu variable.

Leur évaluation est réalisée titre par titre.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives d'évolution générale de la société dont les titres sont détenus et de l'horizon de détention de ces titres.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue et tenant compte de l'horizon de détention.

La baisse ou la hausse du cours de bourse n'a donc pas nécessairement d'incidence sur la valeur d'inventaire.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés".

2.1.3.4 - Titres d'investissement

Sont considérés comme titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Ces titres sont adossés en taux ou en liquidité. À leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu.

Lorsque l'adossement en taux ou en liquidité ne répond plus aux règles fixées par la Commission Bancaire, les titres sont reclassés parmi les titres de placement.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie linéairement sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de provision pour dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une provision est constituée.

2.1.3.5 - Autres titres détenus à long terme

Sont considérés comme des autres titres détenus à long terme, les titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière compte tenu du faible pourcentage de droits de vote détenus.

Leur évaluation est réalisée titre par titre.

Ces titres figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour obtenir ces titres, s'il avait à les acquérir, compte tenu de son objectif de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "gains ou pertes sur actifs immobilisés".

2.1.3.6 - Titres de participations non consolidées

Sont classés dans cette rubrique les titres dont la détention durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participations non consolidées sont enregistrés, lors de leur entrée à l'actif, à leur coût historique (valeur d'achat frais exclus ou valeur d'apport).

Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'usage. Une provision pour dépréciation est, le cas échéant, constatée après analyse au cas par cas en considérant, d'une part, le cours ou la valeur mathématique du titre et, d'autre part, les plus-values latentes éventuelles et les perspectives de la société portée. Les dotations et les reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "gains ou pertes sur actifs immobilisés".

2.1.3.7 - Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

2.1.4 - Dettes à vue et à terme

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.1.5 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support, bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans les "provisions et dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite sous la rubrique "intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les frais d'émission sont généralement intégralement amortis la première année.

Les commissions de service financier, versées aux Caisses Régionales, sont comptabilisées en charges sous la rubrique "commissions (charges)".

2.1.6 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent notamment les provisions concernant des engagements par signature, des engagements de retraite et de congés fin de carrière, des litiges, des surcoûts anticipés au titre du passage à la monnaie unique et des risques divers.

Elles incluent, également, les risques pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Crédit Agricole S.A. a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision intitulée "risques internes épargne-logement", qui permet à Crédit Agricole S.A. de couvrir les pertes futures liées aux mécanismes financiers internes de l'épargne-logement, est dotée dans la phase d'épargne et calculée à partir de l'encours théorique des prêts que cette épargne est susceptible de créer. Pour cela, il est appliqué à cet encours un "taux de perte interne" représentant la différence entre, d'une part, le coût de la ressource d'épargne-logement, incluant les commissions de placement et les frais de gestion, et, d'autre part, le taux des avances pour prêts légaux (note 17).

Les reprises de provisions sont enregistrées lors du constat théorique des pertes, soit quatre ans (CEL) ou six ans (PEL) après les dotations.

Cette provision était, dans les comptes au 31 décembre 2000, incluse dans la provision épargne-logement constituée au sein du Fonds pour risques bancaires généraux.

2.1.7 - Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont dotés par les différentes entités du groupe, à la discrétion de leurs dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont

la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Ils comprennent notamment une provision épargne-logement dont les méthodes de constitution ont été réexaminées, notamment à la demande de la Commission des Opérations de Bourse, tant pour les comptes individuels que pour les comptes consolidés.

La provision pour régularisation des charges et produits de l'épargne-logement, qui figurait au 31 décembre 2000 dans les Fonds pour risques bancaires généraux, a été scindée en deux parties :

- la partie correspondant à un "risque de perte interne" résultant des mécanismes financiers internes au groupe Crédit Agricole figure désormais dans les provisions pour risques et charges (cf. paragraphe 2.1.6 et note 17),

- la partie de la provision épargne-logement couvrant un risque économique ou de taux global relevant de l'activité bancaire sur l'épargne-logement est, seule, maintenue en Fonds pour risques bancaires généraux (note 18).

Considérant le poids que risque de représenter l'engagement relatif à l'épargne-logement sur son exploitation future, Crédit Agricole S.A. a constitué un Fonds pour risques bancaires généraux spécifique. Compte tenu des réformes financières internes intervenues (note 1.2), Crédit Agricole S.A. ne supporte plus le risque lié à cette activité pour la part de collecte qu'elle rétrocède aux Caisses Régionales.

Ce Fonds pour risques bancaires généraux (note 18), est doté dans la phase d'épargne et calculé à partir de l'encours théorique des prêts que cette épargne est susceptible de créer, en appliquant à cet encours un "taux de perte éventuelle" représentant la différence entre le taux de marché anticipé et le coût de l'épargne-logement.

Ce "taux de perte éventuelle" est évalué suivant la nature des ressources collectées et réestimé à chaque arrêté en fonction de l'évolution des variables prises en compte dans ce calcul.

Les reprises de ce Fonds pour risques bancaires généraux sont effectuées en fonction de l'horizon

théorique de remboursement des prêts d'épargne-logement (quatre ans pour le CEL, six ans pour le PEL).

Par ailleurs, les Fonds pour risques bancaires généraux comprennent une dotation pour risque opérationnel venant compléter la dotation constatée en provision pour risques et charges.

Ils comprennent également une dotation au Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité, destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central.

2.1.8 - Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 92-04 du Comité de la réglementation bancaire. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

- Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et sous la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits sous la rubrique "intérêts et produits (charges) assimilé(e)s - autres intérêts et produits (charges) assimilé(e)s". Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

- Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou inclus dans un portefeuille de transaction – au sens du règlement 92-04 – sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Les gains ou les pertes (latents ou réalisés) sont portés au compte de résultat sous les rubriques correspondant à la nature des opérations "gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation – solde des opérations sur titres de transaction et instruments financiers à terme" et "gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation – solde des opérations de change sur instruments financiers assimilés".

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou *pro rata temporis* selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

2.1.9 - Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises et qui correspondent à des opérations de couverture sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêt.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres de placement, d'investissement et de participation non consolidée en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Seul l'effet de change constaté sur les titres de placement est enregistré en compte de résultat. Une provision peut cependant être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relatif aux participations non consolidées de Crédit Agricole S.A. à l'étranger.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêt, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique "gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation – solde des opérations de change et instruments financiers assimilés".

2.1.10 - Intégration des succursales à l'étranger

Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées.

Lors de l'arrêté des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques.

Les règles de conversion en euros sont les suivantes :

- les postes de bilan autres que les dotations sont convertis au cours de clôture,
- les dotations sont converties au cours historique d'enregistrement,
- les charges et les produits sont convertis au cours moyen de la période.

Dans les comptes individuels, les gains ou pertes pouvant résulter de cette conversion sont enregistrés au bilan en "comptes de tiers et divers". Dans les comptes consolidés, ces montants sont enregistrés en "écarts de conversion" et présentés dans les fonds propres du groupe.

2.1.11 - Comptabilisation et amortissement des immobilisations

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur date d'achèvement.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les durées d'amortissement recommandées dans les comptes consolidés sont les suivantes :

- Logiciels : 3 ans,
- Matériel informatique : 5 ans,
- Mobilier de bureau : 10 ans,
- Matériel de transport : 4 ans,
- Autres matériels : 5 ans,
- Agencements et installations : 10 ans,
- Immeubles : 33,33 ans.

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

2.1.12 - Réévaluation

La réévaluation légale de 1978 n'a pas eu d'incidence sur les comptes de Crédit Agricole S.A. Les autres réévaluations éventuellement constatées ne sont pas retraitées et sont présentées en réserves de réestimation.

2.1.13 - Indemnités de départ à la retraite et congés de fin de carrière

Une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan en "provisions pour risques et charges". Cette provision est arrêtée au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole S.A., présents à la clôture de l'exercice, relevant de la convention collective du groupe Crédit Agricole S.A. entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1990 et que ne couvrent pas les contrats passés avec une société d'assurance.

Cette provision est le résultat de la multiplication de trois facteurs : les droits acquis par les salariés (fonction de l'ancienneté de leur carrière et du salaire de référence), la probabilité de présence des salariés dans l'entreprise à la date de versement des droits (fonction de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel) et le taux d'actualisation.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique "provisions pour risques et charges".

Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé de l'accord du 1^{er} octobre 1993 prorogé le 28 juin 1995 et de l'accord du 1^{er} juillet 1997 prorogé le 25 novembre 1999. Ces accords permettent au personnel du groupe Crédit Agricole S.A., âgé de 54 ans et plus, de bénéficier d'une dispense d'activité.

2.1.14 - Plans de retraite

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et, par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Celles-ci figurent au passif du bilan en "provisions pour risques et charges".

2.1.15 - Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. Par un accord en date du 28 juin 1999, un intéressement a été mis en place.

La participation et l'intéressement figurent dans les "frais de personnel".

Dans les comptes consolidés, il est tenu compte du crédit d'impôt résultant du droit pour les sociétés de déduire la charge correspondante l'année suivante.

2.1.16 - Charges et produits exceptionnels

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont, par principe, rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

Le résultat exceptionnel enregistre au 31 décembre 2001 les conséquences :

- de la nouvelle décentralisation à 50 % de la collecte et des prêts épargne-logement, et des avances correspondantes vers les Caisses Régionales (note 1.2),
- de modifications, décidées par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., des taux de marge crédits des Caisses Régionales pour la partie non décentralisée, qui entraîne une diminution du "taux de perte interne" anticipé sur l'épargne-logement. (note 36).

2.1.17 - Impôt

Crédit Agricole S.A. a mis en place depuis 1990 un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2001, 100 filiales ont signé une convention d'intégration fiscale avec Crédit Agricole S.A. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

La prise en compte d'impôts différés dans les comptes individuels, dans un souci de prudence, porte exclusivement sur les GIE. L'évaluation de ces impôts différés a été réalisée, dans les comptes individuels des sociétés membres en tenant compte de la date probable de paiement de l'impôt.

Compte tenu des dispositions fiscales votées au 31 décembre 2001, les impôts différés ont été calculés en prenant en compte, au titre des exercices 2002 et suivants, les contributions additionnelles de 3 % et 3,33 % de l'impôt sur les sociétés.

2.1.18 - Engagements hors bilan

Comme indiqué à la note 1 (cadre juridique et financier), Crédit Agricole S.A. assure la fonction d'organe central du Crédit Agricole et, à ce titre, est soumise aux obligations prévues par la loi bancaire. Les engagements ainsi donnés figurent en hors bilan. Il en est de même de ceux souscrits par les Caisses Régionales en application de la convention signée en 1988, par laquelle elles garantissent la solvabilité et la liquidité de l'organe central.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe.

Note 2.2 - Règles comptables propres aux comptes consolidés

Application de la réglementation relative aux règles de consolidation

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique le règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

En application des dispositions de ce règlement, les principes suivants ont été retenus :

- L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par Crédit Agricole S.A. et relevant de secteurs d'activité se situant dans le prolongement des activités bancaires et financières ou d'activités connexes est consolidé par intégration globale. Il en est ainsi, notamment, des entreprises d'assurance, des sociétés de moyen et de promotion immobilière.
- La participation détenue par Crédit Agricole S.A. à hauteur de 25 % du capital des Caisses régionales a fait l'objet d'une consolidation par mise en équivalence.

Cette mise en équivalence comprend également les filiales et participations détenues directement par les Caisses régionales.

- Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée.

Cependant, il a été dérogé à cette règle dans les cas particuliers où sa stricte application aurait conduit à ne pas donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe Crédit Agricole S.A.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de

présentation du groupe Crédit Agricole S.A. En application des dispositions du règlement CRC n° 99-07, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. Ainsi, l'activité d'assurance est intégrée dans les comptes consolidés selon les méthodes et principes comptables français définis par le Code des assurances, ainsi que par le règlement 2000.05 du Comité de la réglementation comptable, relatif aux règles de consolidation des entreprises d'assurance.

Application de la réglementation relative aux règles de présentation des documents de synthèse consolidés

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique, pour les comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2001, la totalité des dispositions du règlement 2000.04 du Comité de la réglementation comptable relatif aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

À cet effet, il a été procédé au changement de présentation suivant par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2000 : les provisions, pertes sur créances irrécupérables et récupérations sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses figurent désormais dans la rubrique "intérêts et produits assimilés" du compte de résultat et non plus dans la rubrique "coût du risque".

Changement de méthode relatif aux Fonds pour risques bancaires généraux épargne-logement

Suite à une demande de justification formulée par la Commission des Opérations de Bourse, le groupe Crédit Agricole S.A. ne constate plus, depuis l'arrêté semestriel au 30 juin 2001, d'impôts différés relatifs aux Fonds pour risques bancaires généraux d'épargne-logement.

En conséquence, le stock d'impôts différés, existant au 31 décembre 2000, a fait l'objet d'une reprise par diminution des capitaux propres à hauteur de 328,35 millions d'euros (cf. note 20).

2.2.1 - Principes et méthodes de consolidation

2.2.1.1 - Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

En application des principes généraux définis par le règlement 99.07 du Comité de la réglementation comptable, le caractère significatif de cet impact peut être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Le caractère significatif d'une société est présumé lorsqu'elle satisfait aux conditions suivantes :

- le total du bilan est supérieur à 10 millions d'euros ou excède 1 % du total de bilan de la filiale consolidée qui détient ses titres ;
- Crédit Agricole S.A. détient, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote.

Les participations dans les sociétés industrielles dont les actions sont détenues dans le cadre d'opérations de financement ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation.

Les titres représentatifs de participations dans des SCI qui n'atteignent pas les seuils de consolidation, ainsi que les dotations, prêts et avances qui leur ont été accordés, sont classés à l'actif du bilan consolidé dans les valeurs immobilisées.

Concernant les OPCVM dédiés, le groupe Crédit Agricole s'est placé dans la situation dérogatoire prévue par le règlement n° 99.07 du Comité de la réglementation comptable, lui permettant de ne pas consolider ces entités.

Dans cet objectif, il n'a été procédé à aucun réinvestissement dans les OPCVM de ce type existant au 31 décembre 1999 et il a été pris un engagement de sortie ou de clôture de ces OPCVM, au plus tard à la clôture de l'exercice 2004.

De même, le groupe Crédit Agricole S.A., conformément au règlement 2000.05 du Comité de la

réglementation comptable relatif à la consolidation des entreprises d'assurance, ne consolide pas les OPCVM sous contrôle exclusif détenus par les entreprises d'assurance, dans la mesure où ces OPCVM figurent en représentation d'engagements vis-à-vis des assurés.

Le périmètre ainsi constitué répond aux dispositions de la réglementation bancaire.

2.2.1.2 - Méthode de consolidation

- Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidés.

- Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

- Les entreprises contrôlées conjointement avec d'autres associés sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

Concernant plus particulièrement l'activité d'assurance, les principes comptables propres à cette activité ont été conservés et les principes de présentation suivants ont été retenus :

Pour le bilan

- la rubrique "placements des entreprises d'assurance", comprend l'ensemble des postes "placements" figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées, ainsi que les intérêts courus non échus, les décotes et surcotes amorties sur titres et les loyers acquis et non échus,
- la rubrique "autres actifs d'assurance" comprend les créances nées d'opérations d'assurance directes, les créances nées d'opérations de réassurance, les évaluations techniques de réassurance, les frais d'acquisition reportés, ainsi que les différences de conversion figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées,
- la rubrique "parts des réassureurs dans les provisions techniques" correspond au poste "parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques", figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées.
- la rubrique "provisions techniques des entreprises d'assurance" comprend toutes les provisions techniques brutes figurant au passif des sociétés d'assurance consolidées,
- la rubrique "autres passifs d'assurance" comprend les dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques, les dettes nées d'opérations d'assurance directes, les dettes nées d'opérations de réassurance, les évaluations techniques de réassurance, le report de commissions reçues des réassureurs et les différences de conversion figurant au passif des sociétés d'assurance consolidées.

Les rubriques de bilan des sociétés d'assurance consolidées, autres que celles mentionnées ci-dessus, sont ajoutées aux postes regroupant des éléments de même nature à l'actif ou au passif du bilan du groupe Crédit Agricole S.A.

Pour le hors-bilan

Au hors-bilan, figure le montant des engagements reçus et donnés par les entreprises d'assurance consolidées, à l'exception des valeurs appartenant à des institutions de prévoyance ou détenues pour le compte de tiers. Ces engagements sont inscrits sur les lignes "engagements donnés de l'activité d'assurance" et "engagements reçus de l'activité d'assurance".

Pour le compte de résultat

Le poste "marge brute des activités d'assurance" comprend les postes suivants du compte de résultat des sociétés d'assurance consolidées :

- primes ou cotisations acquises payées ou provisionnées,
- charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions (y compris les variations des provisions et la participation des bénéficiaires de contrats aux résultats, hors frais de gestion),
- produits nets des placements alloués.

Pour les autres charges et produits, le classement bancaire par nature des charges et produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance consolidées. Par exception, les dotations aux amortissements et mouvements de provisions concernant les placements d'assurance sont maintenus dans le calcul de la marge brute des activités d'assurance consolidées.

2.2.2 - Retraitements et éliminations

Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan, le hors-bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées. Toutefois, les moins-values qui apparaissent justifiées sont maintenues et les plus-values résultant de cessions d'actifs à des prix de référence dont la détermination est externe au groupe sont traitées comme des écarts de réévaluation.

Elles sont reprises lors des cessions ultérieures au hors-groupe.

Les provisions réglementées sont, après application éventuelle de l'imposition différée, reprises aux comptes de réserves et de résultat.

Le Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) est maintenu par Crédit Agricole S.A. dans les comptes consolidés.

2.2.3 - Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros selon les méthodes suivantes :

- les postes de bilan, autres que ceux constituant la situation nette, sont convertis au cours de clôture de l'exercice. Concernant le cas particulier du peso argentin, dont la convertibilité a été interrompue entre le 21 décembre 2001 et le 10 janvier 2002, le cours retenu a été établi à partir de la moyenne des cours de change relevés lors des trois premières journées de reprise de cotation sur la bourse de Londres, les 11, 14 et 15 janvier 2002.
 - les postes de situation nette sont convertis au cours historique,
 - les charges et les produits sont convertis au cours moyen annuel. Concernant le cas particulier du peso argentin, le cours moyen de l'exercice a été établi sur la base de la parité d'un peso pour un dollar.
- Les différences entre le cours historique ou le cours moyen d'une part et le cours de clôture d'autre part, sont enregistrées en "réserves consolidées" sous la rubrique "écart de conversion".

2.2.4 - Écarts d'acquisition

Le solde des écarts constatés lors de l'acquisition de titres consolidés entre leur prix de revient et la quote-part de situation nette correspondante, pour la part non affectée à divers postes du bilan, est porté sous la rubrique "écarts d'acquisition" à l'actif du bilan consolidé.

Il n'est pas constaté de différence de première consolidation lors de la première consolidation de filiales créées par le groupe.

Les durées d'amortissement des écarts d'acquisition constatés sur les filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont déterminées en fonction de leur activité, de leur implantation géographique et des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition. Elles sont comprises entre cinq et vingt ans.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés en provisions pour risques et charges.

2.2.5 - Impôt différé

2.2.5.1 - Principes généraux

Les différences temporaires résultant du décalage entre l'imposition (ou la déduction) d'une opération et l'exercice de rattachement comptable ont été dégagées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation.

Les flux de la période ont été enregistrés en compte de résultat, selon la méthode du report variable.

En application de la règle de prudence, les déficits reportables ne sont pas retenus dans le calcul de l'impôt différé, sauf circonstances permettant de déterminer une très forte probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs.

Le calcul de l'impôt différé du groupe Crédit Agricole S.A. a été effectué en prenant en compte, au titre des exercices 2002 et suivants, les contributions additionnelles de 3 % et 3,33 % de l'impôt sur les sociétés. L'évaluation des impôts différés a été réalisée en retenant la date probable de paiement de l'impôt.

Le cas échéant, il est tenu compte, dans la détermination de la situation fiscale des entités consolidées, de leur appartenance à un groupe d'intégration fiscale. C'est notamment le cas pour Crédit Agricole Indosuez et certaines de ses filiales de même que pour les entités entrant ou sortant du périmètre d'intégration fiscale.

Le crédit net d'impôt différé figure à l'actif du bilan en "comptes de tiers et divers".

2.2.5.2 - Principaux éléments

Les principaux éléments constitutifs de la fiscalité différée sont :

- en imposition, la plus-value latente sur le crédit-bail, les provisions réglementées, les coupons courus non échus sur les titres de placement, la neutralisation des économies sur les moins-values fiscales des parts d'OPCVM, les résultats et les subventions à amortir ;
- en déduction, les dotations aux amortissements et provisions déductibles ultérieurement, la provision pour "risques internes épargne-logement" enregistrée dans les comptes individuels de Crédit Agricole S.A., et les plus-values fiscales des parts d'OPCVM.

2.2.5.3 - Impôt de distribution

La charge d'impôt différé liée aux distributions de dividendes intragroupe connues à la date d'arrêté bénéficie principalement du régime des sociétés mères et filiales et porte sur des montants non significatifs. Elle n'est donc pas constatée.

Est néanmoins constaté l'impôt que supporteront les sociétés du groupe lors de la distribution obligatoire des résultats des sociétés de statut SICOMI. Aucune provision n'est constituée dans les comptes consolidés pour les impôts dus sur la distribution des réserves des filiales et participations, celles-ci étant considérées comme investies de manière permanente. De même, le complément d'impôt sur les réserves de plus-values à long terme ayant supporté l'impôt et qui devrait être payé si ces réserves étaient distribuées, n'a pas été provisionné, celles-ci n'étant pas, en principe, distribuées par les sociétés.

2.2.6 - Crédit-bail et opérations assimilées

Les encours, les revenus et les charges relatifs au crédit-bail et aux opérations assimilées sont isolés dans la présentation des comptes, et déterminées selon la comptabilité dite financière.

Les réserves latentes, constituées par l'excédent des amortissements comptables sur l'amortissement financier du capital investi, sont réincorporées à l'actif sous la rubrique "opérations de crédit-bail et assimilées".

Les variations desdites réserves sont, après application de la fiscalité différée, enregistrées en compte de résultat.

Les immobilisations acquises en crédit-bail avec option d'achat par les entités consolidées sont classées au bilan sous la rubrique "immobilisations".

2.2.7 - Autres éléments

2.2.7.1 - Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont intégralement amortis, avec incidence fiscale, dès la première année.

2.2.7.2 - Frais d'émission

Les frais d'émission d'emprunts obligataires sont intégralement amortis dès la première année, ce qui diffère de la méthode préférentielle préconisée par le règlement CRC n° 99-07.

2.2.7.3 - Amortissements

Les amortissements dégressifs sont éventuellement maintenus dans les comptes consolidés lorsqu'ils correspondent à une dépréciation économiquement justifiée.

2.2.7.4 - Écarts d'évaluation

Aucun impôt différé passif n'est constaté sur les écarts d'évaluation lorsqu'ils concernent des actifs n'ayant pas vocation à être cédés.

Note 2.3 - Périmètre de consolidation

2.3.1 - Évolution du périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole S.A.

Au 31 décembre 2001, le périmètre de consolidation comprend 286 filiales et participations (contre 179 au 31 décembre 2000).

Les principales modifications qu'il enregistre sur l'exercice sont les suivantes :

1. Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2001

Sociétés entrées dans le périmètre du fait de l'acquisition ou d'un complément d'acquisition de leur titres :

- 47 Caisses Régionales de Crédit Agricole (NB : Crédit Agricole S.A. n'a pas pris de participation dans la Caisse Régionale de la Corse).
- Les filiales directes des Caisses Régionales de Crédit Agricole sauf :
 - Midi Toulousain Développement Immobilier (filiale de la Caisse Régionale Toulouse Midi Toulousain dont les titres ont été vendus).

- Patrimoine Compagnie (filiale de la Caisse Régionale Toulouse Midi Toulousain dont les titres ont été vendus).
- Toulouse Promotion Immobilière (filiale de la Caisse Régionale Toulouse Midi Toulousain dont les titres ont été vendus).
- Camiscefi (filiale qui a fusionné avec la Caisse Régionale Sud Alliance).
- Assurance Risque CA (ARCA) (filiale absorbée par la Caisse Régionale Loire - Haute-Loire).
- Banco del Desarrollo.
- CA Deveurope BV.
- Crédit Agricole Indosuez (Égypte) SAE.
- EFL
- Lukas bank.
- Lukas S.A.
- Partran.
- Rue Impériale de Lyon.
- SCI La Baume.
- Tranquilidade.
- Tranquilidade Vida.

Par création :

- Alsolia.
- Crédit Agricole Indosuez Conseil S.A.
- Doumer Finance SAS.

Par franchissement des seuils de signification :

- Unibiens.

2. Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2001

Cessions de sociétés au hors-groupe :

- Immobanque.
- Indosuez Holding SCA I.
- Indosuez Management Luxembourg I.
- InterAtlantico S.A. (IASA).
- Percinvest.

Application des seuils de signification ou cessation d'activité :

- Caisse locale de développement de Basse-Terre.
- Caisse locale de développement de Grande-Terre.
- Caisse locale de développement de la Martinique.
- Caisse locale de développement de l'Yonne.

- Cotentin Portefeuille.
- Crédit Agricole Do Brasil.
- Doumer Euterpe.
- Icare Holding snc.
- Ucabail Italia.
- Varmat.

Fusion ou absorption par une autre entité du groupe :

- Agrinova fusionne avec Idia Participations.
- Castofi fusionne avec Menafinance.
- Credigen fusionne avec la société Credigen Bank.
- Banque CAI Suisse a été absorbée par CAI (Suisse) S.A.
- Ceparfim a été absorbée par Crédit Agricole Indosuez.
- Haussmann Patrimoine a été absorbée par BGP Indosuez.

3. Changement de méthode de consolidation

Les sociétés : SCI du Bois sauvage, SCI de la Grande-Verrière, SCI du Petit bois, SCI du Rond-point et SCI Écoute s'il pleut constituent le palier SCI groupe Sofinco.

Altura, auparavant remontée dans le palier CARR Futures, est désormais consolidée individuellement. Du fait des modifications intervenues dans la nature de l'influence exercée par CAIC sur sa filiale Holding Cholet Dupont, les comptes consolidés du sous-groupe Cholet Dupont sont mis en équivalence, alors que les comptes de la Holding Cholet Dupont étaient auparavant intégrés globalement.

Par ailleurs, les comptes du sous-groupe Flétirec sont intégrés globalement depuis le 1^{er} janvier 2001, alors qu'ils étaient auparavant mis en équivalence. Enfin, du fait de l'opération d'échange de titres intervenu en 2001, la société CPR Production, exerçant l'activité de gestion de CPR, est prise en intégration globale dans le groupe Crédit Agricole S.A.

La société d'assurance Pacifica est désormais consolidée par intégration globale du fait de la prise de contrôle par Crédit Agricole S.A.

La société d'assurance Amacam est désormais consolidée par intégration globale du fait de la prise de contrôle par Crédit Agricole S.A.

La société CA Investor Services Fund Adm (ex Fastnet France) est désormais consolidée par intégration globale du fait de la prise de contrôle par Crédit Agricole Asset Management.

Banco ACAC est dorénavant intégrée globalement suite à l'augmentation des droits détenus par Crédit Agricole S.A.

4. Changement de dénomination sociale

- CA Asset Management Italia devient CA Asset Management Spa.
- CAI Cheuvreux Germany devient CAIC Deutschland GmbH.
- Crédit français international (CFI) devient Compagnie financière internationale (CFI).
- Fasnet France S.A. devient Crédit Agricole Investor Services Fund Administration Fastnet.
- Fidagest SGR Spa devient CA Asset Management Italia Spa.
- Finanziaria Indosuez SIM Spa devient CAI Holding Spa.

- ICSESA devient CAIC Espana, SA, SVB.
- Idia devient Idia Participations.
- Indocam devient Crédit Agricole Asset Management (CAAM).
- GIE Indocam Investissements Techniques Services (IITS) devient Segespar Informatique Technique Services (SITS).
- Indocam Singapore Ltd devient CA Asset Management Singapore Ltd.
- Indocam Hong Kong Ltd devient CA Asset Management Hong Kong Ltd.
- Indocam Japan Ltd devient CA Asset Management Japon Ltd.
- Indocam International Investissements Services (IIIS) devient CA Asset Management US Advisory Services.
- Intesa devient IntesaBci.
- Premium devient CA Asset Management Ltd.
- SCI Écoute s'il pleut devient SCI groupe Sofinco.
- CAI Merchant Bank Singapour devient CA Merchant Bank Asia Ltd.

Note 2.3.2 - Périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A.

	Implantation	Méthode	% de contrôle			% d'intérêt		
			31/12/01	31/12/00	31/12/99	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Établissements bancaires et financiers								
Crédit Agricole S.A.	France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Agos Itafinco (ex-Agos)	Italie	Globale	70,0	70,0	70,0	74,5	54,2	47,9
Al Bank Al Saudi Al Fransi - BSF	Arabie Saoudite	Équivalence	31,1	31,1	31,1	31,1	31,1	31,1
Alsolia	E France	Équivalence	34,0			33,9		
Altra Banque (ex-UI Banque)	France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Banco Acac	Uruguay	Globale*	64,4	30,0	30,0	49,6	30,0	30,0
Banco Bisel	(1) Argentine	Globale	69,9	69,9	61,6	69,9	69,9	61,6
Banco del Desarrollo	E Chili	Équivalence	23,4			23,4		
Bankoa	E France	Équivalence	30,0			28,1		
Banque CAI Suisse	e Suisse	Équivalence		100,0			100,0	
Banque Chalus	E France	Équivalence	25,0			25,0		
Banque française de l'Orient	France	Globale	100,0	100,0	40,0	99,3	99,3	46,6
Banque libano-française SAL	Liban	Globale	51,0	51,0	50,9	51,0	50,9	50,9
Beneficial Bank	Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	49,9	35,0
BES (Banco Espírito Santo)	(b) Portugal	Équivalence	8,8	9,2	6,1	22,3	22,3	19,1
BFC Antilles Guyane	France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,6	99,6	99,6
BFT (Banque de financement et de trésorerie)	France	Globale	95,8	67,7	68,3	95,8	67,7	68,3
BFT Gestion	France	Globale	100,0	100,0	100,0	95,8	67,7	68,3
BGP Indosuez	France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
CA Asset Management Hong-Kong Ltd (ex-Indocam Hong-Kong Ltd)	Chine	Globale	100,0	100,0	100,0	99,7	62,5	62,5
CA Asset Management Italia Spa (ex-Fidagest SGR Spa)	Italie	Globale	100,0	100,0		99,9	92,5	
C.A Asset Management Japan Ltd (ex-Indocam Japan Ltd)	Japon	Globale	100,0	75,0	75,0	99,7	46,9	46,9
CA Asset Management Singapore Ltd (ex-Indocam Singapore Ltd)	Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	99,7	62,5	62,5
CA Asset Management US Advisory services (ex-IIIS)	France	Globale	100,0	99,9	99,9	99,7	62,5	62,5
CA SA Securities	Jersey	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
CA Asset Management Ltd (ex-Premium)	Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0		99,7	62,5	
CA do Brasil	S Brésil	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
CA Merchant Bank Asia Ltd (ex-CAI Merchant Bank Singapore)	Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Australia Ltd	Australie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Turk Bank AS	Turquie	Globale	100,0	99,9	99,9	100,0	99,9	99,9
Caisse Régionale Alpes-Provence	E France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Calvados	E France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Cantal	E France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Charente-Maritime - Deux-sèvres	E France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Charente Périgord	E France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Côte-d'Or	E France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Côtes d'Armor	E France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Finistère	E France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Franche-Comté	E France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Quercy Rouergue	E France	Équivalence	23,9			23,9		
Caisse Régionale Alsace Vosges	E France	Équivalence	24,9			24,9		

Note 2.3.2 - Périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A. (suite)

		Implantation	Méthode	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/01	31/12/00	31/12/99	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Caisse Régionale Anjou et Maine	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Aquitaine	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Brie	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Centre Est	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Centre France	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Centre Loire	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Centre Ouest	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Champagne Bourgogne	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale des Savoie	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Gard	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Guadeloupe	E	France	Équivalence	27,5			27,5		
Caisse Régionale Ille-et-Vilaine	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Loire-Atlantique	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Loire - Haute-Loire	E	France	Équivalence	25,0			29,2		
Caisse Régionale Lorraine	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Martinique	E	France	Équivalence	28,1			28,1		
Caisse Régionale Midi	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Morbihan	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Nord	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Nord-Est	E	France	Équivalence	24,4			24,4		
Caisse Régionale Normand	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Normandie-Seine	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Oise	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Paris et Ile-de-France	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Pas-de-Calais	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Provence Côte d'Azur	E	France	Équivalence	24,6			24,6		
Caisse Régionale Pyrénées-Gascogne	E	France	Équivalence	24,7			24,7		
Caisse Régionale Réunion	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Somme	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Sud Alliance	E	France	Équivalence	25,1			25,1		
Caisse Régionale Sud Méditerranée	E	France	Équivalence	25,2			25,2		
Caisse Régionale Sud Rhône-Alpes	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Toulouse Midi Toulousain	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Touraine et Poitou	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Val de France	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caisse Régionale Vendée	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
CAL FP (Holding)		Royaume-Uni	Globale	50,0	50,0	50,0	75,0	75,0	75,0
CAL FP Bank		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
CAL FP US		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
Castofi	e	France	Proportionnelle		49,0	49,0		24,5	17,2
CLD de Basse-Terre (Guadeloupe)	S(d)	France	Globale		97,7	97,7		97,7	97,7
CLD de Grande-Terre (Guadeloupe)	S(d)	France	Globale		97,9	97,9		97,9	97,9
CLD de la Corse		France	Globale	99,7	99,7	99,7	99,7	99,7	99,7
CLD de la Martinique	S(d)	France	Globale		85,6	85,3		85,6	85,3
CLD de l'Yonne	S(d)	France	Globale		97,8	97,8		97,8	97,8
Cofam	E	France	Équivalence	25,0			29,2		
Cogenec		Monaco	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Copagefi (Cie parisienne de gestion financière)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,5	99,5	99,4

Note 2.3.2 - Périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A. (suite)

		Implantation	Méthode	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/01	31/12/00	31/12/99	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Cotentin Portefeuille	S	France	Globale	100,0	100,0	100,0	90,0	90,0	
CPR (Cie Parisienne de Réescompte)		France	Globale	95,0	88,5	29,7	95,0	88,5	29,7
Credibom		Portugal	Équivalence	40,0	40,0	40,0	39,9	20,0	14,0
Credigen	e	Hongrie	Globale	100,0	100,0	80,0		49,9	28,0
Credigen Bank		Hongrie	Globale	100,0	100,0		99,8	49,9	
Crédit Agricole Asset Management (ex-Indocam)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,7	62,5	62,5
Crédit Agricole Épargne Salariale		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,6	62,4	62,4
Crédit Agricole Financement		Suisse	Équivalence	45,0	20,0		40,0	20,0	
Crédit Agricole Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez (Égypte) SAE	E	Égypte	Globale	75,0			75,0		
Crédit Agricole Indosuez (Suisse) SA		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez mer Rouge		Djibouti	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	Globale	77,1	77,1	77,9	75,9	75,9	76,7
Crédit Foncier de Monaco France		France	Globale	100,0	100,0	100,0	87,3	87,2	87,6
Crédit Français International CFI		France	Globale	100,0	100,0	100,0	95,8	67,7	68,3
EPEM		États-Unis	Globale	100,0	58,0		99,7	36,3	
Financière Lapérouse		France	Globale	77,2	77,2	77,2	77,2	77,2	77,2
Finanziaria Indosuez International Ltd		Gibraltar	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Finconsum		Espagne	Équivalence	45,0	45,0		44,9	22,5	
Foncaris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Fransabank France		France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Gestion Privée Indosuez (GPI)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	99,9
GFER (Groupement de financement des entreprises régionales)		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
GPF (Groupement des provinces de France)		France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0
Indocam Securities Bermuda		Bermudes	Globale	100,0	100,0	100,0	99,7	62,5	62,5
Indosuez Indonesia Bank		Indonésie	Globale	99,2	91,2	70,0	99,2	91,2	70,0
IntesaBci		Italie	Équivalence	16,8	16,1	15,0	15,2	14,0	12,9
Lukas Bank	E	Pologne	Globale	95,0			78,5		
Lukas SA	E	Pologne	Globale	86,1			80,7		
Menafinance		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,9	25,0	17,5
Népal Indosuez Bank		Népal	Globale	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
Radian		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,6	50,0	50,0
Ribank		Pays-Bas	Globale	100,0	60,0	60,0	99,8	30,0	21,0
Sacam consommation 1		France	Globale	100,0	50,0	50,0	100,0	50,0	50,0
Sacam consommation 2		France	Globale	100,0	50,0	50,0	100,0	50,0	50,0
Sacam consommation 3		France	Globale	100,0	50,0		100,0	50,0	
Sedef		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	49,9	35,0
Segespar		France	Globale	100,0	50,0	50,0	99,6	50,0	50,0
SFCV (Société française du chèque de voyage)		France	Équivalence	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0
Sircam	E	France	Équivalence	25,0			29,2		
Sofinco		France	Globale	99,8	99,9	70,1	99,8	49,9	35,0
Sofipaca	E	France	Équivalence	29,3			28,1		
Transfact		France	Globale	100,0	77,3	66,0	100,0	77,3	66,0
Unicefi 33	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Wafasalaf		Maroc	Équivalence	33,6	33,9	33,4	33,6	16,9	11,7

Note 2.3.2 - Périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A. (suite)

		Implantation	Méthode	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/01	31/12/00	31/12/99	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Sociétés de bourse									
Altura	E	Espagne	Proportionnelle	50,0			50,0		
CAI Cheuvreux		France	Globale	100,0	65,0	65,0	99,9	60,0	60,0
CAI Cheuvreux Espana S.A. (ex-Icsesa)		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	60,0	60,0
CAI International UK		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	60,0	60,0
CAI Securities Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CAIC Deutschland GmbH		Allemagne	Globale	97,5	75,0	100,0	97,4	45,0	60,0
CAIC Italia Sim Spa		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	60,0	60,0
Carr Futures Chicago Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Carr Futures Pte		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Carr Futures Snc		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Carr Global Advisors Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Carr Indosuez Asia		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Cheuvreux Nordic AB		Suède	Globale	90,7	81,4	91,2	90,6	48,9	54,7
Groupe Cholet Dupont	3	France	Équivalence	33,4			33,4		
Holding Cholet Dupont Gestion SA	3	France	Globale		33,4	33,4		20,0	20,0
Assurance									
Amacam		France	Globale*	75,0	25,0	25,0	75,0	25,0	25,0
Eda		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	49,9	35,0
Pacifica		France	Globale*	100,0	22,0	22,0	90,0	32,0	32,0
Predica		France	Globale	100,0	48,7	48,7	100,0	48,7	48,7
Société d'Assurances du CA Nord - Pas-de-Calais	E	France	Équivalence	27,5			26,0		
Tranquilidade	E	Portugal	Équivalence	33,3			33,0		
Tranquilidade vida	E	Portugal	Équivalence	30,2			31,5		
Sociétés d'investissement									
Agrinova	e	France	Globale		62,4	62,4		62,4	62,4
Bercy Investissements	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Bercy Participations	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Bespar		Portugal	Équivalence	32,1	31,2	30,3	32,1	31,2	30,3
BFC Holding		France	Globale	99,6	99,6	99,5	99,3	99,3	99,3
CA Centre France Développement	E	France	Équivalence	25,0			20,8		
CA Deurope BV	E	Pays-Bas	Globale	87,8			87,8		
CAI Italia Holding Spa (ex-Finanziaria Indosuez Sim Spa)		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAL FP Frankfurt		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
CAL Maurice		Ile Maurice	Globale	100,0	100,0		75,0	75,0	
Calic		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
Camnord Investissement	E	France	Équivalence	25,0			14,8		
Ceparfim	e	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Cofinep	E	France	Équivalence	24,4			24,4		
Compagnie financière Midi Toulousain	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Compagnie française de l'Asie CFA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Bourse	E	France	Globale	100,0			100,0		
Delfinances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Doumer Euterpe	S	France	Globale		100,0			100,0	
Doumer Finance SAS	E	France	Globale	100,0			100,0		
Fininvest		France	Globale	98,3	98,2	98,2	98,3	98,2	98,2
Fletirec		France	Globale*	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note 2.3.2 - Périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A. (suite)

		Implantation	Méthode 31/12/01	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/01	31/12/00	31/12/99	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Icauna Finance	E	France	Équivalence	25,0			24,4		
Icauna SARL	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
ICF Holdings		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Idia Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Immarex		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Air Finance S.A.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Holding UK Ltd		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez North America Holding		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
IPFO		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ligérienne mobilière de placement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Mescas		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Partran	E	Portugal	Équivalence	33,3			33,3		
Prestimmo	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Rue Impériale de Lyon	E	France	Équivalence	20,5			30,9		
Safec		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sepi	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Socadif	E	France	Équivalence	36,2			31,2		
Transimmo	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
UI (Union d'études et d'investissements)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Vauban Finance	E	France	Équivalence	32,3			30,8		
Sociétés de crédit-bail et de location									
Auxifip		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CE Bail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Climauto		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,8	74,9	67,5
EFL	E	Pologne	Globale	50,5			44,3		
Ergifrance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Etica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Etica Bail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Filease		Hongrie	Globale	70,0	70,0	70,0	69,9	34,9	24,5
Financière immobilière Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Immobanque	S	France	Globale		65,0	65,9		52,2	52,6
Leicer		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Locam	E	France	Équivalence	25,0			29,2		
Réunibail		France	Globale	52,0	52,0	52,0	51,9	26,0	18,2
Réuniroute		France	Globale	97,5	97,5	97,5	52,0	26,0	18,3
Sofincar		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	49,9	35,0
Sofinroute		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	49,9	35,0
Ucabail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucabail immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucabail Italia	S	Italie	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Ucalease		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	75,0	67,5
Unicomi		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unifergie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimat		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique et promotion immobilière									
SIS (Société immobilière de la Seine)		France	Globale	72,9	54,6	54,6	79,6	63,5	63,5
Unifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note 2.3.2 - Périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A. (suite)

		Implantation	Méthode 31/12/01	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/01	31/12/00	31/12/99	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Divers									
Alli Domes	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
AMT Gie	E	France	Équivalence	25,0			25,1		
Ariane Crédit	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Bersol	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Bois Sauvage Nederland		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	49,9	35,0
CA Investor Services Fund Adm. (ex-Fastnet France S.A.)		France	Globale*	61,6	45,0	45,0	61,4	28,1	28,1
CA Participations	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caapimmo 1	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caapimmo 2	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caapimmo 3	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caapimmo 4	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caapimmo 5	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Caapimmo 6	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
CAI Cheuvreux Gestion		France	Globale	100,0	82,0	82,0	99,9	54,4	54,4
CAI Conseil S.A.	E	Luxembourg	Globale	100,0			100,0		
CAI Preferred Funding		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAL Asia Pte Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
Cedicam		France	Globale	50,0	50,0	50,0	62,4	50,0	50,0
Centre France location immobilière (ex-avenue Rapp)	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Cirse	E	France	Équivalence	25,0			23,1		
CPR Production	E	France	Globale	100,0			98,5		
Creagrisere	E	France	Équivalence	25,0			22,8		
Defitech	E	France	Équivalence	25,0			29,2		
Defitech Routage et Communication	E	France	Équivalence	25,0			29,2		
Europimmo	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Fastnet		Luxembourg	Globale	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0
Finasic		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,6	50,0	50,0
Gestimocam	E	France	Équivalence	24,6			24,6		
Hausmann Patrimoine	e	France	Globale		99,9	99,9		99,7	99,7
Ical	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Icare	S	États-Unis	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
IIF BV (Indosuez International Finance BV)		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Immotaïne	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Indocam Investment Services (IIS)		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,7	62,5	62,5
Indosuez Holding SCA I	c	Luxembourg	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Management Luxembourg I	c	Luxembourg	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Inforsud FM	E	France	Équivalence	24,5			22,8		
Inforsud Gestion	E	France	Équivalence	24,4			21,5		
InterAtlantico SA (IASA)	S	Brésil	Proportionnelle		50,0	38,4		61,1	43,6
Logitaine	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Madison SA	E	France	Équivalence	25,0			29,1		
Mat Alli Domes	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Midi Toulousain Développement	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Midi Toulousain Immobilier	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Patrimocam	E	France	Équivalence	24,6			24,6		

Note 2.3.2 - Périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A. (suite)

		Implantation	Méthode 31/12/01	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/01	31/12/00	31/12/99	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Patrimocam 2	E	France	Équivalence	24,6			24,6		
Percinvest	c	Iles Vierges	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Progica		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Réunifinance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	49,9	35,0
Routage Express Service	E	France	Équivalence	25,0			29,2		
SARL Prospective Informatique	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
SCI Capimo	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
SCI Capucines	E	France	Équivalence	23,9			23,9		
SCI du Vivarais	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
SCI groupe Sofinco (ex SCI de l'Écoute s'il pleut)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	49,9	35,0
SCI groupe Sofinco (ex SCI de la Grande-Verrière)	2	France	Globale		100,0	100,0		49,9	35,0
SCI groupe Sofinco (ex SCI du Bois Sauvage)	2	France	Globale		100,0	100,0		49,9	35,0
SCI groupe Sofinco (ex SCI du Petit Bois)	2	France	Globale		100,0	100,0		49,9	35,0
SCI groupe Sofinco (ex SCI du Rond-Point)	2	France	Globale		100,0	100,0		49,9	35,0
SCI Hautes Faventines	E	France	Équivalence	25,0			24,9		
SCI la Baume	E	France	Globale	100,0			99,9		
SCI les Fauvins	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
SCI les Palmiers du Petit-Pérou	E	France	Équivalence	27,5			27,5		
SCI Max Hymans		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Pasteur 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Paysagère	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
SCI Quentyvel		France	Globale	96,7	96,7	96,7	96,7	96,7	96,7
SCI Quercy	E	France	Équivalence	23,9			23,7		
SCI Raspail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Scica HL	E	France	Équivalence	25,0			28,8		
Scicam 13	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Segespar Informatique Technique Services (SITS) (ex-IITS)		France	Globale	99,0	99,0	99,0	98,7	63,4	63,4
SNC Doumer		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
Société immobilière Suisse		Suisse	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Sofinco Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	49,9	35,0
Sofinrec		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,6	49,8	35,0
SPI SNC	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Société immobilière de Picardie	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Société picarde de Développement	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Toulouse Location immobilière	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Ul Vavin 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens	E	France	Globale	100,0			100,0		
Uni-Edition		France	Équivalence	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Valris		France	Globale	99,9	99,9	99,8	99,8	49,9	35,0
Varmat	S	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0

(a) Entrées (E) et sorties (S) du périmètre.

(b) Entité consolidée en raison du contrôle effectif exercé par la CNCA via la société Bespar.

(c) Société cédée au hors-groupe.

(d) Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif.

(e) Entité fusionnée avec une autre entité consolidée.

(*) Changement de méthode de consolidation.

(1) Consolidation sous forme de palier.

(2) Entité consolidée individuellement en n-1 et constituant le palier de la SCI Sofinco en n.

(3) Entité consolidée individuellement en n-1 sous la dénomination Holding Cholet Dupont et constituant le palier groupe Cholet Dupont en n.

> Note 3 - Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

(En millions d'euros)	31/12/01				Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/00	31/12/99
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans				retraité	
Établissements de crédit									
Comptes et prêts									
- À vue	19 095				19 095	35	19 130	18 873	12 557
- À terme	14 652	8 378	3 852	973	27 855	483	28 338	28 697	29 426
Valeurs reçues en pension	2	4			6	1	7	50	1 616
Titres reçus en pension livrée	12 684	514	668	954	14 820	22	14 842	18 751	22 726
Prêts subordonnés	6	9	578	1 287	1 880	35	1 915	1 877	1 719
Total	46 439	8 905	5 098	3 214	63 656	576	64 232	68 248	68 044
Provisions							(139)	(152)	(176)
Valeurs nettes au bilan							64 093	68 096	67 868
Opérations internes au Crédit Agricole									
Comptes ordinaires	2 204				2 204	5	2 209	8 129	9 105
Comptes et avances à terme	16 138	26 957	48 393	47 631	139 119	105	139 224	138 593	134 798
Prêts subordonnés		23	224	23	270		270	352	445
Total	18 342	26 980	48 617	47 654	141 593	110	141 703	147 074	144 348
Provisions							(73)	(101)	(128)
Valeurs nettes au bilan							141 630	146 973	144 220

Note 3.1 - Créances sur les établissements de crédit - Analyse par zone géographique

(En millions d'euros)	31/12/01			31/12/00	31/12/99 retraité
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions		
France (y compris DOM-TOM)	25 696	43	29	47 528	47 429
Autres pays de l'Espace économique européen (EEE)	25 306			9 210	9 636
Autres pays d'Europe	1 360	56	46	1 799	843
Amérique du Nord	5 110		8	4 638	4 568
Amériques Centrale et du Sud	529	2	0	758	214
Afrique et Moyen-Orient	1 251	14	14	1 413	579
Asie et Océanie (hors Japon)	1 477	2	2	1 338	2 426
Japon	2 927			721	1 505
Total en principal	63 656	117	99	67 405	67 200
Créances rattachées	576	41	40	843	844
Provisions				(152)	(176)
Valeurs nettes au bilan	64 232	158	139	68 096	67 868

La ventilation par zone géographique des encours douteux et des provisions sur les créances aux établissements de crédit n'est pas disponible pour 2000 et 1999.

> Note 4 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par durée résiduelle

(En millions d'euros)	31/12/01				Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/00	31/12/99
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans				retraité	
Opérations avec la clientèle									
Créances commerciales	667	222	173	1	1 063	21	1 084	1 259	892
Autres concours à la clientèle	20 794	12 114	17 115	9 313	59 336	1 044	60 380	55 383	43 815
Titres reçus en pension livrée	6 665	220	1		6 886	31	6 917	5 172	3 072
Comptes ordinaires débiteurs	4 209				4 209	35	4 244	4 275	4 190
Total	32 335	12 556	17 289	9 314	71 494	1 131	72 625	66 089	51 969
Provisions							(2 860)	(2 881)	(2 652)
Valeurs nettes au bilan							69 765	63 208	49 317
Opérations de crédit-bail									
Crédit-bail immobilier	204	207	863	1 086	2 360	41	2 401	2 531	2 252
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	431	757	2 597	398	4 183	90	4 273	3 552	2 810
Total	635	964	3 460	1 484	6 543	131	6 674	6 083	5 062
Provisions							(189)	(154)	(145)
Valeurs nettes au bilan							6 485	5 929	4 917
Total							76 250	69 137	54 234

Note 4.1 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par zone géographique ⁽¹⁾

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999 retraité
France (y compris DOM-TOM)	29 402	31 286	23 888
Autres pays de l'Espace Économique Européen (EEE)	12 777	9 574	7 178
Autres pays d'Europe	4 825	3 191	3 332
Amérique du Nord	4 671	5 175	4 643
Amériques Centrale et du Sud	7 409	5 784	4 597
Afrique et Moyen-Orient	5 839	5 468	4 579
Asie et Océanie (hors Japon)	6 118	6 340	5 646
Japon	8 258	4 240	2 555
Total en principal	79 299	71 058	56 418
Créances rattachées		1 114	613
Provisions	(3 049)	(3 035)	(2 797)
Valeurs nettes au bilan	76 250	69 137	54 234

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

Les créances rattachées ont été affectées à chaque zone géographique à partir de l'exercice 2001.

Note 4.2 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Encours douteux et provisions par zone géographique ⁽¹⁾

(En millions d'euros)	31/12/2001			31/12/2000			31/12/1999 retraité		
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
France (y compris DOM-TOM)	29 402	1 159	804	31 286	1 164	936	23 888	1 183	953
Autres pays de l'Espace Économique Européen (EEE)	12 777	276	154	9 574	322	184	7 178	212	109
Autres pays d'Europe	4 825	665	556	3 191	459	446	3 332	612	484
Amérique du Nord	4 671	563	290	5 175	381	145	4 643	272	118
Amériques Centrale et du Sud	7 409	607	369	5 784	475	363	4 597	503	300
Afrique et Moyen-Orient	5 839	789	539	5 468	517	261	4 579	445	147
Asie et Océanie (hors Japon)	6 118	583	337	6 340	529	307	5 646	727	358
Japon	8 258	8	0	4 240	0	0	2 555	0	0
Créances rattachées				1 114	389	393	613	88	328
Valeurs au bilan	79 299	4 650	3 049	72 172	4 236	3 035	57 031	4 042	2 797

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

Les créances rattachées ont été affectées à chaque zone géographique à partir de l'exercice 2001.

Note 4.3 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par agents économiques

(En millions d'euros)	31/12/2001			31/12/2000			31/12/1999 retraité		
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
Particuliers	13 000	1 095	718	12 125	716	470	5 970	430	266
Agriculteurs	706	53	48	479	49	42	3	3	3
Autres professionnels	577	48	34	398	43	43	286	57	29
Société financières	8 811	534	442	8 087	409	390	7 756	540	454
Entreprises	32 812	1 368	625	24 694	1 133	804	21 438	1 391	883
Collectivités publiques	11 426	88	31	5 037	37	17	3 369	23	15
Autres agents économiques	5 293	1 229	962	14 253	1 281	722	12 617	1 344	674
Crédit-bail	6 674	235	189	5 985	179	154	4 979	166	145
Créances rattachées				1 114	389	393	613	88	328
Valeurs au bilan	79 299	4 650	3 049	72 172	4 236	3 035	57 031	4 042	2 797

Les créances rattachées ont été affectées à chaque catégorie d'agents économiques à partir de l'exercice 2001.

Note 4.4 - Opérations de crédit-bail - Réserves latentes par durée résiduelle

(En millions d'euros)	31/12/01				Total en principal	31/12/00	31/12/99 retraité
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans			
Crédit-bail immobilier	2	3	12	19	36	72	92
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	21	55	173	35	284	255	234
Total	23	58	185	54	320	327	326

> Note 5 - Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement

(En millions d'euros)	Transaction	Placement	31/12/01		Total	31/12/00	31/12/99 retraité
			Titres de l'activité de portefeuille	Investissement			
Effets publics et valeurs assimilées	10 476	7 541		6 843	24 860	28 029	35 183
- dont surcote restant à amortir		18		80	98	122	322
- dont décote restant à amortir		31		37	68	75	24
Créances rattachées		54		209	263	402	528
Provisions		(2)			(2)	(3)	(8)
Valeurs nettes au bilan	10 476	7 593	0	7 052	25 121	28 428	35 703
Obligations et autres titres à revenu fixe							
Émis par organismes publics	2 254	4 813		1 617	8 684	6 566	7 894
Autres émetteurs	10 153	7 619		9 792	27 564	22 591	18 783
- dont surcote restant à amortir		36		30	66	37	79
- dont décote restant à amortir		331		65	396	130	129
Créances rattachées		130		216	346	380	758
Provisions		(202)		(43)	(245)	(210)	(175)
Valeurs nettes au bilan	12 407	12 360	0	11 582	36 349	29 327	27 260
Actions et autres titres à revenu variable	15 090	5 516	1 896		22 502	25 105	24 118
Créances rattachées			15		15	8	0
Provisions		(79)	(158)		(237)	(181)	(26)
Valeurs nettes au bilan	15 090	5 437	1 753		22 280	24 932	24 092
Valeurs estimatives	37 973	25 882	2 538	19 080	85 473	85 581	89 142

Le montant des titres d'investissement transférés pendant l'exercice en titres de placement s'élève à 212 M€ contre 3 787 M€ en 2000.

Le montant des titres de transaction transférés pendant l'exercice en titres de placement s'élève à 0 M€ contre 213 M€ en 2000. Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance au cours de l'exercice s'est élevé à 35 M€ contre 19 M€ en 2000, dégagant un résultat négatif de 0,3 M€.

Note 5.1 - Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(En millions d'euros)	31/12/2001			Total
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	
Titres cotés	30 460	19 722	16 780	66 962
Titres non cotés	5 788	5 138	5 722	16 648
Créances rattachées	346	263	15	624
Provisions	(245)	(2)	(237)	(484)
Valeurs nettes au bilan	36 349	25 121	22 280	83 750

(En millions d'euros)	31/12/2000			Total
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	
Titres cotés	26 101	28 029	17 006	71 136
Titres non cotés	3 056		8 099	11 155
Créances rattachées	380	402	8	790
Provisions	(210)	(3)	(181)	(394)
Valeurs nettes au bilan	29 327	28 428	24 932	82 687

(En millions d'euros)	31/12/1999 retraité			Total
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	
Titres cotés	20 175	35 183	14 311	69 669
Titres non cotés	6 502		9 807	16 309
Créances rattachées	758	528	0	1 286
Provisions	(175)	(8)	(26)	(209)
Valeurs nettes au bilan	27 260	35 703	24 092	87 055

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2001		31/12/2000	
	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	1 527	1 604	1 772	1 879
OPCVM obligataires	300	322	208	239
OPCVM actions	986	1 079	273	335
OPCVM autres	2 494	2 587	5 747	6 251
Total	5 307	5 592	8 000	8 704
dont OPCVM sous contrôle exclusif	1 809	1 944	4 752	5 246

La répartition de l'ensemble des OPCVM est la suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2001 Valeur d'inventaire	31/12/2000 Valeur d'inventaire
OPCVM de capitalisation	2 376	7 591
- dont France	2 276	7 178
- dont étranger	100	413
OPCVM autres	2 931	409
Total	5 307	8 000

Les répartitions des OPCVM ne sont pas disponibles pour l'exercice 1999.

Note 5.2 - Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle

(En millions d'euros)	31/12/01				Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/00	31/12/99
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans				retraité	
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 349	5 924	14 830	6 145	36 248	346	36 594	29 537	27 435
Effets publics et valeurs assimilées	4 944	8 099	9 150	2 667	24 860	263	25 123	28 431	35 711
Provisions							(247)	(213)	(183)
Valeurs nettes au bilan							61 470	57 755	62 963

Cette ventilation inclut les titres de transaction dont la durée restant à courir n'est pas pertinente.

Note 5.3 - Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par zone géographique

(En millions d'euros)	31/12/2001			31/12/2000	31/12/1999 retraité
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions		
France (y compris DOM-TOM)	26 335	12	69	24 382	37 731
Autres pays de l'Espace économique européen (EEE)	16 289	9	12	20 602	12 527
Autres pays d'Europe	649			188	296
Amérique du Nord	5 133	6	31	3 308	3 211
Amériques Centrale et du Sud	2 386	22	26	2 036	1 385
Afrique et Moyen-Orient	1 315		3	1 536	1 867
Asie et Océanie (hors Japon)	3 371	112	106	1 780	1 754
Japon	5 630		0	3 354	3 089
Total en principal	61 108	161	247	57 186	61 860
Créances rattachées	609	23		782	1 286
Provisions				(213)	(183)
Valeurs nettes au bilan	61 717	184	247	57 755	62 963

La ventilation par zone géographique des encours douteux et des provisions sur les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe n'est pas disponible pour 2000 et 1999.

> Note 6 - Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme non consolidés

Sont détaillées ci-après les participations non consolidées d'une valeur brute supérieure à 38 millions d'euros :

	Valeur brute comptable (En millions d'euros)			% de capital détenu par des sociétés du groupe		
	31/12/01	31/12/00	31/12/99 retraité	31/12/01	31/12/00	31/12/99 retraité
Banque Commerciale de Grèce	276	276		6,7	6,7	
Bradesco	302	322		3,2	4,0	
Crédit Logement	111	93	80	16,5	16,5	16,5
Crédit Lyonnais	1 037	987	882	10,3	10,3	10,0
Doumer Euterpe ⁽¹⁾	100			100,0		
Gercasa 1 ⁽²⁾	39	39	39	100,0	100,0	100,0
Gercasa ⁽²⁾	93	93	93	100,0	100,0	100,0
La Rochette S.A.		43	43		21,9	22,3
Northumbrian Water group		42	42		3,6	3,6
Partran ⁽³⁾		63	63		33,3	33,3
Rallye		66			3,9	
SEFA ⁽¹⁾	67	82	82	100,0	100,0	100,0
Wafabank	52	43	30	14,8	13,3	11,2
Avances en comptes courants d'associés	474	300	593			
Autres titres	1 451	1 907	3 231			
Valeur brute ⁽⁴⁾	4 002	4 356	5 178			
Provisions	(437)	(330)	(580)			
Créances rattachées	27	33	23			
Valeurs nettes au bilan	3 592	4 059	4 621			

(1) Titres non consolidés en application des règlements CRC 99-02 et 99-07 (apport non significatif).

(2) Sociétés ayant cessé leurs activités.

(3) Société consolidée au 31 décembre 2001.

(4) dont établissements de crédit : 1 990 M€ en 2001 contre 2 184 M€ en 2000.

Note 6.1 - Valeur estimative des titres de participation

(En millions d'euros)	31/12/2001		31/12/2000		31/12/1999 retraité	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Titres de participation et parts dans les entreprises liés non consolidés						
- Titres non cotés	1 765	1 360	1 555	1 384	1 359	1 119
- Titres cotés	1 719	2 019	2 406	2 898	2 171	3 305
- Provisions	(410)		(297)		(457)	
Sous-total titres de participation	3 074	3 379	3 664	4 282	3 073	4 424
Autres titres détenus à long terme ⁽¹⁾						
- Titres non cotés	36	20	88	72	604	670
- Titres cotés	9	9	7	5	451	1 008
- Provisions	(19)		(25)		(112)	
Sous-total autres titres détenus à long terme	26	29	70	77	943	1 678
Avances en comptes courants d'associés	473	465	300	292	593	582
Créances rattachées	27	27	33	33	23	23
Provisions	(8)		(8)		(11)	
Sous-total avances comptes courants d'associés et créances rattachées	492	492	325	325	605	605
Total	3 592	3 900	4 059	4 684	4 621	6 707

La valeur estimative des titres est déterminée par référence à la valeur d'utilité de ces derniers (cf. paragraphes 2.1.3.5 et 2.1.3.6).

(1) Au 31 décembre 1999, les valeurs des "autres titres détenus à long terme" correspondent à celles des "titres immobilisés de l'activité de portefeuille".

> Note 7 - Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence

Sont détaillées ci-après les quotes-parts d'une valeur supérieure à 38 millions d'euros :

Quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999 retraité
Sociétés financières	10 498	3 182	2 430
Al Bank Al Saudi Al Fransi	393	342	277
BES	271	277	166
Caisses Régionales et filiales ⁽¹⁾	6 620		
CAI (Suisse) S.A.		54	
Filiales de Banco Bisel		131	
IntesaBci	3 160	2 322	1 899
Autres	54	56	88
Sociétés non financières	325	68	121
Rue Impériale de Lyon	330		
Tranquilidade Vida	71		
Autres	(76)	68	121
Total sociétés mises en équivalence	10 823	3 250	2 551

(1) Dont 6 567 millions d'euros correspondant au prix d'acquisition par Crédit Agricole S.A. des prises de participation de 25 % au capital des Caisses Régionales survenues en décembre 2001.

> Note 8 - Immobilisations corporelles et incorporelles

(En millions d'euros)	31/12/2001		31/12/2000	31/12/1999 retraité
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations corporelles				
- d'exploitation	1 954	(836)	1 118	1 192
- données en location simple	813	(387)	426	246
Immobilisations incorporelles	474	(341)	133	145
Créances rattachées ⁽¹⁾	10		10	1
Total	3 251	(1 564)	1 687	1 584

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

> Note 9 - Variation de l'actif immobilisé

(En millions d'euros)	31/12/99 retraité	31/12/00	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéances)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/01
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidés								
Valeur brute	3 530	3 961	(284)	184	(404)	5	22	3 484
Avances en comptes courants d'associés	593	300	4	61	(164)		271	472
Provision	(468)	(305)	(238)	(114)	239	0		(418)
Autres titres détenus à long terme ⁽¹⁾								
Valeur brute	1 055	95	0	11	(43)		(18)	45
Avances en comptes courants d'associés			1					1
Provision	(112)	(25)		(6)	1		11	(19)
Créances rattachées	23	33					(6)	27
Valeurs nettes au bilan	4 621	4 059	(517)	136	(371)	5	280	3 592
Immobilisations incorporelles	145	126	45	5	(9)	(6)	(28)	133
Immobilisations corporelles	1 438	1 540	(2)	89	(44)	(58)	19	1 544
Créances rattachées ⁽²⁾	1	8					2	10
Valeurs nettes au bilan	1 584	1 674	43	94	(53)	(64)	(7)	1 687

(1) Au 31 décembre 1999, les valeurs des "autres titres détenus à long terme" correspondent à celles des "titres immobilisés de l'activité de portefeuille".

(2) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

> Note 10 - Autres actifs et comptes de régularisation

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999 retraité
Autres actifs ⁽¹⁾	16 755	18 083	20 364
Instruments conditionnels achetés	4 937	5 140	4 544
Gestion collective des titres CODEVI	2 717	3 072	3 492
Débiteurs divers	6 878	7 245	6 261
Comptes de règlements	2 221	2 584	6 064
Capital souscrit non versé	2	5	3
Actions propres ⁽²⁾		37	
Comptes de régularisation	10 909	10 202	9 967
Impôts différés	262	813	510
Comptes d'encaissement et de transfert	844	319	149
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 548	1 410	1 896
Produits à recevoir	5 425	5 104	6 254
Charges constatées d'avance	1 034	690	606
Gains latents et pertes à étaler sur instruments financiers à terme	636	417	131
Primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires	374	406	388
Autres comptes de régularisation	786	1 043	33
Valeurs nettes au bilan	27 664	28 285	30 331

(1) Les montants indiqués sont nets de provisions et incluent les créances rattachées.

(2) En 2001, pour l'arrêté de ces comptes, le groupe Crédit Agricole a appliqué les dispositions des règlements CRC 2000-02 et 99-07, et à ce titre, a porté en diminution des capitaux propres consolidés les actions propres qu'il détient.

En 2000, une entité du groupe détenait ses propres actions, c'est ce montant qui est porté sur cette ligne.

> Note 11 - Provisions inscrites en déduction de l'actif

(En millions d'euros)	31/12/99 retraité	31/12/00	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/01
Sur interbancaire	304	253	(28)	56	(75)	6		212
Sur créances clientèle	2 652	2 881	188	977	(1 136)	(51)	1	2 860
Sur opérations de crédit-bail	145	154	17	58	(40)	1	(1)	189
Sur portefeuilles titres (placement, TAP et investissement)	209	394	0	223	(157)	11	13	484
Sur participations et autres titres détenus à long terme	580	330	239	119	(240)	0	(11)	437
Autres	90	82	(3)	35	(22)	(9)	(1)	82
Total	3 980	4 094	413	1 468	(1 670)	(42)	1	4 264

> Note 12 - Écarts d'acquisition

(En millions d'euros)	Valeurs brutes	31/12/2001		31/12/2000	31/12/1999 retraité
		Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Durée d'amortissement de 1 à 5 ans inclus					
Banco Bisel ⁽³⁾	24	(24)	0	15	16
Filiales de CPR	97	(36)	61		
IntesaBci	101	(81)	20	40	60
Durée d'amortissement de 5 à 10 ans inclus					
CAI (Suisse) S.A.	62	(9)	53	53	
EFL	104	(3)	101		
Filiales de Banco Bisel ⁽⁴⁾	66	(20)	46	71	
Lukas	283	(18)	265		
Sofinco ⁽²⁾	991	(329)	662	787	283
Durée d'amortissement de 10 à 15 ans inclus					
BES	62	(10)	52	57	
CPR et filiales	215	(127)	88	197	22
Durée d'amortissement de 15 à 20 ans inclus					
Caisse Régionale de Paris Ile-de-France	76	0	76		
IntesaBci	52	(5)	47	23	15
Rue Impériale de Lyon	254	(7)	247		
Autres sociétés⁽¹⁾	326	(149)	177	62	14
Total	2 713	(818)	1 895	1 305	410

(1) Entités pour lesquelles l'écart d'acquisition pour le groupe est inférieur à 38 M€.

(2) La part de l'écart d'acquisition net en 2000 revenant aux minoritaires s'élève à 393 M€.

(3) L'écart d'acquisition a été intégralement amorti en 2001.

(4) Il s'agit de l'écart d'acquisition existant dans les livres de Banco Bisel sur ses filiales Bersa et Suquia, part du groupe et minoritaire. La part du groupe Crédit Agricole S.A. dans cet écart est incluse dans la quote-part de situation nette retenue dans Banco Bisel qui est intégralement dépréciée.

> Note 13 - Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

(En millions d'euros)	31/12/01				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/00	31/12/99
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans				retraité	
Établissements de crédit									
Comptes et emprunts									
- À vue	12 225				12 225	13	12 238	13 554	9 251
- À terme	28 691	8 360	3 657	2 036	42 744	520	43 264	41 031	34 179
Valeurs données en pension	171	137	231	4 485	5 024	175	5 199	5 269	3 965
Titres donnés en pension livrée	8 092	929	518		9 539	44	9 583	13 361	24 386
Total	49 179	9 426	4 406	6 521	69 532	752			
Valeurs nettes au bilan							70 284	73 215	71 781
Opérations internes au Crédit Agricole									
Comptes ordinaires créditeurs	10 742				10 742	2	10 744	11 278	7 534
Comptes et avances à terme	3 816	2 468	6 161	609	13 054	255	13 309	15 772	21 140
Total	14 558	2 468	6 161	609	23 796	257			
Valeurs nettes au bilan							24 053	27 050	28 674

> Note 14 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle

(En millions d'euros)	31/12/01				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/00	31/12/99 retraité
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans					
Comptes ordinaires créditeurs	12 356				12 356	6	12 362	9 610	8 952
Comptes d'épargne à régime spécial									
- À vue	50 572				50 572	5	50 577	47 505	47 361
- À terme	10 128	11 907	55 860	9 724	87 619	26	87 645	89 381	92 113
Autres dettes envers la clientèle	29 160	4 449	5 981	1 334	40 924	1 021	41 945	36 042	34 873
Titres donnés en pension livrée	7 381	257	328	163	8 129	23	8 152	8 998	10 525
Total	109 597	16 613	62 169	11 221	199 600	1 081			
Valeurs au bilan							200 681	191 536	193 824

Note 14.1 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par zone géographique

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999 retraité
France (y compris DOM-TOM)	158 445	156 448	162 348
Autres pays de l'Espace économique européen (EEE)	14 742	10 578	10 396
Autres pays d'Europe	4 471	2 924	1 710
Amérique du Nord	4 279	2 530	3 605
Amériques Centrale et du Sud	3 985	3 166	2 533
Afrique et Moyen-Orient	8 742	9 006	7 439
Asie et Océanie (hors Japon)	5 034	4 156	3 739
Japon	983	1 348	433
Total en principal	200 681	190 156	192 203
Dettes rattachées		1 380	1 621
Valeurs au bilan	200 681	191 536	193 824

Les dettes rattachées ont été affectées à chaque zone géographique à partir de l'exercice 2001.

Note 14.2 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par agents économiques

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000
Particuliers	159 724	156 064
Agriculteurs	91	60
Autres professionnels	509	450
Sociétés financières	16 870	13 891
Entreprises	12 597	7 456
Collectivités publiques	1 962	965
Autres agents économiques	8 928	11 270
Dettes rattachées		1 380
Valeurs au bilan	200 681	191 536

Les dettes rattachées ont été affectées à chaque catégorie d'agents économiques à partir de l'exercice 2001.

> Note 15 - Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle

(En millions d'euros)	31/12/01				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/00	31/12/99
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans				retraité	
Bons de caisse	45	23	9		77	0	77	79	79
Titres du marché interbancaire	2 040	2 003	463		4 506	266	4 772	4 827	3 483
Titres de créances négociables									
- Émis en France	5 951	2 410	2 056	369	10 786		10 786	13 593	8 991
- Émis à l'étranger	12 987	5 271	142		18 400		18 400	13 666	6 747
Emprunts obligataires (note 15.1)	582	1 892	9 070	11 106	22 650	689	23 339	23 338	21 923
Autres dettes	106	82			188		188	139	186
Valeurs au bilan					56 607	955	57 562	55 642	41 409

Note 15.1 - Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

(En millions d'euros)	Échéancier de l'encours au 31 décembre 2001 ⁽¹⁾			Encours au 31/12/01	Encours au 31/12/00	Encours au 31/12/99 retraité
	< 1 an	> 1 an à < 5 ans	> 5 ans			
Euro	2 147	8 971	10 556	21 674	21 094	20 011
- Taux fixe	1 557	6 849	7 912	16 318	16 330	16 357
- Taux variable	590	2 122	2 644	5 356	4 764	3 654
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
- Taux fixe				0	0	0
- Taux variable				0	0	0
Dollar	318	99	22	439	985	1 132
- Taux fixe	313		11	324	88	69
- Taux variable	5	99	11	115	897	1 063
Yen	9	0	528	537	506	0
- Taux fixe			12	12	236	0
- Taux variable	9		516	525	270	0
Autres devises	0	0	0	0	0	23
- Taux fixe				0	0	23
- Taux variable				0	0	0
Total en principal	2 474	9 070	11 106	22 650	22 585	21 166
- Taux fixe	1 870	6 849	7 935	16 654	16 654	16 449
- Taux variable	604	2 221	3 171	5 996	5 931	4 717
Dettes rattachées				689	753	757
Valeurs au bilan				23 339	23 338	21 923

(1) Avant prise en compte de toute opération de couverture pouvant modifier les caractéristiques des emprunts.

> Note 16 - Autres passifs et comptes de régularisation

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999 retraité
Autres passifs ⁽¹⁾	21 508	24 191	28 775
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	5 272	5 667	6 965
Dettes représentatives de titres empruntés	3 742	3 740	8 900
Instruments conditionnels vendus	3 808	5 457	5 673
Créditeurs divers	6 373	6 937	4 446
Comptes de règlements	2 281	2 348	2 765
Versements restant à effectuer	19	26	21
Autres	13	16	5
Comptes de régularisation	12 657	11 624	11 148
Comptes d'encaissement et de transfert	874	1 272	366
Comptes d'ajustement et d'écarts	875	1 002	2 119
Produits constatés d'avance	2 201	2 195	2 469
Charges à payer	7 706	6 340	6 026
Pertes latentes et gains à étaler sur instruments financiers	251	257	112
Autres comptes de régularisation	750	558	56
Valeurs au bilan	34 165	35 815	39 923

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

> Note 17 - Provisions pour risques et charges

(En millions d'euros)	31/12/99 retraité	31/12/00	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations ⁽²⁾	Écarts de conversion	Autres mouvements ⁽³⁾	31/12/01
Risques pays	390	449	14	309	(176)	3		599
Risques d'exécution des engagements par signature	170	261	5	51	(112)	1	0	206
Retraites et assimilées	147	185	2	20	(37)	0	0	170
Instruments financiers	130	95		16	(17)	1	1	96
Autres risques et charges ⁽¹⁾	1 690	1 834	333	1 425	(2 307)	(20)	927	2 192
Valeurs au bilan	2 527	2 824	354	1 821	(2 649)	(15)	928	3 263

(1) Principales provisions pour autres risques et charges

	31/12/00	31/12/01
- le provisionnement des surcoûts anticipés au titre du passage à la monnaie unique	37	7
- les provisions pour risques sectoriels et autres risques de crédit	474	553
- les provisions pour situation nette négative des participations	30	265
- les provisions pour retraite et congés de fin de carrière	124	95
- les provisions pour litiges divers	794	638
- les provisions pour risque interne épargne-logement		145
- les écarts d'acquisition passif	7	199

(2) Dans les reprises et utilisations figure dans la ligne "autres risques et charges" pour 760 M€ la constatation de la diminution du "taux de perte interne" suite aux décisions du conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 21 février et du 26 septembre 2001 (cf. paragraphe 2.1.6).

(3) Dans les autres mouvements figure sur la ligne "autres risques et charges" pour 905 M€ l'effet du changement de méthode conduisant à séparer strictement le risque de perte lié aux mécanismes financiers internes de l'épargne-logement, désormais affecté en provision pour risques et charges, et le risque économique ou de taux maintenu en Fonds pour risques bancaires généraux (cf. paragraphes 2.1.6 et 2.1.7).

> Note 18 - Fonds pour risques bancaires généraux

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999 retraité
Épargne-logement ⁽¹⁾	936	2 408	2 346
Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité ⁽²⁾	610		
Codevi	17	24	25
Autres	153	151	58
Valeurs au bilan	1 716	2 583	2 429

(1) Au 31 décembre 2001, seule la part de provision épargne-logement couvrant un risque économique ou de taux global relevant de l'activité bancaire sur l'épargne-logement est maintenue en Fonds pour risques bancaires généraux.

(2) Ce fonds de garantie a été mis en place dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

> Note 19 - Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle (en monnaie d'émission)

(En millions d'euros)	31/12/2001				Dettes rattachées	Total	31/12/00	31/12/99 retraité
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans				
Dettes subordonnées à terme	8	292	1 500	6 090	173	8 063	5 459	4 227
- Euro	8	291	1 358	5 916	169	7 742	5 067	3 289
- Autres devises de l'UE						0	0	473
- Dollar			108	174	3	285	381	454
- Yen		1	9			10	11	11
- Autres devises			25		1	26	0	
Dettes subordonnées à durée indéterminée				1 501	2	1 503	588	620
- Euro				1 398	2	1 400	489	513
- Autres devises de l'UE						0	0	5
- Dollar				17		17	5	5
- Yen				86		86	94	97
- Autres devises						0	0	
Titres et emprunts participatifs				6	2	8	4	24
Total en principal	8	292	1 500	7 597	177	9 574	6 051	4 871
Dettes rattachées							148	126
Valeurs au bilan						9 574	6 199	4 997

Les dettes rattachées ont été affectées à chaque catégorie d'opérations à partir de l'exercice 2001.

> Note 20 - Variation des capitaux propres hors Fonds pour risques bancaires généraux

(En millions d'euros)	Capital	Capitaux propres hors FRBG (part du groupe) Primes et réserves	Subvention	Écart de conversion	Total	Total des intérêts minoritaires	Total des capitaux propres hors FRBG
Solde au 31 décembre 1998	1 798	6 334	54	5	8 191	935	9 126
Dividendes versés en 1999		(283)			(283)	(73)	(356)
Variation de capital	230				230		230
Conversion en euros	(29)	29			0		0
Variation des primes d'émission		847			847		847
Variation de l'écart de conversion				97	97	17	114
Variation des réserves de réestimation		(5)			(5)		(5)
Résultat de l'exercice 1999		808			808	134	942
Autres variations		4	36		40	112	152
Solde au 31 décembre 1999	1 999	7 734	90	102	9 925	1 125	11 050
Solde au 31 décembre 1999 retraité	1 999	7 734	90	102	9 925	2 489	12 414
Dividendes versés en 2000		(366)			(366)	(150)	(516)
Variation de capital	242				242		242
Variation des primes d'émission		942			942		942
Variation de l'écart de conversion				77	77	23	100
Variation des réserves de réestimation		(5)			(5)		(5)
Résultat de l'exercice 2000		972			972	334	1 306
Effet lié au changement de méthode de consolidation du groupe Sofinco ⁽¹⁾					0	708	708
Acquisition des minoritaires de CPR						(329)	(329)
Effet lié à l'application du règlement CRC 99-07 ⁽²⁾		(32)			(32)	(2)	(34)
Autres variations		(4)	(6)		(10)	127	117
Solde au 31 décembre 2000	2 241	9 241	84	179	11 745	3 200	14 945

(1) Le groupe Sofinco, dont Crédit Agricole S.A. a pris au début de l'exercice 2000 la totalité du contrôle, a été consolidé dès cette date par intégration globale, alors qu'il l'était par intégration proportionnelle auparavant ; les intérêts minoritaires qui apparaissent à cette occasion représentent les intérêts des Caisses Régionales dans le groupe Sofinco.

(2) La mise en oeuvre du règlement de consolidation CRC 99-07 a entraîné d'une part des changements de méthodes de consolidation, d'autre part, des modifications de calcul d'impôts différés dont l'effet calculé à l'ouverture de l'exercice a été imputé aux réserves de consolidation.

(En millions d'euros)	Capital	Capitaux propres Primes et réserves	hors FRBG (part du groupe) Subvention	Écart de conversion	Total	Total des intérêts minoritaires	Total des capitaux propres hors FRBG
Solde au 31 décembre 2000	2 241	9 241	84	179	11 745	3 200	14 945
Dividendes versés en 2001		(411)			(411)	(225)	(636)
Variation de capital	676				676		676
Élimination des actions propres ⁽¹⁾	(6)	(28)			(34)		(34)
Variation des primes d'émission due aux augmentations de capital et apports de titres ⁽⁴⁾		2 221			2 221		2 221
Variation des subventions			28		28		28
Variation de l'écart de conversion				32	32	(37)	(5)
Variation des réserves de réestimation		(4)			(4)		(4)
Résultat de l'exercice 2001		1 067			1 067	286	1 353
Changement de méthode relatif au Fonds pour risques bancaires généraux épargne-logement ⁽²⁾		(328)			(328)		(328)
Autres variations ⁽³⁾		2			2	(2 534)	(2 532)
Solde au 31 décembre 2001	2 911	11 760	112	211	14 994	690	15 684

(1) 2 009 482 actions de Crédit Agricole S.A. détenues par d'autres sociétés du Groupe, ne répondant pas aux conditions réglementaires de maintien au bilan consolidé (cf. règlement CRC 2000-02).

(2) Suite à une demande de justification formulée par la COB, Crédit Agricole S.A. ne constate plus d'impôt différé relatif à la provision épargne-logement ; l'effet calculé à l'ouverture de l'exercice est imputé aux réserves de consolidation.

(3) La forte réduction des intérêts minoritaires provient de l'apport fait à Crédit Agricole S.A. par les Caisses Régionales des titres qu'elles détenaient dans les sept filiales spécialisées, dont Crédit Agricole S.A. détient à fin 2001 la quasi-totalité des intérêts.

(4) Dont 2 304 millions d'euros correspondant à la valeur d'acquisition par Crédit Agricole S.A. des participations que les Caisses Régionales détenaient dans les sept filiales spécialisées.

Répartition de la variation du capital selon ses origines

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Paiement du dividende en actions	77	80	70
Augmentation du capital en numéraire	51	162	160
Augmentation du capital par apport	548		
Réduction du capital lors de la conversion en euros par augmentation pour le même montant d'un compte de réserve indisponible			(29)
Total	676	242	201

Répartition de la variation des primes selon leurs origines

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Paiement du dividende en actions	331	285	208
Augmentation du capital en numéraire	134	657	640
Augmentation du capital par apport	1 756		
Augmentation d'un compte de réserve indisponible en contrepartie de la réduction du capital lors de la conversion en euros			29
Total	2 221	942	877

Note 20.1 - Actions de préférence

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission (En millions de dollars)	31/12/2001 (En millions d'euros)	31/12/2000 (En millions d'euros)	31/12/1999 retraité (En millions d'euros)
Indosuez Holding SCA 1	décembre 1991	150		161	149
Total		150	0	161	149

Cette société n'est plus consolidée au 31 décembre 2001.

> Note 21 - Composition des fonds propres

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999 retraité
Capitaux propres hors Fonds pour risques bancaires généraux	15 684	14 945	12 414
Fonds pour risques bancaires généraux	1 716	2 583	2 429
Dettes subordonnées	9 574	6 199	4 997
Autres fonds propres	11 290	8 782	7 426
Total des fonds propres	26 974	23 727	19 840

> Note 22 - Contributions par devise au bilan consolidé

(En milliards d'euros)	Actif			Passif		
	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999 retraité	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999 retraité
Euro	400,6	393,6	381,5	390,4	386,9	383,8
Autres devises de l'Union européenne	7,0	7,2	4,5	14,5	9,7	10,9
Dollar	52,5	51,8	47,5	71,1	66,3	49,8
Yen	19,5	11,7	10,8	5,6	7,1	3,9
Autres devises	15,4	16,2	15,9	13,4	10,5	11,8
Total	495,0	480,5	460,2	495,0	480,5	460,2

> Note 23 - Opérations de change et emprunts en devises non dénoués

(En millions d'euros)	31/12/2001		31/12/2000		31/12/1999 retraité ⁽¹⁾	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	14 699	14 759	15 269	15 792	2 033	2 239
Devises	10 901	10 417	10 816	10 406	1 294	1 561
Francs	3 798	4 342	4 453	5 386	739	678
Opérations de change à terme	472 691	473 147	310 639	310 393	277 278	278 276
Devises	380 277	372 952	226 088	216 385	208 185	208 742
Francs	92 414	100 195	84 551	94 008	69 093	69 534
Prêts et emprunts en devises	2 529	400	3 075	938	1 352	530
Total	489 919	488 306	328 983	327 123	280 663	281 045

(1) Le 31 décembre 1999 retraité ne comprend pas les données de la CPR.

> Note 24 - Opérations sur instruments financiers à terme

(En millions d'euros)	31/12/2001		Total	31/12/2000	31/12/1999
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture		Total	retraité ⁽²⁾
Opérations fermes	71 866	2 157 068	2 228 934	1 619 903	1 400 802
Opérations sur marchés organisés⁽¹⁾	1	388 299	388 300	210 857	161 171
Contrats à terme de taux d'intérêt	1	169 013	169 014	198 928	157 541
Contrats à terme de change		157	157	193	395
Instruments à terme sur actions et indices boursiers		219 129	219 129	11 736	3 235
Autres contrats à terme			0	0	
Opérations de gré à gré⁽¹⁾	71 865	1 768 769	1 840 634	1 409 046	1 239 631
Swaps de taux	67 255	1 415 285	1 482 540	1 189 962	1 046 674
FRA	394	212 593	212 987	122 978	125 385
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	12	8 449	8 461	6 090	1 733
Autres contrats à terme	4 204	132 442	136 646	90 016	65 839
Opérations conditionnelles	12 208	252 029	264 237	235 822	298 120
Opérations sur marchés organisés	513	25 266	25 779	7 409	25 946
Instruments de taux d'intérêt à terme					
Achetés		9 100	9 100	903	9 534
Vendus		8 151	8 151	2 172	13 593
Instruments sur actions et indices boursiers					
Achetés	13	3 377	3 390	1 484	1 311
Vendus	14	4 593	4 607	1 597	1 095
Instruments de taux de change à terme					
Achetés	297	45	342	628	205
Vendus	189		189	625	208
Opérations de gré à gré	11 695	226 763	238 458	228 413	272 174
Option de swaps de taux					
Achetés	54	12 183	12 237	23 819	10 567
Vendus	318	13 419	13 737	26 555	8 599
Instruments de taux d'intérêt à terme					
Achetés	957	66 287	67 244	55 854	40 491
Vendus	1 415	60 624	62 039	54 216	46 201
Instruments sur actions et indices boursiers					
Achetés	4	7 444	7 448	4 069	15 335
Vendus	2	18 433	18 435	7 487	84 088
Instruments de taux de change à terme					
Achetés	4	23 513	23 517	28 264	33 253
Vendus	7	23 324	23 331	28 149	33 640
Autres instruments à terme					
Achetés	65	4	69	0	
Vendus	265	5	270	0	
Dérivés de crédits					
Achetés	8 596	1 466	10 062		
Vendus	8	61	69		
Total	84 074	2 409 097	2 493 171	1 855 725	1 698 922

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

(2) Le 31 décembre 1999 retraité ne comprend pas les données de la CPR.

Note 24.1 - Opérations sur instruments financiers à terme - Analyse par durée résiduelle

Encours notionnels (En millions d'euros)	Opérations de gré à gré			Opérations sur marchés organisés			31/12/01 Total	31/12/00 Total	31/12/99 retraité ⁽¹⁾
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans			
Instruments de taux d'intérêt	146 340	39 925	0	919 314	550 373	381 096	2 037 048	1 675 377	1 458 587
- Futures	129 089	39 925					169 014	198 928	157 541
- FRA				197 713	15 196	76	212 985	122 978	125 385
- Swaps de taux d'intérêts				685 330	439 723	357 486	1 482 539	1 189 952	1 046 674
- Options de taux				9 835	14 685	1 455	25 975	50 374	19 166
- Caps-floors-collars				23 410	76 221	21 627	121 258	100 165	86 693
- Autres instruments conditionnels	17 251			3 026	4 548	452	25 277	12 980	23 128
Instruments de devises et or	631	55	1	91 883	57 361	34 250	184 181	147 885	133 540
- Opérations fermes de change	155		1	48 630	53 788	34 228	136 802	90 219	66 234
- Options de change	476	55		43 253	3 573	22	47 379	57 666	67 306
Autres Instruments	227 093	33	0	15 611	27 535	1 670	271 942	32 463	106 795
- Dérivés sur actions et indices boursiers	227 093	33		15 275	18 046	1 217	261 664	32 344	106 792
- Dérivés sur métaux précieux				147			147	85	
- Dérivés sur produits de base							0	34	3
- Dérivés de crédits				189	9 489	453	10 131		
Sous-total	374 064	40 013	1	1 026 808	635 269	417 016	2 493 171	1 855 725	1 698 922
- Opérations de change à terme				918 425	26 707	706	945 838	621 032	555 554
Total général	374 064	40 013	1	1 945 233	661 976	417 722	3 439 009	2 476 757	2 254 476

(1) Le 31 décembre 1999 retraité ne comprend pas les données de la CPR.

> Note 25 - Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000 retraité	31/12/1999 retraité
Sur opérations avec les établissements de crédit	8 201	7 795	5 860
Sur opérations internes au Crédit Agricole	6 795	5 960	7 332
Sur opérations avec la clientèle	5 909	5 250	3 864
Sur opérations de crédit-bail et de location	647	532	408
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 26)	2 551	2 747	2 954
Autres intérêts et produits assimilés	48	73	88
Intérêts et produits assimilés	24 151	22 357	20 506
Sur opérations avec les établissements de crédit	(9 863)	(9 186)	(6 738)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(1 634)	(1 359)	(1 222)
Sur opérations avec la clientèle	(7 457)	(7 194)	(7 256)
Sur opérations de crédit-bail et de location	(229)	(199)	(108)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(3 622)	(3 483)	(2 912)
Autres intérêts et charges assimilées	(21)	(18)	(21)
Intérêts et charges assimilées	(22 826)	(21 439)	(18 257)
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	1 325	918	2 249

Les provisions sur intérêts des créances douteuses ou litigieuses ont été reclassées en diminution des intérêts et produits sur opérations avec la clientèle en 2000 et 2001.

> Note 26 - Revenus des titres

(En millions d'euros)	Titres à revenu fixe			Titres à revenu variable		
	31/12/2001	31/12/2000 retraité	31/12/1999 retraité	31/12/2001	31/12/2000 retraité	31/12/1999 retraité
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme				150	126	76
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	669	555	526	65	86	43
Codevi	149	181	218			
Titres d'investissement	1 427	1 772	1 944			
Opérations diverses sur titres	306	239	266			
Revenus des titres	2 551	2 747	2 954	215	212	119

> Note 27 - Produits nets des commissions

(En millions d'euros)	31/12/2001			31/12/2000 retraité			31/12/1999 retraité		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	116	(48)	68	70	(38)	32	66	(39)	27
Sur opérations internes au Crédit Agricole	63	(1 070)	(1 007)	68	(1 092)	(1 024)	64	(1 075)	(1 011)
Sur opérations avec la clientèle	645	(123)	522	487	(96)	391	468	(125)	343
Sur opérations sur titres	337	(68)	269	550	(96)	454	517	(107)	410
Sur opérations de change	47	(3)	44	44	(5)	39	30	(3)	27
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres									
Opérations de hors bilan	72	(49)	23	61	(61)	0	70	(93)	(23)
Prestations de services bancaires et financiers (note 28)	1 653	(1 176)	477	1 755	(1 186)	569	1 076	(832)	244
Produits nets des commissions	2 933	(2 537)	396	3 035	(2 574)	461	2 291	(2 274)	17

> Note 28 - Prestations de services bancaires et financiers

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000 retraité	31/12/1999 retraité
Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle	819	890	612
Produits nets sur moyens de paiement	(12)	17	14
Assurance-vie	(439)	(425)	(345)
Autres produits (charges) nets de services financiers	109	87	(37)
Prestations de services bancaires et financiers	477	569	244

> Note 29 - Solde des opérations sur portefeuilles de négociation

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000 retraité	31/12/1999 retraité
Solde des opérations sur titres de transaction et sur instruments financiers à terme	2 114	1 690	1 619
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	330	464	118
Produits nets sur portefeuilles de négociation	2 444	2 154	1 737

> Note 30 - Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000 retraité	31/12/1999 retraité
Dotations aux provisions	(181)	(157)	(46)
Reprises de provisions	128	90	97
Dotation ou reprise nette aux provisions	(53)	(67)	51
Titres de placement			
Plus-values de cession réalisées	751	908	628
Moins-values de cession réalisées	(286)	(103)	(359)
Solde des plus et moins-values de cession	465	805	269
Titres de l'activité de portefeuille			
Plus-values de cession réalisées	408	569	
Moins-values de cession réalisées	(8)	(44)	
Solde des plus et moins-values de cession	400	525	0
Total	812	1 263	320

> Note 31 - Charges générales d'exploitation

Note 31.1 - Frais de personnel

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000 retraité	31/12/1999 retraité
Salaires et traitements	(1 636)	(1 473)	(1 235)
Charges sociales	(490)	(465)	(406)
Intéressement	(31)	(46)	(49)
Participation	(40)	(59)	(25)
Impôts et taxes sur rémunérations	(81)	(81)	(67)
Frais de personnel	(2 278)	(2 124)	(1 782)

Au titre de l'exercice 2001, la rémunération des membres des organes d'administration et de direction du groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à 14 millions d'euros.

Note 31.2 - Effectif moyen

Catégorie de personnel	31/12/2001	31/12/2000 retraité	31/12/1999 retraité
Cadres	9 386	8 301	7 787
Agents de maîtrise	6 005	6 502	5 750
Employés	13 362	4 314	4 793
Total	28 753	19 117	18 330
dont France	12 633	11 608	11 266
Étranger	16 120	7 509	7 064

(1) L'augmentation des effectifs s'explique notamment :

- par l'entrée des salariés de Lukas S.A., Lukas Bank et EFL pour un total de 2 000 personnes, de la Banque CAI Suisse, société auparavant mise en équivalence et maintenant fusionnée à CAI (Suisse) S.A. pour un total de 103 personnes, l'incidence des autres variations de périmètre étant de 984 personnes ;

- par une correction sur le groupe Bisel (6 043 personnes), sur CAI Yemen (209 personnes) et sur Agos Itafinco (297 personnes).

Note 31.3 - Autres frais administratifs

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000 retraité	31/12/1999 retraité
Impôts et taxes	(202)	(156)	(143)
Services extérieurs	(1 669)	(1 324)	(1 016)
Autres frais administratifs	107	(33)	(32)
Total	(1 764)	(1 513)	(1 191)

Les autres produits divers d'exploitation ont été reclassés en 2000 et 2001 de produits nets d'exploitation bancaire à frais administratifs.

L'impact de ce reclassement s'élève à 29 M€ en 2001 contre 22 M€ en 2000.

> Note 32 - Coût du risque

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000 retraité	31/12/1999 retraité
Dotations aux provisions	(1 964)	(1 371)	(1 530)
Provisions sur créances douteuses	(1 059)	(549)	(1 066)
Autres provisions	(905)	(822)	(464)
Reprises de provisions	2 273	1 255	997
Reprises de provisions sur créances douteuses	1 189	733	468
Autres reprises de provisions	1 084	522	529
Variation des provisions	309	(116)	(533)
Créances irrécouvrables non provisionnées	(85)	(168)	(18)
Créances irrécouvrables provisionnées	(697)	(523)	(295)
Récupérations sur créances amorties	107	130	39
Coût du risque	(366)	(677)	(807)

Les provisions sur intérêts des créances douteuses ou litigieuses ont été reclassées du coût du risque en diminution des intérêts et produits sur les opérations avec la clientèle en 2000 et 2001.

> Note 33 - Résultat net sur actifs immobilisés

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000 retraité	31/12/1999 retraité
Immobilisations financières			
Dotations aux provisions			
Sur titres d'investissement	(10)	(5)	
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(120)	(49)	(172)
Reprises de provisions			
Sur titres d'investissement	9	1	2
Sur participations et autres titres détenus à long terme	241	263	150
Dotation ou reprise nette aux provisions	120	210	(20)
Sur titres d'investissement	(1)	(4)	2
Sur participations et autres titres détenus à long terme	121	214	(22)
Plus-values de cession réalisées			
Sur titres d'investissement	2	9	12
Sur participations et autres titres détenus à long terme	168	117	391
Moins-values de cession réalisées			
Sur titres d'investissement	(9)	(2)	(15)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(266)	(27)	(181)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	(105)	97	207
Sur titres d'investissement	(7)	7	(3)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(98)	90	210
Solde (en perte) ou en bénéfice	15	307	187
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Plus-values de cession	43	14	24
Moins-values de cession	(24)	(8)	(1)
Solde (en perte) ou en bénéfice	19	6	23
Résultat net sur immobilisations	34	313	210

> Note 34 - Impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000 retraité	31/12/1999 retraité
Impôt courant de l'exercice	(591)	(396)	(421)
(Charge) ou produit d'impôt différé de l'exercice	(270)	334	(256)
Total	(861)	(62)	(677)

Taux effectif d'impôt au 31 décembre 2001

(exprimé en millions d'euros et en taux)

	Base	Taux impôt	Impôt
Résultat avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	2205	36,43 %	(803)
Effet des différences permanentes		- 2,16 %	48
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		- 2,46 %	54
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		14,68 %	(324)
Effet de l'imposition à 19 %		- 8,09 %	178
Effet des autres éléments		0,64 %	(14)
Taux et charge effectif d'impôt		39,05 %	(861)

Le montant des actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable s'élève à 40,6 millions d'euros au 31 décembre 2001.

La charge fiscale de l'exercice 2001 se ventile de la façon suivante :

- sur résultat courant : charge d'impôt de 440 millions d'euros,
- sur résultat exceptionnel : charge d'impôt de 421 millions d'euros.

> Note 35 - Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000 retraité	31/12/1999 retraité
Sociétés non financières	(1)	(16)	2
Sociétés financières	306	172	364
Total	305	156	366

> Note 36 - Résultat exceptionnel

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000 retraité
Pré-retraite et congés de fin de carrière	(2)	(4)
Euro	42	(7)
Systèmes d'informations et charges de restructuration	(12)	(45)
Litiges	(28)	(107)
Cotisations au Fonds de garantie - dépôts et titres	(9)	(10)
Amende de place au titre de la Direction de la concurrence		(69)
Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité	152	
Décentralisation du compartiment épargne avance (cf. paragraphe 1.2)	(382)	
Diminution du "taux de perte interne" (cf. paragraphe 2.1.6)	760	
Provision sur risque Argentine	(98)	
Divers	(90)	21
Total	333	(221)

La ventilation du résultat exceptionnel n'est pas disponible pour 1999.

> Note 37 - Informations relatives aux résultats des activités bancaires

Note 37.1 - Produit net bancaire par secteur d'activité et zone géographique ⁽¹⁾

(En millions d'euros)	31/12/2001					31/12/2000 ⁽²⁾	31/12/1999 retraité ⁽²⁾⁽³⁾
	Banque de proximité France	Banque de grande clientèle	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de proximité à l'étranger,	Divers et comptes propres	Ensemble des métiers	Ensemble des métiers
France (y compris DOM-TOM)	813	1 203	1 188		656	3 860	3 771
Autres pays de l'Espace Économique Européen (EEE)		622	171	228		1 021	934
Autres pays d'Europe		88	149	72	1	310	264
Amérique du Nord		308	15			323	320
Amériques Centrale et du Sud				584		584	166
Afrique et Moyen-Orient		180				180	230
Asie et Océanie (hors Japon)		246	4			250	310
Japon		65	5			70	25
Non ventilés et organismes internationaux						0	129
Produit net bancaire	813	2 712	1 532	884	657	6 598	6 149

(1) La décomposition du produit net bancaire par secteur d'activité et zone géographique est pour partie issue d'informations de gestion.

(2) En 2001, Crédit Agricole S.A. applique la totalité des dispositions du règlement CRC 2000-04 pour la présentation des états de synthèse consolidés ; à ce titre les éléments relatifs au provisionnement des intérêts sur créances douteuses ou litigieuses figurent en "intérêts et produits assimilés" et non plus en "coût du risque". Par ailleurs les "autres produits divers d'exploitation" ont été reclassés de "produits nets d'exploitation bancaire" à "frais administratifs". Les comptes des exercices 2000 et 1999 ne sont pas retraités selon cette présentation.

(3) Les données 1999 retraitées reflètent les nouvelles règles de consolidation (règlement CRC 99-07 mis en œuvre au 1^{er} janvier 2000).

Note 37.2 - Résultat courant avant impôt par secteur d'activité au 31 décembre 2001 ⁽¹⁾

(En millions d'euros)	Banque de proximité France	Banque de grande clientèle	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de proximité à l'étranger	Divers et compte propre	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	813	2 712	1 532	884	657	6 598
Charges de fonctionnement	(495)	(2 013)	(802)	(647)	(393)	(4 350)
Résultat brut d'exploitation	318	699	730	237	264	2 248
Coût du risque	(100)	(161)	(1)	(272)	168	(366)
Résultat d'exploitation	218	538	729	(35)	432	1 882
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	16	56	2	229	2	305
Résultat net sur actifs immobilisés					34	34
Résultat courant avant impôt	234	594	731	194	468	2 221

(1) La décomposition du résultat courant avant impôt par secteur d'activité est pour partie issue d'informations de gestion.

Résultat courant avant impôt par secteur d'activité au 31 décembre 2000 ⁽¹⁾⁽²⁾

(En millions d'euros)	Banque de proximité France	Banque de grande clientèle	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de détail à l'étranger, gestion pour compte propre et divers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	1 280	2 867	1 305	697	6 149
Charges de fonctionnement	(685)	(1 874)	(695)	(650)	(3 904)
Résultat brut d'exploitation	595	993	610	47	2 245
Coût du risque	(201)	(252)	(47)	(281)	(781)
Résultat d'exploitation	394	741	563	(234)	1 464
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	1	49	5	101	156
Résultat net sur actifs immobilisés				313	313
Résultat courant avant impôt	395	790	568	180	1 933

Résultat courant avant impôt par secteur d'activité au 31 décembre 1999 retraité ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾

(En millions d'euros)	Banque de proximité France	Banque de grande clientèle	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de détail à l'étranger, gestion pour compte propre et divers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	1 201	2 437	1 128	640	5 406
Charges de fonctionnement	(490)	(1 608)	(610)	(494)	(3 202)
Résultat brut d'exploitation	711	829	518	146	2 204
Coût du risque	(137)	(382)	0	(288)	(807)
Résultat d'exploitation	574	447	518	(142)	1 397
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	6	31	5	324	366
Résultat net sur actifs immobilisés				210	210
Résultat courant avant impôt	580	478	523	392	1 973

(1) La décomposition du résultat courant avant impôt par secteur d'activité est pour partie issue d'informations de gestion.

(2) En 2001, Crédit Agricole S.A. applique la totalité des dispositions du règlement CRC 2000-04 pour la présentation des états de synthèse consolidés ; à ce titre les éléments relatifs au provisionnement des intérêts sur créances douteuses ou litigieuses figurent en "intérêts et produits assimilés" et non plus en "coût du risque". Par ailleurs les "autres produits divers d'exploitation" ont été reclassés de "produits nets d'exploitation bancaire" à "frais administratifs". Les comptes des exercices 2000 et 1999 ne sont pas retraités selon cette présentation.

(3) Les données 1999 retraitées reflètent les nouvelles règles de consolidation (règlement CRC 99-07 mis en œuvre au 1^{er} janvier 2000).

Note 37.3 - Résultat courant avant impôt par zone géographique ⁽¹⁾

	31/12/2001							31/12/2000	31/12/1999	
	PNB	Charges de fonctionnement	Résultat brut d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	Résultat net sur actifs immobilisés	Résultat courant avant impôt ⁽²⁾	Résultat courant avant impôt retraité ^{(2) (3)}	
(En millions d'euros)										
France (y compris DOM-TOM)	3 860	(2 285)	1 575	166	1 741	48	34	1 823	1 179	1 611
Autres pays de l'Espace économique européen (EEE)	1 021	(730)	291	(31)	260	182		442	501	507
Autres pays d'Europe	310	(182)	128	(25)	103			103	112	85
Amérique du Nord	323	(237)	86	(251)	(165)			(165)	(154)	46
Amériques Centrale et du Sud	584	(445)	139	(216)	(77)	14		(63)	142	(257)
Afrique et Moyen-Orient	180	(132)	48	(27)	21	61		82	51	29
Asie et Océanie (hors Japon)	250	(292)	(42)	18	(24)			(24)	48	(19)
Japon	70	(47)	23		23			23	(6)	(1)
Non ventilés et organismes internationaux	0		0		0			0	60	(28)
Totaux	6 598	(4 350)	2 248	(366)	1 882	305	34	2 221	1 933	1 973

(1) La décomposition du résultat courant avant impôt par zone géographique est pour partie issue d'informations de gestion.

(2) En 2001, Crédit Agricole S.A. applique la totalité des dispositions du règlement CRC 2000-04 pour la présentation des états de synthèse consolidés ; à ce titre les éléments relatifs au provisionnement des intérêts sur créances douteuses ou litigieuses figurent en "intérêts et produits assimilés" et non plus en "coût du risque". Par ailleurs les "autres produits divers d'exploitation" ont été reclassés de "produits nets d'exploitation bancaire" à "frais administratifs". Les comptes des exercices 2000 et 1999 ne sont pas retraités selon cette présentation.

(3) Les données 1999 retraitées reflètent les nouvelles règles de consolidation (règlement CRC 99-07 mis en œuvre au 1^{er} janvier 2000).

> Note 38 - Notes spécifiques à l'activité d'assurance

Les méthodes et règles d'évaluation des postes spécifiques à l'activité d'assurance sont celles prévues par le Code des assurances, conformément à la réglementation française.

Note 38.1 - Ventilation des placements des entreprises d'assurance

(En millions d'euros)	31/12/2001			31/12/2000 retraité			31/12/1999 retraité		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1 - Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	2 076	2 066	2 154	1 610	1 600	1 615	1 136	1 134	1 099
2 - Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	2 717	2 716	3 342	2 307	2 306	3 752	1 997	1 980	3 613
3 - Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4	4 182	4 182	4 551	3 182	3 182	4 353	2 414	2 414	4 020
4 - Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	6 425	6 425	7 605	6 370	6 370	7 261	6 308	6 308	6 931
5 - Obligations et autres titres à revenu fixe	58 796	58 164	60 947	53 118	52 550	55 031	45 222	46 176	46 673
6 - Prêts hypothécaires	6	6	6						
7 - Autres prêts et effets assimilés	131	131	131	125	125	125	120	120	120
8 - Dépôts auprès des entreprises cédantes									
9 - Dépôts autres que ceux visés au 8, cautionnements en espèces et autres placements	596	593	608	348	347	348	2 745	2 743	2 483
10 - Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	6 762	6 762	6 762	6 882	6 882	6 882	4 065	4 065	4 065
Total	81 691	81 045	86 106	73 942	73 362	79 367	64 007	64 940	69 004
Opérations réciproques		(1 655)			(1 691)			(1 893)	
Valeur nette au bilan		79 390			71 671			63 047	

Note 38.2 - Ventilation des autres actifs d'assurance

(En millions d'euros)	31/12/2001			31/12/2000 retraité			31/12/1999 retraité		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Créances nées d'opérations d'assurance directe	263	124	387	210	4	214	155		155
Créances nées d'opérations de réassurance	0	121	121		98	98	2	73	75
Frais d'acquisition reportés		22	22			0			0
Evaluations techniques de réassurance			0			0	(64)		(64)
Différence de conversion-actif	2	0	2	2		2	5		5
Autres actifs			0			0			0
Total	265	267	532	212	102	314	98	73	171
Opérations réciproques									
Valeur nette au bilan			532			314			171

Note 38.3 - Ventilation des provisions techniques d'assurance

(En millions d'euros)	31/12/2001			31/12/2000 retraité			31/12/1999 retraité		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Provisions pour primes non acquises		204	204		1	1			0
Provisions d'assurance-vie	67 845		67 845	61 146		61 146	55 878		55 878
Provisions pour sinistres	818	336	1 154	766	14	780	621	11	632
Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes	1 326	49	1 375	1 243	44	1 287	1 067	31	1 098
Provisions pour égalisation	22	4	26	20	5	25	13	3	16
Autres provisions techniques	2	311	313	1	250	251		195	195
Total des provisions techniques brutes (hors contrats en unités de compte)	70 013	904	70 917	63 176	314	63 490	57 579	240	57 819
Provisions techniques des contrats en unités de compte	6 770		6 770	6 896		6 896	4 092		4 092
Total des provisions techniques d'assurance brutes	76 783	904	77 687	70 072	314	70 386	61 671	240	61 911
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	(65)	(36)	(101)	(55)		(55)	(50)		(50)
Total des provisions techniques nettes	76 718	868	77 586	70 017	314	70 331	61 621	240	61 861

Note 38.4 - Ventilation des autres passifs d'assurance

(En millions d'euros)	31/12/2001			31/12/2000 retraité			31/12/1999 retraité		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques									
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	184	33	217	161	7	168	73	67	140
Dettes nées d'opérations de réassurance	4	155	159	1	116	117		87	87
Évaluations techniques de réassurance									
Report de commissions reçues des réassureurs									
Différence de conversion-passif	1		1						
Total	189	188	377	162	123	285	73	154	227
Opérations réciproques									
Total			377			285			227

Note 38.5 - Ventilation de la marge brute des activités d'assurance

(En millions d'euros)	31/12/2001			31/12/2000 retraité			31/12/1999 retraité		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Primes	9 276	677	9 953	9 957	163	10 120	7 222	128	7 350
Part réassurée des primes	(11)	(34)	(45)	(1)		(1)	(6)		(6)
Primes nettes	9 265	643	9 908	9 956	163	10 119	7 216	128	7 344
Produits des placements	4 217	48	4 265	4 132	19	4 151	4 010	16	4 026
Ajustement ACAV (plus-values)	11		11	(43)		(43)	614		614
Autres produits techniques			0			0			0
Total des produits techniques et financiers des produits d'assurance	13 493	691	14 184	14 045	182	14 227	11 840	144	11 984
Sinistres - remboursements	(4 254)	(366)	(4 620)	(4 030)	(75)	(4 105)	(3 555)	(57)	(3 612)
Part réassurée des sinistres	6	22	28			0	5		5
Sinistres - remboursements nets	(4 248)	(344)	(4 592)	(4 030)	(75)	(4 105)	(3 550)	(57)	(3 607)
Charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques	(3 579)	(118)	(3 697)	(5 134)	(57)	(5 191)	(3 903)	(55)	(3 958)
Part réassurée des charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques	4	(10)	(6)	5		5			0
Charges nettes des provisions techniques	(3 575)	(128)	(3 703)	(5 129)	(57)	(5 186)	(3 903)	(55)	(3 958)
Participation aux résultats	(3 284)	(50)	(3 334)	(3 149)	(44)	(3 193)	(2 870)	(30)	(2 900)
Charges des placements	(547)	(9)	(556)	(693)	(3)	(696)	(741)	(3)	(744)
Ajustements ACAV (moins-values)	(919)		(919)	(327)		(327)	(5)		(5)
Autres charges techniques			0			0			0
Total des charges techniques et financières des activités d'assurance	(12 573)	(531)	(13 104)	(13 328)	(179)	(13 507)	(11 069)	(145)	(11 214)
Marge brute des activités d'assurance	920	160	1 080	717	3	720	771	(1)	770
Opérations réciproques			115			(79)			0
Marge brute des activités d'assurance			1 195			641	771	(1)	770

Les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole détiennent dans leurs portefeuilles de placement des titres émis par d'autres sociétés du groupe ; ces titres et leurs revenus sont éliminés des états financiers consolidés. Pour donner une vision économique réaliste de l'activité d'assurance dans le compte de résultat consolidé, les revenus (65 M€) de ces titres ont été ensuite réintégrés dans la marge brute d'assurance, en contrepartie des produits d'intérêts.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. (Exercice clos le 31 décembre 2001)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société Crédit Agricole S.A.
(Anciennement Caisse Nationale de Crédit Agricole),

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les notes 1.2, 2.1.6, 2.1.7, 2.2, 17, 18, 20 et 36 de l'annexe qui exposent les changements effectués, à la suite, notamment, d'une demande de justification formulée par la Commission des Opérations de Bourse, sur les méthodes de constitution de la provision épargne-logement et leur impact sur les comptes au 31 décembre 2001 ;
- seule la part de la provision épargne-logement couvrant un risque économique ou de taux global est maintenue en Fonds pour Risques Bancaires Généraux. Cette provision ne donne plus lieu à constitution d'un impôt différé ;
- la partie correspondant à un risque de perte interne au groupe Crédit Agricole résultant de ses mécanismes financiers figure désormais dans les provisions pour risques et charges.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 10 avril 2002.

Les commissaires aux comptes

Barbier Frinault et Autres
Valérie Meeus René Proglío

Selarl "Cabinet Alain Lainé"
Alain Lainé

| Comptes individuels

| Sommaire

Bilans des comptes individuels	page 234
Hors bilans des comptes individuels	page 234
Comptes de résultat des comptes individuels	page 236
Tableau de variation des capitaux propres	page 237
Tableau des titres de participations et filiales	page 238

Les données figurant ci-après sont extraites des comptes individuels de Crédit Agricole S.A.

Bilans de Crédit Agricole S.A.

Actif (En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	56 727	56 578	62 752
Caisse, banques centrales, CCP	633	1 127	1 578
Effets publics et valeurs assimilées	5 566	7 112	12 553
Créances sur les établissements de crédit	50 528	48 339	48 621
Opérations internes au Crédit Agricole	141 697	147 015	144 168
Créances sur la clientèle	2 888	3 468	2 730
Autres concours à la clientèle	2 519	2 481	1 760
Comptes ordinaires débiteurs	369	987	970
Opérations sur titres	14 702	14 521	17 270
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 094	6 359	6 539
Actions et autres titres à revenu variable	6 608	8 162	10 731
Valeurs immobilisées	22 006	11 798	11 162
Participations et autres titres détenus à long terme	12 646	6 249	5 898
Parts dans les entreprises liées	9 136	5 317	5 022
Immobilisations corporelles et incorporelles	224	232	242
Comptes de tiers et divers	14 918	12 379	13 120
Autres actifs	5 772	6 678	6 653
Comptes de régularisation	9 146	5 701	6 467
Total actif	252 938	245 759	251 202

Hors bilans de Crédit Agricole S.A.

(aux 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001)

((En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Engagements de financement	9 658	3 568	6 573
Engagements en faveur d'établissements de crédit	7 869	1 316	2 161
Engagements en faveur du Crédit Agricole	1 537	1 740	2 607
Engagements en faveur de la clientèle	252	512	1 805
Engagements de garantie	26 649	31 027	30 393
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	22 191	26 259	26 196
Engagements d'ordre du Crédit Agricole	4 409	4 401	4 094
Engagements d'ordre de la clientèle	49	97	103
Engagements sur titres	91	421	
Engagements donnés	36 398	35 016	36 966

Passif

(En millions d'euros)

	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	24 658	24 922	27 646
Banques centrales et CCP	5	2	89
Dettes envers les établissements de crédit	24 653	24 920	27 557
Opérations internes au Crédit Agricole	24 056	27 055	28 678
Comptes créditeurs de la clientèle	147 489	146 901	152 160
Comptes d'épargne à régime spécial	136 033	134 418	137 116
Autres dettes	11 456	12 483	15 044
Dettes représentées par un titre	22 466	21 961	20 747
Comptes de tiers et divers	13 562	9 739	9 126
Autres passifs	2 856	2 008	2 171
Comptes de régularisation	10 706	7 731	6 955
Provisions et dettes subordonnées	7 373	3 948	2 989
Provisions pour risques et charges	1 731	1 845	1 773
Dettes subordonnées et titres participatifs	5 642	2 103	1 216
Fonds pour risques bancaires généraux	1 563	2 432	2 371
Capitaux propres	11 771	8 801	7 485
Capital souscrit	2 917	2 241	1 999
Primes d'émission	5 954	4 295	3 354
Provisions réglementées et subventions d'investissement	4	3	16
Réserves	1 851	1 750	1 563
Résultat de l'exercice	1 045	512	553
Total passif	252 938	245 759	251 202

((En millions d'euros)

	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Engagements de financement	3 137	1 755	2 248
Engagements reçus d'établissements de crédit	112	248	11
Engagements reçus du Crédit Agricole	3 025	1 507	2 237
Engagements de garantie	297	277	328
Engagements reçus d'établissements de crédit	243	231	278
Engagements reçus du Crédit Agricole	6	9	18
Engagements reçus d'autres organismes	48	37	32
Engagements sur titres	5	280	150
Engagements reçus	3 439	2 312	2 726

Comptes de résultat de Crédit Agricole S.A.

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	821	239	1 446
Revenus des titres à revenu variable	689	503	379
Produits nets des commissions	(918)	(969)	(983)
Produits nets sur opérations financières	514	1 080	307
Autres produits nets d'exploitation bancaire	4	41	(36)
Produit net bancaire	1 110	894	1 113
Charges générales de fonctionnement	(333)	(346)	(337)
Frais de personnel	(158)	(156)	(148)
Autres frais administratifs	(152)	(167)	(166)
Dotations aux amortissements	(23)	(23)	(23)
Résultat brut d'exploitation	777	548	776
Coût du risque	(28)	(89)	(218)
Résultat d'exploitation	749	459	558
Résultat net sur actifs immobilisés	(218)	209	265
Résultat courant avant impôt	531	668	823
Résultat net exceptionnel	567	(71)	(254)
Impôt sur les bénéfices	(16)	(24)	(153)
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées	(37)	(61)	137
Résultat net de l'exercice	1 045	512	553

Variation des capitaux propres

(En millions d'euros)	Capital	Primes et réserves	Provisions réglementées Subventions d'investissement	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 1998	1 798	4 324	16	6 138
Dividendes versés au titre de 1998		(284)		(284)
Variation de capital ⁽¹⁾	230			230
Conversion du capital en euros	(29)	29		
Variation des primes d'émission ⁽²⁾		848		848
Résultat de l'exercice 1999		553		553
Autres variations			0	0
Solde au 31 décembre 1999	1 999	5 470	16	7 485
Dividendes versés au titre de 1999		(367)		(367)
Variation de capital ⁽¹⁾	242			242
Variation des primes d'émission ⁽²⁾		942		942
Résultat de l'exercice 2000		512		512
Autres variations			(13)	(13)
Solde au 31 décembre 2000	2 241	6 557	3	8 801
Dividendes versés au titre de 2000		(409)		(409)
Variation de capital ⁽¹⁾	676			676
Variation des primes d'émission ⁽²⁾		1 657		1 657
Résultat au 31 décembre 2001		1 045		1 045
Autres variations			1	1
Solde au 31 décembre 2001	2 917	8 850	4	11 771

(1) Répartition de la variation du capital selon ses origines	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001
<i>Paiement du dividende en actions</i>	70	80	77
<i>Augmentation du capital en numéraire</i>	160	162	51
<i>Augmentation du capital par apport</i>			548
<i>Réduction du capital lors du passage à l'euro par augmentation du même montant d'un compte de réserve indisponible</i>	(29)		
(2) Répartition de la variation des primes selon leurs origines	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001
<i>Paiement du dividende en actions</i>	208	285	331
<i>Augmentation du capital en numéraire</i>	640	657	134
<i>Augmentation du capital par apport</i>			1 192
<i>Augmentation d'un compte de réserve indisponible en contrepartie de la réduction du capital</i>	29		

Titres de participations et filiales

Sociétés et adresses	Devise	(En millions de devises d'origine)			(En millions de contrevaieur euros)						
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts avances consentis par CA sa non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par CA sa	Chiffre d'affaires H.T. de l'exercice	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2001	Divid. encaissés par CA sa au cours de l'exercice
Au 31/12/2001											
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Crédit Agricole S.A.											
1) Parts dans les entreprises liées établissements de crédit (plus de 50 % du capital)											
					4 311	4 044					
BANCO BISEL Bartolome Mire 602 2000 Rosario Santa Fe (Argentine)	Pesos	307	(22)	69,9	227	33	17	-	N.C.	N.C.	11
CL DE DÉVELOPPEMENT DE LA CORSE Avenue Napoléon III 20193 Ajaccio	Euros	99	(81)	99,7	99	26	-	-	-	2	-
FONCARIS 128/130, boulevard Raspail 75006 Paris	Euros	229	99	100,0	320	320	-	-	46	30	16
IDIA PARTICIPATIONS 35, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris	Euros	144	89	78,2	185	185	-	-	7	7	-
LUKAS S.A. UL, Legnicka 36 53674 Wroclaw (Pologne)	Zlotis	1	121	80,7	307	307	-	-	20	3	-
CRÉDIT AGRICOLE INDOSUEZ 9, quai Paul Doumer 92400 Courbevoie	Euros	1 272	2 492	97,0	2 874	2 874	6 801	11 324	20 543	398	147
SEGESPAR 91-93 bd Pasteur 75015 Paris	Euros	5	268	92,7	138	138	7	-	78	57	15
TRANSFACT 59/61, rue Pernety 75014 Paris	Euros	7	14	100,0	36	36	415	96	54	3	1
UCABAIL 83, boulevard des Chênes 78280 Guyancourt	Euros	50	203	100,0	125	125	4 529	24	1 882	19	8
					10 656	10 605					
2) Participations dans les établissements de crédit (10 à 50 % du capital)											
CAISSE DE REFINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE 35, rue La Boétie 75008 Paris	Euros	76	3	42,3	33	33	-	-	N.C.	N.C.	0
INTESABCI Contra Centre Corona 25 36100 Vicenza (Italie)	Euros	3 489	9 671	15,2	2 934	2 883	-	-	N.C.	N.C.	79
CRÉDIT LYONNAIS 18, rue de la République 69000 Lyon	Euros	1 784	7 328	10,5	1 037	1 037	-	-	6 726	886	23

| Titres de participations et filiales (suite)

Sociétés et adresses	Devise	(En millions de devises d'origine)			(En millions de contrevaieur euros)							
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts avances consentis par CA sa non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par CA sa	Chiffre d'affaires H.T. de l'exercice	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2001	Divid. encaissés par CA sa au cours de l'exercice	
Au 31/12/2001												
CRÉDIT LOGEMENT 50, boulevard Sébastopol 75003 Paris	Euros	624	38	16,5	111	111	-	-	96	45	5	
CR ALPES-PROVENCE Esplanade des Lices 13642 Arles	Euros	164	546	25,0	210	210	4 194	-	602	50	-	
CR ALSACE - VOSGES 1, place de la Gare BP 440 67008 Strasbourg Cedex	Euros	107	380	24,9	131	131	2 808	-	369	62	-	
CR ANJOU ET MAINE 40, rue Prémartine 72000 Le Mans	Euros	224	814	25,0	234	234	5 093	-	613	55	-	
CR AQUITAINE 304, boulevard du Président Wilson 33076 Bordeaux Cedex	Euros	121	1 086	25,0	311	311	4 537	1	656	119	-	
CR BRIE 24, avenue du Maréchal Foch 77101 Meaux	Euros	77	364	25,0	107	107	2 409	-	391	21	-	
CR CALVADOS 15, esplanade Brillaud de Lujardière 14050 Caen Cedex	Euros	66	144	25,0	53	53	1 327	-	182	18	-	
CR CANTAL 1, rue Alexandre Pinard 15000 Aurillac	Euros	17	251	25,0	65	65	857	-	115	20	-	
CR CENTRE FRANCE 3, avenue de la Libération 63045 Clermont Ferrand Cedex 9	Euros	125	785	25,0	253	253	4 211	-	642	86	-	
CR CENTRE LOIRE 8, allée des Collèges 18920 Bourges Cedex	Euros	153	658	25,0	182	182	3 951	-	523	46	-	
CR CENTRE OUEST 29, boulevard de Vanteaux BP 509 87044 Limoges Cedex	Euros	55	322	25,0	89	89	2 092	-	265	31	-	
CR CENTRE EST 1, rue Pierre de Truchis de Lays 69541 Champagne-au-Mont-d'Or	Euros	161	1 208	25,0	323	323	6 487	0	946	74	-	
CR CHAMPAGNE BOURGOGNE 269, faubourg Croncels 10000 Troyes	Euros	149	211	25,0	67	67	2 530	-	353	37	-	
CR CHARENTE PÉRIGORD rue d'Épagnac BP 21 16800 Soyaux	Euros	109	202	25,0	77	77	2 247	-	326	32	-	
CR CHARENTE MARITIME - DEUX SÈVRES 12, boulevard Guillet-Maillet 17100 Saintes	Euros	140	456	25,0	130	130	3 590	-	453	46	-	
CR CÔTE-D'OR 18, rue Davout 21000 Dijon	Euros	60	135	25,0	47	47	1 373	-	193	18	-	

Titres de participations et filiales (suite)

Sociétés et adresses	Devise	(En millions de devises d'origine)			(En millions de contrevaieur euros)							
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts avances consentis par CA sa non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par CA sa	Chiffre d'affaires H.T. de l'exercice	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2001	Divid. encaissés par CA sa au cours de l'exercice	
Au 31/12/2001												
CR CÔTE D'ARMOR La Croix Tual 22440 Ploufragan	Euros	99	352	25,0	118	118	2 499	-	311	41	-	
CR DES SAVOIE PAE Les Glaisins 4, av. du Pré-Félin 74985 Annecy Cedex 09	Euros	198	359	25,0	152	152	5 036	3	654	53	-	
CR FINISTÈRE 7, route du Loch 29555 Quimper Cedex 9	Euros	136	428	25,0	135	135	3 008	-	443	50	-	
CR FRANCHE-COMTÉ 11, avenue Elisée Cusenier 25084 Besancon Cedex 9	Euros	148	307	25,0	109	109	2 956	-	366	30	-	
CR GARD 408, chemin du Mas de Cheylon 30000 Nîmes	Euros	99	192	25,0	77	77	1 752	-	266	31	-	
CR ILLE ET VILAINE 19, rue du Pré-Perché BP 2025X 35040 Rennes Cedex	Euros	93	387	25,0	122	122	2 929	-	340	40	-	
CR LOIRE ATLANTIQUE Route de Paris 44949 Nantes Cedex	Euros	82	398	25,0	116	116	2 721	2	344	34	-	
CR LOIRE - HAUTE LOIRE 94, rue Bergson 42000 Saint-Étienne	Euros	86	478	25,0	131	131	2 546	-	508	59	-	
CR LORRAINE 56/58, av. André Malraux 54017 Metz Cedex	Euros	53	335	25,0	115	115	3 015	-	396	47	-	
CR MIDI Avenue du Montpelleret - Maurin 34977 Lattes Cedex	Euros	103	542	25,0	162	162	3 632	-	488	59	-	
CR MORBIHAN Avenue de Kéranguen 56956 Vannes Cedex 9	Euros	83	293	25,0	92	92	2 551	-	350	30	-	
CR NORD 10, avenue Foch 59020 Lille	Euros	72	552	25,0	164	164	3 714	-	469	57	-	
CR NORD-EST 25, rue Libergier 51100 Reims	Euros	171	863	24,4	252	252	5 325	-	724	90	-	
CR NORMAND Avenue de Paris 50000 Saint-Lô	Euros	85	548	25,0	152	152	3 055	-	388	45	-	
CR NORMANDIE - SEINE Cité de l'agriculture BP 800 76230 Bois-Guillaume Cedex	Euros	95	541	25,0	162	162	3 434	-	479	40	-	
CR OISE 18, rue d'Allonne 60000 Beauvais	Euros	114	392	25,0	178	178	2 293	-	288	35	-	

Titres de participations et filiales (suite)

Sociétés et adresses	Devise	(En millions de devises d'origine)			(En millions de contrevaieur euros)						
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts avances consentis par CA sa non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par CA sa	Chiffre d'affaires H.T. de l'exercice	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2001	Divid. encaissés par CA sa au cours de l'exercice
Au 31/12/2001											
CR PARIS ET ILE-DE-FRANCE 26, quai de la Rapée 75012 Paris	Euros	59	1 154	25,0	488	488	7 340	-	1229	176	-
CR PAS-DE-CALAIS 27 à 33, Grand' Place 62009 Arras Cedex	Euros	76	594	25,0	213	213	2 741	-	393	48	-
CR PROVENCE - CÔTE D'AZUR Avenue Paul Arène les Négadis 83002 Draguignan	Euros	87	580	24,6	166	166	3 472	-	613	58	-
CR PYRÉNÉES - GASCOGNE 11, bd Pt Kennedy BP 329 65003 Tarbes Cedex	Euros	88	404	24,7	139	139	3 000	-	497	40	-
CR QUERCY ROUERGUE 53, rue Gustave Larroumet BP 29 46021 Cahors Cedex	Euros	75	316	23,9	101	101	2 295	-	294	37	-
CR RÉUNION Parc Jean de Cambiaire 97462 Saint-Denis Cedex	Euros	45	226	25,0	73	73	1 055	-	174	25	-
CR SOMME 500, rue Saint-Fuscien 80095 Amiens Cedex 3	Euros	104	262	25,0	106	106	1 659	-	221	25	-
CR SUD ALLIANCE 219, avenue François Verdier 81000 Albi Cedex	Euros	79	253	25,1	80	80	1 955	-	262	21	-
CR SUD MÉDITERRANÉE 30, rue Pierre Bretonneau 66000 Perpignan	Euros	26	228	25,2	66	66	1 728	-	239	24	-
CR SUD RHÔNE -ALPES 15-17, rue Paul Claudel BP 67 38041 Grenoble Cedex 09	Euros	104	488	25,0	138	138	4 031	-	546	49	-
CR TOULOUSE ET MIDI TOULOUSAIN 6-7, place Jeanne d'Arc 31000 Toulouse	Euros	117	348	25,0	110	110	2 365	-	357	34	-
CR TOURAINE ET POITOU 18, rue Salvador Allende 86000 Poitiers	Euros	133	505	25,0	168	168	3 193	-	414	45	-
CR VAL DE FRANCE rue I.-J. Philippe 41913 Blois Cedex 9	Euros	74	364	25,0	97	97	2 411	1	329	29	-
CR VENDÉE Route d'Aizenay 85012 La Roche-sur-Yon	Euros	47	298	25,0	80	80	2 011	-	247	23	-

Titres de participations et filiales (suite)

Sociétés et adresses	Devise	(En millions de devises d'origine)			(En millions de contrevaieur euros)							
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts avances consentis par CA sa non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par CA sa	Chiffre d'affaires H.T. de l'exercice	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2001	Divid. encaissés par CA sa au cours de l'exercice	
Au 31/12/2001												
3) Autres parts dans les entreprises liées (plus de 50 % du capital)					5 008	4 757						
AMACAM 48, rue La Boétie 75008 Paris	Euros	43	12	75,0	54	54	-	-	1	1	-	
CA DO BRAZIL Praia de Botafogo 228-1405 Rio de Janeiro (Brésil)	Réal	44	(44)	100,0	34	-	-	-	0	0	-	
CA BOURSE 48 rue La Boétie 75008 Paris	Euros	21	80	100,0	74	74	-	-	22	22	-	
CA DEVEUROPE BV Herengracht 386, 1016 CJ Amsterdam (Pays-Bas)	Euros	2	238	87,8	211	211	-	-	8	6	-	
DELFINANCES 91/93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	151	25	100,0	171	171	-	-	13	12	33	
FINANCIÈRE LA PÉROUSE 46, rue de Bassano 75008 Paris	Euros	592	8	77,2	457	457	-	-	37	24	21	
GERCASA I Paseo de la Castellana,1 28046 Madrid (Espagne)	Euros	6	6	100,0	39	6	-	-	0	0	-	
GERCASA Paseo de la Castellana,1 28046 Madrid (Espagne)	Euros	29	21	100,0	93	21	-	-	0	1	-	
PACIFICA 24 rue du Gouv. Général Éboué 92136 Issy-les-Moulineaux	Euros	75	(1)	60,0	47	47	1	-	145	10	-	
PREDICA 50/56, rue de la Procession 75015 Paris	Euros	315	1 352	100,0	1 395	1 395	78	6 098	1 002	259	69	
SACAM (SACAM I, 2, 3, SOFINCO) 48, rue La Boétie 75008 Paris	Euros	1 469	6	100,0	1 471	1 471	1 159	-	1 000	50	24	
SEFA 91/93, bd Pasteur 75015 Paris	Euros	67	0	99,9	67	67	-	-	N.C.	N.C.	-	

Titres de participations et filiales (suite)

Sociétés et adresses	Devise	(En millions de devises d'origine)			(En millions de contrevaieur euros)						
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts avances consentis par CA sa non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par CA sa	Chiffre d'affaires H.T. de l'exercice	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2001	Divid. encaissés par CA sa au cours de l'exercice
Au 31/12/2001											
U.I. 100, bd du Montparnasse 75014 Paris	Euros	408	203	100,0	724	724	-	-	18	92	52
UNIFICA 117, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux	Euros	40	9	100,0	171	59	-	-	31	5	31
4) Autres participations (10 à 50 % du capital)					858	839					
BESPAR Rua Saõ-Bernardo 62 1200 Lisbonne (Portugal)	Euros	405	188	32,1	201	184	-	-	37	35	-
RUE IMPÉRIALE DE LYON 49, rue de la République 69002 Lyon	Euros	19	756	30,9	591	591	-	-	N.C.	315	-
SCI SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA SEINE 117, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux	Euros	146	(18)	45,5	66	64	-	-	0	1	-
Autres participations					1 182	1 133					
Parts dans les entreprises liées établissements de crédit					233	220					
Participations dans des établissements de crédit					675	674					
Autres parts dans les entreprises liées					143	118					
Autres participations					131	121					
Total filiales et participations					22 015	21 378					
Avances consolidables et créances rattachées					406	404					
Valeurs au bilan					22 421	21 782					

| Informations juridiques et administratives

| Sommaire

Renseignements de caractère général	page 246
Renseignements concernant la société	page 246
Renseignements concernant le capital	page 249
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	page 253
Assemblée générale mixte du 22 mai 2002	page 256
Ordre du jour	page 256
Résolutions	page 256
Personnes responsables du document de référence et responsables du contrôle des comptes	page 260
Attestation des commissaires aux comptes sur le document de référence	page 261
Table de concordance entre le rapport annuel et le document de référence COB	page 264

Renseignements de caractère général

Renseignements concernant la société

> Dénomination sociale et siège social

Crédit Agricole S.A.

91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris.

Les documents et renseignements relatifs à la société peuvent être consultés au siège social.

> Registre du Commerce et des Sociétés et numéro d'immatriculation

La société est immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 784 608 416.

Code APE : 651 D.

> Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

> Date de constitution et durée de la société

La société est issue de la transformation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA), établissement public à caractère industriel et commercial, en société anonyme, réalisée par la loi n° 88-50 du 18 janvier 1988 relative à la mutualisation de la CNCA. Elle prendra fin le 31 décembre 2086, sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'assemblée générale extraordinaire.

> Forme et législation (article 1 des statuts)

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le Livre deuxième du Code de commerce.

Elle est également soumise aux dispositions du Code monétaire et financier, en ce qu'il codifie notamment :

- les dispositions des lois n° 84-46 du 24 janvier 1984 relatives à l'activité et au contrôle des établissements de crédit et n° 96-597 du 2 juillet 1996 relatives à la modernisation des activités financières ;
- une partie des dispositions du Livre V du Code rural ancien ; et
- une partie des dispositions de la loi n° 88-50 du 18 janvier 1988 relatives à la mutualisation de la CNCA. Enfin, elle reste soumise aux dispositions non abrogées du Livre V du Code rural ancien.

Crédit Agricole S.A. est enregistrée sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. A ce titre, elle est soumise aux contrôles des autorités de tutelle bancaires et notamment de la Commission Bancaire.

Depuis l'admission de ses actions aux négociations sur le Premier Marché d'Euronext Paris, Crédit Agricole S.A. est soumise à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

> Objet social (article 3 des statuts)

Crédit Agricole S.A. a pour objet de faciliter et de promouvoir l'activité et le développement des Caisses Régionales et de l'ensemble du groupe Crédit Agricole. A cet effet :

- elle exerce la fonction de caisse centrale et assure l'unité financière du groupe Crédit Agricole dans ses relations avec l'extérieur, dans le but d'optimiser la gestion financière des capitaux gérés et de procéder à la redistribution des ressources collectées ;
- elle reçoit et gère les excédents de dépôts et d'épargne des Caisses Régionales ainsi que l'épargne collectée par celles-ci pour son compte ;
- elle consent des avances aux Caisses Régionales pour faciliter le financement de leurs prêts à moyen et long terme. Elle s'assure que les risques de transformation sont couverts pour Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses Régionales ;

- elle met en œuvre les mécanismes de garantie de certaines opérations des Caisses Régionales ;
- elle négocie et conclut en son nom et pour le compte des sociétés du groupe Crédit Agricole les accords de portée nationale ou internationale qui engagent le crédit du groupe Crédit Agricole. Elle signe toute convention nationale avec l'Etat ;
- elle réalise, tant en France qu'à l'étranger, toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de prise de participations, de service d'investissement ou de services connexes au sens du Code monétaire et financier, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage et de commission, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, dans le respect des compétences propres des Caisses Régionales ;
- en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole, elle veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier ; elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés ;
- et, de façon générale, elle effectue toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, de même que toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à son objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

> Répartition statutaire des bénéficiaires (article 29 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est effectué un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social. Le solde, augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable, que l'assemblée générale utilisera afin de :

- doter un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale,
- distribuer aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, un dividende. L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option pour le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende soit en numéraire soit en actions.

> Assemblées générales

Mode de convocation, conditions d'admission, conditions d'exercice du droit de vote (articles 21, 23 et 25 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement, par procuration ou par correspondance, sous réserve :

- pour les titulaires d'actions nominatives, de leur inscription en compte sur les registres de la société ;
- pour les propriétaires de titres au porteur, du dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, d'un certificat de l'intermédiaire habilité, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte de la date du dépôt jusqu'au lendemain de celle de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Le conseil d'administration peut réduire ce délai au profit de l'ensemble des actionnaires.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint ;
- voter par correspondance ;

- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Les propriétaires d'actions de la société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au moment de l'ouverture de son compte auprès de la société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui.

> Conditions d'exercice du droit de vote

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions et délais fixés par les textes en vigueur.

En cas de vote par pouvoir sans indication de mandataire, le président émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration, mais défavorable à tous les autres projets de résolution. Sauf dans les cas spéciaux prévus par la loi, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles. Dans toutes les assemblées générales, ordinaires et extraordinaires, ainsi que dans les assemblées spéciales, les droits de vote attachés aux actions grevées d'usufruit sont exercés par l'usufruitier.

La société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile sur le territoire français et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont

les droits de vote seraient exercés à l'assemblée.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel conformément aux dispositions légales et réglementaires ou des présents statuts ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres ne peut être pris en compte.

> Forme et mode d'inscription en compte des actions (article 7 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

> Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe pas, à la date d'enregistrement du présent document, de faits exceptionnels ou de litiges ayant eu, dans un passé récent, ou susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité ou les résultats du groupe Crédit Agricole S.A. Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours impliquant des entités du groupe Crédit Agricole S.A. sont celles figurant dans le document de référence enregistré par la COB le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453 et les notes d'opération enregistrées par la COB le 29 novembre 2001 sous le numéro 01-1370 et le 13 décembre 2001 sous le numéro 01-1434. Ces procédures n'ont pas connu d'évolutions notables depuis cette dernière date.

Postérieurement au 13 décembre 2001, l'association Verte France et la Coordination Rurale Union Nationale ont introduit une action en nullité contre le visa délivré par la COB le 29 novembre 2001 sous le numéro 01-1370 sur la note d'opération préliminaire relative à l'offre à prix ouvert, au placement global et à l'offre réservée aux salariés d'actions de Crédit Agricole S.A.. Crédit Agricole S.A. estime que ce recours est inopérant et ne saurait remettre en question les opérations visées dans la note d'opération préliminaire. La décision est actuellement en délibéré devant la Cour d'Appel de Paris.

> Dépendances éventuelles

Crédit Agricole S.A. n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

Renseignements concernant le capital

> Acquisition par la société de ses propres actions (décision de l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2001)

Soixante-quatrième résolution : autorisation à donner au conseil d'administration pour opérer sur les actions de la société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide, sous la condition suspensive de la première cotation des actions de la société sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A., d'autoriser le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à opérer sur les actions de la société conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

La présente autorisation est donnée au conseil d'administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine assemblée générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période de dix-huit mois à compter de la date de la présente assemblée.

Les achats d'actions de la société qui seront réalisés par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la société à détenir plus de dix pour cent (10 %) des actions représentatives de son capital social. L'acquisition, la cession ou le transfert des actions de la société dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en place par la société pourra être effectué par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré ou encore par le recours à

des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (tels des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le conseil d'administration ou la personne qui agira sur la délégation du conseil d'administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat d'actions réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Le montant total des sommes que la société pourra consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période est de 750 millions d'euros. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à 150 % du prix proposé aux investisseurs institutionnels pour l'achat des actions de la société lors de son introduction en bourse et la cession de ces actions ne pourra intervenir à un prix inférieur à 50 % de ce même prix d'introduction.

Cette autorisation est destinée à permettre à la société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise par la loi ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la société pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- de régulariser le cours de bourse de l'action de la société en procédant, sur le marché, à des achats et/ou à des ventes d'actions de la société à contretendance ;
- d'acheter et/ou de vendre des actions de la société dans le cadre des opérations liées à l'introduction en bourse de la société ;
- d'acheter et/ou de vendre des actions de la société en fonction des situations de marché ;
- d'accomplir des services d'investissements tels que définis par les articles L. 321-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- de consentir des options d'achat d'actions de la société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de

certaines d'entre eux), de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;

- d'attribuer des actions de la société aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;

- de conserver les actions de la société qui auront été achetées, les céder ou, plus généralement, les transférer par quelque mode juridique que ce soit, notamment en procédant à des échanges ou à la remise de ces actions, en particulier dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à la suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société ou encore dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière de la société ;

- et de leur annulation, sous réserve dans ce dernier cas de l'adoption de la cinquante-neuvième résolution.

Les opérations d'achat et/ou de vente ou de transfert d'actions de la société par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat d'actions.

La société pourra également utiliser les actions rachetées dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment les dispositions du règlement 89-03 de la Commission des Opérations de Bourse, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la société.

La société devra informer chaque mois le conseil des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, avec faculté de subdélégation, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités et, plus généralement, faire tout le nécessaire.

> Franchissements de seuil

Complétant le dispositif légal et réglementaire visant les déclarations de franchissement des seuils de participation, les statuts de Crédit Agricole S.A. stipulent (article 8.A) que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant 0,5 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours à compter du jour de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède, ainsi que le nombre total des titres donnant accès à terme au capital et des droits de vote qui lui sont potentiellement attachés.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions mentionnées ci-dessus chaque fois que la part de capital ou des droits de vote détenue franchira à la hausse ou à la baisse un multiple de 0,5 % du capital ou des droits de vote.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droits de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 2 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée générale. Compte non tenu des franchissements de la SAS Rue La Boétie, survenu le 14 décembre 2001, et du FCPE Crédit Agricole Avenir, survenu le 28 décembre 2001, aucun franchissement de seuil n'a été porté à la connaissance de Crédit Agricole S.A. dans ce cadre.

> Évolution récente du capital

Le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a constaté, au cours de sa réunion du 31 janvier 2002, que, dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe Crédit Agricole, le capital social avait été augmenté le 28 décembre 2001 – date du certificat du dépositaire – de 50 698 617 euros pour le porter de 2 865 931 080 euros à 2 916 629 697 euros.

> Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 décembre 2001, la part détenue – directement et indirectement – par les salariés, anciens salariés et ayants droit du groupe Crédit Agricole dans le capital de Crédit Agricole S.A. représentait environ 83,5 millions de titres sur un total de 972 209 899 actions, soit environ 8,6 % du capital. La proportion détenue par ceux dont les titres sont l'objet d'une gestion collective, à travers des Plans d'Épargne d'Entreprise ou des Fonds Communs de Placement d'Entreprise, s'élevait à la même date à environ 2,7 % du capital.

Conformément aux informations mentionnées dans le document de référence enregistré par la

Commission des Opérations de Bourse sous le numéro R.01-453, les anciens actionnaires de la CNCA ont eu la possibilité, début 2002, d'utiliser une dernière fois le mécanisme de liquidité qui prévalait avant l'introduction en bourse. A l'issue de cette opération, qui n'a eu aucune incidence sur le marché des titres de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital de la société au 31 mars 2002 est la suivante :

Actionnaire	Nombre de titres	% du capital et des votes
S.A.S. Rue La Boétie	682 717 240	70,22
SNC Crédit Agricole		
Transactions	26 903 605	2,77
Public, dont salariés	262 589 054	27,01

Évolution de la répartition du capital depuis trois ans

	31/12/1998	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001
Caisses Régionales	90,3 %	90,0 %	90,0 %	70,2 %*
Personnes physiques (salariés, anciens salariés, ayant droits, administrateurs)	9,4 %	9,7 %	9,8 %	6,0 %**
Autres	0,3 %	0,3 %	0,2 %	23,8 %**

* A travers le holding SAS Rue La Boétie.

** Estimation. A l'issue des opérations relatives au mécanisme de liquidité, les anciennes actions détenues en direct par les salariés du groupe Crédit Agricole préalablement à l'introduction en bourse ne seront plus identifiables en tant que telles et ne seront donc plus prises en compte pour l'évaluation du nombre de titres détenus par les salariés.

> Autres renseignements sur le capital

Il n'existe actuellement aucun pacte d'actionnaires. Crédit Agricole S.A. n'a procédé à aucune émission de titres donnant accès au capital ni au capital potentiel, ni d'actions à droits de vote double, et n'a procédé à aucun nantissement de ses titres. A la connaissance de Crédit Agricole S.A., aucun actionnaire autre que la SAS Rue La Boétie ne détient plus de 5 % de son capital ni de ses droits de vote, directement ou indirectement, individuellement ou de concert.

> Marché des actions de la société

L'action Crédit Agricole S.A. est cotée sur le Premier Marché d'Euronext Paris, code Euroclear France 4507.

> Marché des instruments financiers de Crédit Agricole S.A.

Instruments financiers de la société déjà admis aux négociations sur un marché réglementé au 31 décembre 2001

78 lignes obligataires émises par Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur le Premier Marché d'Euronext Paris pour un encours global au 31 décembre 2001 de 19,9 milliards d'euros dont 14 lignes de titres subordonnés remboursables (TSR) pour un montant de 3,8 milliards d'euros. Par ailleurs, cinq lignes d'Euro Medium Term Notes (EMTN) émises par Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations de la bourse de Luxembourg, pour un encours global de 2,2 milliards d'euros au 31 décembre 2001, et deux lignes d'EMTN en USD pour un encours global de 650 millions :

- une ligne d'EMTN à 8 ans émise en septembre 1999 pour un montant de 15 millions d'euros ;
- une ligne d'EMTN à 7 ans émise en juillet 2000 pour un montant total de 600 millions d'euros et une tranche supplémentaire de 500 millions d'euros émise en novembre 2001 ;
- une ligne d'EMTN à 3 ans à taux variable émise en juin 2001 pour un montant de 700 millions d'euros ;
- une ligne d'EMTN à 10 ans émise en septembre 2001 pour un montant total de 35 millions d'euros ;
- une ligne de TSR à 11 ans émise en octobre 2001 pour 350 millions d'euros ;
- une ligne d'EMTN à 5 ans émise en juin 1999 pour un montant total de 500 millions de dollars US ;
- une ligne de TSR à 10 ans émise en novembre 2001 pour un montant de 150 millions de dollars US.

> Intérêts des dirigeants dans la société

Au 31 mars 2002, les membres du conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. détenaient, respectivement, un nombre de titres Crédit Agricole S.A. indiqué comme suit :

M. Marc Bué	1 040
<i>Président du conseil d'administration</i>	
M. René Carron	3 490
<i>Vice-président du conseil d'administration</i>	
M. Pierre Bastide	4 890
<i>Vice-président du conseil d'administration</i>	
M. François Béraudo	1 249
M. Pierre Bru	2 690
M. Yves Couturier	5 380
M. Xavier Fontanet	3 000
M. Roger Gobin	1 235
M. Pierre Kerfriden	13 580
M. Jean Le Brun	60
M. Bernard Mary	4 930
M. Gérard Mestrallet	50
M. Jean-Pierre Pargade	2 610
M. Jean-Claude Pichon	2 860
M. Jean-Marie Sander	12 388
M. Jean-Michel Lemétayer	1 110
Mme Jacqueline Beaupoil	910
M. Henri Corbel	870
Mlle Carole Giraud Vallentin	10
M. Noël Dupuy (censeur)	773
M. Georges Pauget (censeur)	22

> Schémas d'intéressement du personnel

Conformément à sa politique sociale, Crédit Agricole S.A. associe ses salariés à son développement et à ses résultats à travers différents dispositifs.

Il existe un accord de participation au niveau de l'Union Economique et Sociale (U.E.S.) Crédit Agricole S.A. (regroupant notamment Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Asset Management, Ucabail, Cedicam...). La réserve spéciale de participation de l'U.E.S. est calculée suivant la formule de calcul légale. Elle est distribuée entre les salariés bénéficiaires, pour moitié en fonction du temps de présence, et pour le solde, proportionnellement au salaire brut annuel perçu par le bénéficiaire.

Un accord d'intéressement a été signé en 1999 pour les exercices 1999, 2000 et 2001 au niveau de l'U.E.S. Crédit Agricole S.A. Il a été mis en place pour associer les salariés à la performance globale des sociétés signataires de l'U.E.S., au travers des résultats liés à l'activité de chacune de ses composantes. Un accord pour les exercices 2002, 2003, 2004 est en cours de négociation.

Crédit Agricole S.A. dispose par ailleurs depuis 1988 d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE). Celui-ci propose aux salariés une large gamme de Fonds communs de placements d'entreprise (FCPE) gérés par sa filiale spécialisée Crédit Agricole Epargne Salariale.

Dès sa mutualisation en 1988, Crédit Agricole S.A. a permis à ses salariés d'acquérir des actions Crédit Agricole S.A., soit directement, soit à travers un PEE et un FCPE dédié. Depuis, des opérations régulières ont permis l'acquisition de titres et ont été favorablement accueillies par les salariés. Au 30 mars 2002, les salariés et anciens salariés du groupe Crédit Agricole détenaient environ 6 % du capital de Crédit Agricole S.A., soit directement, soit au travers de trois fonds communs de placement.

Il n'existe actuellement aucun plan d'options de souscription d'action Crédit Agricole S.A. consenties aux salariés du Groupe.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de Crédit Agricole S.A.
(Anciennement Caisse Nationale de Crédit Agricole),

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions autorisées au cours de l'exercice

A. Projet de cotation du Crédit Agricole : approbation du protocole d'accord et de ses annexes

(Administrateurs et dirigeants concernés : Messieurs Bastide, Bué, Carron, Gobin, Kerfriden, Le Brun, Martin, Pargade, Pichon, Sander et Laurent)

Dans le cadre du projet de cotation du Crédit Agricole, le conseil, dans sa séance du 31 octobre 2001, a autorisé le Président et le Directeur Général à signer, pour le compte de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, le protocole d'accord avec ses annexes et tous les engagements nécessaires à sa mise en oeuvre.

Cette convention complexe comprend notamment :

• **la modification du taux de décentralisation :**

Pour associer les Caisses Régionales à la gestion et à l'optimisation du coût de la ressource d'épargne et du rendement des prêts à moyen et long terme, trois réformes financières internes successives ont été mises en oeuvre dans le passé. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites "avances miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 % puis 25 % et, depuis le 1^{er} janvier 1999, 33,33 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées auprès de leur clientèle, qui sont inscrites au bilan de Crédit Agricole S.A. conformément au mécanisme d'épargne-avances en vigueur dans le groupe, et dont elles ont désormais la libre disposition. A compter du 31 décembre 2001, ce pourcentage de l'épargne alloué aux Caisses Régionales (appelé "taux de décentralisation") a été porté à 50 %.

• **la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité :**

Les Caisses Régionales ont participé à la constitution d'un "fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité" doté à l'origine de 609,8 millions d'euros. Ce fonds est destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. de mettre en œuvre la solidarité interne au groupe Crédit Agricole et d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur de celles des Caisses Régionales qui viendraient à connaître des difficultés. La convention relative au fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité restera en vigueur pendant une période de cinq ans à compter de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. A l'expiration de cette période de cinq ans, une nouvelle convention pourra être conclue après examen de la situation et du bilan de fonctionnement du fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité.

Crédit Agricole S.A. a contribué à hauteur de 75 % du montant de la dotation de 609,8 millions d'euros et les caisses régionales, collectivement, à hauteur de 152,4 millions d'euros, selon une répartition identique à celle du fonds de garantie des dépôts institué à l'article L. 312-4 du code monétaire et financier.

• **la prise de participation de Crédit Agricole S.A. au capital des caisses régionales :**

Conformément aux termes du protocole, Crédit Agricole S.A. a pris une participation de 25 % au capital de chacune des Caisses Régionales (à l'exception de la Caisse Régionale de la Corse), cette prise de participation s'étant effectuée au travers de la souscription par Crédit Agricole S.A. de certificats coopératifs d'associés et de l'acquisition de certificats coopératifs d'investissement.

La teneur de cette convention est relatée dans le document de référence visé par la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 et tenu à la disposition du public.

B. Création d'une société en participation avec Crédit Agricole Indosuez (CAI) pour la gestion du portefeuille de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) "work-out"

(Administrateurs et dirigeants concernés : Messieurs Bué, Bastide, Carron, Bru, Gobin et Laurent)

Dans le cadre de l'apport d'UNICREDIT en 1997 et d'un apport partiel d'activités par la Caisse Nationale de Crédit Agricole à Crédit Agricole Indosuez, une partie de ces créances bénéficiait d'une garantie de la CNCA.

Le conseil, dans sa séance du 28 novembre 2001, a approuvé les nouvelles modalités de mise en œuvre des conventions initiales entre la Caisse Nationale de Crédit Agricole et Crédit Agricole Indosuez concernant la gestion du portefeuille CNCA "work-out". Ainsi, a été créée une société en participation (SEP), dont CAI détient 99,9 % des parts et Crédit Agricole S.A. 0,1 % et qui a pour objet de gérer le portefeuille jusqu'alors garanti par la CNCA ainsi que le portefeuille résiduel de créances "work-out" de l'international porté jusqu'alors au bilan de la CNCA et confié à CAI sous mandat de gestion. Lors de cette opération, la CNCA a annulé sa garantie et apporté à la SEP un prêt participatif de 147 millions d'euros.

C. Autorisation du contrat de garantie et de placement dans le cadre du projet d'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A.

(Administrateurs et dirigeants concernés : Messieurs Bué, Bastide, Carron, Béraudo, Bru, Couturier, Gobin, Kerfriden, Le Brun, Mary, Pargade, Pichon, Sander et Laurent)

Dans le cadre du projet d'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A., le conseil, dans sa séance du 29 novembre 2001, a autorisé la signature par Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'émetteur comme en celle de coordinateur global et de teneur de livre, du contrat de garantie et de placement à conclure entre les banques du syndicat de placement (dont Crédit Agricole Indosuez), les Caisses Régionales, le FCPR "CNCA Transactions" et Crédit Agricole S.A.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Dossier La Rochette

(Administrateur ou dirigeant concerné : Monsieur Laurent)

En 1990, lors de la restructuration des participations du groupe CNCA, la CNCA avait fait apport à Union d'Etudes et d'Investissements des titres de La Rochette, aux conditions de marché de l'époque, en dégageant une plus-value sur cette cession.

Union d'Etudes et d'Investissements avait été conduite, compte tenu de la dégradation de la situation financière du groupe La Rochette, à doter dans ses comptes au 31 décembre 1996 une provision de 140 millions de francs sur ces titres.

Une subvention d'un montant maximum de MFRF 200 assortie d'une clause de retour à meilleure fortune avait été allouée à Union d'Etudes et d'Investissements au cours de l'exercice 1996. Cette subvention a été versée à hauteur de la provision constituée par Union d'Etudes et d'Investissements au 31 décembre 1996. Compte tenu du remboursement des comptes courants et des cessions partielles de titres réalisées de 1997 à 2001, ainsi que de la cession du solde des actions de La Rochette en 2001, Union d'Etudes et d'Investissements a reversé sur cette période à Crédit Agricole S.A. (anciennement Caisse Nationale de Crédit Agricole) la somme de 18 361 745 euros au titre de la clause de retour à meilleure fortune. En raison de la cession des titres de La Rochette, la convention entre Union d'Etudes et d'Investissements et Crédit Agricole S.A. relative à la participation La Rochette a cessé ses effets.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 10 avril 2002

Les commissaires aux comptes

Barbier Frinault et Autres
Valérie Meeus René Proglío

Selarl "Cabinet Alain Lainé"
Alain Lainé

Assemblée générale mixte du 22 mai 2002

Ordre du jour

Partie ordinaire

- Rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et quitus de leur mandat aux administrateurs au titre de l'exercice écoulé.
- Approbation des dépenses visées par l'article 39-4 du Code général des impôts.
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2001.
- Affectation du résultat et fixation du dividende.
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.
- Remboursement des titres participatifs.
- Renouvellement des mandats de six administrateurs.
- Autorisation d'émettre des emprunts obligataires.

Partie extraordinaire

- Autorisation et délégation en vue de consentir des options d'achat d'actions.
- Pouvoirs pour les formalités.

Résolutions

Première résolution (Approbation des comptes sociaux)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils sont présentés. Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, ainsi que les actes de gestion accomplis par le conseil au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, qui s'élèvent à la somme de 26 781,83 euros. Elle donne, en conséquence, quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion et l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés, approuve le rapport du conseil ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils sont présentés. Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (Affectation du résultat et fixation du dividende)

L'assemblée générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2001 qui s'élève à 1 044 955 759,43 euros, telle qu'elle lui est proposée par le conseil d'administration. Elle décide, en conséquence, d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

À la réserve légale, 5% du bénéfice, soit	52 247 787,97 €
À la réserve spéciale des plus-values à long terme, soit	266 512 151 €
Au paiement d'un dividende net, égal à 0,55 euro par action, donnant droit à un avoir fiscal de 0,275 euro, soit un revenu global de 0,825 euro par action, soit au total	534 715 444,45 €
À la réserve facultative, le solde, soit	191 480 376,01 €
Total égal au bénéfice de l'exercice	1 044 955 759,43 €

Le dividende sera mis en paiement en numéraire, à compter du 3 juin 2002.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé, ci-après, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et de l'avoir fiscal correspondant.

Exercice	Dividende	Avoir fiscal	Total
1998	4,80 €	2,40 €	7,20 €
1999	5,50 €	2,75 €	8,25 €
2000	5,50 €	2,75 €	8,25 €

Par décision de l'assemblée générale mixte du 29 novembre 2001, la valeur nominale de l'action a été ramenée de 30 euros à 3 euros et le nombre d'actions composant le capital social de la société a été consécutivement multiplié par dix.

Quatrième résolution (Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les opérations énoncées dans ce rapport et donne quitus aux administrateurs à cet égard.

Cinquième résolution (Remboursement des titres participatifs)

Conformément aux articles L. 228-37 et L. 228-41 du Code de commerce, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise le conseil d'administration avec faculté de subdéléguer, à procéder, à compter de ce jour, au remboursement des titres participatifs émis en

octobre 1985 aux conditions indiquées dans la note d'opération d'émission ayant obtenu le visa 85.293 du 1^{er} octobre 1985.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer à son président ou à un administrateur, en vue de la réalisation de cette opération et de l'accomplissement de toutes formalités prévues par la loi.

Cette autorisation est valable pendant cinq ans à compter de la présente assemblée.

Sixième résolution (Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Bastide vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Septième résolution (Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur René Carron vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Huitième résolution (Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Xavier Fontanet vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Neuvième résolution (Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Gérard Mestrallet vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Dizième résolution (Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Claude Pichon vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Onzième résolution (Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Marie Sander vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Douzième résolution (Émission d'emprunts)

L'assemblée générale, conformément aux articles L. 225-100, L. 228-40 et L. 228-41 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission, en France ou à l'étranger, d'obligations ou de bons, notamment de bons d'option (warrants).

Il est précisé que les obligations pourront être subordonnées ou non, remboursables à terme fixe ou au plus tard à la dissolution de la société, assorties ou non de bons et indexées sur tout type d'index ou de valeurs mobilières.

La présente autorisation est consentie à concurrence d'un montant nominal maximum de 15 milliards d'euros, soit en euros, soit en devises étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à l'euro et/ou à une ou plusieurs devises étrangères, avec ou sans garantie hypothécaire ou autres, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission, d'amortissement et de remboursement, y compris les primes de remboursement ou d'émission, que le conseil jugera convenables.

Pour les émissions en devises, l'imputation sur le montant de l'autorisation susvisée s'effectuera sur la base du cours de ladite devise au jour de l'émission considérée.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, en vue de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, de ces emprunts et précise qu'il aura toute latitude pour arrêter, sans restriction, toutes les modalités des obligations ou des bons, pour consentir le cas échéant, à titre de garantie, toutes sûretés sur tous biens immobiliers ou mobiliers de la société et généralement pour prendre toutes dispositions en vue d'assurer la bonne fin de la ou des émissions. Conformément à la loi, cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à compter du jour de la présente décision.

La présente autorisation s'ajoute dans l'immédiat à la précédente donnée par l'assemblée générale du 22 mai 2001. Cette dernière autorisation se trouvera annulée au 1^{er} juillet 2002 pour le montant non émis à cette date, étant précisé que les émissions réalisées avant le 1^{er} juillet 2002 seront imputées en priorité sur l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 22 mai 2001.

Partie extraordinaire

Treizième résolution (Autorisation de consentir des options d'achat d'actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à consentir aux bénéficiaires ci-après indiqués, des options d'achat d'actions de la société.

Les bénéficiaires de ces options seront :

- d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel,
- d'autre part, les mandataires sociaux définis par la loi ou certains d'entre eux,

tant de Crédit Agricole S.A. que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Le délai pendant lequel le conseil d'administration pourra faire usage de cette autorisation est fixé à trente-huit mois à compter de la présente assemblée. Il pourra utiliser cette autorisation en une ou plusieurs fois.

Le nombre total des options d'achat d'actions qui pourront être consenties est limité à 2 % du capital social existant au jour de la présente assemblée.

Le conseil d'administration fixera le prix d'achat de l'action offerte en option, qui ne pourra être inférieur à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant le jour où l'option sera consentie. Aucune option ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

Ce prix ne pourra être modifié sauf si, pendant la période durant laquelle les options pourront être exercées, la société vient à réaliser des opérations financières ou sur titres prévues par la loi. Dans ce cas, le conseil d'administration procédera, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du prix et du nombre des actions comprises dans les options consenties pour tenir compte de l'incidence de l'opération prévue.

Les options devront être levées dans un délai maximum de 7 ans à compter du jour où elles seront consenties.

Le conseil d'administration déterminera les bénéficiaires de ces options et fixera les périodes au cours desquelles les options pourront être exercées ainsi que les conditions de cession des actions levées ; ces conditions pourront comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option.

Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration pour procéder à la mise en œuvre de ces options d'achat, conformément aux prescriptions légales et, d'une façon générale, décider et effectuer toutes opérations et formalités nécessaires.

Quatorzième résolution (Formalités et pouvoirs)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité relatives ou consécutives aux décisions prises aux termes des résolutions qui précèdent.

Personnes responsables du document de référence et responsables du contrôle des comptes

Personnes responsables du document de référence

Monsieur Marc Bué, Président du conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., et Monsieur Jean Laurent, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Attestation des personnes responsables du document de référence

“A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.”

Le Président du conseil d'administration
Marc Bué

Le Directeur général
Jean Laurent

Commissaires aux comptes

Désignés pour six ans par l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994 et renouvelés pour six ans par l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000.

Titulaires

• Barbier Frinault et autres
Société représentée par
René Proglio et Valérie Meeus
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

• SELARL “Cabinet Alain Lainé”
Société représentée par Alain Lainé
2, rue du Colonel Moll
75017 Paris

Suppléants

• M. Alain Grosmann
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

• Cabinet Mazars et Guérard
125, rue de Montreuil
75011 Paris

Attestation des commissaires aux comptes sur le document de référence

En notre qualité de commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A. et en application du règlement n° 98-01 de la Commission des Opérations de Bourse, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques donnés dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Monsieur Marc Bué, Président du conseil d'administration et de Monsieur Jean Laurent, Directeur général de Crédit Agricole S.A. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le présent document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Les objectifs inclus dans le document de référence ne constituent pas des données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, notre lecture n'a pas eu à prendre en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrées.

Comptes annuels de Crédit Agricole S.A.

Les comptes annuels pour les exercices clos les 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve.

Notre rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2000 en date du 14 mars 2001 comporte une observation, qui, sans remettre en cause notre opinion, attire l'attention des actionnaires sur la note 2 de l'annexe qui expose les changements de présentation des comptes résultant de l'application par anticipation des dispositions du règlement CRC 2000-03 relatif aux documents de synthèse des établissements de crédit.

Notre rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2001 en date du 10 avril 2002 comporte une observation, qui, sans remettre en cause notre opinion, attire l'attention des actionnaires sur les notes 2.6, 2.7, 17, 18 et 34 de l'annexe qui exposent les changements effectués, à la suite, notamment, d'une demande de justification formulée par la Commission des Opérations de Bourse, sur les méthodes de constitution de la provision épargne-logement et leur impact sur les comptes au 31 décembre 2001 :

- seule la part de la provision épargne-logement couvrant un risque économique ou de taux global est maintenue en Fonds pour Risques Bancaires Généraux ;
- la partie correspondant à un risque de perte interne au groupe Crédit Agricole résultant de ses mécanismes financiers figure désormais dans les provisions pour risques et charges.

Comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve.

Notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2000 en date du 14 mars 2001 comporte une observation, qui, sans remettre en cause notre opinion, attire l'attention des actionnaires sur les notes 2.2 et 20 de l'annexe qui exposent le changement de méthode résultant de l'application des nouvelles règles de consolidation définies par le règlement CRC 99-07 du 24 novembre 1999 et sur la note 2.1 de l'annexe qui mentionne les changements de présentation des comptes résultant de l'application par anticipation du règlement CRC 2000-04 relatif aux documents de synthèse consolidés des établissements de crédit.

Notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2001 en date du 10 avril 2002 comporte une observation, qui, sans remettre en cause notre opinion, attire l'attention des actionnaires sur les notes 1.2, 2.1.6, 2.1.7, 2.2, 17, 18, 20 et 36 de l'annexe qui exposent les changements effectués, à la suite, notamment, d'une demande de justification formulée par la Commission des Opérations de Bourse, sur les méthodes de constitution de la provision épargne-logement et leur impact sur les comptes au 31 décembre 2001 :

- seule la part de la provision épargne-logement couvrant un risque économique ou de taux global est maintenue en Fonds pour Risques Bancaires Généraux. Cette provision ne donne plus lieu à constitution d'un impôt différé ;
- la partie correspondant à un risque de perte interne au Groupe Crédit Agricole résultant de ses mécanismes financiers figure désormais dans les provisions pour risques et charges.

Comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole

Les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve.

Notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2000 en date du 14 mars 2001 comporte une observation, qui, sans remettre en cause notre opinion, attire l'attention des actionnaires sur les notes 2.2 et 20 de l'annexe qui exposent le changement de méthode résultant de l'application des nouvelles règles de consolidation définies par le règlement CRC 99-07 du 24 novembre 1999 et sur la note 2.3 de l'annexe qui mentionne les changements de présentation des comptes résultant de l'application par anticipation du règlement CRC 2000-04 relatif aux documents de synthèse consolidés des établissements de crédit.

Notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2001 en date du 10 avril 2002 comporte une observation, qui, sans remettre en cause notre opinion, attire l'attention des actionnaires sur les notes 2.2, 2.3.7, 18 et 20 de l'annexe qui exposent les changements effectués, à la suite, notamment, d'une demande de justification formulée par la Commission des Opérations de Bourse, sur les méthodes de constitution de la provision épargne-logement et leur impact sur les comptes au 31 décembre 2001 :

- la provision enregistrée dans le FRBG au titre de l'épargne-logement ne donne plus lieu à l'enregistrement d'un impôt différé ;
- les méthodes de constitution de cette provision ont été modifiées dans les comptes de Crédit Agricole S.A. pour couvrir dans le FRBG un risque économique et de taux global.

Comptes pro forma de Crédit Agricole S.A.

Les comptes pro forma pour les exercices clos les 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un examen par nos soins selon les normes de la profession applicables en France. Ces comptes pro forma permettent, à des fins de comparaison, de traduire les effets de l'ensemble des opérations liées à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

Les comptes pro forma de Crédit Agricole S.A. publiés dans le document de référence, enregistré par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro R.01-453 en date du 22 octobre 2001, ont ainsi été mis à jour pour tenir compte de la réalisation effective des opérations de restructurations.

Au terme de cet examen qui a fait l'objet d'un rapport, à notre avis, les conventions retenues constituent une base raisonnable pour présenter l'ensemble des opérations liées à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. dans les comptes pro forma, leur traduction chiffrée est appropriée et les méthodes comptables utilisées sont conformes à celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Il convient de noter qu'au 31 décembre 2001, le résultat consolidé pro forma de Crédit Agricole S.A. intègre une année de résultat des filiales spécialisées au pourcentage d'intérêt résultant des opérations d'apport des Caisses Régionales et une année de résultat "courant " mis en équivalence au pourcentage de détention des Caisses Régionales. Ce résultat courant a été déterminé en éliminant tous les éléments de nature exceptionnelle liés à la cotation sur la base des déclarations des Caisses Régionales. Il s'agit essentiellement des plus-values réalisées sur la cession des titres Crédit Agricole S.A. sur le marché et des provisions "extraordinaires" constituées à cette occasion.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 7 mai 2002

Les commissaires aux comptes

Barbier Frinault et Autres
Valérie Meeus René Proglia

Selarl "Cabinet Alain Lainé"
Alain Lainé

Personne responsable de l'information

- Patrice Vincent
Chef du service Synthèse et informations financières
Crédit Agricole S.A.
91-93, boulevard Pasteur
75015 Paris
Téléphone : 01.43.23.56.68

Table de concordance entre le rapport annuel et le document de référence COB

Sections	Rubriques	Pages
1.1	Noms et fonctions des responsables du document	260
1.2	Attestation des responsables	260
1.3	Noms et adresses des contrôleurs légaux	260
3.1	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	50 à 60, 246
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	249
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	251
3.4	Marché des instruments financiers de l'émetteur	251
3.5	Dividendes	105
4.1	Présentation de la société et du groupe	4 à 45
4.2	Dépendances éventuelles	249
4.3	Effectifs	5
4.4	Politique d'investissement	106 à 108
4.7	Risques de l'émetteur	109 à 129
	Risques de contrepartie	115
	Risques de marchés	124
	Risques opérationnels	127
	Risques financiers structurels	127
	Assurances – Couverture des risques de l'émetteur	127
5.	Comptes de l'émetteur	131
	Comptes individuels	233
	Comptes consolidés pro forma	131
	Comptes consolidés	169
6.1	Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	48
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital	252
6.3	Schémas d'intéressement du personnel	252
7.1	Évolution récente	106
7.2	Perspectives d'avenir	107